TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 492 — SAMEDI 9 JANVIER 1982

Elf-Aquitaine autorisée à exporter les capitaux nécessaires au rachat de Texasgulf

LIRE PAGE 25

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 8,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Paris et l'Amérique centrale

Les ventes d'armes françaises au Nicaragua irritent Washington

Les autorités françaises ont reconnu, le jeudi 7 janvier, qu'un contrat d'armement avait bien été signé courant décembre avec le Nicaragua. Il concerne la vente de deux vedettes, de deux hélicoptères et d'une quinzaine de camions. Bien que modeste, ce contrat irrite Washington et assombrit la visite que fait actuellement le ministre de la défense nationale, M. Hernu, dans la capitale américaine.

De notre correspondant

Washington. — Un excellent accueil avait été préparé aux Etats-Unis pour M. Charles Hernu. L'administration Reagan voulait consacrer du temps et des égards au ministre français de la défense pour souligner l'alliance étroite entre les Etats-Unis et la France au moment où la crise polonaise menace de diviser les Occidentaux. C'est dire que la vente d'armes au Nicaragua — révélée juste après l'arrivée de M. Hernu à Washington, mais connue « *un peu à l'avance* » par les dirigeants américains — a plutôt jeté un froid.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 3.)

Un pari risqué

Le contrat d'armement conclu au mois de décembre entre Paris et les autorités sandinistes, et révélé jeudi par « l'Express » pendant la visite de M. Hernu à Washington, a surtout une valeur symbolique. Ce n'est pas en effet avec deux vedettes côtières, deux hélicoptères et quelques camions que le régime révolutionnaire de Managua risque d'exporter efficacement son anti-américanisme. Il n'en demeure pas moins que, en apportant un appui militaire aux révolutionnaires nicaraguayens, le gouvernement français défie une nouvelle fois les Etats-Unis dans une région traditionnellement très « sensible » pour eux.

M. Mitterrand n'a jamais caché sa sympathie pour les sandinistes. Dès son avènement, il avait reçu à l'Elysée leur ministre des affaires étrangères, le père d'Escoto, puis envoyé M. Cheysson à Managua. Ces gestes, ainsi que la nomination de M. Régis Debray comme conseiller de l'Elysée, avaient passablement inquiété, sinon irrité Washington. La déclaration franco-mexicaine du mois d'août reconnaissant les deux fronts révolutionnaires au Salvador en tant que « forces représentatives » avait confirmé les Américains dans leurs préventions.

Le Pari que la France semble faire est risqué. Pour les dirigeants français l'évolution de la révolution sandiniste ne semble pas encore irréversible, et il est peut-être temps d'en changer le cours. C'est une analyse tout à fait différente que l'on fait à Washington ; pour les Américains, c'est un processus de type castriste qui est largement entamé au Nicaragua. *On en veut pour preuve* l'élimination systématique des éléments les plus modérés qui avaient contribué à la chute de la dictature des Somoza. Washington s'affirme, d'autre part, persuadé que des armes destinées aux guérilleros salvadoriens transitent par le Nicaragua.

Les arguments avancés par Paris ont peu de chances de convaincre les Américains. Les matériels vendus, affirme-t-on ici, sont plus défensifs qu'offensifs et ne sont pas réexportables. Mais cette clause de non-réexportation ne fait-elle pas partie de tous les contrats, ce qui ne l'empêche pas d'être régulièrement violée ? Il vaut mieux, ajoute le gouvernement français, que les sandinistes s'adressent à la France plutôt qu'à l'U.R.S.S. Peut-être.

Il est probable, cependant, que cette affaire ne va pas entraîner une grave crise entre Paris et Washington. Pour les Etats-Unis, la position de la France sur la Pologne est autrement plus importante que ses sympathies pour les révolutionnaires d'Amérique centrale. Les dissensions sont déjà suffisamment importantes entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis pour ne pas en plus envenimer gravement les rapports transatlantiques ; à court terme, c'est l'atitude des Européens à l'égard de la crise polonaise et de l'U.R.S.S. qui compte le plus pour Washington.

« LE MONDE » A 3,50 FRANCS

Le prix de vente du « Monde » sera porté à 3,50 F à compter de lundi (numéro daté mardi 12 janvier 1982). Celui du « Monde Dimanche » sera porté à 4,00 F.

L'accroissement des charges nous contraint, comme les autres quotidiens nationaux, à prévoir cette augmentation.

Le tarif des abonnements ne sera modifié qu'ultérieurement.

Les relations P.C.-P.S.

M. Fiterman affirme la « volonté commune » des deux partis de « travailler ensemble au changement »

Les dirigeants du parti socialiste et du parti communiste se sont réunis, ce vendredi 8 janvier, peu après 10 heures, au siège du P.C.F. Les deux délégations, conduites par MM. Lionel Jospin et Georges Marchais, devaient examiner l'ensemble des questions politiques découlant de l'alliance des deux partis dans la majorité et au gouvernement.

M. Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, venu jeudi, avec le premier ministre, apporter son soutien au député socialiste soumis à réélection dans la quatrième circonscription de la Seine-et-Marne, a déclaré que « la volonté commune » du P.C.F. et du P.S. de « travailler ensemble au changement voulu par le pays » est « une donnée essentielle, permanente, de la vie politique française ».

M. Pierre Mauroy a pris acte du geste de solidarité que constituait la présence à son côté de M. Fiterman, dans cette circonscription où, comme pour les trois autres élections législatives partielles rendues nécessaires par les décisions du Conseil constitutionnel, le P.C.F. appelle à voter dès le premier tour pour le candidat du P.S. Comme le ministre des transports, le premier ministre a souligné que les différences de « *sensibilité* » au sein de la gauche n'empêchent pas celle-ci d'être unie au gouvernement.

Le vœu du président de la République, qui, le 4 décembre, invitait les ministres à « *veiller à l'union nécessaire des forces politiques qu'ils représentaient* », est donc exaucé. M. Mitterrand, qui, le même jour, avait fait compliment à M. Anicet Le Pors, ministre communiste de la fonction publique, du ton qu'il avait trouvé pour parler des événements de Pologne à la télévision (*le Monde* daté 3-4 janvier), peut être également satisfait des propos tenus sur cette question, jeudi, par M. Fiterman. Le ministre des transports a déclaré, en effet, que les deux composantes de la majorité sont animées « *aussi* », à ce sujet, de « *préoccupations convergentes* ».

Si les ministres remplissent leur rôle en préservant l'union dont leur présence au gouvernement est l'expression, il semble qu'il revienne aux responsables des partis d'explorer les différences de sensibilité qui pourraient mettre en péril cette union, que ce soit pour tenter de les réduire ou simplement pour en faire l'inventaire. L'attitude des socialistes diffère notablement, à cet égard, de celle des communistes. Les dirigeants du P.S. sont, en effet, sur la question polonaise surtout, en position offensive. Leur attitude et leur réactions sont incontestablement plus proches que celles du P.C. des sentiments éprouvés par la majorité des Français, y compris dans la zone d'influence communiste.

PATRICK JARREAU.

(Lire la suite page 9.)

Un mariage de raison

par MAURICE DUVERGER

L'alliance des socialistes et des communistes français n'est pas un mariage d'amour, mais un mariage de raison. Les premiers ne se font aucune illusion sur le monolithisme et le dogmatisme du P.C.F., ni sur son attachement à l'Union soviétique. Le P.C. sait parfaitement que le P.S. a toujours souhaité le réduire à une force d'appoint dans l'union de la gauche qu'il se réjouit de le voir descendu à 16 % des suffrages aux législatives de 1981, qu'il espère le maintenir à ce niveau et même le pousser en dessous.

L'abîme n'est pas près d'être comblé entre le socialisme démocratique tel que le comprennent les hommes réunis par François Mitterrand et le régime défendu par le plus stalinien des partis communistes d'Occident. Cela n'empêche pas que les deux conjoints ont plus d'intérêt à rester unis qu'à se séparer.

Georges Marchais a pensé le contraire entre 1978 et 1981, période où il a tout fait pour empêcher la gauche d'accéder à un pouvoir dirigé par les socialistes. Cette politique a conduit au plus grave échec que les communistes aient subi depuis 1936.

Il n'est pas vrai que toutes les stratégies contradictoires essayées par eux depuis 1945 aient eu le même résultat. Celles de l'ouverture et de l'union ont permis de stopper un déclin ou de regagner quelques points : deux en 1962, où le parti passe de 19,9 % en 1958 à 21,8 (et atteint 22,5 en 1967, après son appui à la candidature Mitterrand deux ans plus tôt) ; un et demi en 1973, où le parti remonte à 21,4 après sa chute à 20 % en 1968. Celles de l'intransigeance et de l'autarcie entraînent au contraire des reculs plus sensibles : trois points perdus entre les 28,6 % de 1946 et les 25,6 % de 1951 ; plus de quatre entre les 20,6 % de 1978 et les 16 % de 1981. Les printemps sont plus profitables que les glaciations.

La comparaison de la présidentielle et des législatives de 1981 conforte ces observations, bien que les différences des scrutins et les disparités locales la rendent fragile. L'hémorragie provoquée par les efforts de Georges Marchais pour faire battre François Mitterrand risquerait de reprendre si son parti rompait l'union de la gauche, rouvrant ainsi à la droite l'espérance du pouvoir. La base ne semble pas prête à soutenir aujourd'hui une stratégie qu'elle a rejetée hier.

Les communistes pourraient gêner les socialistes en poussant la C.G.T. à des revendications excessives et à des grèves multipliées comme M. Krasucki en agitait la menace en guise de vœux pour le Nouvel An. Mais ils risqueraient eux-mêmes de perdre pas mal de plumes dans une telle aventure, et d'en faire perdre encore plus à la centrale syndicale qu'ils utilisent comme courroie de transmission.

(Lire la suite page 8.)

Un supplément du « Monde »

LA PICARDIE

« Le Monde » publiera dans ses éditions datées 10-11 janvier un supplément de six pages consacré à la Picardie, avant le voyage que le premier ministre, M. Pierre Mauroy, y effectuera le lundi 11 janvier.

AU JOUR LE JOUR

Détails

Un humoriste disait que l'on reconnaissait une démocratie à un détail précis : si quelqu'un sonne chez vous à 6 heures du matin, c'est le laitier.

Dans la situation internationale présente, de Salvador en Pologne, d'Argentine en Afghanistan, on pourrait y ajouter un autre détail d'actualité : en démocratie, quand vous voyez briller un casque surmontant un uniforme à l'aspect militaire, c'est un pompier.

HENRI MONTANT.

Le patronat et le pouvoir

La visite de M. Gattaz à l'Élysée concrétise un « réchauffement »

M. Yvon Gattaz, qui a succédé le vendredi 1er janvier à M. François Ceyrac, à la tête du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.), devait être reçu, ce vendredi, à 16 heures, par le président de la République. Cette rencontre concrétisera le « réchauffement » des relations entre le patronat et le pouvoir.

Dialoguer

Il aura fallu attendre un peu plus de six mois, depuis les élections législatives, pour voir à l'Elysée les représentants du Conseil national du patronat français. Auparavant, il est vrai, le 29 mai, M. Ceyrac, encore président du C.N.P.F., avait rencontré le président de la République nouvellement élu. Mais, d'un côté comme de l'autre, on ne garde pas un souvenir impérissable de cet entretien. M. Mitterrand savait son interlocuteur sur le point de quitter ses fonctions, tandis que ce dernier en était encore à supputer les chances d'un revirement du corps électoral. Il est peu de dire que les deux hommes étaient restés sur leur position.

Depuis mai, il s'est passé bien des choses qui ont permis aux deux parties — pouvoirs publics et patronat — de prendre la mesure de la situation. Nul ne peut douter désormais de la volonté politique qui anime le président de la République. Mais celui-ci est amené à mieux prendre en compte l'état réel des entreprises françaises, auxquelles il ne saurait demander plus qu'elles ne peuvent donner. Son souci aujourd'hui est moins de se réfugier derrière un passé, dont il ne se sent pas responsable, que de transformer en partenaires ceux qui n'ont pas lieu d'être présentés comme adversaires, ainsi qu'il l'avait affirmé le 8 décembre, à l'occasion du centenaire de H.E.C.

Cet esprit de conciliation est partagé par le président du C.N.P.F. Depuis son entrée en fonctions, M. Gattaz défend une position qui se veut réaliste et que l'on s'attendait à voir résumer de la sorte à sa sortie de l'Elysée.

FRANÇOIS SIMON.

(Lire la suite page 25.)

Les trois effets Delors

Le succès remporté par M. Jacques Delors auprès des patrons, jeudi 7 janvier à l'occasion du forum de l'Expansion, confirme deux observations. La première est que l'arrivée sur la scène politique d'une personnalité nouvelle, difficile à classer, mais avec laquelle il faudra désormais compter, commence à déranger, comme en témoigne la vivacité des critiques faites au ministre de l'économie et des finances dans la Lettre de la Nation *(R.P.R.).*

La seconde est qu'il existe non pas un mais trois « effets Delors » selon que l'hôte de la Rue de Rivoli est jugé par le public, par les chefs d'entreprise ou par les membres du gouvernement.

Les Français apprécient M. Delors pour les mêmes motifs qu'ils accordent leurs suffrages dans les sondages à M. Rocard : pour son « côté social-démocrate »,

Les chefs d'entreprise apprécient le réalisme et la compétence d'un homme qui, au sein d'une équipe socialiste, a presque toujours défendu des thèses minimalistes (nationalisations, impôt sur la fortune...), et dont le « savoir-faire », joint à l'expérience internationale, leur donne l'impression d'être compris.

Tel ou tel membre du gouvernement apprécie moins, en revanche, un homme qui a souvent donné l'impression de freiner les réformes

C'est la solitude de M. Delors au sein d'une équipe encore peu rodée aux dures réalités de la compétition internationale qui fait craindre à beaucoup de patrons une expérience trop brève de la social-démocratie en France. « Passez un contrat avec le gouvernement et soyez notre ministre des finances pendant cinq ans », *a demandé jeudi un patron à M. Delors. Une façon qu'a le patronat d'exprimer sa perplexité et ses doutes vis-à-vis d'une équipe et d'une politique dont l'homogénéité est encore à l'épreuve.*

LA COLLECTION THYSSEN-BORNEMISZA AU PETIT PALAIS

De Van Eyck à Goya

L'année 1982 ne pouvait mieux commencer que par la présentation au Petit Palais des maîtres anciens de la collection Thyssen-Bornemisza. De cette somptueuse collection, dans laquelle certains voient la plus grande collection particulière du monde après celle de la reine d'Angleterre, cinquante-neuf pièces sont exposées, toutes maîtresses, et quelques-unes comptant parmi les chefs-d'œuvre absolus de la peinture européenne.

Memling, Carpaccio, Rubens, Boucher, Goya, on conviendra que ce n'est pas là maigre chère, et si quelques tableaux, pour des raisons diverses, n'ont pu être transportés, ainsi le *Henry VIII* de Holbein (trop fragile), le *Portrait de famille* de Frans Hals (trop grand), le *Jésus parmi les docteurs* de Dürer, ou ce portrait d'homme de Rembrandt qui figurait dans la version américaine de l'exposition, on verra à Paris trois merveilles qui n'ont pas fait le voyage des Etats-Unis : une *Crucifixion* d'Ugolino di Nerio, si proche de Duccio qu'on l'a parfois identifiée au couronnement de la *Maestà*, la *Sainte Casilde* de Zurbaran et la *Sainte Catherine d'Alexandrie* du Caravage.

A l'origine d'une telle collection (qui comprend aussi des ivoires, des sculptures romanes et gothiques, des tapis, des tableaux modernes), il y a bien sûr une immense fortune, celle d'August Thyssen, le fondateur de la dynastie et le créateur d'un des empires industriels du dix-neuvième siècle. August Thyssen ne semble pas s'être intéressé aux œuvres d'art, et c'est son second fils, Heinrich, qui commença à constituer autour de 1930 une collection qui, telle que nous la voyons aujourd'hui, est pour la plus grande partie son œuvre. Un de ses premiers achats, le plus spectaculaire peut-être, fut en 1933 celui de *l'Annonciation* de Jean Van Eyck, un diptyque en grisaille stupéfiant de sensibilité contenue, de science dans le jeu des lumières et, malgré son petit format, de dignité monumentale.

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 17.)

M. Claude CHEYSSON invité de RTL-« Le Monde »

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, sera, le dimanche 10 janvier, l'invité de l'émission « Le grand jury », organisée par R.T.L. et « le Monde » et diffusée de 18 h 15 à 19 h 30. Il répondra aux questions des journalistes de la station et du journal.

Le Monde

idées

CATHOLICISME

L'Eglise catholique connaît actuellement ce qu'Henri Fesquet avait appelé un mouvement de ressac. Paul Fraisse en met fortement en doute l'opportunité dans le domaine de la sexualité. Alain Woodrow se demande si le regain de popularité de la papauté n'est pas de nature à freiner le mouvement œcuménique. Quant à Paul Gauthier, allant beaucoup plus loin, il appelle de ses vœux une pratique « sans prêtres » de l'Evangile.

D'une morale de la nature à une morale de la personne

Par PAUL FRAISSE (*)

CATHOLIQUE, je suis scandalisé par les silences de Jean-Paul II qui, sur des problèmes aussi graves que la morale sexuelle et conjugale, se contente de renvoyer à l'encyclique *Humanae Vitae* (1968).

Le contraste est grand entre ce conservatisme et les avancées de l'Eglise en d'autres domaines. *Populorum Progressio*, de Paul VI (1967), le voyage de Jean-Paul II au Brésil, ont annoncé le retour de l'Eglise à sa mission au service des pauvres. La dernière encyclique *Laborem Exercens* ouvre généreusement la pensée sociale de l'Eglise sur les problèmes réels du monde du travail.

Sur la question fondamentale des droits de l'homme quel changement entre, d'une part, la condamnation par Pie VI de la *Déclaration* de 1789, le *Syllabus* (1864), et la reconnaissance des droits de l'homme, par Jean XXIII, puis par Jean-Paul II, qui disait, en 1980, à l'Unesco : *« Le respect des droits inaliénables de la personne humaine est à la base de tout. »* Pourquoi alors cette timidité à propos de la régulation des naissances ? Quand Jean-Paul II, au jour de Pâques 1981, a proclamé en quarante-deux langues « vive la vie », que voulait-il dire s'il ne reprenait à son compte les préceptes d' *Humanae Vitae*, selon lesquels tous les modes de la régulation des naissances sont illicites, sauf la méthode des températures. Il vaut la peine de rappeler comment cette encyclique avait été préparée. Paul VI avait retiré la question de l'ordre du jour de Vatican II, et créé une commission pour s'en occuper. Elle travailla beaucoup, émit des avis divers ; la majorité reconnut la licéité des moyens de régulation des naissances. Paul VI mit les conclusions sous le boisseau et, le 25 juillet 1968, publia *Humanae Vitae* qui imposait le *statu quo* parce qu'il appartient au magistère de l'Eglise d'interpréter la morale naturelle. Ce texte ne s'appuie pas sur les Ecritures mais sur un enseignement traditionnel de l'Eglise avec références aux conciles : or Vatican II n'avait pas eu le droit de se prononcer.

Qu'entend-on par morale naturelle ? Le respect de l'ordre naturel voulu par Dieu. Mais quelle est « la nature de la nature », selon l'expression d'Edgar Morin ? La nature est ce que nous disent la science et la philosophie d'une époque. Pour saint Thomas, l'homme procrée en déposant une semence dans le ventre de la femme, réduite au rôle de réceptacle, comme on sème son blé dans un trou de terre. Aujourd'hui, cette représentation de la nature est périmée.

Laissée à elle-même, la nature nous fait voir des prédateurs et des proies, *Homo homini lupus*. C'est la conscience, non pas la nature, qui fonde la morale. La faute morale est toujours, et seulement, d'accepter de faillir dans sa marche vers un idéal.

Opposer, comme le fait *Humanae Vitae*, les moyens artificiels aux moyens naturels, pour régler le problème de la contraception n'a pas de sens. Entre la méthode des températures, la méthode Ogino et les moyens contraceptifs, il n'y a pas de différence essentielle. C'est la finalité qui compte, non la méthode. La pilule n'est ni plus ni moins artificielle que le médicament, l'appareil de prothèse ou tout autre produit fabriqué par lequel nous nous maintenons en vie. Tous ne sont-ils pas issus d'« éléments naturels » ?

Une morale de l'amour

Le Christ n'a jamais parlé d'une morale basée sur la nature, il s'est toujours référé à l'amour. C'est là le fil qui doit nous guider. Les sociétés changent, sous l'action des politiciens, des savants, des philosophes, de l'Eglise, disons-même des Eglises. Mais, au cœur des changements subsiste un absolu incontournable : chacun a une personnalité propre et la société a pour premier devoir le respect de cette personnalité. En 1948, l'ONU l'a affirmé dans sa Déclaration des droits de l'homme. *A fortiori*, le chrétien doit en faire un préalable : parler d'amour du prochain sans respecter les droits de l'homme est une hypocrisie.

Sur le plan des rapports sexuels, l'Eglise très longtemps a eu peur de reconnaître que l'union charnelle peut apporter du plaisir. Elle s'est fourvoyée. Si l'union sexuelle n'est ni vénale ni violente, elle est, chez l'homme, la communion charnelle et spirituelle de deux personnes. Le baiser de paix ne manifeste-t-il pas déjà l'importance du rapprochement corporel ? Il a fallu attendre 1930 pour que l'encyclique *Casti Connubi* admette que le mariage était ordonné, non seulement à la procréation, mais aussi à l'harmonie du couple. Le *Nouveau Code canonique* mettrait au premier plan, à en croire le professeur Pietro Agostino d'Avali, le *Communio Vitae*, le sens spirituel et pas seulement corporel du mariage (*le Monde* daté 1er-2 novembre 1981).

L'Eglise s'est ralliée ainsi à la loi d'amour, amour du prochain, amour des personnes humaines, comme nous disons aujourd'hui. Théoriquement du moins, un premier coup était porté aux « lois naturelles », au soi-disant « respect de la vie » qui avait si longtemps jeté l'anathème sur le plaisir charnel. Une morale sexuelle et conjugale fondée sur l'amour et le respect des personnes retentit profondément sur la vie des hommes et des femmes. Essayons d'en expliciter quelques conséquences :

— Les rapports sexuels, quand ils sont le vœu commun de deux personnes, sont des manifestations d'amour. Il y a plaisir, que diable ? Pourquoi condamner celui-là et pas les autres ? Certes, il peut y avoir abus ou même vice. Mais l'amour du bon vin aussi peut dégénérer en alcoolisme ;

— La régulation des naissances, constitue un progrès fondamental. L'homme et la femme deviennent pleinement responsables de l'acte qui les engage le plus profondément dans la vie : créer une nouvelle personne dont ils seront responsables jusqu'à sa maturité. Ils ont le droit de ne pas laisser cet acte au hasard ;

— Au moment où le couple a pris la responsabilité de créer un nouvel homme, il noue sa propre indissolubilité. Le sacrement du mariage est un engagement et un appel à la grâce de Dieu. Ce couple, devient tout à fait indissoluble quand il prend le risque de mettre au monde un enfant. L'Eglise raisonnait d'une manière analogue dans de nombreux cas d'annulation de mariages. Faut-il alors condamner le divorce de façon absolue ? Il peut être un moindre mal. Les lois écrites qui l'interdisent formellement refusent de porter remède à des situations douloureuses. Mais, d'une façon générale, l'enfant est gravement atteint par le divorce des parents. Rappelons que les caractériels, les délinquants, les névrosés sont presque tous issus de foyers brisés. Le divorce est souvent une catastrophe pour l'un des conjoints, il est toujours un traumatisme pour les enfants. Certains surmontent ce handicap, mais la blessure est mal cicatrisée et pourra se rouvrir quand l'enfant, à son tour, fondera un nouveau foyer.

L'avortement

D'une morale personnaliste de la sexualité découlent d'autres conséquences. L'avortement d'un enfant non viable est toujours un acte grave, vécu comme un malheur par la femme, mais il n'est pas une faute. Il peut corriger les suites d'un acte irréfléchi. Mieux vaut l'avortement que la naissance d'un enfant non désiré et qui peut en pâtir toute sa vie. Là encore, qu'on ne parle pas de « respect de la vie ». L'Eglise a-t-elle jamais pratiqué le baptême d'embryons ou de fœtus nés vivants sans être viables à la suite de fausses couches spontanées ? Il n'y a émergence d'une personne qu'à la naissance, quand l'enfant entre dans la communion des personnes humaines. Sur ce point, le *Nouveau Code canonique* n'innoverait pas en maintenant l'excommunication de ceux qui pratiquent l'avortement. Les évêques français, réunis dernièrement à Lourdes, ont été plus modérés dans leur appréciation de la faute personnelle.

Que devient, dans cette optique, la sexualité préconjugale ? D'après le rapport Kinsey, la masturbation est partiquée par 88 % des jeunes gens entre quinze et vingt ans. La doctrine de l'Eglise la condamne. Doit-elle continuer à l'interdire ? Les sécrétions testiculaires ont besoin d'être libérées ; n'y suffisent pas toujours les éjaculations nocturnes, presque toujours accompagnées de rêves érotiques insidieux. Si on en interdit la pratique, faut-il faciliter les relations sexuelles préconjugales ? Au nom d'une morale de la personne, rien ne s'y oppose, à condition que se rencontrent, non pas deux désirs, mais deux personnes qui cherchent l'amour. Le danger, c'est la banalisation des rapports sexuels, et, plus tard, une difficulté accrue pour bâtir la pierre angulaire de cette morale : l'indissociabilité du couple qui a mis au monde un enfant. Certaines communautés, certains ménages tentent de jouer à la fois de la conjugalité et de la liberté sexuelle. Personne ne résiste à ce jeu, dont le plus aimant est toujours perdant.

Cette revue des problèmes posés par la sexualité ne peut esquiver la question du mariage des prêtres. Il ne s'agit pas de minimiser la vocation de ces prêtres et de ces religieuses qui ont choisi de renoncer à une vie sexuelle et familiale pour se faire tout à tous, ou pour chanter nuit et jour la louange de Dieu. Exclura-t-on pour autant les prêtres mariés du sacerdoce ? Une prescription qui n'est que loi ecclésiaste en non obligation évangélique peut-elle être maintenue quand, de par l'évolution de la société, des jeunes se refusent de plus en plus nombreux à choisir entre apostolat et famille ? D'immenses territoires africains, américains, asiatiques sont privés d'évangélisation ; en France même s'installe un désert cultuel. Et pourquoi? Pour maintenir, contre l'intérêt même de l'Eglise, le célibat d'un clergé de moins en moins nombreux. Comme s'il y avait incompatibilité entre l'amour d'une femme et le service de Dieu.

Je ne plaide pas pour une absence de morale sexuelle, ni pour le laxisme ou la licence. Je plaide pour que l'on regarde la *réalité* en face. Je souhaite ajouter ma voix dans l'effort de maturation que requièrent l'évolution de la société, les progrès de la science et les exigences de la personne humaine. La morale que je propose appelle, elle aussi, une ascèse et une maîtrise de soi. A défaut, il n'y a plus personne capable de respecter son prochain, mais un individu ballotté par les vagues de ses désirs ou assujetti aux provocations de l'ambiance. Libération sexuelle, oui, mais dans le respect de l'autre et l'engagement sans retour en cas de naissance d'un enfant.

Que l'Eglise ne demeure pas étrangère aux changements de société et aux données nouvelles de la science. C'est à propos du débat sur la contraception que le cardinal Suenens s'est écrié à Vatican II : *« Je vous en conjure, mes frères, évitons un nouveau procès de Galilée. Un seul suffit pour l'Eglise. »*

(*) Professeur émérite de psychologie à l'université René-Descartes, Paris 5e.

Une nouvelle étape dans le dialogue œcuménique

par ALAIN WOODROW

Vieilles lunes ou horizons nouveaux ? Le mouvement œcuménique (1) en vue de l'unité organique des chrétiens a-t-il encore un sens à une époque où le dépérissement des Églises institutionnelles va de pair avec l'essor des sectes, habituel aux civilisations en crise ? La question se pose comme tous les ans, à l'approche de la semaine de l'unité chrétienne (18-25 janvier).

Le dialogue œcuménique, engagé il y a presque un siècle, entre un prêtre catholique, Fernand Portal, et un laïc anglican, lord Halifax, a connu des hauts et des bas. Il a été jalonné d'initiatives marquantes telles l'instauration de la semaine de l'unité (1935), l'implantation de la communauté de Taizé (1944), la création du Conseil œcuménique des Églises, le décret sur l'œcuménisme de Vatican II (1964), l'établissement de « comités mixtes » : catholique-protestant (1968), catholique-anglican (1970), catholique-orthodoxe (1980), etc.

Malgré cela, le mouvement vers l'unité semble s'essouffler. Rares sont les chrétiens qui ne reconnaissent pas le scandale des divisions qui persistent, mais, dans cette marche vers les sommets, les Églises ont atteint un plateau confortable, où les hostilités d'antan ont été remplacées par des politesses — voire des amitiés — réciproques, qui se traduisent en prières, et parfois actions, communes.

Faut-il franchir une nouvelle étape ? Est-ce souhaitable ? possible ?

La réponse diffère selon l'interlocuteur, qu'il s'agisse des experts — les théologiens, — des responsables — les hiérarchies ecclésiastiques, — ou des troupes — les fidèles de la base. Pour les théologiens, le chemin parcouru est impressionnant. A des degrés divers, les commissions mixtes ont élaboré, non sans peine, des déclarations doctrinales sur la papauté, les ministères, les sacrements, qui aplanissent singulièrement les difficultés passées et montrent, au-delà de tout espoir, combien de querelles théologiques étaient liées au contexte historique.

L'exemple le plus frappant est sans doute le rapport final de la commission internationale catholique-anglicane — dont un exemplaire se trouve actuellement sur le bureau de Jean-Paul II — tellement positif que le Dr Robert Runcie, archevêque de Cantorbéry et primat de l'Église anglicane, a récemment prédit que l'unité des deux Églises se fera avant l'an 2000, en ajoutant : *« J'espère pouvoir, à cette date, célébrer la messe dans une église catholique. »*

Cette remarque, surprenante dans une telle bouche, donne le ton du nouveau climat des relations entre hiérarchies ecclésiastiques, plutôt réservées jusqu'à maintenant. Dans un message adressé au patriarche de Constantinople, Dimitrios Ier, et transmis par une délégation du Vatican à l'occasion de la fête de saint André, le 30 novembre dernier, Jean-Paul II écrit : *« Il ne faut pas que notre marche en avant se ralentisse ou se disperse. Tant les nécessités du monde chrétien que, plus généralement, les choix qui sont proposés aux hommes d'aujourd'hui, et dont dépend leur existence future, demandent que le dialogue entre nos Églises ne s'éparpille pas dans des questions secondaires, mais se concentre sur l'essentiel afin d'atteindre au plus vite cette pleine unité qui pourra être une contribution importante à la réconciliation entre tous les hommes. »*

Plus d'étiquettes confessionnelles

C'est d'ailleurs ce besoin ressenti par les chrétiens de se regrouper face aux problèmes de l'heure qui peut expliquer la nouvelle urgence de la question œcuménique. Lors de la deuxième rencontre des Églises européennes, catholique et protestantes, à Logumkloster (Danemark), en novembre dernier (*le Monde* du 27 novembre 1981), on lit dans le message final : *« Il nous faut tous être saisis de manière nouvelle par notre espérance commune. En effet, notre crédibilité comme témoins de cette espérance est soumise aujourd'hui à l'inexorable épreuve des divisions qui se perpétuent, des menaces aiguës qui pèsent sur la vie et la paix dans le monde, de l'angoisse et de la résignation qui augmentent. »*

Les chrétiens de la base, quant à eux, n'ont pas attendu ces appels d'en haut pour prendre leurs responsabilités dans le domaine œcuménique. Si une minorité d'entre eux, plus traditionalistes, refusent le dialogue avec d'autres chrétiens au nom de principes intangibles reçus de leurs pères (les fondamentalistes protestants aux États-Unis, les orthodoxes nationalistes, grecs ou russes, les intégristes français ou les « durs » des deux communautés nord-irlandaises), la plupart des pratiquants, surtout les plus jeunes, ne comprennent plus la raison d'être des clivages religieux. C'est particulièrement vrai des jeunes Églises du tiers monde, héritières de querelles dont elles sont innocentes.

Ces chrétiens militent ensemble, au nom de leur foi, contre la pauvreté, le racisme, la course aux armements, l'injustice. Des associations comme Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) ou Théologiens du tiers-monde sont spontanément œcuméniques. Leurs membres ne se demandent même plus de se définir sur le plan confessionnel.

Paradoxalement, l'ombre qui plane actuellement sur l'avenir du mouvement œcuménique pourrait venir du regain d'intérêt et de popularité de la papauté. Malgré ses fortes paroles en faveur de l'œcuménisme, Jean-Paul II se montre très ferme, pour ne pas dire traditionaliste, sur le plan doctrinal. Sa grande autorité, alliée à un charisme personnel, pourrait donner à réfléchir aux non-catholiques qui voient dans le dialogue œcuménique la mainmise de l'Église romaine sur les « frères séparés » en vue de leur retour au bercail.

(1) Le mot œcuménique vient du grec *oikoumenè* : le monde habité.

TÉMOIGNAGE

L'Evangile sans prêtres

par PAUL GAUTHIER

DEPUIS le concile Vatican II, l'Eglise catholique est travaillée par deux mouvements, restauration ou rénovation. Certains s'efforcent, avec Jean-Paul II, de rebâtir l'Eglise telle qu'elle était depuis des siècles : une société hiérarchique instituée, prétendent-ils, par Jésus-Christ Lui-même, avec le pape et les évêques, aidés par les prêtres qui distribuent aux fidèles les dogmes à croire et les sacrements à consommer pour recevoir la grâce de Dieu. Ce type de société correspond à celui dans lequel l'Eglise s'est construite, judaïsme antique, avant 70, avec sacerdoce et sacrifice, Empire romain avec empereur *(sumus pontifex)*, sénat, procurateurs et préfets, pape (souverain pontife), collège cardinalice, évêques et nonces. De ce côté, on s'efforce de remédier à la crise des vocations sacerdotales — les séminaires se vident — par des appels pathétiques à l'embauche, et même, malgré de graves réticences, ordination de femmes et d'hommes mariés.

De l'autre côté, on s'appuie sur *Lumen Gentium nº 9*, la constitution de Vatican II qui reconnaît l'Eglise comme peuple de Dieu. On propose de la rénover sur le type nouveau de société de plus en plus démocratique et autogestionnaire, du moins dans les pays où la liberté et les droits de l'homme sont garantis contre les oppressions politiques ou idéologiques. (On peut remarquer que l'Eglise catholique traditionnelle, avec ses prêtres, ne perdure qu'en Pologne et en Irlande, pays où le nationalisme persécuté trouve refuge dans ses églises, mais décline partout où le peuple est libre.) On veut retrouver le passé originel de l'Eglise en la décapant de ses surcharges : les premières communautés élisaient elles-mêmes diacres, prêtres et évêques. On devrait revenir à ce modèle. Mais, plus profondément, passant l'Eglise au crible de l'Evangile, quelques-uns, allant au fond du problème, mettent en question le sacerdoce, le sacramentalisme, le sacré lui-même, comme anti-évangéliques.

En même temps et, semble-t-il, pour la première fois dans l'histoire du christianisme, un mouvement de renouveau évangélique s'épanouit sous l'action non pas d'un réformateur, ni d'un saint, ni d'une hiérarchie (si ce n'est l'impulsion de Vatican II et l'approbation de certains évêques et même de certains cardinaux, tel Michel Pellegrino, ancien archevêque de Turin), mais de tout un peuple immense et divers, devenu majoritaire, répandu aussi bien dans les vieilles chrétientés d'Europe qu'en Amérique latine, en Afrique et en Asie : communautés de base (dans la mesure où elles ne sont pas récupérées par l'appareil hiérarchique), appel aux chrétiens (Chantiers 81-82, Chantier 21) et des milliers d'isolés, exilés, paumés, marginaux, devenant en fait majoritaires, résistants, objecteurs de conscience, faisant la grève des sacrements, ou plutôt les boycottant, délaissant les églises, se désintéressant des ordonnances ou proclamations épiscopales, ou même papales, mais gardant au cœur une soif d'amour éternel, une foi ouverte et libre.

C'est dans ce contexte que s'inscrit mon témoignage, parallèle ou convergent avec des milliers d'autres, émanant de prêtres ou de laïcs, hommes ou femmes. Dans un article intitulé « L'Eglise romaine en retrait » où, après avoir écrit : *« Après l'avancée et l'ouverture de Vatican II, voici qu'aujourd'hui l'heure du ressac se dessine »*, Henri Fesquet conclut : *« Que peut l'homme sur l'avenir, si haut placé qu'il soit ? Qui peut arrêter le soleil ? »* (*le Monde* du 14 mai 1981.)

Après une longue recherche de l'Evangile, j'en suis venu à espérer qu'un jour les chrétiens soient assez forts dans leur foi en Jésus-Christ et vivent assez l'Evangile pour célébrer en famille ou entre amis la Cène de Jésus, rompre et partager le pain en mémoire de Lui, sans avoir besoin de pouvoirs sacerdotaux.

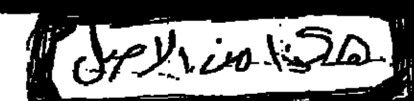
Dès l'âge de douze ans j'avais désiré devenir prêtre, et durant quinze ans je me suis préparé à être enfin « ordonné », « consacré ». Je pensais ainsi me rapprocher de Jésus, puisque, me disait-on, le prêtre est un autre Christ, ayant reçu, par l'imposition des mains de l'évêque et l'invocation de l'Esprit saint, le pouvoir de remettre les péchés et de rendre Jésus réellement présent sous le signe du pain et du vin.

Pendant quinze ans j'ai ensuite, comme professeur au petit puis au grand séminaire, travaillé à préparer d'autres prêtres, et j'en étais très heureux, aimant mon travail, et surtout mes élèves. Mais, en même temps, je me sentais vivre trop loin de l'Evangile, de la pauvreté évangélique, des pauvres, eux aussi autres Christ. J'ai obtenu de mon évêque d'aller à Nazareth, prêtre-ouvrier, parmi les ouvriers arabes palestiniens ; il était alors interdit en France d'être prêtre-ouvrier.

Au cours des vingt dernières années, dont celles du concile Vatican II, j'ai progressivement découvert que richesse et pouvoirs sont liés, ceux-ci permettant celle-là. Par les pouvoirs spirituels qu'elles prétendent détenir du Christ lui-même, les églises se sont acquis de grandes fortunes (dons, legs, indulgences, honoraires...). Pour être réellement pauvre, il me fallait donc renoncer à tout pouvoir. Jésus lui-même n'a-t-il pas mis en garde ses disciples ? *« Les chefs des nations leur commandent en maîtres et leur font sentir leur pouvoir. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous ! Au contraire... »* (Marc, X/42-43). Je devais renoncer au titre de Père que l'on donne au prêtre: *« N'appelez personne votre « Père » sur la terre, car vous n'en avez qu'un, le Père céleste. »* (Matthieu XXIII/9.) Je compris alors que l'auteur de l'épître aux Hébreux (VIII/4) ait pu écrire : *« A la vérité si Jésus était sur terre il ne serait pas même prêtre. »* Pourquoi Jésus aurait-il voulu créer une nouvelle caste sacerdotale, lui qui a été victime de l'ancienne ? Etant *« le verbe, vie de tout être et lumière de tout homme »* (Jean I/4 et 9), il n'a pas cessé de l'être en se faisant homme, mais, au contraire, il est venu parmi nous pour nous révéler plus clairement cette merveille de sa présence universelle, vie et lumière, déjà pressentie dans l'humanité (tao chinois, Brahma ou Atma hindou, par exemple). L'Evangile libère en effet l'humanité des religions de la séparation du sacré et du profane, de la sacralisation, du sacerdoce...

Je n'avais donc jamais été prêtre puisque Jésus n'avait jamais voulu de sacerdoce. Il nous a introduit dans la Nouvelle Alliance, celle de l'amour : *« Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous et son amour est accompli en nous... Petits enfants, gardez-vous des idoles. »* (Jean IV/12 - V/21.)





orale de la personn

plus sans prêtres

Le Monde — étranger

ASIE

Cambodge

TROIS ANS APRÈS L'INTERVENTION VIETNAMIENNE

Le régime de Phnom-Penh demeure toujours aussi dépendant de Hanoï

M. Son Sann, président du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.), a été reçu, jeudi 7 janvier, par M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. A l'issue de cette rencontre, M. Son Sann a annoncé l'ouverture à Paris d'un bureau d'information de son mouvement ainsi que la réouverture prochaine de la Maison du Cambodge à la Cité universitaire.

D'autre part, à Pékin, le prince Sihanouk, qui a entamé des conversations avec les dirigeants chinois, a estimé qu'il pourrait compter sur une aide chinoise. Enfin, le chef de l'État indonésien a déclaré, au début de la semaine, devant l'Assemblée nationale de son pays, qu'il ne saurait accepter une occupation indéfinie du Cambodge par les troupes vietnamiennes. — (A.F.P., Times.)

Il y a trois ans, le 7 janvier 1979, dans la matinée, les troupes vietnamiennes entraient dans Phnom-Penh, en chassaient le régime khmer rouge, et le remplaçaient par des dirigeants dociles arrivés dans leurs fourgons. Un gouvernement communiste en remplaçait un autre, plus sanguinaire mais aussi plus indépendant, tout comme à Kaboul le 27 décembre de la même année. Le parallèle entre le Cambodge et l'Afghanistan est frappant. Dans les deux cas, la « puissance fraternelle voisine » n'a publiquement découvert la véritable nature de « *boucher* » ou de « *traître à la solde de l'impérialisme* » de MM. Hafizullah Amin et Pol Pot qu'au moment où leur refus de se soumettre est devenu irréversible.

Trois mois avant de lancer son offensive finale contre Phnom-Pen, *Hanoï avait félicité le P.C.* khmer à l'occasion de son anniversaire. Trois semaines avant de le faire assassiner, le Kremlin avait fait de même avec Amin. Ce fut aussi à l'appel d'un Front uni national pour le salut du Kampuchéa (FUNSK) réuni à la frontière vietnamienne d'une part, et de M. Babrak Karmal, alors à Moscou, que Vietnamiens et Soviétiques renversèrent les frères devenus rétifs. Comme l'U.R.S.S. en Tchécoslovaquie en 1968, le Vietnam a invoqué l'internationalisme prolétarien ; il a appuyé les coups de Prague et de Kaboul, *la normalisation en Pologne*.

Dernière et dramatique similarité, le flux massif de réfugiés vers les pays voisins : deux millions et demi d'Afghans au Pakistan, des centaines de milliers de Khmers en Thaïlande. Bien sûr, des différences existent, et Hanoï, il a été renversé juste après doute ceux qui voient seulement dans le renversement des Khmers rouges une mesure de salubrité internationale. Il est évident que les Khmers ne s'opposent pas avec le même unanimisme et acharnement à l'armée vietnamienne que ne le font les Afghans à l'égard des troupes soviétiques. Le souvenir des excès du Kampuchéa démocratique les pousse encore en large majorité à accepter ou du moins à tolérer le nouvel ordre communiste à la vietnamienne.

Le Vietnam connaissait depuis des années le comportement des Khmers rouges, ses alliés jusqu'en 1975. Ses dirigeants leur ont envoyé des messages « *chaleureux* » jusqu'à ce que tout espoir soit abandonné de voir les Khmers rouges accepter de se fondre dans un cadre indochinois.

Le limogeage de M. Pen Sovan, premier ministre, secrétaire général du parti populaire révolutionnaire (P.P.R.K., communiste), formé à Hanoï, confirme les intentions du Vietnam. Suspecté de vouloir contrebalancer l'influence du Vietnam par celle d'une Union soviétique plus riche et plus lointaine, sans rompre ni avec le communisme ni avec Hanoï, il a été renersé juste après avoir réclamé le départ de colons militaires vietnamiens et de leurs familles installés illégalement au bord du Tonlé-Sap. Son remplacement a été d'autant plus facile que les résidences des principaux dirigeants de Phnom-Penh étaient toujours, au début décembre, gardées par des soldats vietnamiens.

Trois ans d'occupation vietnamienne n'ont rien réglé. La guerre n'est pas finie ; même si elle ne touche pas sérieusement le Cambodge « utile », elle s'est étendue en 1981. Les mouvements de résistance sont toujours aussi loin de s'entendre mais n'en poursuivent pas moins leurs activités. Leur impopularité passée n'a pas empêché les Khmers rouges de se renforcer, ce qui les a rendus moins conciliants face à leurs partenaires nationalistes du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) de M. Son Sann, et du Moulinaka *sihanoukiste*. En dépit de divergences, l'ASEAN (1), les États-Unis et la Chine continuent de soutenir la résistance.

Mais le plan de l'ASEAN de contraindre les Khmers rouges à partager leur légitimité internationale avec les non-communistes au sein d'un gouvernement de coalition pour donner du Cambodge une image plus présentable semble toujours difficile à réaliser. Un tel gouvernement enlèverait au Vietnam la principale justification à sa présence au Cambodge, puisque le régime khmer rouge aurait cessé d'exister *en tant que tel*.

En dépit de ses déclarations sur l'« *irrémédiabilité* » de la situation au Cambodge, la position vietnamienne n'y est pas aussi solide que ne le prétend Hanoï. Trois ans après, le régime de Phnom-Penh n'a toujours pas d'existence indépendante, demeure tributaire du Vietnam pour sa survie.

Le limogeage de M. Pen Sovan a montré que les dirigeants de Hanoï ne pouvaient pas compter sur tous les camarades khmers formée au Vietnam (2), et qu'ils ne se sentaient pas assez sûrs de lerus alliés pour leur laisser la bride un peu plus lâche sur le cou.

PATRICE DE BEER.

(1) Association des nations d'Asie du Sud-Est, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

(2) Les trois principales personnalités limogées depuis 1979 sont d'anciens Khmers Vietminh, MM. Ros Samay, Kéo Chanda et Pen Sovan.

M. CHAN SI, MINISTRE DE LA DÉFENSE, EST NOMMÉ PREMIER MINISTRE PAR INTÉRIM

M. Chan Si, ministre de la défense, a été nommé premier ministre intérim, a annoncé jeudi 7 janvier l'agence de presse S.P.K.

La promotion de M. Chan Si intervient un mois après le limogeage de M. Pen Sovan. Comme ce dernier, M. Chan Si fait partie de ces Khmers Vietminh qui ont été formés à Hanoï. Déjà membre du bureau politique du P.P.R.K. (*où il figurait en huitième place sur huit membres*), troisième vice-premier ministre, ministre de la défense nationale et député, il est, selon sa biographie officielle, né en 1932 dans une famille de paysans de la province de Kompong-Chnang. Entré dans la résistance antifrançaise en 1950, il « *a été chargé par le parti de remplir une mission et d'étudier à l'étranger* », en clair au Vietnam.

Il abandonne les Khmers rouges dès 1972, sans doute pour retourner au Vietnam, ayant pris conscience des « *activités contre-révolutionnaires du groupe Pol Pot-Ieng Sary* ». En 1978, il entre dans la résistance armée contre ces derniers et devient, en janvier 1979, commissaire politique suprême. — P. de B.

Vietnam

Le plan pour 1982 prévoit de « concentrer toutes les forces du pays » sur l'agriculture

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — L'Assemblée nationale vietnamienne a récemment approuvé « *l'état d'accomplissement du plan de 1981 et les tâches du plan de 1982* ». A cette occasion, M. Pham Van Dong, premier ministre, s'est félicité « *des nombreux changements très encourageants dans la production agricole, industrielle ainsi que dans d'autres domaines de l'économie nationale* ». Mais, a-t-il ajouté, « *il faut admettre que nous aurions pu faire mieux et davantage dans plusieurs domaines économiques et culturels* ».

L'Assemblée nationale a adopté les principaux objectifs du plan pour 1982 : revenu national, + 5 % ; production industrielle, + 5 % ; productivité industrielle, + 5 % ; exportations, + 45 % ; production alimentaire : 16 millions de tonnes. Elle a indiqué, dans une résolution, qu'il fallait « *s'efforcer de satisfaire les exigences impérieuses du peuple en matière d'habillement, d'études, de soins médicaux, de logement et de déplacement* ».

M. Pham Van Dong a insisté sur la nécessité de « *concentrer toutes les forces du pays sur le développement intégral de l'agriculture* » et, dans cette perspective, « *d'accorder de l'importance à la répartition rationnelle de la main-d'œuvre abondante en vue d'exploiter en premier lieu les superficies agricoles et forestières en friche* ». En 1981, selon l'agence de presse vietnamienne, 160 000 habitants des provinces populeuses du delta du Mékong se sont installés dans les nouvelles zones économiques, notamment dans le Sud (plantations d'hévéas) et sur les Hauts-Plateaux (plantes industrielles). En 1982, d'après des sources officielles, le nombre de ces « *personnes déplacées* » est appelé à quadrupler. Ce réaménagement du territoire paraît d'autant plus urgent que le Vietnam souffre d'un déficit alimentaire chronique et que, en dépit d'une active campagne de contrôle des naissances, il doit, chaque année, nourrir plus d'un million de bouches nouvelles.

Démarche de l'ASEAN auprès de Paris

Autre priorité pour les dirigeants de Hanoï : l'énergie. « *Il faut accorder une importance particulière à l'industrie du pétrole et du gaz et veiller à une bonne réalisation de notre coopération avec l'Union soviétique dans ce domaine* », a noté le premier ministre. A cet égard, les deux pays ont créé, l'an dernier, une entreprise mixte, Vietsovpetro, chargée de la prospection et de l'extraction sur le plateau continental vietnamien.

Pour mener à bien ces tâches, le Vietnam continue de s'appuyer sur l'aide internationale ou plutôt sur celle de l'Union soviétique et des pays frères (Europe de l'Est et Cuba). « *Ce sont là des possibilités dont nous n'avons pas encore prévu toute la portée et tous les effets* », a affirmé M. Dong. Mais les dirigeants de Hanoï ont-ils d'autres choix alors que les nations occidentales leur ont coupé les vivres, il y a trois ans, au lendemain de l'invasion du Cambodge ?

Toutefois, la France vient de signer avec le Vietnam un protocole financier — le premier depuis 1977 — qui porte sur un prêt de 200 millions de francs. Paris a eu beau préciser que cet accord ne préludait pas à un changement d'attitude de sa part sur la question cambodgienne, les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (1) ne se sont pas moins émus de cette reprise des relations économiques. Leurs ambassadeurs en France devaient ensemble, ce vendredi 8 janvier, exprimer cette irritation à M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Dans un assez bref commentaire, diffusé par la *Voix de l'Asie libre*, le ministère thaïlandais des affaires étrangères a condamné la position de Paris.

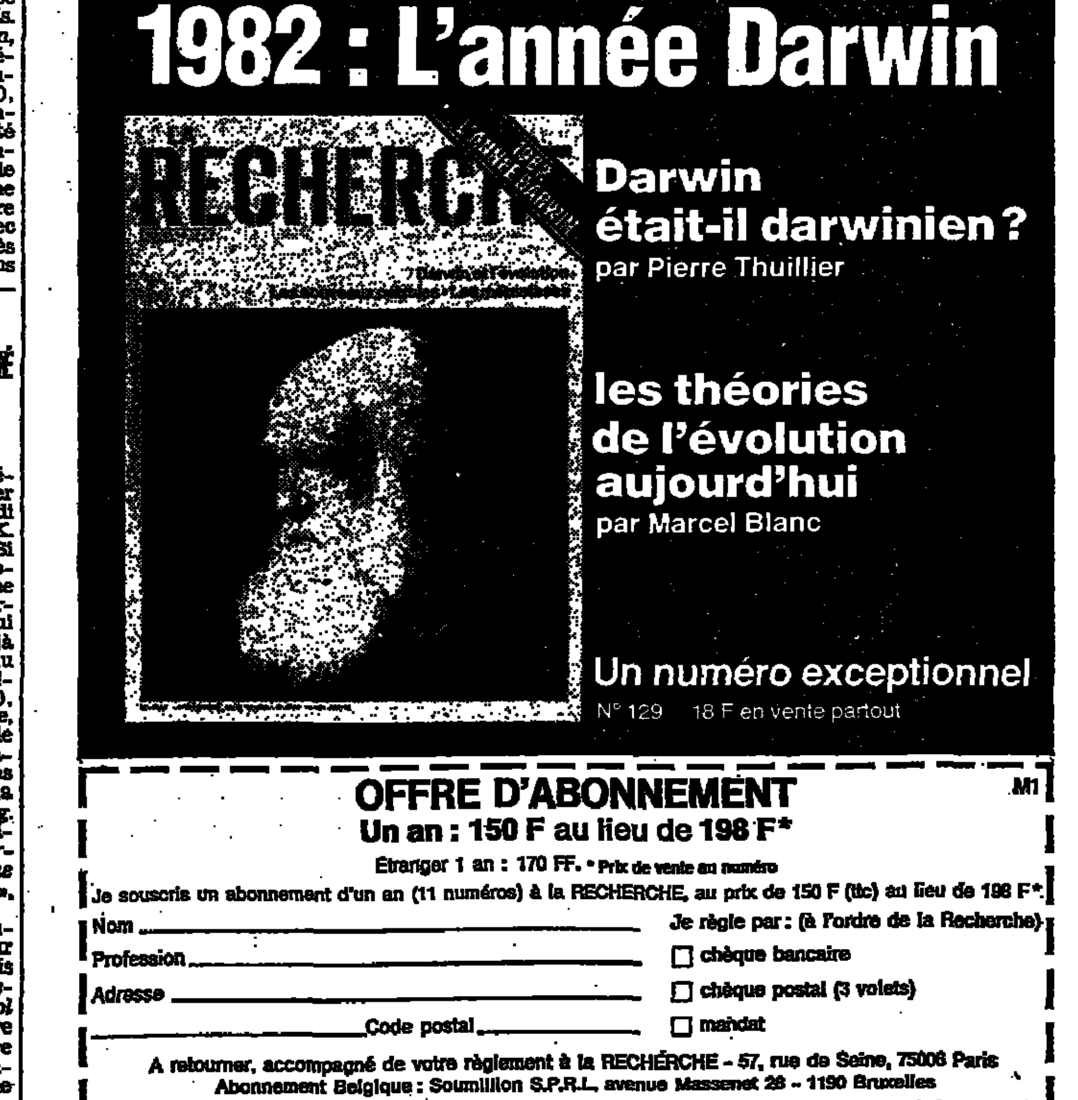
Quoi qu'il en soit, la plupart des observateurs doutent que les responsables vietnamiens ne puissent atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés pour 1982, et notamment augmenter de 45 % la valeur de leurs exportations. « *Nous sommes en butte à de nombreuses et grandes difficultés venant de tous les côtés* », a reconnu le premier ministre. *Hanoï n'a-t-il pas demandé à* Tokyo, en décembre dernier, de modifier le calendrier de remboursement de prêts d'environ 200 millions de dollars, faute de devises pour honorer ses dettes ?

Reste à juguler l'inflation autrement qu'en faisant fonctionner la « planche à billets ». Reste surtout à trouver les moyens appropriés pour développer la production agricole. Le premier ministre a récemment admis que « *l'application du régime des travaux forfaitaires* (le paysan à la libre disposition de la part de la récolte qui dépasse les objectifs du Plan) *est un large mouvement de la révolution socialiste* ». En réalité, le débat entre « pragmatistes » et idéologues n'est pas clos.

Il appartiendra au cinquième congrès du P.C.V. qui se réunira en mars, de fixer les grandes orientations du troisième quinquennat. Le fait que sa convocation, initialement prévue à l'automne dernier, ait été repoussée de plusieurs mois, semble prouver que les choses n'allaient pas de soi. Pour sa part, le *Nhan Dan*, le quotidien du parti, a expliqué que le Vietnam devait sortir de son état de sous-développement « *sans emprunter la voie capitaliste de l'oppression et de l'exploitation* ». Les solutions à long terme se résument, selon le journal, en « *deux tâches stratégiques, quatre objectifs majeurs et dix importantes mesures* ».

JACQUES DE BARRIN.

(1) Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.



DIPLOMATIE

Paris et l'Amérique centrale

(Suite de la première page.)

Un responsable du Pentagone cité par l'Associated Press parlait, jeudi soir, d'une « *gifle* ». Mais les porte-parole refusaient tout commentaire annonçant une réaction pour ce vendredi. On s'attendait à des regrets mesurés qui ne braqueraient pas trop les projecteurs sur cette affaire.

L'administration est embarrassée. Ne cherche-t-elle pas à éviter tout ce qui peut faire diversion à la Pologne et tout étalage des divisions entre les alliés ? On ne va pas se brouiller avec la France pour deux vedettes côtières, deux hélicoptères Alouette-III et une quinzaine de camions pour un montant total d'environ 80 millions de francs. La France, dont on apprécie aussi bien l'effort de défense que la fermeté à l'égard de l'Union soviétique. Mais les dirigeants américains devront tenir compte des réactions éventuelles de la presse et du Congrès.

C'est la deuxième fois en cinq mois que l'Amérique centrale oppose Paris à Washington. Les États-Unis avaient très mal pris, en août, la reconnaissance par la France et le Mexique des deux fronts de libération salvadoriens. Cette fois, Paris touche un autre point très sensible, puisque l'administration Reagan dénonce le Nicaragua comme un pays ultra-militarisé, un centre de subversion régional manipulé par les Soviétiques et les Cubains.

Le communiqué publié à l'issue des conversations entre MM. Weinberger et Hernu ne fait aucune allusion au Nicaragua. Le sujet a pourtant été abordé en détail par les deux ministres de la défense. M. Hernu s'apprêtait à en parler de nouveau ce vendredi avec le secrétaire d'État, M. Alexander Haig, et peut-être avec le président Reagan lui-même, auquel il espérait remettre en mains propres un message de M. Mitterrand.

Au cours d'une rencontre avec la presse jeudi soir, le ministre français a été longuement interrogé sur la vente d'armes au Nicaragua et sur les réactions de son homologue américain. « *Le secrétaire à la défense m'a fait part de sa préoccupation* », a dit M. Hernu. Le ministre français s'est donc « expliqué » sans avoir à « se justifier » puisque la France, qui ne fait plus partie du commandement militaire intégré de l'OTAN, est un « pays souverain ».

Pourquoi Paris n'a-t-il pas rendu public ce contrat ? (1). Le contrat fut signé le 21 décembre, a répondu M. Hernu. Sa publication devait se faire dans quelques jours à l'issue d'un conseil interministériel qui se réunit tous les trimestres. « *J'avais en tout cas l'intention d'en parler à mes interlocuteurs américains.* » Les matériels vendus au Nicaragua « *ne sont absolument pas offensifs* », a souligné le ministre. « *Jamais les États-Unis n'ont fait connaître à la France qu'il ne fallait pas vendre de matériel de défense au Nicaragua ; ce pays ne nous a jamais été indiqué comme figurant dans un embargo possible.* »

D'autre part, en concluant ce contrat, la France aurait « *parfaitement rempli son rôle politique* ». Ne regrette-t-elle pas l'existence de deux blocs ? « *Lorsqu'un pays s'adresse à la France pour un contrat de ce genre*, a remarqué M. Hernu, *c'est généralement le signe qu'il cherche à échapper à une dépendance.* » Il y a donc là quelque chose de positif. Les États-Unis devraient donc plutôt « *se féliciter que de tels gouvernements s'adressent à la France plutôt qu'à l'Union soviétique ou à Cuba* ». Paris va former une dizaine de marins et une dizaine d'aviateurs nicaraguayens. Ces derniers, a remarqué M. Hernu, viennent apprendre à piloter des appareils français et non des Mig. « *Je vous laisse déduire le reste* », a-t-il ajouté. Faut-il en déduire que les sandinistes n'ont pas et n'auront pas d'avions soviétiques ? Ou que la France pourra un jour leur vendre des Mirage ?

Malgré le Nicaragua, les entretiens Hernu-Weinberger se sont déroulés dans un *climat cordial*. Le ministre français — membre d'un gouvernement qui compte des communistes — affirme avoir rencontré une confiance totale. « *Chaque fois que j'ai demandé à mes interlocuteurs américains des détails techniques très sophistiqués, ils ont répondu à mes questions.* »

Unité de vue sur la Pologne

Le communiqué exprime une unité de vue sur la Pologne et sur le transfert de technologie avancée à *l'Union soviétique*. La phrase principale a été quasiment extraite du communiqué Schmidt-Reagan du 6 janvier : les deux ministres « *ont noté la responsabilité de l'U.R.S.S. dans les événements de Pologne et ont exprimé leur inquiétude concernant la très forte pression soviétique contre les efforts polonais de réforme. Ils sont convenus que la Pologne doit résoudre ses problèmes sans une telle ingérence extérieure, en dehors du recours à la force et à l'intimidation* ».

La France et les États-Unis estiment *qu'un contrôle doit être exercé* sur le transfert à l'U.R.S.S. de technologie avancée à éventuelle application militaire. Sans cela, ont déclaré les deux ministres, l'U.R.S.S. bénéficierait de « *considérables retombées pour ses programmes militaires* ». Paris et Washington resteront « *en communication étroite* » pour renforcer de tels contrôles, notamment sur les ordinateurs et la micro-électronique.

Le communiqué est très vague sur la coopération bilatérale en matière d'armements (*le Monde* du 5 janvier). *Le seul engagement public pris* par M. Weinberger est d'intervenir auprès du Congrès pour que soient levées certaines restrictions sur les métaux rares, gênantes pour la France.

ROBERT SOLÉ.

(1) L'affaire des ventes d'armes françaises a été révélée par Jérôme Dumoulin dans *l'Express* daté 8-14 janvier.

Des livraisons modestes de la France à une armée en pleine réorganisation

Les effectifs exacts de l'armée nicaraguayenne sont l'objet de controverses. Il semble que les variations, très importantes, qu'on observe entre les chiffres fournis par les autorités de Managua et ceux de Washington proviennent de l'inclusion, ou non, des forces de la milice. Les autorités nicaraguayennes parlent d'environ huit mille hommes, alors que Washington cite le chiffre de vingt-trois mille hommes.

Les dix-huit bataillons d'infanterie de l'armée de terre du Nicaragua sont en complète réorganisation et tous réunis ils sont inférieurs en effectifs à l'équivalent d'une division d'infanterie française. Des armées voisines comme celles du Panama, du Honduras, du Salvador et, à plus forte raison, du Guatemala, plus peuplé, sont plus nombreuses, si on ne comptabilise pas la milice. Il n'en demeure pas moins que le Nicaragua cherche aujourd'hui à se renforcer militairement.

Avec la France, le Nicaragua tente précisément de le faire dans le domaine naval, où ses deux cents hommes servent des matériels dépassés, comme quelques vedettes en bois et quatre patrouilleurs de construction israélienne, armés de deux mitrailleuses de 12,7 mm, pour la protection des côtes. Les vedettes acquises auprès de la France se rapprocheraient plus, par leurs caractéristiques et leurs performances, de celles de la gendarmerie maritime.

Dans le domaine aérien, l'aide de la France reste très modeste pour une armée de l'air nicaraguayenne qui mobilise quinze cents hommes. C'est l'une des plus nombreuses d'Amérique centrale, mais ce n'est pas la mieux équipée en matériels modernes. Son parc d'avions, assez disparate, est constitué d'une vingtaine d'appareils provenant essentiellement des États-Unis. Le Nicaragua a cherché, ces derniers mois, à obtenir des matériels soviétiques — on a parlé de la livraison de Mig anciens, — mais, à ce jour, de tels types d'avions ne sont pas apparus dans les forces de ce pays.

Au total, les caractéristiques des matériels vendus par la France (principalement deux vedettes garde-côtes, *qui n'ont rien à voir avec* les canonnières lance-missiles de Cherbourg, et deux hélicoptères Alouette-III, qui sont loin d'être les derniers modèles conçus par l'industrie française) ne les prédisposent pas à contribuer à un éventuel surarmement des forces du Nicaragua.

[Les informations venues des États-Unis, sur la présence de chars soviétiques T-54 ne sont pas encore confirmées.]

● *M. Franz Karasek*, secrétaire général du Conseil de l'Europe, terminait ce vendredi 8 janvier une visite officielle à Paris. Il aura notamment été reçu par MM. Mitterrand, Cheysson, ministre des relations extérieures ; Chandernagore, ministre chargé des affaires européennes ; Defferre, ministre de l'intérieur ; Badinter, ministre de la justice, et Poher, président du Sénat. C'est la première fois depuis la création du Conseil de l'Europe (*« l'Europe des vingt et un »*), en 1949, que son secrétaire général est reçu en visite officielle à Paris. M. Karasek, ancien diplomate et député démocrate-chrétien autrichien, a été élu au secrétariat général par l'Assemblée du Conseil de l'Europe en mai 1979.

EUROPE

LA CRISE POLONAISE

Les déclarations de loyauté faites sous la pression sont sans valeur

affirme Mgr Glemp

En Pologne, l'agence PAP a repris ses émissions qu'elle avait dû interrompre lorsque la loi martiale a été proclamée. Mais évidemment toutes les nouvelles qu'elle diffuse, et celles que donnent en provenance de Varsovie les agences occidentales, sont triées par la censure. La journée du mercredi 6 janvier a été marquée par une homélie de Mgr Glemp. Le primat affirme que « les déclarations de loyauté faites sous la pression sont sans valeur ». *D'autre part, les procès intentés à des militants de Solidarité se poursuivent, mais, en dépit de la répression qui frappe le mouvement, des dirigeants du syndicat indépendant, restés dans la clandestinité, s'efforcent de préparer une grève générale.*

L'homélie que Mgr Glemp a prononcée mercredi à l'occasion de la fête de l'Epiphanie a été connue à l'étranger avec retard en raison de la censure, qui a d'ailleurs fait des coupures dans les comptes rendus des correspondants. D'après les extraits qui nous ont été transmis, le prélat a déclaré : « *Le fait que des mineurs aient été tués et que d'autres morts soient imputables à la loi martiale nous remplit de douleur.* » « *Cependant*, a-t-il ajouté, *un catholique ne doit pas répondre à la violnce par la violence ni se livrer à la vengeance.* » Il a cité dans son sermon cette parole du cardinal Wyszynski : « *Il est parfois plus héroïque de vivre pour la patrie que de mourir pour elle.* » Le prélat a évoqué les engagements de loyauté qui sont exigés des employés dans certaines branches de l'administration et dans certaines entreprises. Dans des cas de plus en plus nombreux a-t-il dit « *on demande aux membres de Solidarité de renoncer à leur adhésion... Beaucoup de gens sont menacés de chômage. Les déclarations faites sous la pression sont sans valeur* ».

Mgr Glemp a indiqué qu'il s'était rendu au centre d'internement pour femmes d'Olszynka-Grochowska, dans la banlieue de Varsovie. « *Les conditions d'existence des internés ne sont partout du même niveau que dans la région de Varsovie. Le règlement est dur.* »

Les arrestations et condamnations

Dans l'ensemble du pays, des procès intentés à des militants de Solidarité accusés d'avoir organisé des grèves se poursuivent. Jeudi, un dirigeant régional a été condamné à cinq ans de détention dans la région de Varsovie. Douze militants comparaissent en ce moment devant le tribunal militaire dans la région de Szczecin. Cependant un juge de Varsovie a acquitté quatre ouvriers accusés d'avoir organisé, après l'imposition de la loi martiale, une grève dans une usine de construction automobile. Il a estimé que les protestations des ouvriers avaient été spontanées et qu'il était « *inévitable qu'une déclaration d'état d'urgence entraîne des réactions émotionnelles* ».

M. Boguslaw Stachura, premier vice-ministre de l'intérieur, a donné jeudi les indications suivantes : cinq mille neuf cent six personnes ont été arrêtées depuis la proclamation de l'état de siège mais huit cent trente-neuf mesures de détention ont été annulées. Il a ajouté que cent soixante-dix personnes avaient été condamnées entre le 14 décembre et le 5 janvier.

D'autre part le ministre du travail, M. Antoni Rajkiewicz, affirme, dans un télégramme adressé au B.I.T., que le but de l'état de siège est de créer une garantie pour la démocratisation profonde de la vie socio-politique du pays. « *Il y a place*, ajoute-t-il, *pour des syndicats autogérés et réellement indépendants dans le système socio-économique de la Pologne, et leurs activités seront rétablies dès que disparaîtront les causes qui ont motivé leur suspension* ». Dans ce message, daté du 30 décembre, le ministre rejette la demande que lui avait adressée M. Blanchard, directeur général du B.I.T., d'envoyer une mission en Pologne.

En dépit de la répression qui les frappe, des militants de Solidarité s'efforcent toujours d'organiser la résistance des ouvriers. Deux dirigeants du syndicat, qui sont entrés dans la clandestinité, diffusent des lettres. Le premier, M. Fraszyniuk, responsable de Solidarité à Wroclaw, écrit : « *Notre syndicat n'a pas été disloqué... Ses dirigeants travaillent suivant la volonté de l'écrasante majorité du peuple.* » Une deuxième lettre, signée par M. Janas, responsable de la section de Solidarité de l'usine de tracteurs d'Ursus, demande aux travailleurs de se préparer à la grève générale.

De leur côté, les autorités continuent d'affirmer leur volonté de réformer le régime. M. Baka, ministre chargé précisément de la réforme économique, a affirmé que la loi martiale n'a pas été proclamée pour freiner le changement mais bien pour créer des conditions qui lui soient favorables ; « *Il n'y aura pas de retour aux anciennes méthodes* », a-t-il dit. Quant à l'agence PAP, elle précise que le nouveau système décidé le 31 décembre tend à « *rapprocher les prix de gros des prix mondiaux* ». Les nouveaux prix de gros « *ont été déterminés en fonction des coûts de production du système de rentabilité et de l'impératif d'équilibrer le marché* ». Avec ce nouveau système, rapporte l'A.F.P., certains correspondants occidentaux estiment que la Pologne connaît une hausse des prix « *allant pour certains produits jusqu'à 800 %* ».

L'agence tchécoslovaque C.T.K. a d'autre part annoncé jeudi que des manœuvres militaires auront lieu dans la partie nord-ouest de la Tchécoslovaquie, avec la participation de contingents soviétiques et hongrois, du 25 au 30 janvier prochains. L'agence a ajouté que ces manœuvres affecteront les régions de Litomerice, Liberec, Prague, Pilsen et Karlovy-Vary, soit des zones proches des frontières polonaise, est et ouest-allemandes. Ces manœuvres, auxquelles participeront 25 000 hommes, auront pour but de « *vérifier la coopération entre commandements et unités des armées alliées dans des conditions hivernales* », précise encore C.T.K.

UN TÉMOIGNAGE DE MÉDECINS OCCIDENTAUX

Le fonctionnement des hôpitaux est perturbé

Des médecins occidentaux viennent de quitter la Pologne, où ils devaient remettre un stock de médicaments à l'épiscopat. Ils ont expliqué que cette mission, dont ils étaient chargés par l'épiscopat polonais, leur a servi de laisser-passer à la frontière et lors de différents contrôles, mais qu'ils ont dû distribuer eux-mêmes les médicaments aux hôpitaux :

« L'Eglise, *rapporte l'un d'entre eux*, paraît débordée. Des vivres, des vêtements ont été envoyés par les Eglises étrangères et différents mouvements de solidarité mais les entrepôts sont peu nombreux dans le pays et la distribution est problématique. Les communications n'ont pas été rétablies, il faut une autorisation pour se déplacer dans le pays et une autorisation pour se procurer de l'essence dans les quelques postes qui restent ouverts ; il n'y a pratiquement plus que les fonctionnaires qui puissent encore circuler.

» Le téléphone ne fonctionne que d'hôpital à hôpital pour les urgences. Le courrier est très perturbé, même si des lettres envoyées après le 13 décembre de pays occidentaux sont arrivées à leur destinataire, ouvertes et marquées du visa de la censure. Nous avons eu l'impression, en raison de la présence plus nombreuse de militaires et de miliciens dans les rues, que la tension s'était plus accrue au cours des dix derniers jours dans certaines villes. En dehors de cette présence des forces de l'ordre, ces rues, où sont tombés plusieurs dizaines de centimètres de neige et où il fait un froid glacial, présentent un aspect plus que calme.

« En reprendre pour vingt ans »

Nous n'avons pas vu une affiche en dehors de celle qui reproduit le texte du discours du 13 décembre du général Jaruzelski, pas de graffitti, mis à part une inscription recouverte de peinture blanche sur un monument de Poznan, désormais gardé par les militaires.

» C'est à présent un sentiment d'inquiétude mêlée de culpabilité qui semble prévaloir chez les personnes que nous avons rencontrées. Inquiétude quant à la suite immédiate des événements mais surtout quant à l'avenir plus lointain : les gens ont l'impression d'être à nouveau entrés dans une longue période de peur, de tensions, d'isolement, d'« en reprendre pour vingt ans ». Sentiment de culpabilité aussi pour s'être laissé porter pendant dix-huit mois par une dynamique euphorique, sans avoir vu venir le danger (...).

» Certains, qui étaient engagés dans les rangs de Solidarité, vivent encore dans la peur de l'arrestation, avec en permanence à portée de la main un « sac goulag », c'est-à-dire un petit nécessaire de départ pour le camp d'internement. Ils ne paraissent pas avoir d'idée très précise du nombre des personnes arrêtées. On connaît en revanche des lieux de détention. A Poznan, par exemple, les femmes sont regroupées dans une prison, les hommes dans un camp en dehors de la ville, dans des conditions beaucoup plus précaires. Certains membres des familles et des avocats peuvent leur rendre visite.

» Les arrestations semblent avoir été assez peu nombreuses dans le milieu médical. Le bon fonctionnement des hôpitaux est perturbé par le fait que la loi martiale n'autorise que les équipes de garde à travailler à partir de 15 heures et demie, que des médecins ne parviennent pas à se procurer de l'essence. Il y a aussi la pénurie de médicaments et surtout de matériel médical.

» On manque d'antibiotiques. Le réapprovisionnement en seringues, gants chirurgicaux, matériel à perfusion ne se fait plus. Aucune pathologie particulière n'est apparue pour l'instant en Pologne mais les médecins craignent que ne se manifestent bientôt des signes de malnutrition protéique chez les enfants. On constate d'autre part une augmentation des accidents d'enfants, ces derniers n'étant plus gardés par des parents qui, en plus de leur travail, doivent faire la queue pendant des heures devant les magasins d'alimentation.

» Les médecins de ville exercent mais le plus souvent leurs ordonnances ne sont pas honorées, les pharmacies étant fermées ou manquant de nombreux médicaments. Les malades doivent ainsi s'adresser à la Croix-Rouge ou à l'épiscopat. Les médecins hospitaliers que nous avons rencontrés nous ont dit n'avoir encore reçu aucune aide provenant des pays de l'Est, mais ils pensaient généralement qu'elle était sur le point d'arriver. »

CORRESPONDANCE

Visages familiers

M. Marek Halter nous écrit :

La Pologne restera-t-elle longtemps encore à la « une » de nos cœurs ? Où sera-t-elle bientôt remplacée, comme l'Afghanistan, par d'autres tragédies qui se nouent de par le monde ?

Depuis hier, plus de douze cents panneaux publicitaires dans les six plus grandes villes de France ont été couverts par deux affiches : l'une représente le visage d'une femme stupéfiée ; l'autre, deux hommes accablés qui tiennent leur tête entre les mains. Ces visages extraordinairement familiers, qui pourraient être ceux de nos plus proches voisins, sont en réalité des visages de Polonais. Des photographies prises au lendemain du coup de Varsovie.

Avec l'appui du comité de coordination de Solidarité, le comité Droits de l'homme, des publicitaires, afficheurs, techniciens et imprimeurs ont pris cette initiative, pour garder la Pologne le plus longtemps possible présente dans nos murs. Par ces affiches sans légende et sans signature, ils tenaient à rappeler qu'avec chaque homme tué ou emprisonné à Gdansk ou à Varsovie, c'est un peu de notre liberté qui disparaît.

SOLIDARITÉ ÉTAIT « UN RAMASSIS DE GENS MÉPRISABLES » affirme le porte-parole de la junte

Dans une interview à *France-Soir*, M. Gornicki, porte-parole de la junte polonaise, affirme : « *Solidarité, à la fin, n'était plus qu'un conglomérat d'à peu près tout ce qu'on peut trouver à la droite du centre. C'était un ramassis de gens méprisables, aveuglés par la haine et, j'ai honte de le dire, grassement payés par certains gouvernements étrangers... Il arrive que des mouvements ouvriers dégénèrent. C'est ce qui s'est produit en Italie ; Benito Mussolini était socialiste au départ...* »

M. Gornicki dit encore : « *Solidarité n'a jamais été un syndicat. Il y a des traditions bien établies en Pologne depuis plus de trente ans. C'est ainsi que les syndicats polonais organisent les vacances des ouvriers, amassent des pommes de terre pour l'hiver, etc. Jamais Solidarité ne s'est occupé de ces problèmes. Solidarité a organisé des grèves.* »

Réunies à Londres, les banques créancières de la Pologne recommandent la patience

Londres (*A.F.P.*). — La Pologne a commencé à honorer ses obligations envers ses créanciers occidentaux, mais « au compte-gouttes » seulement, et ses versements n'atteignent pas encore un volume suffisant pour justifier l'entrée en vigueur de l'accord sur le rééchelonnement de sa dette. Néanmoins, ces paiements témoignent de ses bonnes intentions, et il y a donc lieu de continuer de faire preuve de patience.

Tel est, selon les milieux informés, l'état d'esprit qui s'est dégagé de la réunion des représentants de ces créanciers qui s'est ouverte le 7 janvier à Londres. Les représentants d'une quinzaine de banques (au lieu de huit initialement prévus) prennent part à cette réunion, qui se poursuit ce vendredi et dont on n'attend de toute façon aucune décision importante (il s'agit, à ce stade, de faire le point).

Les participants délibèrent, en principe, au nom des quelque quatre cent cinquante banques privées créancières. A ces dernières sera adressée une recommandation leur demandant de se montrer patientes. La crainte de grands établissements est qu'une ou plusieurs petites banques ne déclenchent une procédure de mise en défaut qui obligerait, au cas où elle aboutirait, les établissements prêteurs à annuler à leur bilan la valeur des créances sur la Pologne.

Un accord, conclu avec la banque Handlowy (banque du commerce extérieur de Pologne) juste avant la proclamation de la loi martiale, prévoyait le versement par la Pologne de 350 millions de dollars d'arrérages d'intérêts en contrepartie de l'étalement sur sept ans des 2,4 milliards de dollars de principal qu'elle aurait dû rembourser du 1er avril au 31 décembre derniers.

Avant la prise du pouvoir par les militaires, il était déjà admis que le pays ne pourrait non plus respecter les échéances de 1982, estimées à plus de 10 milliards de dollars — ce total comprenant les sommes dues à la fois aux gouvernements et aux banques commerciales de l'Occident.

LES ÉVÊQUES FRANÇAIS ET ALLEMANDS EXIGENT QUE « CESSE L'ÉTAT DE GUERRE »

Les évêques français et allemands ont « *exigé la libération des détenus et la cessation de l'état de guerre en Pologne* » dans une déclaration commune rédigée au cours de leur cinquième rencontre du 5 au 7 janvier à Cologne (R.F.A.), a annoncé jeudi 7 janvier, un communiqué de l'épiscopat français. La déclaration commune des évêques, signée par Mgr Jean Vilnet et le cardinal Joseph Höffner, respectivement présidents des conférences épiscopales française et allemande, se présente comme « *un message aux hommes et aux femmes qui en Pologne souffrent d'une grande détresse morale et matérielle* ».

« *Partout où nous jouissons de la liberté de prendre la parole, nous avons la responsabilité de dénoncer l'injustice et de nous déclarer solidaires avec ceux qui sont persécutés et opprimés. Nous exigeons donc avec insistance que soient libérés les détenus et que cesse l'état de guerre en Pologne* », poursuit la déclaration.

« *Tant que les droits de l'homme sont menacés, l'Eglise n'a pas le droit de se taire* », avaient déclaré les évêques européens à Subiaco en Italie lors d'un pèlerinage avec le pape en septembre 1980, soulignent les évêques allemands et français. « *C'est pour cette raison que nous prenons aujourd'hui la parole, en solidarité étroite avec nos frères polonais (...). La Pologne n'est pas « sans espérance et sans Dieu dans le monde », ceux qui résistent en ce moment à la violence et à l'injustice puisent leur force dans la foi de tout un peuple. Nous veillons et prions avec eux, et nous continuerons d'agir solidairement avec eux* », conclut la déclaration commune.

Grande-Bretagne

Les dirigeants du parti travailliste et des syndicats décident de mettre fin à leurs dissensions

De notre correspondant

Londres. — Au cours d'une conférence de deux jours tenue les mardi 5 et mercredi 6 janvier à Bishop's Stortford, à l'initiative du comité « Les syndicats pour la victoire travailliste », les dirigeants des Trade-unions et du Labour ont décidé d'enterrer la hache de guerre et de présenter à l'opinion publique l'image d'un mouvement uni.

Pour M. David Basnett, président du comité et secrétaire général du syndicat des travailleurs municipaux, cette réunion « *est la plus réussie depuis la défaite de 1979 et l'une des plus réussies de toute l'histoire du parti* ». Quant à M. Denis Healey, chef adjoint du parti travailliste, il a déclaré : « *Cette conférence marque un tournant dans la politique britannique. A l'unanimité, nous sommes tombés d'accord pour tourner le dos à nos misères des deux dernières années. A partir d'aujourd'hui, le parti travailliste et les syndicats concentreront leur énergie pour donner au Labour une majorité aux prochaines élections.* »

La position de M. Michael Foot, qui, à la fin de l'année dernière, a engagé l'épreuve de force avec l'extrême gauche, sort renforcée de cette réunion. La gauche du parti aurait accepté de ne pas rouvrir les querelles de personnes pendant deux ans, tandis que la droite ne remettrait pas en cause les changements statutaires récemment introduits sous la pression de l'aile la plus militante.

Toutefois, cet accord reste précaire, dans la mesure où il repose plus sur des malentendus que sur des engagements précis. Ainsi les dirigeants syndicaux se sont déclarés convaincus que M. Tony Benn, chef de file de la gauche, qui avait été battu de quelques voix par M. Healey pour le poste de leader adjoint au dernier congrès de Brighton, ne poserait pas à nouveau sa candidature cette année. Mais M. Benn, qui se présentait lui-même il y a peu comme le véritable leader adjoint du parti travailliste — puisque plusieurs députés ayant voté pour son rival sont entre-temps passés chez les sociaux-démocrates — a refusé de donner des assurances publiques.

Quoi qu'il en soit, les apparences sont maintenant sauves et le parti travailliste va pouvoir lancer une vaste campagne d'information et de publicité sur le thème de l'unité du mouvement. Les fonds nécessaires (on parle de 100 00 à 150 000 £, soit 1 à 1,5 million de francs) sont apportés par les syndicats.

Les dirigeants du parti, comme ceux des Trade unions, ont cependant démenti que l'apparence d'unité retrouvée ait été la condition de l'engagement financier renforcé des syndicats.

DANIEL VERNET.

La position des dirigeants communistes italiens fait l objet de controverses dans les rangs du parti

Correspondance

Rome. — Le document de « Réflexion sur les événements dramatiques de Pologne », rendu public par la direction du parti communiste italien le 30 décembre 1981 (*le Monde* du 31 décembre), la condamnation du coup d'Etat militaire et surtout la critique toujours plus radicale du modèle de socialisme soviétique continuent de susciter des discussions au sein du P.C.I., surtout parmi les cadres intermédiaires du parti. Une réunion du comité central du P.C.I. au sujet de la Pologne se tiendra du 11 au 13 janvier à Rome. Elle sera introduite par une longue déclaration de M. Enrico Berlinguer. L'annonce en a été faite seulement cinq jours avant.

Seul parmi les trente membres de la direction communiste à s'être opposé au document du 30 décembre, M. Armando Cossuta, connu pour ses opinions traditionnellement prosoviétiques, a exposé, le 6 janvier, sa position dans les colonnes du quotidien communiste *l'Unita*. « *J'exprime mon fondamental désaccord*, écrit M. Cossuta, *parce que je pense qu'il* [ce document] *ne favorise pas de solution unitaire. (...) Sur certains points, il représente non seulement un tournant, mais une rupture avec notre tradition, notre histoire ainsi que certaines thèses du congrès.* »

M. Cossuta s'indigne, par exemple, que le P.C.I. prétend vouloir développer ses rapports avec « *les partis de Fidel Castro, de Giap, de Tito de la même manière qu'avec n'importe quel parti social-démocrate* ». L'essentiel de l'argumentation porte sur le rôle international de l'Union soviétique et ce qu'elle représente « *non seulement pour les peuples du tiers-monde et du quart-monde, mais aussi pour les masses populaires de l'Europe occidentale* ».

M. Cossuta s'oppose ainsi aux autres dirigeants du parti, de plus en plus convaincus que c'est désormais en Occident que se trouvent les espérances du socialisme et qu'il faut lutter contre la politique des blocs.

MARC SEMO.

● *M. Emil Bobu*, secrétaire du comité central du parti communiste roumain, a été nommé vice-président du conseil des ministres. M. Bobu avait été élu secrétaire du comité central en février dernier, après avoir été libéré des fonctions de ministre du travail et de président de l'Union des syndicats.

● *La confédération Force ouvrière* a écrit à M. François Mitterrand pour que la France étudie le dépôt d'une plainte contre la Pologne à l'Organisation internationale du travail — le motif évoqué étant la violation de la liberté et la non-protection du droit syndical.

● *Initiative communiste pour la Pologne* organise le samedi 9 janvier une nouvelle manifestation de soutien « *à la classe ouvrière polonaise et au syndicat Solidarnosc* ». Comme pour la première manifestation, le 26 décembre dernier, le rassemblement aura lieu à 11 heures rue de la Solidarité, à Paris-19e. Il se renouvellera chaque deuxième samedi du mois, au même endroit, « *tant que les travailleurs polonais n'auront pas retrouvé leur liberté d'action et d'organisation* ». Initiative communiste pour la Pologne avait été constituée le 23 décembre dernier, à l'appel de cent dix-huit militants communistes français.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré aux livraisons alimentaires à la Pologne (*le Monde* du 7 janvier), il fallait lire : « *Les accords bilatéraux franco-polonais prévoyaient, eux, en mai 1980, l'ouverture de crédits pour la livraison de 1,2 million de tonnes de céréales puis de 800 000 tonnes de céréales supplémentaires* », au lieu de 800 000 tonnes de viande.

AMÉRIQUES

États-Unis

M. REAGAN MAINTIENT LE RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES JEUNES GENS

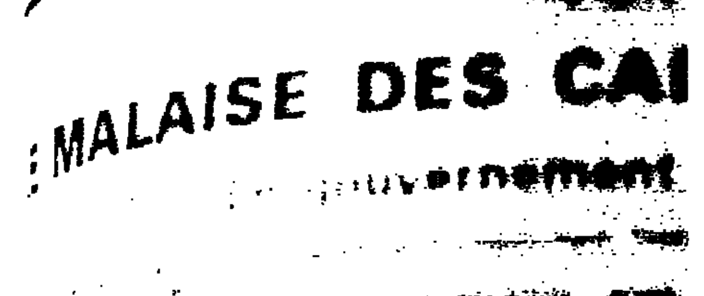
Washington (*A.F.P.*). — Le président Reagan a décidé, jeudi 7 janvier, de maintenir l'obligation pour les jeunes Américains de s'inscrire dans leur dix-huitième année sur les listes de conscription. Toutefois il a réaffirmé son opposition au retour du service militaire obligatoire, supprimé en 1975.

« *J'ai la ferme conviction*, affirme M. Reagan dans un communiqué, *que le gouvernement n'a le droit d'exiger des jeunes un service militaire obligatoire qu'en cas d'urgence nationale très grave. Cette urgence n'existe pas aujourd'hui et l'inscription sur les listes de conscription ne se substitue en aucun cas à la conscription* ». Il a affirmé que tenir à jour ces listes pourrait réduire d'environ six semaines le délai nécessaire à une mobilisation.

M. Edwin Meese, principal conseiller de M. Reagan, a affirmé de son côté que les événements en Pologne n'avaient pas joué de rôle majeur dans la décision présidentielle.

Depuis le rétablissement au printemps 1980, par le président Carter, de l'inscription obligatoire, quelque 6,6 millions de jeunes Américains se sont fait enregistrer sur les listes. Huit cent mille ne l'ont pas fait dans la dernière classe d'âge. S'ils ne s'inscrivent pas dans les deux mois, ils seront poursuivis, a annoncé M. Meese. S'ils refusent malgré tout, ils encourent des peines allant jusqu'à 10 000 dollars d'amende ou cinq ans d'emprisonnement.

[En maintenant l'obligation du recensement pour les jeunes gens en âge de porter les armes, le président Reagan rompt une promesse qu'il avait faite au cours de sa campagne électorale. Le candidat républicain avait en effet critiqué vivement la décision de M. Carter. Mais ses conseillers, et en particulier le secrétaire d'Etat, M. Haig, lui ont fait valoir que la suppression du recensement aboutirait à envoyer un « mauvais signal » à Moscou.]





EUROPE

Espagne

LE MALAISE DES CADRES MILITAIRES

II. – Le gouvernement sur la défensive

De notre correspondant THIERRY MALINIAK

Depuis l'échec des conjurés du 23 février 1981, l'Espagne n'a cessé de vivre sous la menace d'une nouvelle tentative de coup d'Etat militaire. Cette menace a été délibérément entretenue au cours des derniers mois par certains secteurs de l'armée. Même si les conceptions divergent quant aux modalités d'un nouveau coup de force, les militaires espagnols, de toute évidence, ne se sont pas adaptés au changement de régime après quarante années de dictature *(le Monde* du 8 janvier).

Madrid. – Face au climat actuel, le gouvernement de M. Calvo Sotelo paraît réduit à la défensive. Pendant six ans, prisonnier des exigences du schéma de la « *réforme sans rupture* », le pouvoir civil avait cherché à s'assurer la non-belligérance des forces armées en leur permettant d'échapper au processus de transformations que connaissait le pays.

La neutralité militaire s'est rapidement révélé être un objectif illusoire : avant le 23 février, trois conspirations militaires (la réunion de Jativa en septembre 1977, l'« opération Galaxie » en novembre 1978, et le complot de la division blindée en janvier 1980) avaient été déjouées au dernier moment. L'impunité dont ont bénéficié leurs auteurs n'a fait qu'encourager leurs desseins : les principaux protagonistes du putsch du 23 février (le lieutenant-général Milans del Bosch, le général Torres Rojas et le lieutenant-colonel Tejero) avaient déjà été compromis dans les tentatives antérieures.

Les militaires démocrates sont unanimes à affirmer que le gouvernement ne peut espérer reprendre le contrôle de la situation s'il n'est pas décidé à appliquer une politique plus ferme vis-à-vis des « *golpistas* » et de ceux qui leur manifestent une sympathie ostensible. Les responsables de la hiérarchie, poursuivent-ils, ont renoncé à leurs possibilités d'agir par la voie disciplinaire pour s'en remettre à la justice militaire, qui a déjà prouvé à maintes reprises de quelle mansuétude elle savait faire preuve à l'égard des officiers « *ultras* » (1). Une mansuétude qui tranche avec la sévérité des sentences décrétées contre les militaires démocrates, à l'époque de l'U.M.D. notamment.

Il n'y a pas que la justice militaire qui est infiltrée par les officiers hostiles à la Constitution. Le problème se pose également au niveau des services d'information et des académies militaires, deux domaines où les transformations sont pourtant particulièrement urgentes. Est-ce par manque de compétence ou par absence de volonté que les services secrets n'ont pas détecté la conspiration du 23 février ? Les mystérieuses « failles » des services d'information militaires face aux provocations répétées des milieux ultras suscitent de plus en plus le scepticisme quant à leur désir réel de prévenir le gouvernement en temps utile.

La lenteur ne paie pas...

Le CESID, Centre supérieur d'information de la défense, fut créé par le régime démocratique. Il recruta cependant nombre d'officiers qui avaient travaillé pour le service de documentation de la présidence du gouvernement (S.D.P.G.) de l'amiral Carrero Blanco, dans les années 70. Il est peu probable que ces militaires chargés hier d'espionner les syndicalistes, les étudiants et les prêtres antifranquistes soient aujourd'hui les mieux à même de défendre le régime démocratique. Plusieurs des responsables de la tentative du putsch du 23 février sont originaires du S.D.P.G., dont le colonel San Martin, qui fut son premier directeur. C'est également le cas des membres présumés du groupe *Almendros*, qui avait écrit dans *El Alcazar* une série de trois articles appelant au coup d'Etat (*le Monde* du 4 novembre).

En mai 1981, le gouvernement a nommé un officier fidèle au régime démocratique, le général Emilio Alonso Manglano, à la tête du CESID. Mais, relativement isolé, ce dernier n'a pas encore réussi à réaliser les transformations en profondeur dont ses services ont pourtant un besoin urgent. L'infiltration d'éléments « durs » est plus grande encore au sein de la direction d'information du quartier général de l'armée et des services d'information de la garde civile.

Dans le domaine de l'enseignement militaire le gouvernement s'est contenté de nommer un officier démocrate sans lui donner véritablement les moyens d'agir. L'académie militaire de Saragosse (2) a été confiée au général Luis Pinilla, de tendance démocrate-chrétienne, dont les bonnes intentions ne sont mises en cause par personne. Mais pris entre une direction générale de l'enseignement militaire à Madrid qui ne partage pas ses idées et, à Saragosse, un directeur des études, le colonel Hipolito Fernandez-Palacios, qui est, lui, franchement sympathisant des « *ultras* », le général Pinilla n'a guère pu modifier un système d'enseignement qui continue à exalter les valeurs du passé franquiste plutôt que les mérites de la Constitution. Le corps professoral de l'académie de Saragosse n'a d'ailleurs pas beaucoup changé depuis 1975.

La législation militaire ne s'est, elle non plus, guère transformée. Le gouvernement a certes réformé les « *Reales ordenanzas para las fuerzas armadas* » (qui dataient dans l'ensemble... du roi Charles III), en y incluant notamment une disposition qui prévoit que les militaires ne peuvent exciper de leur devoir d'obéissance pour réaliser des actes contraires à la Constitution.

Il a également réformé le code de justice militaire, en diminuant la compétence des tribunaux militaires pour les délits commis par des civils. Une loi accélérant la rotation des cadres et avançant l'âge de la retraite a été adoptée en juillet dernier (les forces armées espagnoles comptent soixante-cinq mille officiers et sous-officiers, soit 1 pour 5,4 soldats !). Une autre, qui vise à restreindre le caractère automatique des promotions et à les subordonner à un certain choix, est actuellement débattue au Parlement.

Ces quelques transformations, si nécessaires soient-elles, ne suffisent évidemment pas pour affirmer que les *forces armées ont réellement* beaucoup changé depuis l'époque franquiste. Le gouvernement a longtemps affirmé qu'il ne pouvait procéder plus rapidement dans ce secteur délicat sans mettre en danger le fragile équilibre de la « *transition sans rupture* ». Les événements de ces derniers mois ont en revanche démontré à satiété que, dans ce domaine, la lenteur, elle non plus, ne paie pas !

FIN

(1) Rappelons par exemple que les deux principaux responsables du complot connu comme l'« opération Galaxie » (novembre 1978), les lieutenants-colonels Tejero et Ynestrillas, furent condamnés à six et sept mois de prison seulement. Un autre « ultra » connu, le général Atarès qui, en présence de la troupe, avait insulté en 1978 le vice-président chargé des affaires de défense, le lieutenant-général Gutierrez Mellado, fut tout simplement acquitté.

(2) Les études militaires commencent par un « *tronc commun* » de deux ans à l'académie militaire de Saragosse. Les étudiants sont ensuite répartis, suivant leur spécialité, dans d'autres académies : cavalerie (Valladolid), infanterie (Tolède), artillerie (Ségovie), ingénieurs (Burgos), intendance (Avila).

Turquie

APRÈS TROIS ANS DE PÉNURIE

Le retour du « café turc »

De notre correspondant

Ankara. – Une « bonne nouvelle » en première page des journaux : les importations de café reprendront, a annoncé le 5 janvier le ministre du commerce, M. Canturk. Fiers d'avoir inventé « leur » café, mais en étant privés eux-mêmes paradoxalement depuis 1978 par la suspension des importations de produits de seconde importance en raison de la pénurie générale de devises, les Turcs pourront bientôt s'adresser à nouveau à leurs détaillants reconvertis, entre-temps, en marchands de fruits secs ou de quincaillerie, tandis que les cafés populaires *étaient obligés de servir à leurs* clients du thé ou des boissons non alcoolisées.

Quelques millions de dollars suffisaient pour subvenir aux besoins du marché turc, mais le café était pris comme symbole de la politique d'austérité à laquelle les Turcs, après plusieurs années d'euphorie, durent sacrifier dans le sillage de la crise pétrolière.

Ce furent les beaux jours du marché noir. Le café importé et distribué par les monopoles de l'État était vendu à 300 livres turques le kilo, mais trouvait preneur jusqu'à 2 000 livres turques pour le café en grains, ou pour 300 grammes de café soluble, soit environ 100 francs français. Les parents et les amis, les enfants employés à l'étranger venant voir leur famille – plus de quatre cent mille dans le seul été 81 – apportaient « sans faute » quelques paquets de café ou du café soluble, pour les grandes occasions. Même les grands hôtels, à part quelques exceptions, ne servaient plus de café.

Sa Majesté le café turc, après plusieurs années d'exil, retrouve donc sa couronne, parallèlement à l'amélioration des réserves en devises de la Banque centrale turque. Les Turcs jubilent et pour *cause, car malgré la très bonne* qualité du café brésilien, colombien ou nigérien, reçu comme un cadeau, le « goût » habituel du café turc n'y était plus. Pour la simple raison que celui-ci est fait habituellement, à défaut du café du Yémen, avec le Rio nº 5, café brésilien très ordinaire et moins cher, mais transformé en une boisson exquise grâce aux techniques spéciales de torréfaction.

Bonne nouvelle également pour les jeunes filles qui attendent pour se marier le « présage » des signes trouvés dans le marc de café, une spécialité réservée aux femmes plus âgées de la maison.

ARTUN UNSAL

PROCHE-ORIENT

Liban

DES AFFRONTEMENTS ENTRE CHIITES ET COMMUNISTES FONT DIX MORTS ET QUARANTE BLESSÉS

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — De nouveaux et violents affrontements entre la milice chiite Amal et l'Organisation d'action communiste au Liban (O.A.C.L.), appartenant au mouvement national (progressiste), ont fait dix morts et quarante blessés, pour la plupart des civils, jeudi 7 janvier.

Localisés à Beyrouth-Ouest, où les deux belligérants ont leurs bases et où ils font d'ailleurs partie du même comité de sécurité, les combats se sont déroulés en plein quartier résidentiel à Beyrouth même, alors que les précédentes batailles où intervenait la milice Amal se produisaient plutôt dans la banlieue sud, où se trouvent les concentrations de population chiite.

Une profonde hostilité oppose le mouvement chiite à plusieurs autres forces armées établies en secteur palestino-progressiste : les communistes dans leurs deux composantes, P.C. et O.A.C.L. ; le Baas pro-irakien ; et la résistance palestinienne elle-même.

Les troupes syriennes de la Force arabe de dissuasion (FAD) ont eu beaucoup de peine pour boucler le secteur et rétablir le calme, ce qui n'a pu être accompli que tard dans la nuit, alors que les affrontements avaient commencé en milieu d'après-midi. Le comité de sécurité — Mouvement national, Amal, résistance palestinienne, FAD — a dû admettre son impuissance. — L.G.

Iran

NOUVELLES EXÉCUTIONS DE BAHAIS

Le bureau d'information bahais de France en publié, le jeudi 7 janvier, un communiqué annonçant l'exécution de six membres de l'assemblée spirituelle de Téhéran ainsi que de la personne chez qui avait eu lieu la réunion au cours de laquelle ils avaient été arrêtés le 2 novembre par un groupe armé non identifié. Leur mise à mort, qui a eu lieu le 1er janvier, s'est déroulée dans les mêmes conditions que celle des huit membres de l'assemblée spirituelle nationale. Dans les deux cas, aucun procès public n'a eu lieu, et les familles n'ont pas été averties.

Les personnes exécutées sont : MM. Kourosh Tala'i, architecte, trente-cinq ans ; Khosrow Mohendesi, ingénieur, cinquante-cinq ans ; Eskandar Azizi, homme d'affaires, cinquante ans ; Fathollah Ferdowsi, cadre commercial, soixante-cinq ans ; Attaollah Yavari, ancien employé à la municipalité de Téhéran, trente-trois ans ; Mme Shiva Assadollahzadeh-Mahmoudi, sans profession, trente-cinq ans, dont le père, l'oncle et la tante avaient déjà été fusillés, et Mme Shidrokh Bagha Amirkiya, une mère de famille de quarante ans. Le mari de Mme Begha a eu la vie sauve après avoir renié sa foi et accepté de publier une lettre attaquant les bahais dans les journaux.

Toujours selon le centre bahai de France, la répression contre sa communauté échappe de plus en plus à la « justice islamique » et paraît être du ressort d'une organisation parallèle secrète disposant d'appuis au sein du Conseil de la révolution. « Les bahais sont, une fois de plus, les victimes et l'enjeu de factions qui luttent pour le pouvoir au sein du gouvernement iranien », conclut le communiqué.

Soudan

UN ÉTUDIANT A ÉTÉ TUÉ AU COURS DE MANIFESTATIONS A KHARTOUM

Après quatre jours de troubles, la capitale soudanaise a célébré dans le calme, le jeudi 7 janvier, les fêtes commémorant la naissance du Prophète. La veille, un étudiant avait été tué par la police au cours des manifestations, tandis que deux autres personnes étaient grièvement blessées. Les manifestants protestaient contre la récente augmentation de 62 % du prix du sucre (*le Monde* du 6 janvier) et ils auraient l'intention de reprendre leurs démonstrations dans les rues de Khartoum. Le quotidien libanais *El-Safir* croit savoir que deux mille cinq cents arrestations ont été opérées dans la capitale. Les trois universités de Khartoum ont été fermées « *jusqu'à nouvel ordre* ».

Au sud du pays, la situation, pour des raisons différentes, reste également confuse à la suite de l'incarcération, il y a quelques jours, de trente et une personnalités politiques locales, dont douze ont toutefois été remises en liberté le mercredi 5 janvier. Cinq de celles qui sont maintenues en prison, parmi lesquelles M. Clément Mboro, ancien président de l'Assemblée régionale du Sud, sont accusées d'avoir fondé un « *Conseil pour l'unité du Soudan du Sud* », qu'aurait soutenu la Libye. — *(A.F.P., Reuter.)*

Israël

L'ampleur des indemnités offertes aux colons de Yamit divise le cabinet

De notre correspondant

Jérusalem. — Pour tenter de dissiper les doutes, M. Begin avait récemment pris soin d'adresser au Caire et à Washington des messages assurant que l'évacuation définitive du Sinaï aurait bien lieu comme prévu en avril prochain. Le premier ministre israélien vient de confirmer devant ses compatriotes, et surtout à l'adresse des plus réfractaires, qu'il entendait respecter ces engagements coûte que coûte. Il s'agit bien, en effet, du « coût » de l'opération, si élevé soit-il. Le conseil des ministres a approuvé le 7 janvier le budget d'indemnisation des colons du Sinaï. Celui-ci a été fixé à 4,1 milliards de shekel (soit environ 1,5 milliard de francs). C'est une augmentation de 20 % par rapport aux dernières estimations.

Cette décision a soulevé de vives protestations parmi les membres du cabinet et elle n'a été acquise que par une voix de majorité. M. Begin a dû faire preuve d'autorité pour imposer cette augmentation considérable, en soulignant que, « *dans certaines circonstances, il fallait savoir ne pas raisonner en termes financiers* ». Certains ministres ont alors fait remarquer que ces « *largesses* » montraient à quel point le premier ministre craignait une rébellion violente des colons et de nombre de ses partisans qui contestent ou refusent l'« *abandon* » du Sinaï. Le ministre des finances a fait savoir son opposition à une telle indemnisation, qu'il juge démesurée, en déclarant que ses derniers efforts pour limiter les dépenses du gouvernement étaient réduits à néant. Pour illustrer sa désapprobation, il a observé qu'il faudrait soixante-dix années à un salarié moyen de l'industrie pour réunir la somme allouée à un colon du Sinaï. Un autre ministre, M. David Lévy, l'un des chefs de file du parti de M. Begin, a voté contre en disant que le gouvernement venait de « *payer ses faiblesses* ». Il a affirmé que le cabinet de M. Begin aurait dû depuis longtemps manifester davantage de fermeté, ne pas se soumettre aux pressions des colons et les empêcher de se placer « *hors la loi* ».

A Yamit, principale agglomération israélienne du Sinaï (au sud du territoire de Gaza), les habitants n'ont cessé depuis deux mois de bafouer l'autorité du gouvernement. Rejetant les premières propositions d'indemnisation, ils ont chassé des fonctionnaires de la ville, incendié un bâtiment administratif et plusieurs maisons, dressé des barricades et creusé des tranchées pour se préparer à la « *résistance* ». Maintenant, la plupart des mille familles devraient accepter de quitter les lieux. Mais il y a d'autres résistants qui ont dit bien haut qu'ils ne se laisseront pas « *acheter* ». Ils refusent le principe même de l'évacuation. Militants des organisations les plus extrémistes, défendant l'idée du Grand Israël, ils sont venus des colonies du Golan et de Cisjordanie pour s'installer à Yamit et dans quelques autres implantations du nord du Sinaï dans des logements déjà abandonnés. Trois députés, dont deux du parti d'extrême droite Renaissance, les ont rejoints pour soutenir leur « *combat* ». L'un des dirigeants du Mouvement contre le retrait du Sinaï a déclaré le 7 janvier, après la décision du conseil des ministres : « *A présent, la vraie bataille pour Yamit peut commencer. Nous, on ne pourra pas nous soudoyer.* »

Au cours des trois dernières semaines, cent dix familles se sont ajoutées aux trois cents arrivées précédemment dans la région de Yamit. Ces nouveaux venus se disaient « *prêts à tout* ». Ils se sont déjà opposés à plusieurs reprises au transfert d'équipements de diverses exploitations agricoles et l'armée a dû intervenir pour protéger les employés des entreprises chargées du déménagement. La rumeur dit que certains groupes stockent des armes pour se préparer à des affrontements avec l'armée si celle-ci vient les chasser avant le 31 mars, date fixée par le gouvernement pour le départ des derniers colons. De toute évidence, une minorité ne reculera pas devant la violence que M. Begin veut, à tout prix, éviter. Le premier ministre israélien a souvent déclaré qu'il n'était pas question que des juifs combattent d'autres juifs. Même après la fixation des indemnités, il n'est pas au bout de ses peines.

FRANCIS CORNU.

Chef d'état-major de l'armée

LE GÉNÉRAL EYTAN ÉVOQUE LA POSSIBILITÉ D'UN CONFLIT ARMÉ AVEC LA SYRIE

Le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Raphael Eytan, estime, dans une interview publiée vendredi 8 janvier par le quotidien *Yediot Aharonot*, que la Syrie s'engage dans un processus pouvant déboucher sur une guerre ouverte avec Israël.

« *Je ne suis pas certain que le gouvernement syrien souhaite effectivement la guerre, mais ses démarches actuelles peuvent l'y amener. (...) Si un conflit armé éclate, et j'espère que ce sera le dernier, il est possible que tout le front oriental d'Israël s'embrase* », a-t-il affirmé.

Selon le général Eytan, un tel conflit pourrait être l'occasion de la fin des hostilités entre l'Iran et l'Irak. « *Mais, pour l'heure, rien n'indique qu'une telle éventualité soit en vue. C'est un véritable plaisir de constater l'obstination avec laquelle ces deux pays se détruisent mutuellement* », a-t-il poursuivi.

Evoquant la crise des missiles syriens déployés au Liban depuis le 29 avril 1981, le général Eytan s'est voulu rassurant : « *Rien ne presse* », a-t-il dit. (...) *Nous n'avons pas épuisé tous les recours politiques, mais Israël ne peut tolérer la présence permanente de ces missiles* », a-t-il conclu.

A la Cité du Vatican, le pape Jean-Paul II a déclaré au cours de l'audience qu'il a accordée jeudi à M. Itzhak Shamir, le chef de la diplomatie israélienne, qu'Israël devrait « *intensifier ses efforts pour une paix juste et durable et respecter les conventions internationales* ».

De source diplomatique, on affirme que la référence au respect des conventions internationales constituait un appel « *à éviter des décisions unilatérales ou soudaines* ». De même source, on indique que M. Shamir a tenté au cours de l'audience de justifier l'annexion du Golan. — *(A.F.P., Reuter).*

AFRIQUE

Ghana

Huit jours après le coup d'État

LES FRONTIÈRES SONT ROUVERTES

Le Conseil provisoire de défense nationale (C.P.D.N.), dirigé par le capitaine Rawlings, a décidé la réouverture de jour, à partir de ce vendredi 8 janvier, des frontières du Ghana, qui étaient fermées depuis le coup d'État du 31 décembre. La directive du Conseil précise cependant qu'aucun véhicule immatriculé à l'étranger ne sera autorisé à pénétrer au Ghana et que toute personne désirant quitter le territoire national devra obtenir un visa du ministère de l'intérieur. Les nouvelles autorités ghanéennes ont aussi décidé la réouverture au trafic civil de l'aéroport d'Accra à compter de vendredi, mais l'espace aérien ghanéen reste interdit à tout appareil militaire. Enfin le trafic civil pourra reprendre dans tous les ports du pays, dont l'accès reste interdit aux navires de guerre étrangers.

D'autre part, le C.P.D.N. a révoqué M. George Aidoo, directeur du quotidien *The Graphic*, ainsi que le directeur de l'hebdomadaire du même gorupe de presse, *The Mirror*, M. Addo Twum. Selon l'agence ghanéenne de presse G.N.A., la mesure frappant M. Aidoo s'inscrit dans la « *lutte contre la corruption à tous les échelons de la société* ». Trois autres journalistes du *Graphic* ont également été priés par les militaires de se mettre en congé illimité.

Enfin, des personnalités ghanéennes réfugiées au Ghana ont affirmé que le capitaine Rawlings avait fomenté son coup d'État en s'appuyant sur les Ewes, une ethnie minoritaire du Sud-Est à laquelle il est lié par sa mère. — *(AFP., Reuter).*

Algérie

Le projet de code de la famille maintient l'infériorité juridique de la femme

De notre correspondant

Alger. — L'Assemblée populaire nationale a entamé, le mercredi 6 janvier, l'examen du projet de loi sur le statut personnel, plus généralement désigné sous le nom de « code de la famille ».

Depuis son dépôt par le gouvernement sur le bureau du Parlement, en septembre dernier, ce texte a suscité de vives controverses. Dans la version initiale, les dispositions de cette loi s'inspirent, ainsi que l'a souligné devant les députés le ministre de la justice, M. Boualem Baki, de la loi islamique. La femme est ainsi traitée en perpétuelle mineure, passant de la tutelle de son père à celle de son mari, voire à celle de son frère, de son oncle ou même de son fils aîné.

La polygamie est autorisée, la répudiation, jouant au seul bénéfice de l'homme, est légalisée, et interdiction est faite à une musulmane d'épouser un non-musulman, l'inverse étant admis. Le projet initial subordonne même l'activité professionnelle de la femme à l'autorisation de son mari. Le texte ne fait l'objet d'aucune diffusion officielle, mais des copies en ont circulé sous le manteau. En trois mois, des femmes ont manifesté à quatre reprises à Alger contre le « secret » entourant l'élaboration de la loi et pour un débat national.

Des anciennes militantes, maquisardes et détenues de la Lutte de libération nationale, telles Mmes Zohra Drif et Djamila Bouhired, ont pris une part active à cette action, qui a culminé le 23 décembre dans une réunion en plein centre de la ville. Une centaine de femmes y ont déployé, pendant vingt-cinq minutes, des banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « *Non au silence, oui à la démocratie !* », « *Non au socialisme sans la participation des femmes !* » Lorsque les policiers sont intervenus pour confisquer les calicots, les manifestantes ont entonné, sous le regard de plusieurs centaines de badauds, l'hymne du F.L.N., *Min Djebalina*.

L'héritage arabo-islamique

Le projet de loi a été longuement étudié par une commission de coordination de l'Assemblée populaire nationale, comprenant une quarantaine de députés dont les dix femmes que compte l'A.P.N. La commission s'est entourée de nombreux avis. Elle a entendu des experts, des avocats, des représentantes de l'Union nationale des femmes et des membres du cabinet. Le texte du gouvernement aurait été sérieusement amendé. Lors des débats en séance plénière, deux courants se sont affrontés avec vivacité. L'un préconise, conformément à la Constitution, à la Charte nationale et à « *l'esprit de la révolution socialiste algérienne* », l'égalité absolue de l'homme et de la femme. « *La femme a déjà gagné ses galons durant la guerre de libération,* souligne un député, M. Oucharef. *Comment, alors qu'elle est aujourd'hui pilote, médecin, député, peut-elle être considérée comme une incapable juridique ayant toujours besoin d'un tuteur ?* » Et il devait s'exclamer : « *Le choix est clair : soit on décide de placer notre pays dans le peloton des pays développés, soit on le met volontairement au ban de l'histoire, en restant sous-développés.* » Ces propos ont choqué les traditionalistes, qui militent au nom de la « *fidélité à l'héritage arabo-islamique* », pour un texte strictement conforme aux coutumes et usages ainsi qu'à la lettre du droit musulman. *El Moudjahid* rapporte qu'un député « *a poussé le cynisme jusqu'à décrire les dimensions de la baguette avec laquelle l'épouse doit être quotidiennement flagellée* » et a déclaré que le père était seul juge du bon choix d'un mari pour sa fille.

Les milieux religieux sont eux-mêmes divisés, et nombreux sont ceux qui, tout en se réclamant de l'islam, mettent l'accent sur son « *caractère progressiste et libérateur* ». Le législateur, estiment-ils, ne doit pas seulement tendre un miroir à la société pour ériger en règle des pratiques parfois archaïques ; il doit faire évoluer la société en introduisant plus de justice dans les rapports sociaux. Un député, Mme Saliha Djeffal, après avoir remarqué que le projet de code était élaboré en fonction des seuls intérêts particuliers des possédants (1), a ainsi affirmé : « *Ce n'est pas un blasphème de dire qu'il y a des musulmans progressistes et des musulmans non progressistes, ceux qui veulent nous faire avancer et ceux qui veulent nous faire revenir* aux temps obscurs de la djahilia » (2).

DANIEL JUNQUA.

(1) En principe, la polygamie ne peut être pratiquée que par les riches puisque le mari doit théoriquement fournir à chaque épouse un logement séparé.

(2) N.D.L.R. : La djahilia, ou époque de l'ignorance, couvre, pour les musulmans, tout ce qui a précédé la révélation coranique.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● **AMNESTY INTERNATIONAL A LANCE UN APPEL** au gouvernement de Kaboul et aux guérilleros afin qu'ils mettent fin aux exécutions de prisonniers. Dans une lettre au président Babrak Karmal, elle lui rappelle qu'il avait déclaré en février 1980 à une délégation d'Amnesty son intention d'abolir la peine de mort, et lui demande d'arrêter les exécutions ; Radio-Kaboul en a rendu publiques au moins seize en 1981. En ce qui concerne les résistants islamiques, Amnesty s'efforce de faire parvenir son message aux différents groupes de guérilla, en particulier au Hezbi Islami, qui détient trois soldats soviétiques.

★ Amnesty International (section française), 18, rue Théodore-Deck, 75015 Paris, tél. : 557-65-65. C.C.P. 30 160 16 U La Source.

Bangladesh

● **LE PRESIDENT ABDUS SATTAR** a été élu président du parti nationaliste au pouvoir, jeudi 7 janvier. Il n'avait pas d'adversaire, la bégum Khaleda Zia, veuve du président Ziaur Rahman, assassiné l'an dernier, ayant retiré sa candidature. — *(A.F.P.)*

Cameroun

● **LE PRESIDENT AHIDJO** a procédé, jeudi 7 janvier, à un remaniement de son gouvernemgnt. Le premier ministre, M. Paul Biya, en place depuis 1975, et le ministre des affaires étrangères, M. Paul Dontsop, conservent leurs fonctions. Le ministre des forces armées, M. Abdoulaye Maïkano, est élevé au rang de ministre d'Etat. Ce remaniement entraîne un seul départ : celui de M. Ndam Njoya, ex-ministre délégué à l'inspection générale de l'Etat et à la réforme administrative. Il est remplacé par M. Christian Songwe Bongwa, ancien ministre d'Etat chargé des relations avec les Assemblées. D'autre part, M. Bello Bouba, ancien secrétaire général adjoint à la présidence, devient ministre de l'économie et du plan. Il succède à M. Youssoufa Daouda, qui passe au ministère de la fonction publique. L'ancien titulaire de ce dernier portefeuille, M. Sadou Daoudou, est nommé secrétaire général adjoint à la présidence, avec « *rang et prérogatives* » de ministre d'Etat. — *(A.F.P.)*

Chypre

● **LES POURPARLERS INTERCOMMUNAUTAIRES** entre la partie chypriote grecque et la partie chypriote turque ont repris, le jeudi 7 janvier, à Nicosie. Le représentant des Nations unies à ces négociations, M. Gobbi, a exprimé l'espoir que des progrès « *substantiels* » seraient faits, en doutant cependant que ces discussions n'aboutissent à un règlement final du problème de l'île. La partie nord de l'île est occupée depuis 1974 par l'armée turque. — *(A.F.P., Reuter.)*

Maroc

● **GRACE ROYALE POUR SIX CENT SOIXANTE-SEIZE DETENUS.** — Des mesures de grâce touchant six cent soixante-seize détenus ont été décidées par le roi Hassan II, à l'occasion de la fête du Mouloud (anniversaire de la naissance du Prophète), célébrée le vendredi 7 janvier. Aucune précision n'a encore été fournie sur les bénéficiaires de ces mesures de clémence. — *(A.F.P.)*

Mozambique

● **TREIZE GUERILLEROS** appartenant au Mouvement national de résistance (M.N.R.) antigouvernemental ont été tués par l'armée mozambicaine, au cours de deux accrochages survenus en décembre dans le centre du pays, a annoncé, jeudi 7 janvier, l'agence officielle de presse mozambicaine A I M. Selon l'agence, après avoir occupé la principale base des rebelles, située à Garagua, dans la province de Manica, l'armée mozambicaine a démantelé ces jours derniers une base de guérielleros moins importante à Macorocoro, dans la même province. Les troupes mozambicaines ont tué six rebelles, sont emparées d'armes légères et de grenades, précise AIM. L'agence ajoute que l'aviation a fait sept autres tués et plusieurs blessés parmi les rebelles près de la ville de Marchaze. — *(A.F.P.)*
en ont capturé trois et se

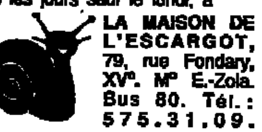
Ouganda

● **L'ANCIEN PRESIDENT GODFREY BINAISA** a annoncé, jeudi 7 janvier, à Londres, la création d'un Front populaire ougandais, regroupant toutes les forces d'opposition à l'actuel régime du président Obote. Au cours d'une conférence de presse tenue conjointement avec MM. Yussuf Lule, ancien chef de l'Etat et président du Mouvement de résistance nationale, et Kirya, président du Mouvement de libération ougandaise, M. Binaisa a lancé un appel à la population ougandaise afin qu' « *elle combatte et renverse la dictature fasciste en Ouganda* ».

Yougoslavie

● **DES PEINES ALLANT DE TROIS A HUIT ANS DE PRISON** ont été prononcées, mercredi 6 janvier, contre cinq étudiants albanais de l'université de Pristina (province yougoslave du Kosovo), reconnus coupables d'« *activités hostiles* » à la Yougoslavie. Ces jeunes gens, Kastriot Hadjiredja, Petrit Bomova, Bashkim Mashkuli, Cazim Cormemeti et Muarem Dovoljani, tous originaire de Debar, en Macédoine, étaient accusés notamment d'avoir fondé « *une section de l'organisation illégale Front populaire rouge* » et diffusé « *du matériel de propagande* » dirigé contre la Yougoslavie et la personne de Tito. Il leur était reproché aussi d'avoir participé aux manifestations nationalistes albanaises de Pristina, en mars et avril derniers. — *(A.F.P.)*

● **NEUF MISSIONS DIPLOMATIQUES YOUGOSLAVES** à l'étranger seront fermées et le personnel de sept autres sera réduit, dans le cadre de mesures d'austérité. Les ambassades au Yémen du Sud, au Sénégal, à Madagascar, à Singapour, au Cameroun, en Côte-d'Ivoire et à Costa-Rica sont fermées provisoirement, de même que le consulat général à Genève et un centre d'information à Cologne. — *(Reuter.)*



Algérie

Le projet de code de la famille ... l'infériorité juridique de la femme

De notre correspondant

L'héritage arabo-islamique

Le Monde

politique

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 17 ET 24 JANVIER

• M. Mauroy : le gouvernement est uni et solidaire
• M. Fiterman : le P.S. et le P.C. ont des « préoccupations convergentes » sur la question polonaise

Montereau. — Pour M. Pierre Mauroy, l'élection partielle de la quatrième circonscription de Seine-et-Marne est un peu une affaire personnelle. Le Conseil constitutionnel n'a-t-il pas annulé la victoire remportée en juin par le candidat socialiste, M. Marc Fromion, au motif que les électeurs avaient pu être influencés, au dernier moment, par la diffusion à la télévision et à la radio des images et du récit de ce mémorable meeting du vendredi soir 19 juin, à Provins, au cours duquel le candidat sortant, M. Alain Peyrefitte (R.P.R.) et ses partisans avaient empêché le premier ministre de s'exprimer (*le Monde* du 5 janvier) ?

Bien que sa responsabilité n'ait été, en la circonstance, qu'involontaire et indirecte M. Mauroy a tenu à l'assumer entièrement en venant à nouveau apporter son soutien à son compagnon de parti. Mais, cette fois, le meeting avait lieu dans la localité ouvrière de Montereau, dont la municipalité est dirigée par un communiste, M. José Alvares, et non dans le fief bourgeois de l'ancien garde des sceaux. Et, cette fois, le chef du gouvernement n'a pas eu de contradicteur.

Il en a profité pour adresser à M. Peyrefitte quelques-unes des flèches qu'il avait préparées à son intention pour le 19 juin, mais qu'il n'avait pas eu le loisir de décocher : « *M. Peyrefitte fut toujours le ministre de l'erreur*, a-t-il notamment déclaré. *En mai 1968, qui était ministre de l'éducation nationale et n'a rien vu venir, n'a rien vu vibrer, n'a rien senti ? Qui fut contre la peine de mort en philosophie et pour son maintien dans la pratique ?* »

Sept mois après le fameux vacarme de Provins, M. Mauroy n'a pas manqué non plus d'opposer au bilan de l'action passée de l'ancien ministre de la justice les premiers résultats du nouveau régime : « *La situation des libertés s'était dégradée sous le septennat précédent. Durant sept ans, à la liberté du citoyen on a tenté de substituer une politique de surveillance du citoyen. Il n'a fallu que quelques mois au gouvernement et à M. François Mitterrand pour donner la plus belle image de la France, celle qui nous a été donnée par notre première République, celle des droits de l'homme et du citoyen* (...). »

Au passage, évoquant la prochaine réforme de la fiscalité, M. Mauroy a confirmé la suppression de la taxe d'habitation mais il a indiqué que la taxe professionnelle serait « *aménagée, transformée* », sans réaffirmer la nécessité de sa suppression, comme il l'avait fait jusqu'ici. Il semble que l'analyse du premier ministre, sur ce point, rejoigne donc désormais celle du ministre de l'économie et des finances.

Contingences locales obligent : M. Mauroy a répondu par de multiples assurances aux préoccupa-

De notre envoyé spécial

tions exprimées successivement par le maire de Montereau et par M. Fromion, maire de Gurcy-le-Châtel. Toutefois, l'objectif politique numéro un de cette réunion électorale était de « dégeler » l'électorat communiste, qui avait manifesté au deuxième tour du scrutin de juin, une certaine froideur à l'égard du candidat du P.S. D'où le choix de Montereau, où le P.C. est bien implanté, et surtout la présence, auprès du premier ministre, du ministre d'Etat, ministre des transports, qui avait été souhaitée par M. Fromion.

A en juger par les applaudissements réservés à M. Charles Fiterman, les militants communistes locaux avaient répondu nombreux à l'appel à la mobilisation. Parmi les quelque mille personnes réunies à la salle des fêtes, leur présence, en effet, n'est pas passée inaperçue.

M. Fiterman a tenu à la perfection le rôle qui lui était imparti. D'abord en s'attaquant, avec une évidente délectation, à l'ancien ministre de la justice : « *Il paraît que pour mieux camoufler son label d'origine, M. Peyrefitte porte un vulgaire chandail et une paire de baskets ! A quoi en est-il réduit ce pauvre homme ! (...) Comme dirigeant du parti communiste je suis bien placé pour témoigner que la volonté de M. Peyrefitte de se faire passer pour un homme nouveau relève de l'escroquerie pure et simple ! (...) Que M. Peyrefitte soit devenu aujourd'hui un giscardien honteux n'ajoute rien à sa gloire. Il ne parviendra pas à faire oublier les faits.* »

Mais, surtout, M. Fiterman a tenu le langage le plus unitaire qui soit, affirmant que sa présence au meeting constituait « *un fait naturel, conforme à la nouvelle réalité politique française, une réalité qui s'est inscrite dans la vie nationale et s'inscrira dans les habitudes parce qu'elle est faite pour durer* » et jugeant « *normal* » que « *dans ces circonstances exceptionnelles, pour une sorte de troisième tour, les forces de gauche fassent bloc immédiatement autour du député invalidé. J'ai tenu à m'engager dans ces élections, comme je le fais au gouvernement, dans la mise en œuvre de la politique nouvelle voulue par le pays* », a ajouté le ministre d'Etat.

« Rien de surprenant »

M. Fiterman s'est déclaré en total accord avec M. Mitterrand qui recommandait, le 4 janvier, aux membres du gouvernement de « *veiller à l'union nécessaire des forces politiques qu'ils représentent* ». Il l'a fait d'autant plus volontiers qu'il ne s'est pas senti visé par ce conseil de prudence du président de la République : « *Je souscris d'autant plus volontiers à cet appel que c'est la ligne de conduite qu'avec mes amis communistes nous avons veillé à observer et à laquelle nous sommes bien décidés de nous tenir.* »

M. Fiterman n'a pas éludé la question polonaise et il s'est employé à relativiser les divergences existant entre le P.S. et le P.C. : « *Que dans la majorité nouvelle s'expriment des sensibilités diverses il n'y a là rien de surprenant ou d'anormal*, a-t-il déclaré. *Au demeurant, sur la question de la Pologne il y a aussi des préoccupations convergentes, ne serait-ce que le souci de voir la Pologne et son peuple construire eux-mêmes leur avenir en reprenant au plus vite leur marche en avant dans le processus de renouveau économique, social et démocratique tout à fait nécessaire.*

» *Je pense pour ma part que la prise en compte de cette diversité fait partie intégrante de l'union qu'il nous faut défendre et valoriser. Elle ne saurait être un handicap et encore moins un obstacle, dès l'instant où chaque partenaire garde en vue les objectifs décisifs qui sont le bien commun, les responsabilités qui découlent de la confiance et de l'attente populaires, ainsi que le contenu de l'accord qui nous lie et la solidarité qui en découle pour l'action gouvernementale.* » Un ton qui ne manquait pas d'intérêt à quelques heures de la rencontre, prévue vendredi matin, entre les délégations du P.S. et du P.C.

Au début du meeting, le maire communiste de la ville, M. Alvarez, signataire d'un contrat municipal de solidarité avec l'Etat visant à la création d'une quarantaine d'emplois, avait, pour sa part, invité les électeurs à « *voter massivement* » pour le candidat socialiste invalidé.

Après ces assauts d'amabilité, que pouvait ajouter M. Mauroy ? Le premier ministre, lui aussi très applaudi par l'ensemble de l'auditoire, s'est réjoui que cette réunion offre « *l'image du gouvernement tel qu'il est, c'est-à-dire uni et solidaire. Certains essayent d'opposer socialistes et communistes, de diviser le gouvernement ; si nous ne sommes pas identiques, cela fait longtemps que nous le savons ; depuis 1920 !* (1) a-t-il souligné. *Nous avons, les uns et les autres, par tradition, une diversité d'appréciation, ce qui n'empêche pas de dialoguer ni de travailler ensemble. Un gouvernement de gauche est nécessairement un gouvernement de coalition. Je constate que la majorité n'offre pas le spectacle dérisoire que la droite présentait hier encore.* »

C'est ainsi que, ce jeudi 7 janvier, à Montereau, l'union de la gauche donna l'impression — malgré la Pologne — d'avoir un instant renoué avec l'« état de grâce »...

ALAIN ROLLAT.

(1) C'est en décembre 1920, au congrès de Tours, que la rupture de l'unité socialiste avait donné naissance au parti communiste.

M. JOSPIN : « La droite cherche à nouveau à faire peur »

M. Lionel Jospin est allé apporter, jeudi soir 7 janvier, son soutien à M. Stélio Farandjis, candidat de la gauche dans la douzième circonscription de Paris. Devant quelque cinq cents personnes, le premier secrétaire du P.S., faisant allusion aux récentes déclarations de M. Jacques Chirac (*le Monde* du 8 janvier), s'est étonné que, « *au moment des élections législatives partielles, la droite ne puisse aborder le débat politique sans caricaturer les positions de son adversaire, sans chercher à nouveau à faire peur.*

» *Si les responsables de la droite adoptent cette attitude*, a-t-il expliqué, *ce n'est pas seulement parce qu'ils ont tendance à caricaturer, c'est aussi parce qu'ils n'ont pas de politique alternative, mais une position uniquement négative.* »

M. Jospin a reconnu que la douzième circonscription est une « *circonscription difficile* » et que « *ce n'est pas logiquement que l'on peut s'attendre à la victoire du candidat de la gauche* ». Après avoir évoqué la « *pratique des cadeaux* » chère à M. de Benouville (apparenté R.P.R.), candidat sortant de l'opposition, il a toutefois ajouté : « *Je me plais à penser que dans cet arrondissement populaire pourrait renaître une espèce de réaction frondeuse d'orgueil, de fierté et d'impertinence qui caractérisait Gavroche et qu'un certain nombre de gens pourraient dire : « Puisqu'il m'offre son foie gras, je le prends, puis je le bats.* »

Au cours de cette réunion, M. Jospin a aussi évoqué la situation en Pologne. Il a notamment déclaré : « *Je ne doute pas un seul instant que, comme individu, un homme tel que M. Jean Lecanuet* [président de l'U.D.F.] *soit sincèrement indigné par la répression qui existe en Pologne, mais je suis obligé de constater que, comme homme politique, il s'en délecte.* »

● *Jeudi 7 janvier*, à l'occasion de la cérémonie d'échange des vœux avec la presse municipale, M. Chirac a évoqué les prochaines élections municipales de Paris où, a-t-il dit, l'opposition nationale, majoritaire à Paris, affrontera la majorité nationale, minoritaire dans la capitale. Il a ajouté : « *La campagne électorale, je le crains, sera rude ; cela ne sera pas de notre fait. Mais je suis inquiet des tensions politiques actuelles, d'une certaine intolérance, qui a tendance à se développer, et d'un certain sectarisme qui marque la vie politique d'aujourd'hui. Je souhaite qu'on en revienne à plus de sérénité. Je crains que ce durcissement ne caractérise toute la période préélectorale. Je conduirai une campagne active pour confirmer la position de la majorité actuelle au conseil de Paris.* »

M. GISCARD D'ESTAING SOUTIENT M. DOMINATI

L'ancien président de la République a adressé à M. Jacques Dominati la lettre suivante :

« *Le combat que vous menez dans la deuxième circonscription de Paris est celui de la fidélité et de la clarté. Fidélité à la population de ces arrondissements que vous avez servie pendant de longues années avec compétence et efficacité, dans le cadre de vos mandats municipaux et législatifs.*

» *Ces qualités m'ont d'ailleurs conduit à vous confier d'importantes fonctions ministérielles.*

» *Fidélité également à vos convictions et à vos idées dont vous vous êtes fait, j'en suis le témoin, une règle constante dans votre vie politique. C'est aussi un combat mené dans la clarté. A un moment inquiétant, dans la situation mondiale, l'expression de l'opinion des Français revêt une importance particulière.*

» *C'est donc sur votre candidature que doivent se réunir tous ceux qui désirent construire un avenir de liberté, de progrès et de justice dont la France a besoin plus que jamais.* »

M. STASI (C.D.S.) : « Giscard n'est pas notre leader naturel »

M. Bernard Stasi, député U.D.F. de la Marne, président délégué du C.D.S. et vice-président de l'U.D.F., estime, dans une interview à *Paris-Match* daté du 15 janvier :

« *Giscard n'est pas notre seule référence. Il n'est pas à tout jamais notre leader naturel. Donc s'il parle, nous l'écouterons avec l'intérêt qu'il mérite. Mais nous ne considérons pas ses propos comme parole d'Evangile ni que l'avenir lui appartienne exclusivement. (...) Il se trouve que nous avons rencontré Giscard et fait un bout de chemin avec lui (...), mais tout notre engagement politique ne se résume pas à le servir.* » : M. Stasi ajoute : « *Plus l'échec de la gauche sera flagrant, plus la droite autoritaire risquera d'avoir le dessus. Il faut donc constituer une force du centre qui sera l'alternative. La première exigence pour l'U.D.F. dans ce contexte est de changer son image.* »

M. Lucien Sève souligne que les « avancées historiques » du P.C.F. ont été accomplies sous la direction de M. Marchais

M. Lucien Sève, membre du comité central du P.C.F., directeur des Editions sociales, réplique, vendredi 8 janvier, dans la tribune de discussion de *l'Humanité*, à la contribution de M. Jacques Arnault, publiée le 5 janvier.

L'ancien rédacteur en chef de *la Nouvelle critique* rappelait son désaccord avec le choix de M. Georges Marchais comme candidat à l'élection présidentielle et dénonçait « *l'invitation interne* » au P.C.F. à ne pas voter pour M. François Mitterrand le 10 mai ; il critiquait la candidature annoncée par M. Marchais au renouvellement de son mandat de secrétaire général lors du prochain congrès et demandait que cette candidature ne soit pas retenue (*le Monde* du 6 janvier).

M. Sève affirme, sur le premier point, que c'est « *en toute conscience que la direction du parti s'est employée à convaincre de voter Mitterrand* ». Il ajoute : « *Les faits montrent qu'elle y a réussi : tous les analystes ont reconnu que le report des voix communistes a été pratiquement sans faille — cela vaut aussi pour les législatives.* » (1). M. Sève admet qu'« *il y a eu, dans les rangs du parti, parfois dans ses directions, quelques exceptions individuelles* ». « *Mais*, ajoute-t-il, *je pose la question : fallait-il être plus sévère pour ces camarades irréductiblement hostiles au vote Mitterrand que pour ceux — inutile de donner des exemples à Jacques Arnault — qui n'avaient pas cru devoir s'associer à l'appel à voter Marchais au premier tour* (2) ? *En définitive, chacun se détermine par lui-même, dans l'isoloir comme ailleurs. Un tel constat d'évidence n'a rien de commun avec une « directive ». Voir là un « double langage » est un insoutenable abus de langge.* »

M. Sève observe, ensuite, que le comité central avait à se prononcer sur le choix d'un candidat à l'élection présidentielle en application de la stratégie adoptée par le P.C.F. lors de son vingt-troisième congrès (mai 1979.) « *Il saute aux yeux*, écrit-il, *que le choix de tout autre que Georges Marchais aurait réduit cet acte politique fondamental aux apparences d'un « simple baroud d'honneur ». La seule « alternative » était : tirer toutes les conséquences de notre stratégie ou lui tourner le dos. Le comité central a naturellement fait ce que lui dictait son mandat.* »

Le directeur des Editions sociales souligne que M. Marchais « *a été le seul candidat à se présenter de bout en bout comme le candidat de son parti, sans feindre de s'en « mettre en congé* ». M. Sève estime donc que la campagne de M. Marchais a échappé au risque de « *personnalisation à outrance* » dont faisait état M. Arnault et il reproche à celui-ci de sembler « *vouloir rendre Georges Marchais personnellement responsable* » du résultat du P.C.F.

Enfin, M. Sève estime : « *Les avancées historiques de notre parti, que condensent sans les épuiser les vingt-deuxième et vingt-troisième congrès, et qui nous permettent d'affronter désormais efficacement l'échéance du socialisme pour la France, ont été accomplies avec Georges Marchais comme secrétaire général. Je sais la part qu'il a prise à ces avancées éminemment collectives La morale communiste telle que je la comprends, sans m'interdire la critique à son égard, m'autorise à le traiter avec respect et fraternité.* »

(1) N.D.L.R. : M. Sève tempère lui-même son affirmation par l'adverbe « *pratiquement* ». On avait pu observer, en effet, localement, au second tour de l'élection présidentielle, des chiffres de voix portées sur M. Mitterrand inférieures aux totaux Mitterrand + Marchais du premier tour. Ce fut le cas, par exemple, à Arcueil (Val-de-Marne) Quant au second tour des élections législatives, il avait été marqué, localement, là encore, par des défections d'électeurs communistes là où le député sortant membre du P.C. avait été devancé au premier tour par le candidat du P.S. Ce fut le cas, notamment, à Montluçon (Allier).

(2) M. Arnault, qui n'avait pas signé l'appel d'intellectuels en faveur de M. Marchais, avait publié dans *Révolution* (daté 24-30 avril 1981) un article concluant à la nécessité, pour les intellectuels, de voter communiste au premier tour d. l'élection présidentielle.

Un mariage de raison

(Suite de la première page.)

La crise que traverse le parti communiste depuis plus d'un quart de siècle tient moins à sa propre sclérose qu'à la transformation radicale de la nation depuis les années 50. La croissance matérielle et culturelle y rend archaïque un parti de type léniniste. Il peut exprimer les aspirations d'un prolétariat de pays semi-développés, mais non celles des travailleurs d'une grande démocratie industrielle. Pour eux, la liberté et le pluralisme commencent à devenir des valeurs fondamentales. Ils ne les retrouvent pas dans la structure d'une organisation qui devrait se conformer au modèle de la société qu'elle prétend construire.

Avec un décalage dans le temps, qui tient aux retards de l'évolution économique et aux particularités des contextes historiques, le P.C.F. bute aujourd'hui devant le problème qu'ont affronté les grands partis socialistes du Nord au début de ce siècle. Alors fortement marqués par le marxisme (sauf les travaillistes anglais), ils ont été contraints d'évoluer peu à peu vers un consensus sur les règles du jeu démocratique, impliquant que la lutte des classes s'exprime désormais par des compromis successifs et non par des violences révolutionnaires.

Le mouvement a été plus lent dans notre pays, parce qu'il était moins industrialisé et que la bourgeoisie y avait réprimé le prolétariat avec une rigueur plus impitoyable qu'ailleurs en 1848 et en 1871. N'oublions pas que la répression des communards après le dernier coup de feu tiré sur la dernière barricade fut le plus grand massacre civil que l'Europe occidentale ait connu dans cette fin du dix-neuvième siècle. Ce souvenir a été long à s'effacer de la mémoire des travailleurs.

Empêtrée dans ses traditions nationales, notre gauche a mis longtemps à reconnaître qu'elle ne pouvait pas exprimer les salariés d'aujourd'hui à travers l'idéologie et la stratégie des organisations politiques d'autrefois. Parce que le parti socialiste l'a compris depuis 1971 grâce à François Mitterrand, il a réalisé une ascension foudroyante. Parce que le parti communiste n'a jamais suffisamment tenu compte de cette évolution, il a lentement décliné avant que le fiasco de 1981 ne sanctionne une erreur stratégique particulièrement grave. Mais le rapport des forces actuel lui rend de plus en plus difficile d'accomplir la mutation radicale qui serait nécessaire. Ce n'est pas seulement sa structure, son dogmatisme et l'aveuglement de ses dirigeants qui font de lui le plus prosoviétique des partis communistes d'Europe occidentale, à l'exception du portugais.

Les communistes français détestent certainement la position de force d'appoint qu'ils occupent dans l'union actuelle. Mais, en rompant celle-ci, ils risqueraient de se précipiter dans une situation encore plus détestable. Forcés de rester dans le pré carré de leur dogmatisme et de leur léninisme pour conserver leur identité, ils se trouvent ainsi repoussés naturellement vers une fraction de la population que l'évolution de la société française tend progressivement à restreindre. Pour éviter d'être marginalisés un peu plus, ils ont intérêt à retenir aussi la partie de leur clientèle plus consciente des réalités et des compromis qu'elles impliquent. Ils ne le peuvent qu'en continuant la participation ministérielle, qui leur donne figure sérieuse.

De leur côté, les socialistes doivent garder à la fois l'image d'un parti de gauche et l'image d'un parti de gouvernement, s'ils veulent conserver leur encadrement actuel des électeurs, condition nécessaire pour maintenir la droite en minorité. La première est liée à l'alliance avec les communistes, la seconde à un comportement responsable. Tout cela n'empêche pas les sentiments. Mais eux-mêmes finissent par s'adoucir à travers une vie commune que l'un et l'autre conjoints ont le plus grand intérêt à prolonger. Faut-il ajouter que la droite seule ne comprend pas ce mariage de raison, ou feint de ne pas le comprendre ?

Le rapport des forces dans la majorité rend dérisoire l'épouvantail de l'homme-au-couteau-entre-les-dents. Comment l'opposition ne s'est-elle pas aperçue que la présence des ministres du P.C.F. n'a pas empêché le gouvernement français d'être le plus ferme de tous ceux d'Europe occidentale en face de la pression de l'U.R.S.S. pour ramener la Pologne sous le joug de la dictature soviétique ? Cela n'a pas échappé aux citoyens. On peut même se demander si un trop grand affaiblissement des communistes ne serait pas préjudiciable à la politique de François Mitterrand, qui risquerait alors d'être plus gêné par les foucades d'une extrême gauche dont ils encadent aujourd'hui une grande partie, en lui donnant le sens de la discipline et du réalisme.

MAURICE DUVERGER.

POLITIQUE

Les relations P.C. - P.S.

(Suite de la première page.)

Les responsables du P.C.F. ont tenté, à la fois, de réduire l'écart qui les sépare de l'émotion la plus largement ressentie après l'instauration de l'état de guerre en Pologne et de dissuader les socialistes de dpousser leur avantage. Leur principal atout, face à l'opinion, est l'évolution de la situation en Pologne, qui dément certaines informations des plus alarmistes, que les autorités polonaises avaient laissé se répandre en empêchant les journalistes de faire leur métier normalement. Les communistes peuvent ainsi, comme ils en ont l'habitude, attribuer à la partialité de journalistes présentés — à tort ou à raison — comme hostiles, les effets de la désinformation provoquée par les responsables du pays concerné.

La situation est plus délicate, pour les dirigeants du P.C.F., sur le terrain où ils se sont sentis menacés dans leurs forces vives. Ce n'est pas par hasard que la riposte du P.C.F. aux critiques que lui valait sa position sur les événements de Pologne est venue de M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., riposte suivie d'une « montée en ligne » de M. Georges Séguy, secrétaire général, contre les responsables cégétistes en désaccord avec la ligne confédérale. Les dirigeants communistes ont très clairement fait comprendre aux socialistes qu'une mise en cause de la suprématie du P.C.F. sur la C.G.T. serait, si elle était poussée trop loin, de nature à ébranler l'ensemble de l'édifice unitaire issu du 10 mai.

Il était prévisible, après les résultats des consultations du printemps dernier, que la confrontation entre le PS et le P.C.F. se déplacerait du terrain électoral, où les socialistes l'avaient emporté, au terrain syndical, où les communistes tenaient bon. Les dirigeants du P.S. peuvent être tentés, aujourd'hui, de profiter de la prolongation de l'« état de grâce » et de l'impact des événements de Pologne pour marquer des points. La dégradation des relations, auparavant excellentes, entre l'Hôtel Matignon et la direction de la C.G.T., est susceptible de faire réfléchir celle du P.S.

La difficulté, pour les socialistes, est d'évaluer le degré de l'ébranlement provoqué, au sein du P.C.F., par ses revers de l'année passée et les épreuves auxquelles le soumet la conjoncture internationale. On s'interroge, au P.S., sur la signification de la publication, dans la « tribune de discussion » ouverte par *l'Humanité* pour le vingt-quatrième congrès, d'une contribution mettant en cause M. Marchais et se prononçant contre sa reconduction au secrétariat général. L'étonnement naît aussi du fait que cette contribution de M. Jacques Arnault (*le Monde* du 6 janvier) affirmait, pour la première fois dans le quotidien du P.C.F., que des invitations à ne pas voter pour M. Mitterrand avaient circulé parmi les communistes à la veille du second tour de l'élection présidentielle.

La réponse de M. Lucien Sève, membre du comité central, dans *l'Humanité* de vendredi, incite à penser que, en posant publiquement les problèmes évoqués par le texte de M. Arnault, les dirigeants communistes entendaient au moins de vider l'abcès provoqué par le double langage qu'ils avaient pratiqué ou laissé pratiquer entre les deux tours de l'élection présidentielle. M. Sève affirme que les réticences à voter pour M. Mitterrand le 10 mai étaient d'ordre strictement individuel. La direction veut donc s'en démarquer nettement. En second lieu, l'article de M. Sève vise à provoquer un ralliement de caractère affectif autour de M. Marchais, exposé, pendant la campagne présidentielle, aux polémiques de ses adversaires et, après le recul électoral du 26 avril, aux critiques de ses amis.

Quant au trouble provoqué au sein du parti, par la crise polonaise, on en a un indice, parmi d'autres, dans le soin que met *Révolution*, hebdomadaire destiné aux intellectuels, à retenir plutôt, de la position officielle, ce qu'elle comporte de critique vis-à-vis de la politique des dirigeants polonais. M. Jacques Estager va jusqu'à dire, dans le numéro daté 8-14 janvier de l'hebdomadaire, que les événements de Pologne imposent une *« remise en cause du modèle du socialisme tel qu'il s'est développé après 1945 dans l'Est européen »*.

Il y a peu de chances pour que les socialistes parviennent à faire reprendre une telle formule dans le communiqué commun qui pourrait être publié après leur rencontre avec les dirigeants communistes. Le résultat de cette rencontre dépendra, en tout cas, de l'insistance qu'ils mettront dans une tentative de ce genre, le risque étant d'aboutir à constater l'impossibilité de s'entendre sur un texte commun.

PATRICK JARREAU.

● *Le président de la République* a accepté de se rendre à Strasbourg au Conseil de l'Europe en avril ou septembre prochain, a indiqué, jeudi 7 janvier, M. Franz Karasek, secrétaire général de cette institution européenne, à l'issue d'un entretien avec M. Mitterrand.

LE R.P.R. SANCTIONNE DEUX DE SES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré jeudi 7 janvier que deux représentants R.P.R. à l'Assemblée européenne *« se sont mis eux-mêmes hors du parti »*, en ne respectant pas le principe du « tourniquet ». M. Pons a précisé que le cas de deux d'entre eux, MM. Vincent Ansquer et Pierre-Bernard Cousté, députés de la Vendée et du Rhône, sera examiné par le bureau du groupe de l'Assemblée nationale le 12 janvier. Le groupe devra décider s'ils peuvent continuer à appartenir au R.P.R.

Au cours de sa rencontre hebdomadaire avec la presse, le secrétaire général du R.P.R. a stigmatisé l'attitude de ces huit parlementaires européens qui n'ont pas respecté *« l'engagement d'honneur »* de céder leur place, à Strasbourg, au bout d'un an, qu'ils avaient pris en signant lors de leur élection, en juin 1979, la charte des 81. Par *« morale politique »*, a souligné M. Pons, ils ne pourront plus se référer au R.P.R., ni recevoir l'investiture ou le soutien du R.P.R. pour une consultation électorale, quelle qu'elle soit.

Cette mesure touche six autres élus de la liste DIFE (Défense des intérêts de la France en Europe), patronée par le R.P.R. : Mme Louise Weiss, doyenne de l'Assemblée européenne, MM. Gustave Deleau, Eugène Remilly, François-Marie Géronimi, Gérard Israël et Daniel Vie, qui ne sont pas membres du R.P.R.

M. Pons, secrétaire général du R.P.R., précise que parmi les huit membres de la liste DIFE siégeant à l'Assemblée européenne de Strasbourg et refusant d'appliquer le principe du « tourniquet », seuls appartiennent au R.P.R. MM. Vincent Ansquer, député de Vendée et Pierre-Bernard Cousté, député du Rhône (apparenté).

Le statut de la Corse

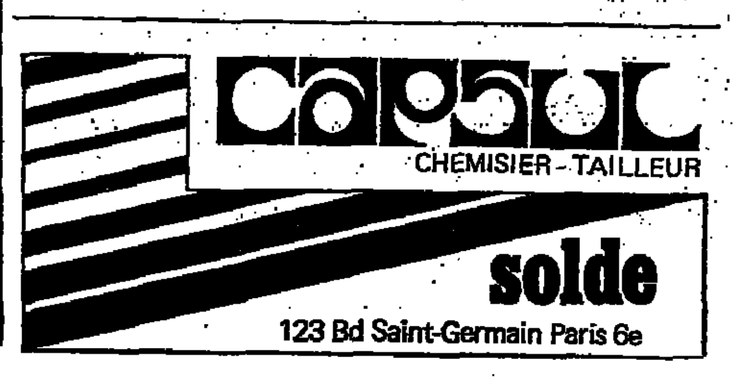
INCIDENT ENTRE MM. DEFFERRE ET ZUCCARELLI A LA COMMISSION DES LOIS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

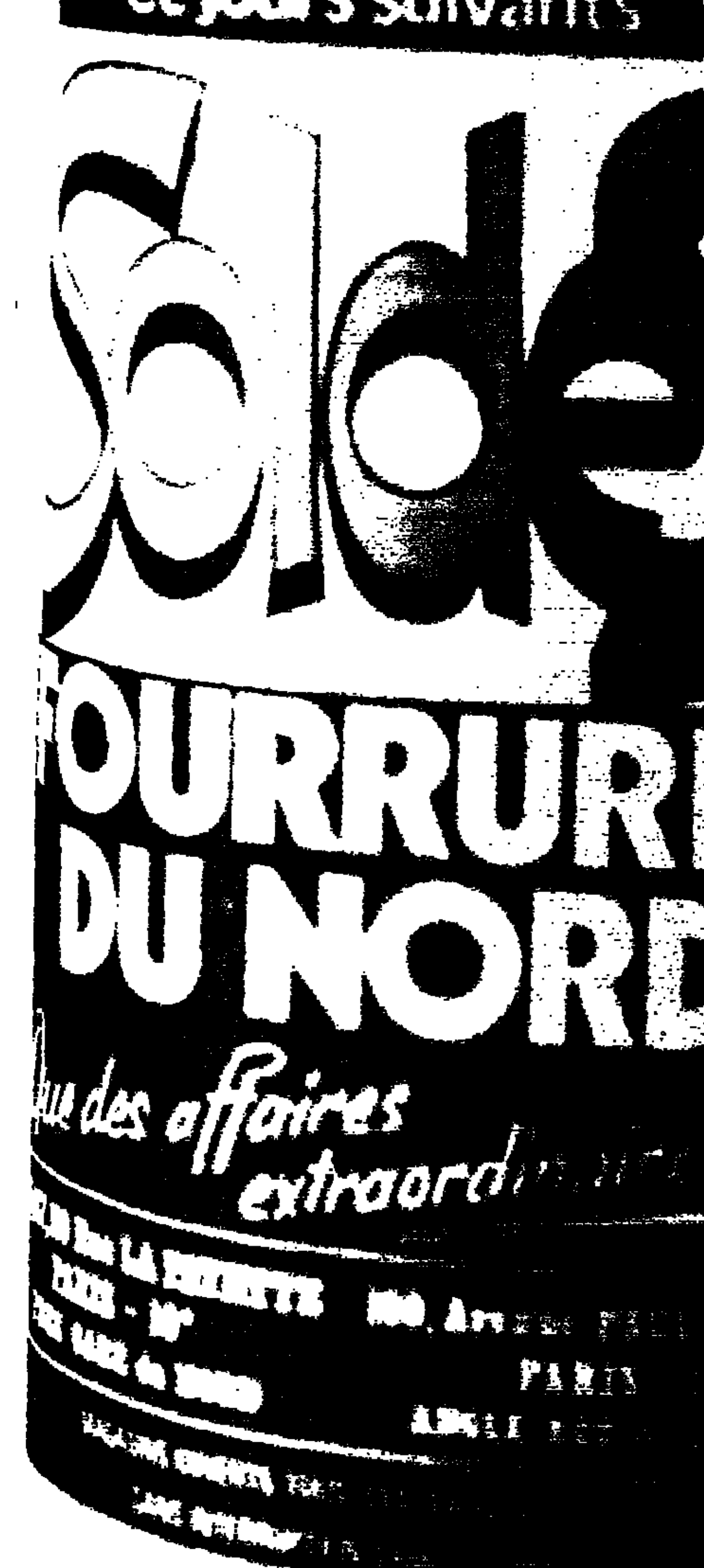
L'examen, jeudi 7 janvier, à la commission des lois de l'Assemblée nationale, du projet de loi qui érige la région de Corse en une collectivité territoriale, a été marqué par un incident entre MM. Gaston Defferre, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, et Jean Zuccarelli, député M.R.G. de la Haute-Corse, apparenté au groupe socialiste.

Parlant de statut « discriminatoire », M. Zuccarelli s'est fait l'interprète de ceux qui craignent que les exceptions au droit commun reconnues par le statut particulier de l'île ne soient mal accueillies par l'ensemble des Corses et ne servent de caution aux minorités autonomistes.

M. Defferre lui a répondu, d'une part, qu'il n'avait rien compris (quant à l'objectif du texte), d'autre part, qu'il avait été élu *« pour le changement »*, et donc pour soutenir le gouvernement dans ce cas précis.

M. Philippe Séguin (R.P.R., Vosges) a ensuite demandé, au nom de son groupe, que la commission procède à l'audition de tous les représentants des forces politiques de la Corse, y compris M. Edmond Simeoni, leader de l'Union du peuple corse (U.P.C.), ainsi que des représentants du pouvoir économique. Le principe de telles auditions a été repoussé par la majorité de la commission, après que son président, M. Raymond Forni (P.S., territoire de Belfort) eut souligné que la majorité devait faire confiance au gouvernement.





POLITIQUE

POINT DE VUE

Qu'ils s'en aillent !

par MICHEL PINTON (*)

LES ministres communistes doivent partir. Avec la tragédie polonaise, leur présence dans le gouvernement de la France est devenue insupportable. Pierre Mauroy n'a moralement pas le droit de maintenir à leur poste, au nom d'une combinaison politicienne douteuse, des hommes dont les choix blessent profondément la conscience de l'immense majorité des Français. François Mitterrand n'a politiquement pas le droit de couvrir de son autorité cette participation communiste qui paralyse et affaiblit, devant toutes les nations, l'action de la France dans les affaires du monde. Qu'ils s'en aillent, et le plus tôt sera le mieux.

***

On a dit que ma demande masquait des *préoccupations de politique intérieure*, un désir inavoué de revanche sur la victoire socialiste des présidentielles et des législatives. Il faudrait que j'eusse beaucoup de naïveté pour ignorer que le parti socialiste, disposant déjà de la présidence de la République, de Matignon et de la majorité absolue à l'Assemblée, peut parfaitement continuer à gouverner la France sans l'appui de quelque allié que ce soit. D'ailleurs, les communistes peuvent, s'ils y tiennent, « *soutenir, sans participer* », comme ils l'ont déjà fait au temps du Front populaire.

On a dit aussi que j'étais mal placé pour exiger des socialistes, au sujet de la Pologne, une rigueur que je n'avais pas observée au sujet de l'Afghanistan. Ceux qui formulent ces critiques oublient que j'ai été l'un des rares responsables politiques français à réclamer que la France boycotte les Jeux olympiques de Moscou : j'y voyais l'occasion, six mois après l'invasion de l'Afghanistan, de marquer encore plus vigoureusement notre réprobation à l'égard des agissements soviétiques.

Dans une déclaration publique, je suppliais nos athlètes de ne pas aller à Moscou : je leur rappelais qu'aucun acte, même sportif, ne peut être séparé de ses circonstances morales et que leur présence était *un encouragement, volontaire ou non*, donné à l'agresseur pour le présent... et pour l'avenir. Aucun grand responsable politique, hors de l'U.D.F., ne m'a suivi, et notamment pas François Mitterrand, Pierre Mauroy ou Lionel Jospin. Tous trois sont restés muets et invisibles.

C'est pourquoi je me sens d'autant plus libre aujourd'hui de demander le départ des ministres communistes. Comment les Français ne seraient-ils pas désorientés par le spectacle étupéfiant de ce parti comblé de *prérogatives* gouvernementales au moment où ses dirigeants se font les complices satisfaits *d'une violation brutale des* droits de l'homme ? Un peuple tel que le nôtre, sur un principe tel que celui-ci, jugera tôt ou tard ses chefs actuels avec sévérité. Et comment les peuples qui luttent pour leur liberté à travers le monde peuvent-ils reconnaître la France dans ce gouvernement, dont une *partie approuve la mise en esclavage* d'un peuple désarmé ? C'est la meilleure part du crédit dont dispose notre pays auprès des autres nations que nos gouvernants dilapident.

***

Faire partir les ministres communistes est indispensable aussi pour que la France joue de façon efficace le rôle que la géographie et l'histoire lui assignent. Dans la gigantesque partie qui se joue depuis plus de trente ans entre l'Est et l'Ouest, la France est vouée à un rôle de tout premier plan, que nul ne peut rempli. à sa place. Elle peut tout bloquer ou tout débloquer. Regardons par exemple l'histoire de ce qu'on a appelé la « détente ». Telle qu'on la conçoit à l'Ouest, elle a été un pari dont l'initiateur fut le général de Gaulle. A chaque étape de son évolution, la France, plus que toute autre nation, a tenu son sort entre ses mains. Témoins *les premières négociations sur* les accords d'Helsinki : au début de 1974, Leonid Brejnev, qui tenait beaucoup à ce que ce projet de pacte aboutisse, invita Georges Pompidou à en discuter avec lui à Pitsounda. Ce dernier se méfiait. Sentant les réticences de son interlocuteur, Leonid Brejnev alla jusqu'à proposer que *la conférence de signature se tînt* à Paris, *sous* la présidence de Georges Pompidou. Après une nuit de réflexion, ce dernier refusa de s'engager. C'est ainsi que la France faillit bloquer le projet. De même, la résolution dont la France a fait preuve lors de l'invasion du Zaïre par une force dirigée par les Soviétiques a *empêché la plus grande* partie de l'Afrique de basculer alors dans l'orbite communiste ; *notre expédition à Kolwezi* fut l'une des rares victoires de l'Occident durant la dernière décennie.

***

Que la France soit ferme et décidée, et son action acquiert une puissance et une résonance exceptionnelles. Qu'elle hésite, qu'elle agisse trop faiblement ou trop tard, et c'est l'ensemble des relations entre l'Est et l'Ouest qui en sont perturbées.

Comment la France pourrait-elle jouer le rôle qui doit être le sien *dans les circonstances actuelles* ? Comment le gouvernement pourrait-il avoir ce coup d'œil froid et ce geste rapide qui permettent d'apprécier vite une situation et de prendre la décision appropriée, alors qu'il est alourdi, voire paralysé, par la présence des ministres communistes ? A l'heure où le principal danger qui pèse sur la paix est *l'impérialisme* soviétique, le parti que ceux-ci représentent refuse que nous le combattions. Au moment où il faut faire comprendre à Moscou que l'asservissement de la Pologne ne peut aller sans un prix élevé, ce parti s'ingénie à proclamer que Moscou a raison et que, au surplus, Moscou n'asservit personne.

Prenons garde ! La tragédie polonaise ne concerne pas uniquement la Pologne. C'est un équilibre psychologique entre l'Est et l'Ouest qui est en voie d'être rompu. Et cette rupture annonce des confrontations autrement plus graves, des épreuves qui pourraient nous toucher de beaucoup plus près. Il apparaîtra alors que l'impuissance de la France, dans une épreuve sans risque majeur pour nous, aura facilité la venue d'épreuves beaucoup plus dangereuses. Le prix qu'il faudra payer pour le maintien des communistes au gouvernement deviendra vite exorbitant.

***

Un dernier argument, enfin : M. François Mitterrand attache, paraît-il, beaucoup d'importance au rôle que peut jouer la France dans les pays du tiers-monde qui cherchent à se libérer de la tutelle des deux superpuissances. Son discours de Mexico, ses prises de position *sur le Salvador se veulent la preuve* de l'intérêt de la France pour certains peuples lointains et déshérités. Comment espère-t-il être pris au sérieux dans ses jugements péremptoires sur ce qui se passe à l'autre bout du monde, dans des pays où nos moyens d'action sont infimes, alors qu'il *montre* son impuissance *à agir en Europe, où nous disposons* de multiples leviers de pression ? C'est aussi pour le succès de sa politique tiers-mondiste que le chef de l'Etat doit faire partir les ministres communistes du gouvernement.

(*) Secrétaire général de l'U.D.F.

● *Mme Marie-France Garaud* a été reçue, sur sa demande, par M. François Mitterrand vendredi 8 janvier. Candidate au premier tour de la dernière élection présidentielle, où elle avait recueilli 1,83 % des suffrages, Mme Garaud est conseiller référendaire à la Cour des comptes depuis 1974.

PRESSE

Les syndicats de journalistes se félicitent de l'attitude de M. Mauroy dans l'« affaire Hersant »

Le juge Grellier, dans le cadre de la procédure engagée contre M. Robert Hersant, inculpé pour infractions aux ordonnances de 1944, a entendu jeudi 7 janvier MM. Michel Hersant et Maurice Chevallier, eux-mêmes inculpés. Il se confirme en outre que d'autres dirigeants du groupe Hersant pourraient être entendus prochainement par le juge d'instruction, Mᵉ Grellier.

En marge de cette procédure judiciaire, le comité directeur de l'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T. et F.O., dépositaires en 1977 de la plainte contre M. Hersant) s'est réuni jeudi 7 pour évoquer, notamment, le grave incident qui a provoqué un échange de lettres avec le premier ministre. Selon l'U.N.S.J., le responsable du service juridique et technique de l'information (M. Bertrand Cousin) n'a pas hésité à fournir, il y a quelque temps, à M. Robert Hersant et à ses collaborateurs des conseils destinés à leur permettre d'échapper à l'inculpation dont ils sont l'objet pour infractions aux lois sur l'organisation de la presse française.

L'U.N.S.J. s'est félicité que « *M. Pierre Mauroy, saisi par ses soins de cette intervention inattendue, l'ait désavouée sans ambiguïté* ». Dans la lettre que le premier ministre vient d'adresser à l'U.N.S.J., M. Mauroy déclare qu'il est intervenu auprès du ministre de la communication en lui demandant de signifier au chef du service juridique et technique de l'information qu'« *il devait s'abstenir de toute démarche pouvant être utilisée dans un procès* » et que la thèse soutenue par M. Cousin (à savoir que les ordonnances de 1944 visent des personnes physiques et non des personnes morales, ce qui permettrait à M. Robert Hersant, simple mandataire de diverses sociétés, dont la Socpresse, comme le soutiennent ses avocats, d'y échapper), « *ne correspond pas à l'esprit des ordonnances* », selon M. Pierre Mauroy.

Dernier argument : à partir du moment où la justice est saisie, « *il n'appartient pas à l'administration mais à l'autorité judiciaire seule d'examiner la conformité de la situation d'une entreprise de presse et de ses dirigeants au regard de l'ordonnance de 1944.* »

Enfin, l'U.N.S.J. — qui suit avec attention les restructurations en cours dans la presse régionale (*le Berry républicain*, *Centre-presse*) et les opérations réalisées par M. Robert Hersant malgré son inculpation (*Havre libre*) — réaffirme sa volonté de poursuivre, autant que de besoin, les actions judiciaires nécessaires pour que l'ordonnance du 26 août 1944 soit respectée.

[Il faut se féliciter de l'intervention du premier ministre qui réaffirme la nécessaire indépendance des pouvoirs et confirme que l'esprit de l'ordonnance fondamentale d'août 1944 vise bien, au-delà des arguties juridiques, les concentrations dans la presse dont M. Hersant est à la fois le champion et le symbole.

Une loi si longtemps bafouée, et dont les décrets d'application ne sont toujours pas publiés, n'a pas évolué selon les nouvelles données économiques et juridiques.

Les pouvoirs publics se doivent donc de remettre à jour un texte qui est parfois littéralement obscur ou même inapplicable, alors que la volonté du législateur de 1944 est parfaitement claire et coïncide, comme on le voit, avec celle du gouvernement d'aujourd'hui. — J. S.]



Le Monde

LA MONTÉE DU DIVORCE

IV. — Les enfants d'abord !

Par CHRISTIANE CHOMBEAU

La loi de 1975 a facilité le divorce en France mais, dès avant cette loi, le nombre des séparations avait amorcé une spectaculaire montée. Les raisons de divorcer sont aussi nombreuses que leurs conséquences, mais ce sont les enfants qui en pâtissent le plus (« le Monde » des 6, 7 et 8 janvier).

« Les enfants ? Lors d'un divorce, il est mille fois plus facile de discuter de leur garde que de partager les dentelles de tante Amélie. » Cette réflexion de Me Yvette Gorny est plus qu'une boutade, elle reflète une réalité : si la plupart des couples perdent la tête lors de la répartition de la collection de timbres et des faïences, ils sont nombreux à garder l'esprit froid quand il s'agit des enfants. Mais tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Aujourd'hui comme il y a vingt ans et plus, les enfants sont généralement confiés à la mère et, cela plus récemment, même lorsque le divorce est prononcé aux torts de l'épouse. En 1975, les mères ont obtenu la garde dans 85 % des cas, les pères dans 10 %, des tiers dans 1,2 %, et dans 4 % des cas les fratries ont été partagées.

Droit de visite

L'article 302 du code civil, conformément à l'esprit divorce-sanction de la loi du 27 juillet 1884 en vigueur jusqu'au 1er janvier 1976, disait : *« Les enfants seront confiés à l'époux qui a obtenu le divorce. »* Aussi la garde de l'enfant était-elle presque systématiquement confiée à l'époux « non coupable ». Cependant, explique M. Jacques Commaille, maître de recherche au service de coordination de la recherche au ministère de la justice, *« la prise en considération croissante de l'intérêt de l'enfant »* a conduit les juges à confier le plus souvent les enfants à la mère, que le divorce ait été prononcé à son profit ou non... Cette pratique était en accord avec une conception des rôles parentaux selon laquelle c'est à la mère d'élever les enfants.

La loi de 1975 prévoit que la garde des enfants est confiée à l'un ou à l'autre, selon l'intérêt des enfants mineurs : *« L'époux à qui la garde des enfants n'a pas été confiée conserve le droit de surveiller leur entretien et leur éducation. Il y contribue à la proportion de ses ressources »* sous la forme d'une pension alimentaire... Un droit de visite et d'hébergement est prévu en faveur du parent qui n'a pas la garde. Le refus de laisser exercer ce droit est puni de peines d'emprisonnement et d'amende. Une audition des enfants par le juge est possible lorsqu'elle *« ne comporte pas d'inconvénients pour eux »*. Elle peut permettre au juge de tenir compte des sentiments exprimés par les enfants pour déterminer à qui sera confiée la garde. Les statistiques le prouvent, la mère continue à se voir, dans la plupart des cas, octroyer la garde et les pères un droit de visite.

Une enquête réalisée en 1974 avait montré que beaucoup d'hommes et de femmes n'étaient pas d'accord avec cette façon de procéder. A la question : *« La pratique des tribunaux tend à confier les enfants de préférence à la mère, même si le divorce est prononcé à ses torts, qu'en pensez-vous ? »* 47 % des personnes interrogées avaient dit qu'elles étaient d'accord (43 % des hommes, 52 % des femmes). Tout laisse à penser que le nombre des personnes insatisfaites a dû augmenter. Ces dernières années, en effet, le modèle familial n'a cessé d'évoluer : une plus grande participation des pères à l'éducation des enfants est proclamée, tandis que les femmes sont plus nombreuses à rechercher dans un travail à l'extérieur une autre forme d'épanouissement...

Non seulement les pères assistent de plus en plus à la naissance de leurs enfants, mais prennent leur tour pour les biberons, changent les couches... La publicité donnée aux pères qui élèvent seuls leurs enfants, les *« papas-poules »*, montre qu'un homme s'en tire très bien lorsqu'il le désire.

Patrick a douze ans et vit seul avec son père depuis l'âge de six ans. Lorsqu'on lui demande si c'est différent de vivre avec son père, il ouvre de grands yeux. Bien sûr il y a peut-être un peu plus de plats tout préparés achetés à la charcuterie du coin. Mais quelle est la mère qui, aujourd'hui, lorsqu'elle travaille et vit sans conjoint, passe ses soirées à mitonner des petits plats ? Le père de Patrick n'aime pas *« faire les magasins »*, alors c'est lui qui part en prospection, choisit ses vêtements.

Des femmes, de leur côté, souhaiteraient faire autre chose que s'occuper des enfants et laisseraient volontiers leur mari ou leur ex-époux s'en charger. Mais, quand survient le divorce, le poids de l'habitude, des préjugés et des « qu'en dira-t-on » resurgit. L'avocat, le plus souvent, dissuade l'époux de demander la garde des enfants en s'appuyant sur la pratique des tribunaux. Pour peu que les conjoints désirent hâter une procédure déjà longue, il se fera plus convaincant... Il faut également reconnaître que beaucoup d'hommes hésitent à disputer la garde des enfants par crainte des répercussions psychologiques.

Quant aux mères, il leur faut beaucoup de courage pour dire à un juge : *« Non, je ne demande pas la garde de mes enfants, je les laisse à leur père... »* Elles savent qu'aussitôt elles seront taxées de mauvaises mères... Catherine en a fait la triste expérience. Elle aimait beaucoup sa fille mais, mariée jeune, elle a eu très tôt l'impression d'étouffer. Pour elle, la survie passait par le départ mais, sans métier, sans argent (elle n'a même pas voulu partager les biens de la communauté), elle estimait qu'elle n'avait pas le droit de prendre avec elle l'enfant. Le père offrait le confort, la sécurité, et elle n'avait rien à lui reprocher. *« Mais,* dit-elle, *ma famille n'a pas compris, m'a désapprouvée et fermé la porte. »*

Du côté des hommes

Une demi-douzaine d'organisations d'hommes divorcés — dirigées et animées, il faut le souligner, par des avocats — militent pour qu'une égalité entre hommes et femmes, non seulement dans la vie courante mais aussi lors du divorce, soit respectée.

Dans un premier temps, certaines demandaient que la garde soit accordée dans les mêmes proportions à la mère et au père. Une telle demande dénotait plus un souci de satisfaire l'adulte que de défendre l'intérêt de l'enfant. Aujourd'hui, elles insistent plutôt sur le fait que l'enfant a besoin de ses deux parents et que hommes et femmes ont des devoirs égaux. Elles réclament donc une garde conjointe avec une autorité parentale partagée : physiquement, cela ne changera pas forcément grand-chose, puisque l'enfant pourra très bien rester principalement chez l'un de ses parents et ne faire que des séjours chez l'autre. Mais, disent les représentants de ces associations, cela permet à la femme de ne pas perdre la face et la dégage de cette *« obligation morale »* de réclamer l'enfant à tout prix alors qu'elle ne le souhaite pas réellement. La tendance serait cependant d'exiger une garde alternée, c'est-à-dire une autorité parentale toujours partagée, mais des enfants allant alternativement chez l'un ou l'autre. La formule, explique-t-on, doit être adaptée selon les disponibilités des conjoints. Un exemple est souvent donné, celui d'une femme hôtesse de l'air et de son mari fonctionnaire : l'enfant avec la garde alternée reste chez le père quand la mère est en voyage, et retrouve cette dernière à son retour. Mais c'est un cas très particulier.

Cette forme de garde est déjà accordée notamment par les tribunaux parisiens. Elle est souvent demandée lors des divorces où mari et femme se mettent d'accord dans le détail avant de formuler leur demande... Toujours à Paris, des magistrats préfèrent décider des gardes conjointes pour désamorcer des désaccords qui auraient pu s'aggraver.

Le gouvernement précédent s'était prononcé contre la garde alternée, dans un rapport sur *« la garde des enfants du divorce »*, réalisé à la demande de Mme Monique Pelletier, alors ministre de la famille et de la condition féminine. On y lisait : *« Les praticiens du divorce : magistrats, avocats, médecins, psychologues et travailleurs sociaux, s'accordent en général pour le condamner, notamment pour les enfants de moins de cinq ans. La rigidité de la formule, les changements de cadre qu'elle impose à l'enfant, correspondent rarement à ses besoins (...). Il paraît en revanche inévitable que, après un divorce, les enfants souhaitent passer plus de temps chez un de leurs parents. Il est nécessaire en effet qu'ils aient un « chez eux », un point d'ancrage, un « domicile fixe », un lieu qui soit leur foyer. »*

Alternance

La garde alternée nécessite que les domiciles des ex-conjoints soient très rapprochés surtout quand la rotation est fréquente. La formule un an chez l'un, un an chez l'autre permet des domiciles éloignés mais nécessite des changements d'école ou de collège.

Certains couples ont mis en pratique l'alternance sans que cela ait été prévu dans leur divorce. La formule semble satisfaire la plupart des parents, les enfants, eux, ont un sentiment mitigé. Ainsi, Patricia. Elle avait quatorze ans quand ses parents se sont séparés. Sa sœur et elle ont vécu alternativement quatre jours avec l'un trois jours avec l'autre. *« C'était difficile,* explique Patricia, *le logement de ma mère était trop petit. Les jours de pluie on se rendait compte qu'on avait oublié notre imper à l'autre domicile. Si un soir on avait envie de rester chez un des parents parce qu'on avait quelque chose à terminer, ou parce qu'on n'avait pas envie de déménager cela faisait des histoires et puis tu n'as pas envie de faire de la peine à l'un ou à l'autre. Quand les copains te demandent ton numéro de téléphone il faut que tu expliques que tels jours tu te trouves là et tels autres là-bas... Tout de suite tu te fais remarquer. »*

En se prononçant contre la garde alternée le rapport Pelletier préconisait d'avoir recours de façon plus systématique à l'équipe assistante sociale, médecin et psychologue pour faire une enquête complète et voir quelles sont les préférences des enfants avant de décider qui aura la garde.

Un divorce est toujours traumatisant pour l'enfant. Faut-il le perturber davantage en lui faisant prendre une part active ? Certes, il est des cas où il aimerait donner son avis, doit-on pour autant avoir recours à une équipe de spécialistes ? Beaucoup d'enfants ne veulent pas, et on les comprend, intervenir : *« Mon père et ma mère ont des qualités et des défauts, pourquoi aurais-je dû choisir ? Je préfère que l'on ait choisi pour moi »*, explique Benoît.

Ils sont de plus en plus nombreux, ces mineurs, enfants de divorcés. Le ministère de la justice avance une estimation : entre cinq cent quarante mille et six cent soixante mille, chiffres sans doute au-dessous de la vérité. Déjà, dans les grandes villes, être enfant de divorcés devient banal. *« C'est rare qu'on en parle,* explique Patrick, *et c'est un peu par hasard que j'ai découvert que beaucoup de mes copains étaient comme moi des enfants de divorcés. »*

La paix

Pour Sylvie, dix-sept ans, la meilleure décision que ses parents aient pu prendre fut celle de leur séparation. *« Je n'en pouvais plus de leurs disputes. »* La paix, c'est ce que souhaitent avant tout les enfants de divorcés. Ils détestent les cris, les coups, et préfèrent vivre avec un seul de leur parent plutôt que de les voir se chamailler. En revanche, ils demandent à être mis au courant de la situation et savoir quand une procédure de divorce a été entamée. Eliane ne peut effacer de sa mémoire ce moment où, lors d'une dispute, sa sœur aînée lui apprit que leurs parents avaient divorcé. Michel, lui, l'a su en furetant dans les papiers de sa mère. Il croyait son père retenu à l'étranger par son travail.

Savoir donc, et à temps, mais surtout ne pas être pris à partie... Pour Sylvie, cela devient pénible d'entendre chaque jour sa mère s'épancher. Certes, elle la comprend, elle a d'ailleurs toujours voulu et toujours cherché à l'aider comme ce jour où, désespérée, elle a cherché à mourir. Mais elle aurait aimé que sa mère ne la prenne pas toujours à témoin, qu'elle la laisse respirer un peu. Car, après tout, son père reste son père et sa mère reste sa mère.

FIN

TÉMOIGNAGE

« Nous ne sommes pas des objets »

Une jeune lectrice de dix-sept ans, dont les parents sont divorcés, vient d'écrire au président de la République une lettre dont voici les passages principaux :

Jeune Française en désarroi, j'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance en faisant appel à vous dans l'espoir de me faire entendre.

Je suis jeune, j'ai dix-sept ans, j'ai assisté à des scènes de violence où j'ai vu mon père battre ma mère, mais je suis le seul témoin. Etant mineure, je n'ai pas le droit de parole. On me force même à rendre visite à mon père alors que je n'en ai pas le moindre envie. N'est-ce pas une atteinte aux droits de l'homme ? Est-ce que ceux qui le désirent ne devraient pas avoir le droit d'être majeurs pour dire ce qu'ils ont à dire ?

La société se dit libérale, mais l'est-elle réellement ?

La majorité est celle de la compréhension, la responsabilité de soi-même, et si on accepte une majorité pour voter, pour le service militaire, on devrait nous laisser à nous, mineurs, la libre autonomie de nous-mêmes et de nos agissements. Cette société qui se dit libérale n'est-elle pas plutôt féodale ?

Les jeunes sont considérés au même titre qu'un objet que l'on malmène et que l'on manipule. Si on met l'école obligatoire jusqu'à seize ans, qu'on nous laisse le libre arbitre à partir de cet âge-là ! La jeunesse a autant le droit de s'exprimer, de vivre, d'espérer, elle a autant droit à la liberté que ceux qui se disent nos aînés.

Si vous avez dix-huit ans et que ça vous laisse indifférents, c'est que vous êtes des lâches parce que vous avez enfin atteint l'âge où vous pouvez dire « merde ».

Par une émancipation, on peut, à partir de seize ans, vous considérer comme adulte, ce qui prouve que l'on peut être adulte à cet âge-là. Mais si vous réclamez cette émancipation et que l'un de vos deux parents refuse de signer, vous ne pouvez pas être adulte ! Ne serait-il pas plus sage de laisser le libre arbitre à l'intéressé ?

Si vos parents sont divorcés et si vous avez un père de mauvaise foi, que vous viviez avec lui et ne le voyiez pratiquement pas, il vous empêchera, par vengeance, « d'être adulte ». C'est un abus de pouvoir et c'est autorisé !

Peut-être une réforme pourrait-elle être envisagée pour que l'enfant ait le droit de décider, s'il le veut, d'être adulte ou non.

J'ai dix-sept ans et je me considère comme adulte.

SCIENCES

LE CHOIX DIFFICILE D'UN ORDINATEUR

Acheter français en Arizona ou américain à Montpellier

Parmi les grands équipements scientifiques dont le financement est actuellement prévu figure un ordinateur « vectoriel » Cray-1, sans doute le plus puissant ordinateur actuellement commercialisé. Il doit être installé à l'Ecole polytechnique, à Palaiseau (Essonne), dans un bâtiment à construire. Cet ordinateur sera utilisé par des organismes de recherche civile et recherche militaire, ainsi que par la météorologie nationale et par une société de services en informatique, la CISI. La décision d'installer un Cray-1 à Polytechnique a connu une gestation difficile (*le Monde* du 26 novembre 1980); elle a finalement été prise peu avant les élections de mai, et n'a pas été remise en cause par le nouveau gouvernement.

Un ordinateur comme le Cray-1 peut faire cent millions d'opérations arithmétiques par seconde. Cela ouvre au calcul scientifique un vaste domaine encore peu défriché : la simulation de phénomènes régis par des équations trop complexes pour qu'on puisse les résoudre analytiquement, ou même extrapoler les résultats d'expériences faites sur des modèles réduits. De la prévision météorologique au calcul des flux de sodium dans un réacteur surgénérateur, des structures du stade olympique de Munich ou de celles d'un avion à l'étude de la fusion par laser, le remplacement d'expériences difficiles par des simulations numériques devient progressivement rentable en temps et en coût au fur et à mesure que croît la puissance des ordinateurs.

Pour alimenter le Cray-1 en données et programmes, il doit lui être adjoint un ordinateur dit frontal (1). Il était initialement prévu que toutes les liaisons avec le Cray-1 se feraient par l'intermédiaire de cet ordinateur. Il a été décidé que l'ordinateur frontal serait un DPS-8/70 M de CII-Honeywell-Bull : achetons français !

Première réaction des utilisateurs intéressés : l'important est d'avoir la puissance du Cray-1, *six ou sept fois plus rapide que* les ordinateurs du plus gros centre informatique, le CIRCE (centre interuniversitaire de calcul) du Centre national de la recherche scientifique. Deuxième réaction quand ils ont regardé d'un peu plus près le frontal proposé : un non catégorique. Les performances du DPS-8/70 M le rendent absolument incapable de gérer tous les travaux soumis au Cray-1. Mais, surtout, cet ordinateur « français » est entièrement importé des Etats-Unis, et fonctionnera sous un logiciel américain. Enfin, il n'existe pas encore, sauf sous forme d'un prototype à Phenix (Arizona). Et des informations peu vérifiables sur des difficultés de mise au point font douter qu'il soit disponible quand le Cray-1 sera livré.

Risque de saturation

La Météorologie nationale et la CISI ont obtenu de ne pas passer par le DPS-8 et de se connecter directement sur le Cray-1, leurs ordinateurs propres assurant la frontalisation. L'ONERA (Office national d'études et de recherches aérospatiales) va sans doute obtenir le même droit. Mais les utilisateurs purement scientifiques sont actuellement « condamnés » au DPS-8.

Avec la connexion directe sur le Cray-1 de plusieurs utilisateurs, les risques de saturation du DPS-8 diminuent. Mais cela ne résout pas d'autres problèmes. Le DPS-8 est cher (28 millions de francs contre 73 pour le Cray-1, environ trente fois plus puissant). L'expérience du Cray-1, qui vient d'être mis en service à la CISI — en grande partie pour les besoins d'E.D.F. — et qui est « frontalisé » par un ordinateur I.B.M. 3033 N, montre qu'on peut faire mieux pour beaucoup moins cher. Certes, l'I.B.M. 3033 est un ordinateur américain, mais il est au moins monté à Montpellier (Hérault) et fait donc travailler une usine française.

L'I.B.M. 3033 n'est d'ailleurs pas la seule solution. Une autre est possible avec l'utilisation d'un VACS de Digital Equipment, peut-être encore meilleure.

Quand on décide un grand équipement scientifique, comme le grand accélérateur LEP à Genève, ou le GANIL à Caen, ce sont les utilisateurs qui définissent en détail sa configuration et présentent le projet aux bailleurs de fonds. S'ils ont besoin d'un anneau circulaire, on ne leur impose pas qu'il soit carré. Pourquoi devrait-il en être autrement s'il s'agit d'un système informatique ?

MAURICE ARVONNY.

(1) Un ordinateur normal exécute en séquence les opérations arithmétiques. Un ordinateur vectoriel commence successivement plusieurs de ces opérations pendant qu'il en exécute complètement une. Cela multiplie la vitesse de calcul, mais il faut évidemment une organisation des calculs telle que chaque opération qui commence soit indépendante des résultats de celles qui sont en cours. L'un des rôles du frontal est de préparer cette organisation.

Des sociétés de transfert des connaissances seront créées auprès des organismes de recherche

A l'occasion de la présentation, jeudi 7 janvier, de ses vœux à la presse, le ministre de la recherche et de la technologie, M. Jean-Pierre Chevènement, a apporté quelques précisions sur le contenu de la loi de programmation et d'orientation pour la recherche, dont le Parlement aura à débattre au printemps.

S'il est clair que le projet de loi doit d'abord *« affirmer que la relance de l'effort national de recherche et de développement technologique est l'une des conditions impérieuses du progrès social, économique et culturel de la France »*, il est également important qu'il définisse *« les grands principes permettant d'orienter ce développement et d'en fixer la programmation financière et technique pour la période 1982-1985 »* (*le Monde* du 7 janvier). Le projet doit enfin indiquer, selon M. Chevènement, que *« l'importance de l'enjeu est telle qu'il convient de poursuivre à long terme l'effort ainsi consenti par la nation »*.

Pour ce qui concerne les orientations de la politique générale de recherche, il apparaît que les métiers de la recherche seront reconnus dans leur spécificité, et que la loi fixera les principes généraux qui concernent les garanties attachées à ces métiers (1) et leurs règles particulières. D'autre part, les statuts des personnels des divers organismes de recherche seront *« harmonisés et adaptés »*. Cette mesure vise à faciliter la mobilité des personnels tant entre les organismes publics qu'entre ceux-ci et les administrations, les structures d'enseignement et les entreprises. *A cet effet, un statut public de* référence devrait être établi, *« s'appliquant en premier lieu aux personnels du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) et à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) »*.

Il est aussi envisagé :

— De simplifier et d'alléger les règles administratives et financières des organismes de recherche pour lesquels est à l'étude la création de sociétés de transfert *« chargées de mettre à la disposition de la collectivité nationale les recherches faites par ces organismes »* ;

— De créer un nouveau type d'établissement public et de nouvelles modalités de coopération entre les divers organismes.

Pour ce qui concerne la programmation de l'effort de recherche, il est prévu que *« la recherche dans les entreprises doit croître, de 1982 à 1985, d'au moins 8 % en volume »*. Une telle politique devrait s'appuyer sur un *« accroissement considérable des programmes publics ayant un effet multiplicateur sur le financement de la recherche »* et sur des *« mesures incitatives fondées sur les dépenses de recherche et les embauches des personnels de recherche dans les entreprises »*. De plus, l'industrialisation des résultats de la recherche sera stimulée.

Accroître l'efficacité

Dans le souci d'accroître l'efficacité de l'organisation de la recherche, plusieurs autres structures pourraient voir le jour : tout d'abord, un office d'évaluation des choix technologiques placé auprès du Parlement ; ensuite, un haut conseil de la recherche et de la technologie créé auprès du ministère ; enfin, des comités consultatifs de la recherche et de la technologie dans les régions qui seront *« associés aux grands choix de la politique scientifique et technique nationale »*.

A ces actions, s'ajoutera l'effort public de recherche, dont le contenu devrait s'ordonner autour de trois grands axes : garantie d'une forte progression des recherches de base (13 % en volume par an, *selon le plan intérimaire*) ; poursuite des grands programmes technologiques (spatial, nucléaire, aéronautique...) déjà lancés et lancement de nouveaux programmes mobilisateurs. Au total donc, une politique ambitieuse qui ne saurait se passer d'action dynamique en faveur de l'information et de la culture scientifique et technique, ne serait-ce que pour permettre à la nation de mieux comprendre ces choix. — J.-F. A.

(1) Equivalentes à celles dont bénéficient les agents de la fonction publique.

UNE ÉMISSION DE TF 1 SUR LES MÉGALITHES

Les cathédrales de la préhistoire

Les mégalithes, par leur énormité même, ont toujours frappé les imaginations et ont donné lieu à toutes sortes de mythes. Cimetières gaulois ? Œuvres d'extra-terrestres ? L'émission de Robert Clarke et Jacques Audoir, « Les cathédrales de la préhistoire », diffusée le 7 janvier, à 22 h. 45, par TF 1, a réglé leur compte à ces interprétations extravagantes et a montré que la réalité suffit à donner aux mégalithes une grandeur (dans tous les sens du terme) tout à fait remarquable.

Le professeur Colin Renfrew (de l'université de Southampton) pour les mégalithes britanniques, M. Jean-Pierre Mohen (du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye) pour les mégalithes français, M. Jean Guilaine (du Centre national de la recherche scientifique) pour les mégalithes maltais, ont expliqué clairement la nature de ces constructions étonnantes, édifiées aux cinquième, quatrième et troisième millénaires avant notre ère.

Sépultures collectives (pour les *dolmens*), *lieux de culte*, peut-être observatoire astronomique (pour les cercles et les alignements), les mégalithes témoignent d'une organisation sociale très hiérarchisée et très efficace. En juillet 1979, cent-soixante-dix volontaires de la région de Bougon (Deux-Sèvres) ont déplacé sur 50 mètres et levé de 20 centimètres une dalle de béton de 32 tonnes avec pour seuls outils des cordes, des rondins, des traverses, des leviers de chêne et... leurs muscles. Ils ont ainsi démontré que si on n'est pas pressé, l'astuce et la force musculaire suffisent pour réaliser des miracles.

« Les cathédrales de la préhistoire » est la première émission d'une série qui en comptera cinq *consacrées au thème « Au-delà de* l'histoire » et réalisées en collaboration par les télévisions francophones (française, suisse, belge et canadienne). Si les quatre émissions à venir (la deuxième : « Les métallos de la préhistoire », sera diffusée le 14 janvier prochain à 22 h) sont de la qualité de la première, la série honorera les télévisions qui se sont associés pour la produire. Mais pourquoi programmer si tard des émissions d'une telle qualité dont le sujet intéresse un grand nombre de téléspectateurs ?

YVONNE REBEYROL.

Au C.N.R.S.

LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR DES SCIENCES SOCIALES EST DIFFÉRÉE

Le conseil qui administre le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) s'est réuni, jeudi 7 janvier, sous la présidence de M. Claude Fréjacques, président du C.N.R.S. Il a pris plusieurs décisions d'ordre administratif, mais n'a pas proposé à M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, de candidat au poste de directeur scientifique pour les sciences sociales. Ce poste est vacant depuis la démission de M. Christian Morrisson fin octobre, démission qui, par les conditions dans lesquelles elle est intervenue, a entraîné une crise et des changements d'hommes à la tête du C.N.R.S. (*le Monde* du 30 octobre). C'est dire que la nomination de son successeur aura un impact qui dépassera les seules sciences sociales.

JUSTICE

Neuf ans après

L'ÉPILOGUE D'UNE AFFAIRE DE PRIX ILLICITES

Le tribunal correctionnel de Reims a condamné, le 6 janvier, sept dirigeants et cadres de la société Elf-France pour pratique de prix illicites et tromperie sur la quantité portant sur des livraisons de fuel domestique à un revendeur indépendant, M. Jean Mitchell de Reims (*le Monde* du 2 septembre 1981).

M. Mitchell avait porté plainte contre la société pétrolière en 1975 pour refus de vente, action sur le jeu naturel de l'offre et de la demande, tromperie sur la quantité et pratique de prix illicites. Après des années de procédure, le parquet de Reims avait, le 31 octobre 1980, formulé des réquisitions de non-lieu, mais il n'avait pas interjeté appel de l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel, le 21 août 1981, des sept inculpés par M. Jean-Louis Cor, juge d'instruction. Il est vrai qu'entre ces deux dates les responsables du ministère de la justice avaient changé.

M. Mitchell accusait Elf-France de l'avoir acculé à la faillite après avoir été mis en rupture de stock en 1973, après le contingentement décidé et mis en œuvre par la société pétrolière. Le revendeur, qui réclamait 52 380 000 francs, soutenait notamment que le refus de vente était antérieur à la décision de contingentement des pouvoirs publics.

Le tribunal a relaxé les prévenus des deux premiers chefs d'inculpation mais a retenu la tromperie sur la quantité sans toutefois retenir la responsabilité directe des inculpés dans la livraison de produits. Le tribunal a également reconnu les dirigeants de la société coupables de pratique de prix illicites.

Les juges ont condamné les *inculpés à des peines de prison* avec sursis et à des amendes élevées.

La société pétrolière étant déclarée civilement responsable des accusés, Elf-France a été condamné *« solidairement avec eux »* à payer les amendes. Le revendeur rémois, M. Mitchell, a obtenu en outre 150 000 francs de remboursements pour les frais engagés en justice et 1 franc symbolique en réparation du préjudice du patrimoine.

M. Mitchell a décidé de faire appel. Il veut notamment obtenir la nomination d'un expert pour évaluer le préjudice dont il a été victime.

HUIT CHEFS D'ENTREPRISE CONDAMNÉS POUR DISCRIMINATION RACIALE

Le tribunal correctionnel de Grenoble a condamné, mardi 5 janvier, à 1 000 francs d'amende chacun huit chefs d'entreprise poursuivis pour discrimination raciale. L'affaire avait pour origine plusieurs plaintes déposées en 1977 par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P.) et fondées sur l'affichage par l'Agence nationale pour l'empoi d'offres de travail excluant notamment les personnes d'origine maghrébine ou de nationalité étrangère ou exigeant que les postulants soient issus d'un pays européen.

Vingt-trois personnes avaient été d'abord inculpées. Treize devaient bénéficier de non-lieu. Parmi les dix qui restaient en cause et avaient comparu devant le tribunal le 8 décembre 1981, deux ont été relaxées, MM. Gaston Villemain, à l'époque directeur de l'Agence nationale pour l'emploi de Grenoble, et Gérard Amette, directeur de la société Intedra (*le Monde* du 12 juillet 1979). Ce dernier recherchait un câbleur électricien pour des travaux à effectuer au Conseil européen pour la recherche nucléaire de Genève (CERN). Or un accord entre la France et la Suisse limite aux seuls nationaux de ces deux pays la libre circulation dans les installations du CERN. Dans ces conditions, l'inculpé a bénéficié de la loi du 7 juin 1977 précisant que les dispositions des articles du code pénal réprimant la discrimination raciale *« ne sont pas applicables lorsque les faits visés sont conformes à des directives du gouvernement prises dans le cadre de sa politique économique et commerciale ou en application de ses engagements internationaux »*.

Pour sa part, le M.R.A.P., partie civile, a obtenu 1 200 francs de dommages et intérêts.

● *Le tribunal de grande instance d'Orléans* a condamné, lundi 4 janvier, après trois mois de délibéré, M. Robert Varanne, président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Loiret, à deux mois de prison avec sursis, 3 500 francs d'amende et 2 000 francs de dommages et intérêts pour infraction à la législation du travail.

M. Varanne avait employé illégalement sur son exploitation des travailleurs turcs sans papiers (*le Monde* du 9 octobre 1981).

TÉMOIGNAGE

« Nous ne sommes pas des objets »

SPORTS

FOOTBALL

Les intérêts de l'équipe de France pour la Coupe du monde sont gérés par une société commerciale

Les représentants du football français n'ont pas attendu le tirage au sort de la Coupe du monde 1982, le 16 janvier à Madrid, pour s'assurer des retombées financières de la prochaine expédition de leur équipe nationale en Espagne. Les négociations menées depuis la qualification entre la Fédération française de football (F.F.F.), la Ligue nationale du football (L.N.F.), les internationaux, l'Union nationale des footballeurs professionnels (U.N.F.P.) et deux commanditaires ayant déjà en charge les intérêts de clubs ou de joueurs vedettes ont abouti, le 7 janvier, à la création de la société Football France Promotion, qui aura « l'exclusivité de l'exploitation collective des droits de l'équipe de France pour toutes les opérations publicitaires promotionnelles et commerciales » portant sur la Coupe du monde et ses retombées jusqu'au 31 décembre 1983.

Football France Promotion a signé son premier contrat d'exploitation avec une grande compagnie d'assurances. Un symbole. Quelles que soient leur participation et leurs performances en Coupe du monde, les footballeurs français sont en effet assurés de ne pas aller en Espagne pour rien. Déjà, en 1978, Promo Foot, la coopérative de l'U.N.F.P., avait recueilli 2 600 000 francs de royalties. De l'artisanat. Les contrats signés dès la première journée rapporteront plus du double. Les gérants estiment que les droits dépasseront cette fois très largement les 10 millions de francs.

La répartition de ces droits a bien sûr été fixée. La part de Football France Promotion sera de 25 % à raison de 15 % pour l'U.N.F.P., qui les reversera équitablement aux quatre cent quatre-vingts joueurs syndiqués et 5 % à chacun des deux autres gérants, MM. Jean-Claude Darmon et Bernard Genestar. La somme restante (75 %) sera également divisée en trois parts :

— 60 %. pour les vingt-deux joueurs sélectionnés et l'encadrement technique ;

— 25 % à la L.N.F. pour le dédommagement des clubs ;

— 15 % à la F.F.F.

Même si l'opération ne dépassait pas les 10 millions de francs, chaque joueur serait assuré de toucher plus de 180 000 francs pour sa participation, auxquels s'ajouteraient les primes de match et de résultat.

« *Ce prolongement commercial, qui*, selon M. Fernand Sastre, président de la F.F.F., *a normalement pris place dans les mœurs sportives, que l'on y soit favorable ou non d'un seul point de vue philosophique* », a été guidé par trois préoccupations :

— Ne pas ternir l'image de marque du football par des opérations marginales qu'il n'est pas dans la vocation de la fédération de traiter directement ;

— Ne pas laisser se développer un marché parallèle que la fédération ne serait pas capable de maîtriser ;

— Mettre le football, facteur important de l'économie nationale, au service de l'industrie française et contribuer à son essor.

Joueurs professionnels, représentants de Football France Promotion et, peut-être, industriels concernés devraient y trouver leur compte. Dans l'optimisme qui présidait au lancement de la nouvelle société.

M. Fernand Sadoul, le président de la L.N.F., qui regroupe les trente-quatre clubs professionnels, manifestait pourtant son inquiétude pour une autre conséquence financière de la Coupe du monde. De la fin du championnat le 7 mai à la reprise à la mi-août, les clubs dont la situation est dans l'ensemble très précaire devront continuer de verser les salaires et les charges sociales sans percevoir la moindre recette. 15 millions de francs seraient nécessaires pour passer ce cap. Deux matches disputés par l'équipe de France au profit de la L.N.F. et les royalties distribuées par Football France Promotion ne seront sans doute pas suffisants.

GÉRARD ALBOUY.

AUTO-MOTO

Un motard néerlandais se tue au cours du rallye Paris-Alger-Dakar

Le coureur néerlandais Bert Oosterhuis, qui pilotait une Yamaha XT 500, a fait une chute mortelle, le jeudi 7 janvier, au cours de l'étape Bordj Omar Driss-Tit du 4e Paris-Alger-Dakar.

Les secours sont arrivés sur place une quarantaine de minutes après que l'accident eut été signalé par d'autres concurrents. Le blessé, conscient, a sombré peu à peu dans le coma, malgré une longue tentative de réanimation et une transfusion de sang, bras à bras, avec notamment M. Thierry Sabrie, l'organisateur du rallye. Le pilote hollandais devait succomber en dépit des efforts des médecins.

Agé de quarante et un ans, Bert Oosterhuis avait pris le départ de l'étape déjà handicapé par une blessure à la main gauche, à la suite de diverses chutes dans l'étape Ouled-Djellal - Hassi-Messaoud, le mardi 5 janvier ; la plus sérieuse s'était produite devant la roue du side-car de son compatriote Van Heutgen, qui lui avait hors course, et, l'an dernier, trois

Bert Oosterhuis avait participé au rallye l'an dernier ; il est le premier concurrent à trouver la mort en course depuis que Paris-Dakar a été créé. En revanche, ce n'est pas le premier accident mortel du rallye ; en 1979, un jeune motard s'était tué à Agadès, hors course, et l'an dernier, trois journalistes italiens avaient trouvé la mort, près de Tamanrasset, alors qu'ils rejoignaient la course en voiture.

UNESCO

● *Nomination du sous-directeur général*. — M. Henri Lopes, ancien premier ministre congolais, a été nommé sous-directeur général à l'UNESCO, chargé du soutien du programme, en remplacement de M. Acher Deleon (Yougoslavie) qui a pris sa retraite.

[Agé de quarante-cinq ans, M. Henri Lopes a été ministre de l'éducation nationale (1968-1971), ministre des affaires étrangères (1972), premier ministre (1973-1975) et ministre des finances (1977-1980) dans le gouvernement congolais.]

ÉDUCATION

BLOQUÉ SOUS LE PRÉCÉDENT SEPTENNAT

Le dossier sur les salaires des instituteurs est rouvert par le gouvernement

Un comité interministériel, consacré à la revalorisation de la carrière des instituteurs, s'est réuni jeudi 7 janvier à l'hôtel Matignon. S'il n'a pas arrêté de décision, il marque la réouverture d'un dossier « en panne » depuis un an et dont le sort n'avait cessé de peser sur la vie syndicale des enseignants depuis l'automne 1978. Le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, qui participait, avec des représentants de l'Elysée, des ministères des finances, du budget et de la fonction publique, à ce comité interministériel présidé par M. Mauroy, est chargé de faire avancer les études qui devraient être examinées par un conseil des ministres au mois de février.

Tout paraît simple, tout est compliqué. A l'origine, un corps de quelque trois cent mille instituteurs actifs auxquels s'ajoutent cent vingt mille retraités. Ces fonctionnaires, recrutés désormais après le baccalauréat, astreints à trois ans de formation en école normale, appartiennent au cadre B de la fonction publique, comme les receveurs des P.T.T., les infirmiers de l'Assistance publique, les sous-officiers et d'autres. Premier problème : exceptée la fraction d'entre eux — une soixantaine de mille — qui dirigent une école, ces instituteurs qu'ils aient vingt-cinq ou cinquante ans ont les mêmes responsabilités, celle d'une classe de vingt à trente-cinq élèves. Ils ne peuvent passer un concours afin d'étendre le champ de leurs fonctions et, gagnant en responsabilités, gagner en rémunération. Leur carrière est en quelque sorte linéaire ; elle est dite « cylindrique », alors que celle d'un postier, qui peut être promu par concours de receveur à receveur principal, est dite « pyramidale ». Ainsi tous les instituteurs font-ils la même carrière ; ils avancent plus ou moins rapidement selon leur notation, mais tous arrivent au même point.

Or le point de départ n'est pas doré : indice 266, soit 4 100 F nets mensuels (célibataires) ; celui d'arrivée l'est encore moins : 6 450 F (plus 260 F pour deux enfants).

Des revenus modestes

Personne ne conteste la modicité de ces revenus. M. Raymond Barre l'avait même reconnue lorsqu'en novembre 1978 il avait demandé à son ministre de l'éducation, M. Christian Beullac, de préparer « *des aménagements à la carrière des instituteurs* ». Six mois plus tard, annonçant la décision de porter la formation de deux à trois ans, le premier ministre avait assuré que l'organisation aménagée de la carrière prendrait effet à la rentrée de 1982.

L'engagement pourrait être tenu. Très partiellement, du moins. Le conseil des ministres extraordinaire réuni à Rambouillet le 23 février 1981 décidait d'augmenter de 34 points d'indice (400 F environ) la rémunération mensuelle de début, et de 44 points (600 F) celle de fin de carrière. Un *hic* de taille dans cette décision : l'« *aménagement* » ne concernait que les instituteurs recrutés à partir de 1979 et dont la première vague sortira de l'école normale en septembre prochain. Pour les autres, l'immense troupe des autres, il s'agissait d'une amélioration « *sous conditions* », subordonnée qu'elle était au franchissement de barrages de formation continue et d'« *appréciations* » sur leur travail. Le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.), qui avait négocié seul ce dossier avec le ministère, se voyait proposer un marché de dupes. Il se déclara saisi par « *l'amertume et l'irritation* » et invita avec succès ses adhérents à une grève nationale le 9 mars. D'autant que le désaccord était accru par la volonté désormais évidente de M. Beullac d'en découdre, de réduire la citadelle du syndicat qu'il humilia en publiant une circulaire qui contraignait les directeurs d'école à organiser une garde les jours de grève. Toute négociation fut rompue entre les deux partenaires redevenus ouvertement des adversaires.

En fait, pendant toute la seconde période du septennat de M. Giscard d'Estaing, le dossier de la revalorisation de la carrière des instituteurs a pesé lourd sur les relations du SNI-P.E.G.C. avec le gouvernement et aussi avec les autres syndicats d'enseignants. De 1978 à 1981, le Syndicat des instituteurs s'est vu accusé de modérer ses revendications pour ne pas rompre le fil des discussions avec le ministère de l'éducation. Quant à M. Beullac, il semble bien qu'il ait tenté de profiter du répit ainsi obtenu et n'ait pas précipité la conclusion. Il y consentit lorsqu'il constata que la direction du SNI perdait patience et cédait à sa minorité en durcissant sa position sur d'autres dossiers : les fermetures de classes et le fonctionnement des collèges, notamment.

Stratégie molle

Il faut se rappeler combien la division de la gauche politique se décalquait, alors, sur celle des syndicats de la FEN, attisée encore par l'opposition entre le SNI (à majorité socialiste) et le SNES (Syndicat national des enseignements de second degré, à direction communiste), qui se disputaient et se disputent encore la syndicalisation des professeurs de collège. La désunion régnait aussi sur le fond du problème de la revalorisation des traitements. Le SNES la réclame pour tous les enseignants. Quant au SGEN-C.F.D.T. (Syndicat général de l'éducation nationale) qui, avec d'autres syndicats modérés du second degré, s'allia avec le SNES pour mener en commun plusieurs actions au moment où le SNI conduisait sa « stratégie molle », il considère que priorité doit être donnée aux bas salaires.

Ces querelles ne sont pas vidées, tant s'en faut, alors que le dossier de la revalorisation est à nouveau ouvert. M. Mitterrand lui aussi, avant son élection, était convenu publiquement de l'insuffisance des salaires des enseignants. Parmi les « dix mesures pour l'école » qu'il s'engageait, le 15 mars 1981, à Evry (Essonne), à mettre en œuvre dans les mois qui suivraient son élection, figurait en bonne place « *la revalorisation effective du statut des professeurs et des instituteurs* ».

Le 3 juillet dernier, M. Pierre Mauroy avait déclaré aux dirigeants du SNI qu'il recevait : « *Il faut dans les délais les plus brefs apporter une solution à cette question de la revalorisation.* » Le gouvernement reconnait qu'il s'agit « *de justice* ». Les difficultés n'en sont pas pour autant effacées. Le SNI demande que les instituteurs terminent leur carrière à l'indice 504, comme les professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.), au lieu de 445 actuellement (et 489 pour les trente-cinq mille instituteurs spécialisés). De 445 à 504, la différence mensuelle est de 850 F. Le gouvernement s'efforcera de contenir l'exigence du syndicat et de trouver une voie intermédiaire pour limiter le coût de l'opération. D'autant plus qu'il semble acquis, en revanche, que les nouvelles mesures toucheraient l'ensemble du corps des instituteurs, retraités compris. Non par un effet immédiat, mais selon un calendrier à établir.

Limité par les contraintes budgétaires, le gouvernement devra en outre éviter plusieurs écueils. En premier lieu, le choix n'est pas fait d'un statut unique pour les enseignants de la maternelle à la troisième, comme le voudrait le SNI, afin de jeter les bases de son « école fondamentale », mais comme s'y oppose le SNES, qui redoute une « primarisation » du collège. C'est une raison pour les pouvoirs publics de ne pas anticiper la décision et de pas faire coïncider les profils de carrière des instituteurs et des P.E.G.C.

Le deuxième écueil — qui n'échappe jamais à la vigilance des finances — est la crainte de voir une amélioration accordée à une catégorie réclamée par d'autres, et, de proche en proche, de déstabiliser l'ensemble de la grille de la fonction publique. Plusieurs fédérations de fonctionnaires, sous le régime précédent, avaient déjà manifesté de telles jalousies à l'égard des instituteurs quand ceux-ci étaient « menacés » de voir leur traitement relevé...

Le gouvernement, pourtant, n'en a cure. Il sait que, dans le passé, la situation de certaines catégories, certes moins nombreuses, a été isolément réaménagée : les magistrats en 1958, les sous-officiers, les infirmières dans les années 70. Peut-être aussi doit-il des gages à un syndicat puissant qui n'a pas ménagé son soutien au P.S. dans les temps difficiles. En même temps, il peut avoir besoin aujourd'hui d'obtenir de lui une certaine modération sur la laïcité, par exemple, voire sur l'« école fondamentale ». Cela fait assez de raisons pour qu'en fin de compte un relèvement sensible du traitement de l'ensemble des instituteurs ne tarde plus trop.

CHARLES VIAL.

CINQUANTE-TROIS ORGANISATIONS PARTICIPERONT A LA PRÉPARATION DE LA NOUVELLE LOI SUR LES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS.

Dans une lettre adressée le 28 décembre aux présidents d'université et qui vient d'être rendue publique, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, rappelle qu'il a engagé « *une large concertation* » avant de procéder à la modification de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Une commission animée par M. Claude Jeantet a été mise en place au mois de décembre pour coordonner les travaux préparatoires.

La nouvelle loi devrait être présentée au Parlement à l'automne 1982 (*le Monde* du 20 novembre 1981). Dans sa lettre aux présidents, M. Savary précise que les universités doivent représenter un secteur de concertation privilégié. Il encourage les présidents à organiser, dès la fin des élections universitaires qui ont lieu actuellement, des consultations. Le ministre souhaite que « *des avis puissent être recueillis* » et il s'engage à fournir aux établissements « *à titre indicatif des thèmes susceptibles de faire l'objet d'études* ».

[En ce qui concerne la concertation, le ministère ne lésine pas sur les invitations. Cinquante-trois organisations — du Mouvement de la défense des exploitations familiales à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en passant par la C.F.T.C. et le parti radical — sont invitées à exprimer leur point de vue à propos de la future loi sur les « formations supérieures ». C'est beaucoup, et en comptant les nombreuses personnalités qui souhaiteront être entendues à titre privé, le carnet de rendez-vous de M. Jeantet risque d'être rapidement saturé. La volonté d'écouter, sans exclusive, toutes les organisations représentatives est louable. Mais n'aurait-il pas été plus souhaitable et surtout plus efficace pour le ministre de définir avant — même dans les grandes lignes — la nouvelle loi qu'il souhaite voir naître ?

Ensuite, universitaires et partenaires intéressés auraient pu discuter, critiquer ou approuver et les syndicats négocier. Encore une fois, le ministère semble confondre concertation et négociation. — S.B.]

LES DATES DU BACCALAURÉAT 1982

Les dates des épreuves écrites du baccalauréat de l'enseignement du second degré et du baccalauréat de technicien sont publiées au *Journal officiel* du 8 janvier. Ces dispositions rétablissent le principe d'une « date nationale », commune à toutes les académies, qui prévalut jusqu'à la session de 1979. En 1980 et en 1981, l'étalement des dates du baccalauréat, selon quatre, puis trois zones, correspondrait alors à l'étalement des départs en vacances d'été. Cette année, au contraire, les vacances d'été commencent uniformément le samedi 26 juin pour toutes les académies, à l'exception de celles de Montpellier et de la région parisienne (Paris, Créteil, Versailles) qui partiront le mardi 29 juin.

● *Baccalauréats de l'enseignement du second degré (séries A, B, C, D, D' et E)* : les épreuves écrites auront lieu les vendredi 11, mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 juin.

● *Baccalauréats de technicien* : les épreuves écrites auront lieu les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 juin.

● *Epreuves anticipées de français (classes de première)* : elles auront lieu le lundi 21 juin pour les baccalauréats de l'enseignement du second degré et le mardi 22 juin pour les baccalauréats de technicien.

● *Épreuves facultatives et orales* : elles auront lieu, pour tous les baccalauréats, après les épreuves écrites, selon un calendrier fixé par les recteurs.

● *Session de remplacement* : réservée aux candidats n'ayant pu, pour un cas de force majeure, subir les épreuves en juin elle aura lieu, pour tous les baccalauréats, les mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 septembre.

LE SOCIOLOGUE ALBERT MEISTER EST MORT

Le jour même (5 janvier) où disparaissait Marcel Mermoz, haute figure de l'histoire des communautés de travail (« le Monde » du 7 janvier), une crise cardiaque emportait, à cinquante-trois ans, au cours d'une mission au Japon, un de leurs plus grands sociologues, Albert Meister. Son ami, André-Clément Decouflé, directeur du laboratoire de prospective appliquée retrace ici sa vie.

Après Genève, il complète à Chicago une formation pluri-disciplinaire exemplaire, encore enrichie par sa parfaite connaissance des principales langues de la culture occidentale. Enseignant à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, il va s'attaquer à trois dossiers immenses.

La sociologie des communautés de travail, d'abord, vite élargie à une sociologie de l'autogestion dont il était un maître incontesté. Membre du comité de rédaction de la revue Autogestion, *il lui aura fallu, jusqu'au bout, rompre des lances avec les hérauts de projets infidèles à leur inspiration.*

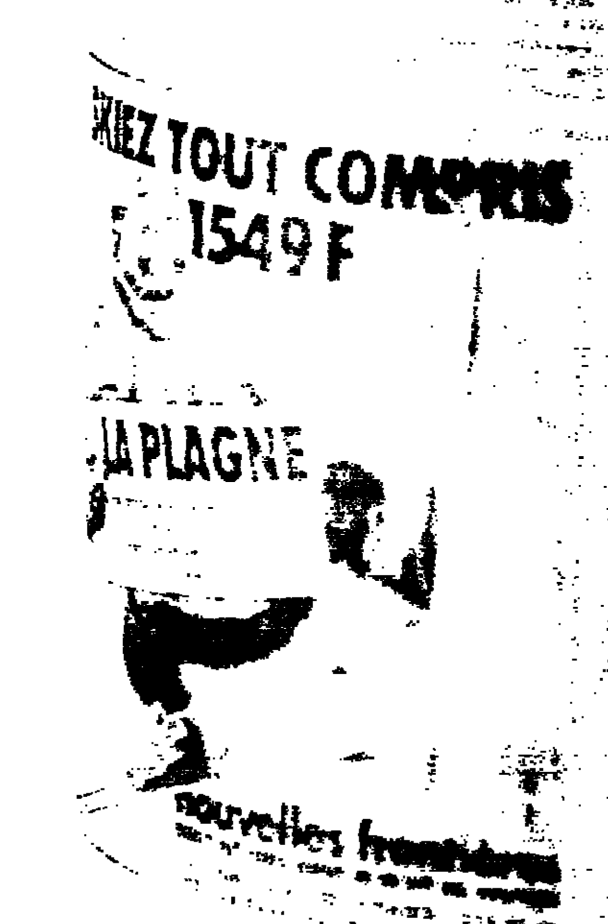
La sociologie du sous-développement ensuite : on se souvient de ces ouvrages à scandales — la dénonciation des mensonges est toujours scandaleuse — que furent L'Afrique peut-elle partir ? *ou le* Système mexicain.

La sociologie des crises des sociétés industrielles, enfin. Elle lui a inspiré ce qui restera peut-être son livre le plus achevé, l'Inflation créatrice.

A dessein je n'ai évoqué que son œuvre. Le reste, l'essentiel peut-être, cette intelligence à fleur de peau que la pudeur et la peur de faire mal faisaient souvent s'exprimer mezzo voce, *cet amour quotidien des joies simples de l'existence, ce scepticisme qui n'arrivait pas à venir à bout d'une espérance, c'est à sa compagne et à ses amis de s'en souvenir désormais, pour les aider à vivre.*

● *Deux écoles d'ingénieurs de l'Institut national polytechnique de Grenoble* (l'école d'hydraulique et l'institut de mécanique) ont été bloquées jeudi 7 janvier par les personnels techniques qui y travaillent. Ils ont fermé toutes les issues à l'aide de chaînes et de cadenas. Aucun cours n'a pu avoir lieu, et les enseignants n'ont pu pénétrer dans les bureaux.

Les personnels techniques ont engagé cette action parce que quarante d'entre eux, affirment-ils, ont subi en 1981 une amputation de 400 F en moyenne sur leurs salaires mensuels, soit une perte de 10 % de leur pouvoir d'achat. Les grévistes dénoncent la suppression par le président de l'I.N.P.G. de toutes les rémunérations complémentaires établies il y a dix ans pour compenser partiellement les disparités de salaires des plus basses catégories de personnel. Ils ajoutent qu'ils sont « *décidés à faire la démonstration que leur collaboration à l'enseignement ou à la recherche est utile à la bonne marche des écoles d'ingénieurs comme des laboratoires de recherche qui leur sont rattachés.* » — (Corresp.)



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

A l'heure du restau-minute

Manger vite et pour peu : l'Europe et la France se sont mises, depuis vingt ans, à l'heure américaine ; on ne déjeune plus, on mange. Le salarié exilé de son domicile durant toute la journée a abandonné les rites gastronomiques et le sacro-saint plat « qui tient au corps ». Sur le pouce et bon marché : l'invention du titre-restaurant qui donne aux entreprises l'occasion de subventionner les repas de leur personnel a aussi poussé les foules vers de nouvelles formules de restauration plus dépouillées, plus industrielles.

Le grand gagnant de ce chambardement fut le « fast-food », la « bouffe » rapide, dont les exemples les plus célèbres ont bâti leur réputation sur le mariage du pain et du steak haché, le hamburger. L'Association nationale de l'alimentation et de la restauration rapide (A.R.R.) définit le « fast-food » comme « une activité consistant à vendre au comptoir, dans des salles de superficie restreinte ne comportant pas de chaises, mais des mange-debout, des produits alimentaires et des plats cuisinés sous emballage ».

Trois rameaux se sont développés dans le monde du « coupe-faim » : le hamburger, la viennoiserie (brioche, croissant, friand), les pizzas-sandwiches. Une firme britannique aurait même étudié le marché de la patate en robe des champs fourrée de fromage et autres ingrédients.

Le succès est dans les chiffres : 1972, naissance du premier McDonald's ; en 1981 on compte cent quatre-vingt-un établissements. On parle de mille enseignes pour 1990.

D'ailleurs, Equip'Hôtel a noté un tel engouement pour ce secteur qu'il a décidé d'organiser à Paris le premier « Salon de la restauration rapide » du 2 au 5 avril 1982.

Des trois articles consacrés ci-après à la nouvelle restauration, on retiendra le scepticisme d'un universitaire à propos du développement du « fast-food » en Europe, la réussite méconnue de la viennoiserie en France et l'exemple, situé plus haut dans la gamme, et moins « fast », d'une chaîne qui vend de la viande quasi industrielle.

CROISSANT

L'industrie du coupe-faim

AH ! Cette chaude odeur de croissants ! Elle vous attrape par le nez dans la rue ou dans un centre commercial. L'appétissant fumet de brioche ! Mieux que le néon le plus agressif, plus sûrement que la réclame la plus tapageuse, il vous attire vers la devanture largement ouverte de ce qu'il est convenu d'appeler le *fast-food* à la française ou viennoiserie.

Au vrai, la formule existait en France depuis longtemps. Le boulanger qui vendait une part de pizza, le bistrot et son assiette « jambon-beurre », le restaurateur qui acceptait de tailler une baguette et de la farcir de rillettes, tous trois faisaient du *fast-food* sans le savoir ; tous trois essayaient de répondre aux besoins d'un client pressé et avare.

Parmi les hommes d'entreprise qui essayèrent, dans les années 70, de sortir de cet artisanat, certains jouèrent la carte du hamburger ; ce sont les plus connus. D'autres se lancèrent dans le croissant, la brioche et le friand : la viennoiserie.

Première raison de cette orientation si odorante : la nécessité où se trouvaient les entrepreneurs de restauration rapide ou de vente à emporter de trouver des produits susceptibles de se vendre du matin au soir. A 9 heures du matin, la viande et les frites sont dures à avaler. En tout cas pour un gosier français. D'où l'idée d'ouvrir la journée sur un croissant, puis de proposer un en-cas vers 10 heures à base de chausson aux pommes ou de pain aux raisins. Le déjeuner s'appuiera sur les quiches et les friands. Le goûter fera honneur aux tartes aux fruits. Quant au dîner, il permettra de renouer avec le croissant au jambon ou avec un feuilleté aux fruits de mer.

M. Louis Le Duff, P.-D. G. de la société la Brioche dorée et président de l'Association nationale de l'alimentation et de la restauration rapide (A.R.R.), ne souffre d'aucun complexe par rapport aux marchands de steak haché : « *Notre formule n'est pas éphémère*, explique-t-il. *Dans la viennoiserie, nous fabriquons des produits que le client trouve d'habitude chez le boulanger, chez le traiteur et dans les bars. Simplement, dans nos établissements, tous ces produits sont rassemblés. Je suis sûr que la viennoiserie est adaptée aux racines nutritionnelles des Français. Elle se développera autant, sinon plus, que le hamburger.* »

Il est remarquable de constater que, sur les cent-quatre-vingt-un établissements de restauration rapide fontionnant à la fin de l'année 1981, 66 % vendaient de la viennoiserie, contre 34 % seulement qui se spécialisaient dans le hamburger. Encore une idée reçue mise à bas ! Notons encore que la recette moyenne par vente s'élève à 6,80 F dans la viennoiserie et à 13,70 F dans le hamburger.

Le succès de la Brioche dorée, initiateur de la formule, a été foudroyant. Le premier magasin a été ouvert à Brest en 1976. A la fin du mois de janvier 1982, 54 boutiques tourneront, dont 7 à l'étranger. Elle devance, dans l'ordre : la Croissanterie (30 en France, 3 à l'étranger), Tout chaud (7 en France, 6 à l'étranger) et Croissant and C° (8 en France, 2 à l'étranger).

Les clés du succès ? « *D'une part*, explique M. Le Duff, *notre produit est redevenu très artisanal. Il est fabriqué avec les meilleures matières premières sous les yeux de l'acheteur. Il est toujours de première fraîcheur puisque, toutes les cinq minutes, les tartes, par exemple, sortent du four et sont vendues séance tenante.* »

Deuxième ingrédient, une carte très courte. « *Nous n'utilisons que trois pâtes : à croissant, à brioche et feuilletée. Nous en tirons dix produits standardisés : le croissant au beurre, la brioche au beurre, le pain au chocolat, le pain aux raisins, la tarte briochée aux fruits, le chausson aux pommes, la quiche lorraine, le croque-monsieur brioché, le friand, le croissant au jambon et aux champignons. Viennent s'y ajouter des spécialités régionales : kouglof, brioche vendéenne, brioche provençale, pâté lorrain, croissants aux amandes et feuilletés.* »

M. Le Duff a fait ausculter les deux cents meilleures rues de France, afin de choisir les emplacements les plus productifs. Il croit à une gestion rigoureuse, à la propreté, à la qualité du service et à la publicité. Son slogan : « *Artisanaliser le produit, industrialiser la gestion.* »

Comme leurs confrères de la viande hachée, les boutiques de la viennoiserie subissent des tracasseries administratives du fait de leur nouveauté. L'INSEE éprouve des difficultés à les classer dans une catégorie socio-professionnelle existante. Le titre restaurant leur a été étendu, en 1981, mais non sans mal. La bière ne devrait y être vendue, selon les textes réglementaires, qu'aux heures des repas ; mais quelles sont-elles dans une société qui se nourrit à toute heure ?

Dernière subtilité qu'il est précieux de connaître : si vous prenez un plateau dans un *fast-food*, cela veut dire que vous consommez sur place, et une T.V.A. de 17,6 % vous sera appliquée. En revanche, si vous réclamez un sac, le serveur supposera que « c'est pour emporter » et le taux de T.V.A. ne dépassera pas 7 %.

Alors, un conseil : demandez un sac et consommez sur place. Le patron s'en moque.

ALAIN FAUJAS.

VIANDE

Grillades à la chaîne

LE grillardin s'agite comme un diable devant son charbon de bois rougeoyant sur lequel côtes d'agneau T. bones et onglets parviennent doucement au « bleu » ou « à point » exigé par le client. Une côte « Villette » saignante demande vingt minutes de cuisson. Un faux-filet minute entre soixante et cent vingt secondes. Il faut, pour exercer ce métier, un œil sûr, de la mémoire et une bonne organisation, car les restaurants Hippopotamus ont fondé leur réputation sur l'excellence de leur viande, depuis le choix des bêtes jusque dans l'assiette. Une viande que l'on découvre standardisée de façon spectaculaire.

Hippopotamus et les six établissements parisiens de M. Christian Guignard vendent chaque jour 1 tonne de viande, dans laquelle le bœuf occupe une place d'honneur (T. bones, steak tartare, faux-filet, pavé, onglet, bavette) ; l'agneau ne fournit que ses côtelettes. Huit produits carnés multipliés par les trois sauces proposées — poivrade, roquefort et béarnaise — donnent naissance à vingt-quatre plats. Une carte très typée.

Offrir à ses clients, chaque jour, une viande de première qualité est une gageure qu'Hippopotamus est arrivé à tenir grâce à des contrats et à une organisation fignolés.

Première pièce du dispositif, un contrat avec la boucherie Metzger. Avantages : cette boucherie achète des bêtes sur les marchés britannique, hollandais et irlandais. Selon M. Jacques Metzger, « *la viande française est artificielle ; il n'y a qu'à voir l'eau qu'elle rend à la cuisson. Les herbages de Grande-Bretagne, eux, sont naturels* ». Autre atout : la souplesse et l'industrialisation très avancée de la maison Metzger, qui livre aussi bien chez Maxim's qu'aux cantines des P.T.T. Toute commande parvenue à 15 heures donne lieu à une livraison à 19 heures. Dernier point fort : le débit, qui permet à la boucherie de sélectionner pour Hippopotamus les meilleurs morceaux. Un cahier des charges contraignant l'oblige, en effet, à fournir un poids, une coupe, une qualité et un aspect précis. « *Sur les 78 kilos d'un arrière normal, nous sélectionnons pour eux 13,5 kilos, soit 17,5 %. Nous vendons le reste à d'autres clients moins exigeants.* »

Il faut voir les « piéçards » — les coupeurs — « usiner » véritablement, pour ce client difficile, des faux-filets et des onglets. Ce sont toujours les mêmes hommes, qui ont acquis le coup d'œil et le tour de main. Ce sont toujours les mêmes gestes qui dépouillent, coupent et pèsent.

Côté restaurateur, la journée commence à 9 heures par une vérification de la viande réceptionnée. Deux heures à peser, à palper et à renifler des caisses de viande. Tout ce qui n'est pas conforme prend le chemin du retour à l'envoyeur : des onglets refusés en raison de leur forme biscornue et de leur petit poids ; un faux-filet qui pèse 580 grammes au lieu des 480 grammes requis ; ce T. bone trop nerveux n'a pas un os réglementaire et affiche une graisse excessive.

AL. F.

(Lire la suite page 14.)

PERSPECTIVE

L'incertain marché du Vieux Monde

FRAPPE d'admiration ou de consternation, le visiteur européen qui se rend aux Etats-Unis ne manque pas d'être impressionné par l'impact énorme du « fast-food » sur le Nouveau Continent.

L'exemple de McDonald's — avec ses quarante milliards de hamburgers vendus à ce jour — est à ce sujet particulièrement éloquent. Chacun restera songeur devant cette image d'une autoroute large de plusieurs mètres, pavée de hamburgers tachetés de sésame, et qui se déroulerait sur presque deux tours de planète ! Car telle serait la longueur de la chaîne formée par les hamburgers McDonald's à fin 1981, depuis leur apparition sur le marché...

Pendant le mois de décembre, quelque 54 % de la population américaine âgée de plus de douze ans ont mangé au moins une fois chez McDonald's ! Cette même compagnie s'est indiscutablement créée une image de marque en passe de devenir indélébile sur le continent américain !

Le succès remarquable du fast-food aux Etats-Unis va-t-il prendre d'assaut l'Europe, à la manière des jeans, du Coca-Cola et des Marlboros ? En dépit de son succès incontestable dans plusieurs villes importantes où il jouit parfois d'un certain « snob appeal » (par exemple à Paris), il ressort d'un examen plus approfondi — à la lumière de causes endogènes ou exogènes (rentabilité et marché) — que les conditions qui ont favorisé son développement outre-Atlantique ne semblent apparemment pas réunies en Europe, et cela pour au moins trois raisons.

En premier lieu, l'arrivée du produit fast-food en Amérique répondait à un besoin réel, car il n'existait pas ou peu, avant son avènement, de possibilités de restauration hygiénique et conforme, rapidement élaborée et à des prix raisonnables. L'un des collaborateurs de Ray Kroc, le fondateur du système McDonald's, déclarait volontiers que ce dernier avait fait preuve d'un réflexe de génie en exposant aux yeux du public la surface de préparation de la cuisine, dissipant ainsi la méfiance innée des clients de restaurants « quick service » en leur permettant d'apprécier la propreté des opérations de confection des mets.

En Europe, le besoin fondamental de disposer de possibilités de restauration adéquates, servie rapidement dans une ambiance plaisante, quoique modeste, est atténué, les gens ayant, dans la grande majorité, tendance à travailler près de chez eux et à prendre le déjeuner à la maison, contrairement aux coutumes américaines. Fait encore plus important en Europe, la demande actuelle de « restauration hors domicile » — on désigne ainsi ce secteur de marché aux Etats-Unis — est très largement satisfaite par l'existence d'établissements indépendants qui ont développé des formules de petite restauration suffisamment efficaces pour anticiper l'essor de l'industrie du fast-food, telle qu'elle s'est répandue sur le continent américain.

La résistance au fast-food

Deuxièmement, il convient de ne pas oublier que l'avènement du fast-food aux Etats-Unis a coïncidé avec le phénomène de déplacement des populations des villes vers les banlieues. De ce fait, et en vaste nombre, les Américains changeaient simultanément leurs habitudes de vie, de travail et de mouvement dans l'espace. L'industrie du fast-food tira immédiatement avantage de ces nouvelles opportunités et bénéficia ainsi d'une rente économique non négligeable, issue de la redistribution urbaine : un sol meilleur marché. Or la maîtrise des frais fixes est essentielle dans une industrie où le rendement sur l'investissement total reste modeste ; conséquemment, les débouchés seuls valables se situent dans des environnements très populeux et hautement fréquentés. Aux Etats-Unis, les mille et une ressources des banlieues, avec leurs gigantesques surfaces de vente de détail, avec leurs immenses parkings, assurent en tout temps une attraction et une exposition suffisantes, garantissant un volume élevé de ventes, avec toutefois des frais d'établissement notablement plus bas qu'au centre de la ville.

En Europe, où la population n'est pas sous la domination de la voiture à l'image de la situation américaine, seuls les emplacements de centre-ville assurent en définitive le taux de fréquentation nécessaire, permettant de réaliser pleinement le concept fast-food. Malheureusement pour la branche, ces emplacements de prédilection se négocient à des prix prohibitifs, et cet élément financier déterminant, conjugué avec des salaires a priori notablement plus élevés, payés à la main-d'œuvre non spécialisée en Europe, signifie que seules les opérations rigoureusement gérées, à des endroits soigneusement sélectionnés (les conditions de négociation du bail sont souvent déterminantes), sont susceptibles d'être performantes sur le plan financier.

Enfin — et les expériences américaines, parfois pénibles à l'« exportation », l'ont démontré, — il existe de larges différences culturelles non seulement entre l'Europe et les Etats-Unis, mais également à l'intérieur de l'Europe même. La relative homogénéité de la culture et des habitudes de vie de deux cents millions d'Américains ne peut être contestée par rapport à l'Europe. En matière de gastronomie (certains prétendent, du reste, que cet art n'est que fort peu cultivé aux Etats-Unis), le nivellement est encore plus apparent. Le fast-food américain fleurit au sein d'un marché qui fait la part belle aux larges économies d'échelle, économies rendues possibles par des habitudes d'alimentation homogènes inexistantes en Europe.

Sur le Vieux Continent, le marketing du fast-food devient trop onéreux, de par la diversité des langues, des goûts et des styles de vie qui lui sont propres. L'industrie du fast-food est tributaire d'une consommation de masse ; elle postule, pour pouvoir subsister, la réalisation, certes à grande échelle, de marges bénéficiaires restreintes. Il apparaît ainsi que les difficultés inhérentes aux disparités du marché européen constituent un obstacle important à l'expansion « à l'américaine » de l'industrie du fast-food sur le Vieux Continent.

Sans doute existera-t-il des îlots de résistance, surtout dans les centres de tourisme où l'attrait de cette industrie devrait être relativement puissant ; sans doute la jeunesse européenne semble-t-elle, dans un premier temps, intéressée par les perspectives d'alimentation et l'originalité colorée du fast-food. Il reste également vrai que les chaînes hôtelières européennes, de même que bon nombre de restaurateurs indépendants, peuvent encore beaucoup apprendre de l'industrie du fast-food, spécialement dans les domaines du marketing et du contrôle de gestion.

Mais, à long terme, trop de facteurs militent, selon nous, contre l'avènement généralisé du fast-food en Europe, et ces raisons l'empêcheront sans doute de devenir un phénomène de consommation de portée nationale, tel qu'il est apparu aux Etats-Unis.

PAUL BEALS

Cornell University (U.S.A.), professeur invité au Centre international de Glion (Suisse).

(1) *Eat and Run : A National Survey of Fast-Food Chain Patronage* (New-York : Newspaper Advertising Bureau, 1978), page 11.

(2) *Fast-Food : The Endless Shakeout.* Robert L. Emerson (New-York : Chain Store Publishing, 1979), pages 127-129.



PRÈS DE LA CORNE DE L'AFRIQUE

Djibouti et ses mers mortes

ETONNANT Djibouti. Le nom évoque une escale, à la sortie de la mer Rouge, censée étouffer sous une chaleur torride, avec, pour seuls zestes, le souvenir d'un passé colonial ou encore ceux d'Arthur Rimbaud et d'Henry de Monfreid. Des images un peu délavées qu'on n'a guère le cœur d'aller chercher si loin. Rien qu'à y songer, la transpiration et le découragement vous gagnent...

Quelle erreur ! Huit mois sur douze, d'octobre à mai, la température y est parfaitement supportable. Sur le détroit de Bab-El-Mandeb, autour des îles des Sept-Frères, s'étalent les eaux les plus poissonneuses de la planète dans un univers somptueux de coraux, un véritable royaume pour les amateurs de plongée sous-marine, à une nuit à peine de navigation en boutre du port de Djibouti. On y rencontre encore des raies mantas, dont l'envergure peut aller jusqu'à 7 mètres, des barracudas, des mérous, des loches, des carangues, sans compter des centaines de poissons de coraux.

Mais la *Ballade plus loin* — titre du beau film de Michelle Tournier et Jean-Claude Guilbert — l'insolite djiboutien qui s'adresse à l'amateur d'aventures, se fait à l'intérieur, au-delà du golfe de Tadjoura, dans l'invraisemblable décor de cette petite République fait de mers mortes, de lacs asséchés, de reliefs volcaniques et de sables.

A cinq heures de route et de piste de Djibouti-Ville, une fois franchis les jardins d'As-Eyla, il faut voir, au lever du soleil, les fresques découpées dans un ciel pur, au bord du lac Abbé, par des centaines d'aiguilles formées, au fil des siècles, par les calcaires déposés autour de sources d'eau chaude. Certaines de ces cheminées étranges, hautes parfois de plusieurs dizaines de mètres, fument encore. A leur pied, dans plusieurs endroits, le sol bouge sous les pas du visiteur. Ici et là, des touffes de verdure et des volutes de vapeur indiquent l'emplacement de sources d'eau bouillonnant à même le sol. Flamants roses, ibis et pélicans, paradent sur le lac. Au tout petit matin, quand se lève le soleil, le changement des couleurs, du gris à l'ocre, et les ombres projetées par les aiguilles offrent un spectacle grandiose.

Au passage, la Land-Rover aura roulé pour le plaisir — car une route bitumée se trouve à deux pas — sur le Grand-Bara, plaine d'argile blanche longue de 25 kilomètres, desséchée et craquelée, entièrement plate, sur laquelle les amateurs de char à voile sont comblés. Mais l'insolite est également ailleurs, tout au fond du golfe de Tradjoura, dans cet univers à part que forment la poche maritime du Goubet et, un peu plus loin, le lac salé d'Assal.

A trois heures de bateau de Djibouti-Ville, et à un peu plus par piste, surplombé par de véritables montagnes abruptes, long de 20 kilomètres et large de 10, le Goubet-Al-Kharab, avec son île du Diable en forme de cône, est un site impressionnant et dont les côtes recèlent cratères sous-marins et magnifiques coraux. On y rencontre encore des requins et des raies mantas en dépit de l'étroitesse de la passe qui en commande l'accès et où règne un violent courant. 7 kilomètres d'une dure piste sur roche volcanique le séparent du lac Assal, situé à 153 mètres au-dessous du niveau de la mer, site encore plus étonnant que les rives du lac Abbé.

Dans cette région où la faille entre les deux Afriques se creuse plus qu'ailleurs — l'apparition du dernier volcan, l'Ardoukoba, en 1978, s'est accompagnée d'une faille de 2 mètres parfaitement visible, — dans ce décor sombre de terres volcaniques se situe l'un des plus incroyables dépôts de sel et de gypse de la planète, telle une banquise blanche qui s'étend sur plusieurs kilomètres et sur laquelle un petit avion peut se poser sans risque.

La variété offerte par la petite République permet également des poses. Dans les gîtes-étapes d'Ali-Sabieh, de Dikhil ou d'As-Eyla, sur la route du lac Abbé ; dans les petites cités non sans charme de Tadjoura et d'Obock, sur le golfe ; ou encore, à une heure de vedette de Djibouti-Ville, sur les plages des îlots de Maskali et de Moucha, centre de conservation maritime. Au-dessus de Tadjoura, deux heures de piste, bien mauvaise sur la fin, mènent à l'extraordinaire vue sur le golfe dans le cadre de la forêt primaire du Day, à plus de 1 000 mètres d'altitude. Tourisme d'aventures, certes, mais qui offre une dimension supplémentaire au goût du voyage.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

CARNET DE VOYAGE

L'ouverture de l'hôtel Sheraton, en novembre, a sans doute marqué le début du tourisme à Djibouti, qui ne recevait jusqu'alors que trois mille visiteurs par an. Avec ses deux cents chambres, le Sheraton double la capacité hôtelière de Djibouti-Ville et, dès cette année, il offrira, à partir de Paris, des voyages groupés au Yémen du Nord et à Djibouti (contacter Mlle Véronique Lapointe, attachée commerciale, au Paris-Sheraton, téléphone : 260-35-11). Outre Air France et Air Djibouti, déjà présents, trois compagnies ont engagé des pourparlers pour faire escale à Djibouti (Air India, Lufthansa, British Airways), ce qui devrait faciliter, à l'avenir, les combinaisons de voyage vers les îles de l'océan Indien et de l'Asie.

Un agent de tourisme italien (Ariele Viaggi, via Vittor Pisani 26, 20124 Milan, téléphone : (02) 66-14-29/66-17-32) organise déjà la plongée sous-marine au large des Sept-Frères à bord d'un très beau voilier, le « Katiouchka » (douze couchettes), dont la location revient à environ 300 F par jour par tête, repas compris. La location d'un boutre est moins chère : environ 1 750 F par jour, pour une douzaine de personnes, nourriture non comprise. Celle d'une Land-Rover revient à 450 F par jour (4/5 passagers, avec ou sans chauffeur). L'heure d'avion (en une heure, on a largement le temps de survoler le Goubet, le lac Assal et l'Ardoukoba) revient à 130 F par passager.

Le tourisme d'aventure n'est pas encore à la portée de nombreuses bourses, comme on peut le voir, mais, avec la coopération d'Air Djibouti, de petits groupes (dix-douze personnes) peuvent négocier un séjour de dix-douze jours, sur terre et sur mer, pour la somme de 7 000 F à 9 000 F (s'adresser à Tricontinental Productions, bureau parisien des films de la mer Rouge, 6, rue Saulnié, Paris-9e). Pour les moins fortunés, il faut, avant tout, s'organiser pour séjourner le moins longtemps possible à Djibouti-Ville, où hôtels et restaurants sont chers. Ailleurs, le pays est équipé de gîtes d'étapes ou de petites auberges, très peu onéreux.

Grillades à la chaîne

(Suite de la page 13.)

Cette bavette est « fiévreuse », c'est-à-dire que la présence d'un hématome en gâchera irrémédiablement le goût. Les retours concernent 4 % à 5 % du chiffre d'affaires de la viande.

« *Nous avons renforcé nos exigences, au fil des années,* explique Michel Rinquin, ancien grillardin devenu chef des cuisines de la chaîne. *Car nous ne pouvons nous permettre de donner des morceaux trop petits, les clients nous en feraient reproche à juste titre. Les pièces trop importantes leur donneraient de mauvaises habitudes. Nous sommes contraints à la standardisation, même si la viande ne peut jamais être traitée comme une boîte de petits pois.* » Le grill au charbon de bois a été retenu, car il apporte un petit goût en plus, bien qu'il soit moins régulier qu'un brûleur à gaz.

« *Nous enregistrons peu de réclamations,* affirme M. Rinquin. *Elles concernent en général de petites erreurs de cuisson qui sont parfois le fait du client lui-même. Malgré les conseils de nos hôtesses, certains consommateurs désirent un onglet très cuit, ce qui est une hérésie. Mais que le client ait tort ou raison, nous lui servons toujours une nouvelle portion.* »

L'évolution des goûts de la clientèle ne va pas sans préoccuper aussi bien les responsables d'Hippopotamus que leur boucher. Le convive exige une viande de plus en plus maigre et de plus en plus tendre. Il se préoccupe peu du goût. « *C'est la mode,* regrette M. Metzger. *Autrefois, le lard ne faisait peur à personne. Désormais, on réclame du maigre et encore du maigre. C'est un peu comme si on voulait consommer du camembert avec seulement 0 % de matière grasse ! Il n'existe pourtant rien de meilleur qu'un morceau maigre de viande grasse...* »

Pour le cas où les clients persisteraient dans leur barbarisme culinaire et dans l'hypothèse de hausses des prix douloureuses, Hippopotamus étudie la possibilité de se mettre au hamburger. Toujours de bœuf.

AI F.

UN SALON

Le premier salon du fast-food et de la restauration rapide sera organisé les 2, 3, 4 et 5 avril 1982, au Parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris.

Il comprendra cinq secteurs : les matériels, les produits alimentaires et les boissons, les conditionnements, et les produits à usage unique ; les agencements, mobiliers et enseignes ; les franchises. Deux matinées de conférences sont prévues.

★ Salon du fast-food et de la restauration rapide organisée par le Salon Equip'Hôtel-Collectivité-International, 13, rue de Liège, 75009 Paris. Tél. : 280-64-00.

BIBLIOGRAPHIE

Comment ouvrir un restaurant ?

« *Le plus dur n'est pas tant d'ouvrir un restaurant que de l'empêcher de fermer.* » Comment ne pas souscrire à cet aphorisme d'André Daguin qui préface le manuel *Ouvrir un restaurant*, de Bernard Theumann, chef du service hôtellerie - tourisme du Centre d'étude du commerce et de la distribution (CECOD).

Et comment ne pas se souvenir de ces enthousiasmes et de ces passions qui comptaient fonder une « bonne table », découvrir quelques recettes inconnues et gagner de quoi bien vivre, et qui ont dû amener pavillon et vendre leurs fourneaux ?

Pour devenir restaurateur, il ne suffit pas de réussir un beurre blanc ; il est vital de savoir calculer un coût - matière, de connaître les arcanes du crédit d'équipement des P.M.E. et de n'oublier aucune des réglementations de sécurité.

Après *Ouvrir un hôtel*, publié en 1979, voilà un ouvrage qui intéressera aussi bien les professionnels déjà en selle que les candidats restaurateurs.

★ *Ouvrir un restaurant*, par Bernard Theumann, CECOD, 19, rue de Calais, 75009 Paris. Tél. : 281-91-33 (125 F.).

Où travailler dans le tourisme ?

En ces temps incertains où le niveau du chômage monte et monte encore, l'opinion publique commence à se persuader que les métiers du tourisme et des loisirs restent des havres de croissance. Sans oublier, en prime, le clinquant de ce monde-là : tapis rouge, first class, V.I.P., Bornéo, gevrey-chambertin... Tout le saint-frusquin de l'évasion hors prix et parfois le miroir aux alouettes.

C'est pourquoi le livre que Michel Bénichou a consacré aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme est le bienvenu. A ceux qui cherchent à mieux cerner ces professions bizarres, où l'on retrouve pêle-mêle le G.O. du Club Méditerranée, le « chef » de cuisine et le billettiste, cet ouvrage apportera les précisions voulues sur les salaires, les conditions de travail, les filières de formation et les adresses utiles.

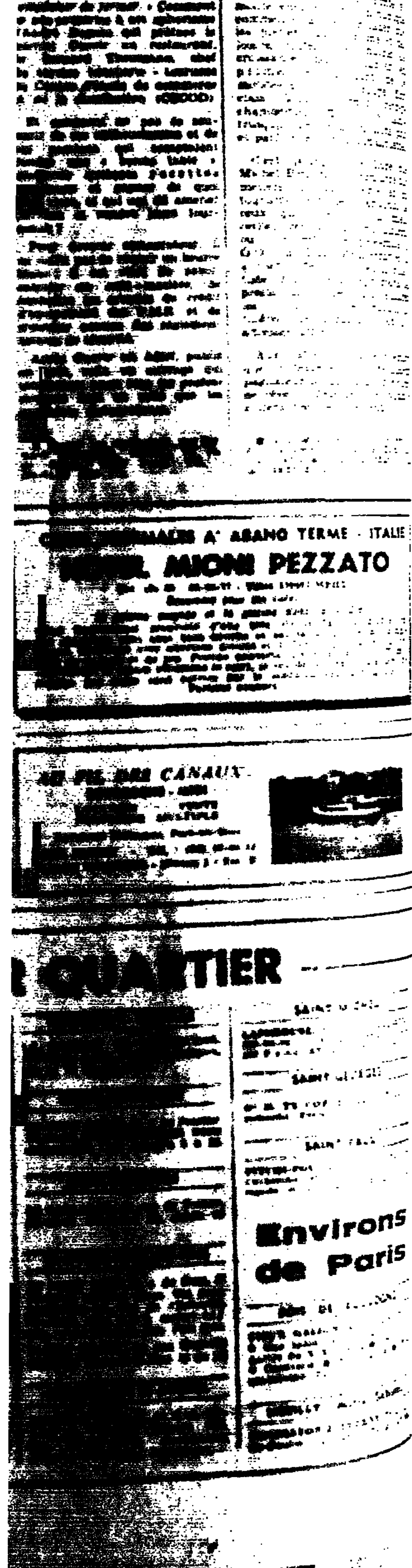
Aux naïfs, qui croient encore que l'hôtesse et le guide accompagnateur occupent des fonctions de rêve, il dessillera les yeux et évitera des désagréments.

★ *Les Métiers de l'hôtellerie et du tourisme*, par Michel Benichou. Coll. Orientations. Ed. Marcel Valtat. 69,80 F. environ.

(*Publicité*)

INDEX DES RESTAURANTS PAR QUARTIER





Plaisirs de la table

Un nouveau petit grand

Le hasard de la fourchette m'a fait être le premier client à franchir la porte de Jamin version Robuchon (*Jamin*, 32, rue de Longchamp, tél. 727-12-27). Pour ne pas faire de peine à de vibrionesques confrères pour qui la cuisine d'un restaurant n'est bonne que s'ils ont été les premiers à le découvrir, j'ai attendu pour vous en parler. Mais, vous, amis lecteurs, n'attendez point pour retrouver ce chemin des délices, cette salle à peine « touchée » mais égayée, fleurie, et cette cuisine, enfin, de Joël Robuchon qui faisait notre joie aux Célébrités.

Et d'abord, deux menus (110 F et 210 F), non pas « petites portions » mais de bon choix et comportant fromages ET desserts. A la carte, j'ai « testé » le colvert en terrine, la laitance de hareng au verjus (qui est une petite merveille), le blanc de lotte piqué à l'ail avec des quenelles à l'anis et des petites pâtes au safran. J'ai délaissé la fricassée de Bresse à la fondue de tomates et le pigeonneau en croûte de sel aux endives confites déjà connus pour la tête de porc mijotée à la sauge. Effeuillée de raie au chou vert et tête de porc ! O miracle ! ces plats « canailles » et à vous dégoûter du seizième arrondissement, sont d'une délicatesse, d'une justesse, d'une « vérité » réconfortantes.

Nous voici avec un nouveau petit « grand » et ce sera l'événement gastronomique de l'année, j'en suis convaincu.

Ajoutons qu'il y a au premier un petit salon pour vingt couverts et qu'il doit faire bon y vivre un menu laissé à l'imagination de Joël, et que le parking (13, rue de Magdebourg, tout voisin) est gratuit.

La carte des vins s'améliorera. Une cave, comme Paris, ne se fait pas en un jour !

Au Nikko, Robuchon avait, pour second, J. Fréon. Et s'il s'absentait toute une semaine on ne s'en apercevait pas dans l'assiette. De là à en conclure que l'un égale l'autre il n'y avait qu'un pas. Fréon est passé, presque en même temps, au restaurant du *Nova Park Hôtel : les Elysées*.

Le Nova Park Hôtel, faut-il vous en parler ? C'est un Roissy peint en mauve. Aussi démentiel, laid, ennuyeux.

Mais la cuisine, direz-vous ? Pour l'instant elle ressemble un peu trop à celle signée Robuchon : de la salade tiède de langoustine au braisé de pied de porc. Laissons Fréon devenir un chef et s'affirmer.

Le grand patron est un perfectionniste, m'a dit l'attaché de presse pour excuser les « bavures » de la générale (on peut employer le mot, ce fut un spectacle). Bon. On a dépensé des milliards pour nous offrir un Beach club, un Fitness club (je ne sais ce que cela veut dire), l'appartement témoin avoisine les quatre millions anciens la nuit, cela n'empêche pas les fautes de goût ni les fautes d'orthographe des cartes : haricots de Soisson (sans « s »), mignonettes avec un seul « n », rôti maître de Chaix *(sic)*. La perfection eût été d'avoir un correcteur plutôt qu'un indicateur !

Vous me direz que c'est essuyer les plâtres et qu'il faut attendre le rodage ? Soit. En attendant j'irais *Chez Jamin*, retrouver Robuchon dans ses plâtres à lui, déjà secs, bien au point. J'irais au *George-V* (où l'on vient de convertir le patio en jardin d'hiver). J'irais au bon vieux *Fouquet's* dont le bar est, lui, le triangle d'or du Tout-Paris.

LA REYNIÈRE.

● *Les Caves Petrissan* (30 *bis*, avenue Niel, tél. : 227-83-84), c'était le « Petit Café » de Tristan Bernard. Cela reste dans la pérennité un bar où l'on ne dédaigne point de servir vin et champagne au verre. Je m'y suis régalé d'un verre de madiran château de Peyros 76 (8 F) en accord parfait avec une assiette de jambon de filet d'oie fumé (30 F).

Hippisme

BONNE CHANCE, MADAME LE SHÉRIF

Après trois semaines d'interruption, la chronique devient un handicap, à la façon de Vincennes : il s'agit d'abord de rattraper le peloton.

Essayons.

Evénement majeur de ces trois semaines, nous semble-t-il, le vote par le Parlement, à l'occasion d'un dernier collectif budgétaire concernant l'année 1981, d'une disposition rendant aux sociétés de course ce que le langage administratif appelle pudiquement « les bénéfices sur centimes ».

Le retrait des centimes comme unité de paiement et l'arrondissement au franc de toute somme devant être concrètement transférée avait été, dans les années 60, une excellente affaire pour le P.M.U. et les sociétés de course. Les rapports des tickets gagnants, après défalcation des différents prélèvements (Trésor public, Ville de Paris, environnement, équipement sportif, adduction d'eau, etc.) comportent, le plus souvent, plusieurs décimales. En arrondissant le paiement réel à l'unité (naturellement inférieure), on réalisait, sans trop de fatigue, quelque 60 millions de francs de bénéfice par an. L'affaire était si belle que l'Etat s'en empara. La loi de finances pour 1968 avait attribué au Trésor public les « bénéfices sur centimes ».

Mais depuis, face notamment à la concurrence du Loto, la situation des courses a changé. En 1981, par exemple, pour une inflation — et par conséquent une augmentation des charges — de l'ordre de 14 %, les jeux (dont dérivent les recettes) n'ont crû que de 5 %.

Le Parlement a donc accepté de rendre aux sociétés de courses les « bénéfices sur centimes ». Le transfert comporte une condition : que les 60 millions annuels dont il s'agit ne tombent pas dans le budget général des sociétés mais servent exclusivement au financement de l'informatisation du P.M.U. : informatisation qui, en quatre ans, doit équiper la plupart des guichets *d'un terminal d'ordinateur et coûtera* 600 millions de francs. Ainsi, la rétrocession par l'Etat prend le caractère d'une aide d'équipement au profit indirect d'une industrie de pointe plus que d'une contribution à une activité qui garde une réputation douteuse et qu'on n'aborde toujours que du bout des lèvres et des bulletins de vote. Par ailleurs, l'affectation étant précisée, l'Etat pourra plus facilement reprendre ce qui était devenu ses billes — les 60 millions annuels — lorsque l'objet en sera atteint.

La ligne droite sera longue

Il reste que le vote est intervenu sur une proposition du gouvernement, plus précisément, en l'occurrence, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à l'agriculture. On s'est demandé, tout au long de l'année écoulée — période d'observation, — quelle allait être l'attitude du pouvoir socialiste à l'égard des courses, activité d'essence *éminemment capitaliste dont* le P.M.U. a su faire un hobby des faubourgs. Le vote sur les « bénéfices sur centimes » apporte une première *réponse précise*. Selon une annexion de vocabulaire très à la mode, le « réalisme » prévaut : pas d'élan d'enthousiasme ; probablement pas de sympathie profonde ; mais aucune volonté non plus de démolir ce qui, somme toute, rapporte 4 milliards par an à l'Etat et ne fait de mal à personne, sauf à quelques rêveurs impénitents qui, de toute façon, chu*teraient du haut d'autres illusions.*

Egalement dans le peloton des trois dernières semaines, et toujours en bonne place, le doping. Deux nouveaux entraîneurs, Barbe et Perruchot, sont sur la sellette. Mais le véritable événement se situe au palais de justice de Senlis. Un juge d'instruction (féminin) de cette ville a inculpé de tentative d'escroquerie l'entraîneur Aage Paus, qui fait l'objet, depuis le printemps, d'un retrait de licence pour emploi d'anabolisants.

C'est la première fois, à notre connaissance, qu'une telle qualification est retenue. Elle est amplement *justifiée. Le doping constitue* une escroquerie au moins à trois niveaux : à l'égard des autres concurrents de la course ; vis-à-vis du futur acheteur du cheval lorsque, comme dans l'affaire Paus, c'est pour donner davantage de valeur *à un sujet destiné* au haras que l'opération est réalisée ; vis-à-vis ensuite des utilisateurs du faux champion devenu étalon, qui croient acquérir, à travers ses « services » un potentiel génétique qu'il n'offre pas.

Non satisfaite d'avoir ainsi innové, Mme le juge — qui semble être du genre juge-shérif — mène son enquête au triple galop. Elle a déjà effectué une visite impromptue au laboratoire des sociétés de courses et au siège de la société d'encouragement. Courage, madame le shérif, la ligne droite sera longue mais, dans les tribunes, on est avec vous.

D'ores et déjà, le précédent créé par l'inculpation de tentative d'escroquerie bouleverse les données. Tout procureur de la République pourra désormais être tenté — et il en est qui *le seront* — d'ouvrir une information chaque fois qu'un journal hippique lui apprendra qu'un entraîneur fait l'objet d'une sanction professionnelle pour doping.

Ce qui est dommage, c'est que ce cheminement n'ait pas été voulu par les autorités hippiques — à qui il avait pourtant été suggéré, — mais qu'il se soit effectué quasiment contre elles. Ni la Société d'encouragement ni la Fédération des sociétés de course n'ont jamais porté plainte. C'est Paus lui-même, qui, *à l'époque où il prétendait que* les anabolisants pouvaient avoir été administrés par un personnage obstiné à le perdre, avait déposé une plainte contre X... Or X... est apparu, aux yeux de madame le juge-shérif, être Paus lui-même.

A Vincennes, un cheval en vedette : *Kisin*, excellent vainqueur, samedi, du prix de Bourgogne, en l'occurrence sa quatrième victoire consécutive. Voilà un troisième larron capable de donner du piment, dans les grandes semaines à venir, au duo *Idéal du Gazeau-Jorky*.

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

N° 1721

FRANCE : Nouvelle série de timbres-taxe

Six valeurs composent la première tranche de la nouvelle série de timbres-taxe, qui représentent des « insectes coléoptères » et remplacent les timbres de l'ancienne série des « fleurs ». L'utilisation de ces timbres-taxe a débuté le 4 janvier (14 à 19e/82).



0,10 F, noir et marron ; Ampedus cinnabarinus (taupin) ;
0,20 F, noir ; Dorcadion fuliginator (longicorne) ;
0,50 F, brun-rouge et noir ; Pyrochroa coccinea ;

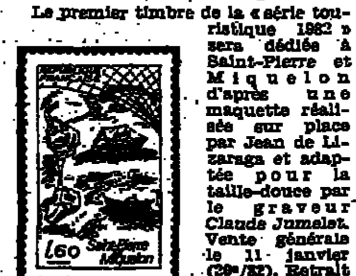


1,00 F, noir ; Scarites laevigatus ;
2,00 F, ocre-jaune, marron et noir ; Trichiusgallicus (famille voisine des cétoines) ;
4,00 F, brun-rouge, marron et noir ; Apoderus coryli (charençon du noisetier).

Format 17 x 23 mm. Les maquettes sont dues à Mme Sehah-Duc et les gravures des trois premières valeurs à Claude Haley ; les trois dernières sont de Michel Monvoisin. Taille-douce ; imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

● Comme ce sont des timbres-taxe qu'utilisent seuls les bureaux de poste pour les plis insuffisamment affranchis, la mise en vente avec « P.J. » en est exclue.

FRANCE : Début de la « série touristique 82 »



Le premier timbre de la « série touristique 1982 » sera dédiée à Saint-Pierre et Miquelon d'après une maquette réalisée sur place par Jean de Lizaraga et adaptée pour la taille-douce par le graveur Claude Jumelet. Vente générale le 11 janvier (29e/82). Retrait prévu pour le 4 février 1983.

1,60 F, vert bleu et noir.

Format 22 x 36 mm. Imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 9 et 10 janvier, de 8 h. à 19 h., au bureau de poste de Saint-Pierre. Oblitération « P.J. ».

Dans la Galerie du Messager

Jusqu'au 24 janvier se déroule dans la Galerie du Messager une exposition des œuvres de Manessier, auteur du timbre « Alleluia » ; douze tapisseries monumentales Saint-Jean-de-la-Croix et une soixantaine de toiles sont réunies. Entrée libre, 34, bd de Vaugirard, 75015 Paris, ouverte de 10 h. à 17 h. (sauf le jeudi).

En bref...

● BAHAMAS. — Emission « Noël 1981 » d'un feuillet de 9 timbres se tenant, 3 × 5 c., 30 c., 1 dollar, 30 c., 3 × 25 c. Litho, polychrome.

● BARBADES. — Série dédiée à « Harrison's Cave », 10 c., 20 c., 55 c., 2,50 dollars.

FRANCE : Suite de la série des « régions »



Après une longue interruption, la suite de la série des « régions » continue avec celle de la Corse, dont la maquette est originaire de l'île de Beauté, réalisée par Andrée Santarelli et gravée par Claude Jumelet. Vente générale le 11 janvier (21e/82). Retrait prévu pour le 3 sept. 1982.

1,90 F, bleu et brique.

Format 22 x 36 mm. Imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 9 et 10 janvier, de 9 h. à 18 h., aux bureaux de poste temporaires (avec « P.J. ») de :

Ajaccio, à la préfecture de la région Corse, immeuble le Solférino, 8, cours Napoléon ;

Bastia, à la préfecture de la Haute-Corse, place Saint-Nicolas.

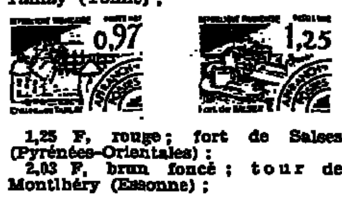
— Le 9 janvier, de 8 h. à 12 h., aux bureaux de poste d'Ajaccio-R.P. et Bastia-R.P. Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

● Les deux bureaux utiliseront exactement la même oblitération « P.J. ».

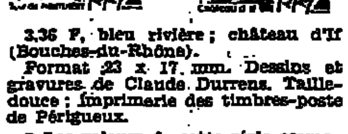
Une nouvelle série de « préos »

La mise en service de la nouvelle série de timbres préoblitérés de quatre valeurs, toujours au type « monuments historiques », est annoncée pour le 11 janvier 1982 (22 à 25e/82).

0,97 F, vert olive ; château de Tanlay (Yonne) ;



1,25 F, rouge ; fort de Salses (Pyrénées-Orientales) ;
2,03 F, brun foncé ; tour de Montlhéry (Essonne) ;



3,36 F, bleu rivière ; château d'If (Bouches-du-Rhône).

Format 23 x 17 mm. Dessins et gravures de Claude Durrens. Taille-douce ; imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

● Les valeurs de cette série correspondent à des catégories d'objets de correspondance déposés en nombre dont les tarifs d'affranchissement sont modifiés à compter du 11 janvier.

● La vente au détail pour les collectionneurs ne s'effectuera qu'aux guichets philatéliques et par correspondance au Service philatélique, 61-63, rue de Douai, 75436 Paris Cedex 09.

Vient de paraître...

La plaquette n° 4 de la Direction des postes de Paris, illustrée par Manessier, présente tous les timbres et notices correspondantes émis depuis le 5 octobre. En vente (35 F) dans tous les bureaux de poste de Paris. Par correspondance : Bureaux temporaires, 61-63, rue de Douai, 75436 Paris Cedex 09 ; règlement au nom de M. le Receveur des B.T., par chèque ou mandat-lettre.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 951

UN JEU AGRESSIF

(Tournoi de la Paix, Saratov, 1981)
Blancs : L. YOUDASSIN
Noirs : L. DORFMAN
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	19. Dç3!! (r)	
2. Cf3	é6		d×é5 (s)
3. d4	ç×d4	20. F×é7+	D×é7
4. C×d4	Cf6	21. Cç5!	Td8 (t)
5. Cç3	d6	22. Fé4!	Fa8
6. f4 (a)	a6 (b)	23. f×é5	Cç×é5
7. Df3 (c)		24. F×a8	T×a8
	Db6 (d)	25. 0-0-0 (u)	
8. Cb3	Dç7 (e)		Th6 (v)
9. g4	b5	26. Cd7+!	C×d7
10. Fd3 (f)	b6 (g)	27. Df3+	Tf6
11. b4	b4 (h)	28. D×a8+	Rf7
12. Cé2	h5 (i)	29. Cd4!	Cç5 (w)
13. g5	Cg4	30. b4!	Ca4
14. g6 (j)	f×g6	31. Cé6	Dç7
15. Fd2 (k)	Fé7 (l)	32. Th-f1	Rg6
16. F×b4 (m)		33. Dé8+	Rh7
	Cç6 (n)	34. Cé7	Ch6
17. é5!! (o)		35. T×f6	g×f6
	Fb7 (p)	36. Dg6+	
18. F×g6+			abandon.
	Rf8 (q)		

NOTES

a) Ou 6. g3 ; 6. g4 ; 6. Fé2 ; 6. Fç4.

b) 6... Cç6 ; 7. Fé3, Fé7 ; 8. Df3, é5 nous entraîne dans un tout autre système.

c) 7. Fd3 et 7. Fé3 ont été souvent tentés.

d) Une idée originale qui force le C-R à se réfugier sur l'aile -D.

e) Mission accomplie, la D retrouve son vrai poste. Après 8... Cç6 ; 9. Fd3, Fé7 ; 10. Fé3, Dç7 ; 11. 0-0 (ou 11. g4, b6 ; 12. 0-0-0, b5 ; 13. Th-g1, Cd7 ; 14. Df2, Fb7 ; 15. Rb1, Ca5), 0-0 ; 12. a3 les Blancs sont un petit peu mieux.

f) Ou 10. g5, Cf-d7 ; 11. Fé3, Cç6 ; 12. 0-0-0, Cb6 ou Cç5 avec un jeu tendu.

g) Dans la partie Mihaljcisin-Kasparov (47e championnat de l'U.R.S.S., 1979), les Noirs jouèrent peu heureusement 10... b4 et se seraient trouvés en difficultés après 11. Cé2, Fb7 (si 11... d5 ; 12. é5, Cé4 ; 13. Cg3!) ; 12. g5, Cf-d7 si les Blancs avaient poursuivi par 13. Fé3 (au lieu de 13. Fd2) et 14. 0-0-0. A considérer est 10... Fb7 ; 11. g5, Cf-d7 ; 12. Fé3, Cç5 ; 13. 0-0-0 avec un léger avantage aux Blancs ou aussi 10... Cç6. Le coup du texte semble nouveau et a l'inconvénient d'affaiblir la case g6.

h) Après 11... h5 les Noirs tombent dans une variante difficile : 12. g5, Cg4 ; 13. g6!, Fb7 (si 13... f×g6 ; 14. é5) ; 14. g×f7+, D×f7 ; 15. Fd2, Cd7 ; 16. 0-0-0 suivi de Dg3 - Thf1 - f5.

i) 12... Fb7 paraît moins risqué.

j) Un peu hâtif. 14. Fd2 devait précéder cette poussée ; par exemple 14... Db6 ; 15. g6, f×g6 ; 16. é5, Fb7 ; 17. F×g6+, Rd7 ; 18. Fé4, F×é4 ; 19. D×é4, Df2+ ; 20. Rd1, d5 ; 21. Dg6.

k) Reculant devant la fin de partie : 15. é5, Fb7 ; 16. F×g6+, Rd7 ; 17. Fé4, F×é4 ; 18. D×é4, Dç6 ; 19. Cg3, D×é4+ ; 20. C×é4, d×é5 (ou 16. Fé4, F×é4 ; 17. D×é4, d5 ; 18. D×g6+, Df7 ; 19. Dd3, Cç6 ; 20. Cb-d4, C×d4, 21. C×d4, Fç5).

l) Si 15... a5 ; 16. Cb-d4 et Cb5.

m) 16. é5 était jouable : 16... Fb7 ; 17. F×g6+, Rd7 ; 18. Fé4, F×é4 ; 19. D×é4, Dç6 ; 20. Cg3.

n) 16... 0-0 est plus fort : 17. Dg3, Cç6 ; 18. Fd2, é5 ; 19. 0-0-0, Fé6 suivi de Cb4 - a5 - a4.

o) Le jeune maître de Leningrad pratique un jeu agressif et précis.

p) Si 17... C×b4 ; 18. F×g6+, Rd7 ; 19. D×a8, Td8 ; 20. é×d6, F×d6 ; 21. 0-0-0, Fb7 ; 22. Cç5+!! une jolie pointe, et si 17... 0-0 ; 18. F×d6, F×d6 ; 19. é×d6, D×d6 ; 20. 0-0-0.

q) Si 18... Rd7 ; 19. F×d6, F×d6 ; 20. é×d6, Cç-é5 ; 21. Cç5+!

r) Après 19. F×d6, F×d6 ; 20. é×d6, D×d6 ; 21. Fé4, Cf6! Les Blancs gagnent un temps précieux par ce clouage.

s) 19... Db6 était à examiner : si 20. F×d6, F×d6 ; 21. é×d6, Df2+ ; 22. Rd2, Td8 ; 23. Dç5!, D×ç5 ; 24. C×ç5, T×d6+ ; 25. Rç3, Fç8 ; 26. Ta-d1.

t) Et non 21... Cd4 à cause de 22. C×d4, é×d4 ; 23. Db4!, F×h1 ; 24. C×é6+ avec gain de la D. Les Noirs ne craignent pas 22. C×b7, D×b7 ; 22. Fé4 à cause de 23... Db6! ni 22. f5, é×f5 ; 23. F×f5, Cd4!

u) Après ces simplifications, les Blancs ont un net avantage.

v) Une erreur qui coûte la qualité mais il est difficile de trouver une défense solide : si 25... Rg8 ; 26. Cf4, Tç8 ; 27. Cf×é6, Th6 ; 28. Db3, Rh8 ; 29. Dd5! ; si 25... Tç8 ; 26. Cd7+!, D×d7 ; 27. T×d7, T×ç3 ; 28. Td8+.

w) Si 29... Cf2 ; 30. Cç6 suivi de 31. T×d7.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 950

G. NADAREICHVILI, 1974.

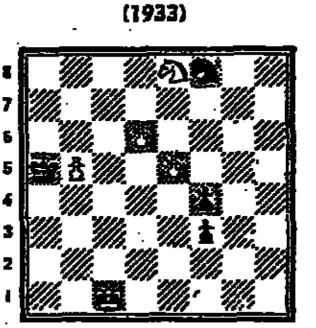
(Blancs : Ra1, Tf2, Fb1, Cf4, Pé5, g5, h5. Noirs : Rç8, Dg8, Cf8, Pa3, b4, g7, h7 Nulle.)

1. Fa2, b3 ; 2. é6, b×a2 ; 3. é7, Rd7 (si 3... Cd7 ; 4. Té2, Dé8 ; 5. h6!, g×h6 ; 6. Ch5!) ; 4. Té8, Ré8 ; 5. é×f8=D+, R×f8 ; 6. Cg6+!!, h×g6 ; 7. h×g6 (menaçant 8. Té8+, R×é8, Pat). Dh8 ; 8. Th2!, Dg8 (si 8... D×h2 Pat ; et si 8... Rg8 ; 9. T×h8+, nulle) ; 9. Té2! Nulle.

ÉTUDE

M. LIBURKIN

(1933)



BLANCS (5) : Rç1, Cé8, Pb5, d6, é5.

NOIRS (4) : Ra5, Cf8, Pf4, f3.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 948

POUR SORTIR DE L'IMPASSE

L'entame neutre dans le tripleton était la meilleure, mais le déclarant trouva quand même une façon de gagner son chelem

	♠ A R 8 ♥ V 9 7 2 ♦ A V 8 3 ♣ D 6	
♠ 6 5 3 ♥ D 8 3 ♦ R 9 4 ♣ R 7 5 4	N O E S	♠ D V 10 9 2 ♥ 10 5 ♦ 6 5 2 ♣ 9 8 3
	♠ 7 4 ♥ A R 6 4 ♦ D 10 7 ♣ A V 10 2	

Ann : S don. E-O vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Kehela	Duncan	Charney	Short
1 ♣	passe	1 ♦	passe
1 ♥	passe	2 ♠	passe
3 ♦	passe	3 ♠	passe
4 ♣	passe	4 ♦	passe
4 SA	passe	5 ♥	passe
6 ♥	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 6 de pique, le déclarant a pris avec le roi (sur lequel Est a fourni la dame). Ensuite il a tiré as et roi de cœur, mais la dame de cœur était troisième, et Sud a alors joué le 10 de carreau couvert par le roi et l'as. *Comment Sud a-t-il ensuite gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant est parti du principe qu'il faut, avant d'essayer une impasse (à trèfle), vérifier s'il n'y a pas un moyen de l'éviter. Il a donc préparé un placement de main à l'atout sur Ouest, et dans ce but, il a commencé par faire un jeu d'élimination : il a coupé le troisième pique et il a joué tous les carreaux. Ouest ayant refusé de couper le quatrième à carreau, *il lui a donné* la main à cœur, et Ouest a dû contre-attaquer trèfle sous son roi.

Si Ouest avait eu un quatrième pique, il l'aurait joué, le mort aurait coupé et le déclarant n'aurait plus eu d'autre ressource que de tenter l'impasse à trèfle.

Grandes manœuvres à Deauville

En juillet dernier, au moment où se déroulait le championnat d'Europe de Birmingham, le casino de Deauville organisait son Festival habituel avec des matches chaque soir au bridge rama entre cinq équipes internationales (France, Ecosse, Canada, Italie et Turquie). Les Canadiens et les Turcs ont déjà participé plusieurs fois à ce tournoi comme le prouve cette donne remarquable jouée dans un précédent Festival.

	♠ A R 8 4 ♥ 10 9 6 ♦ V 10 2 ♣ A D 6	
♠ D V 10 9 5 3 ♥ 3 ♦ R 9 6 4 ♣ 7 5	N O E S	♠ 7 6 2 ♥ A 7 5 ♦ D 8 5 ♣ V 10 4 2
	♠ — ♥ R D V 8 4 2 ♦ A 7 3 ♣ R 9 8 3	

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Kortay	Scetbun	Selçuk	Faigenb.
—	1 ♣	passe	1 ♥
1 ♠	1 SA	passe	3 ♣
passe	3 ♥	passe	3 ♠
passe	3 SA	passe	4 ♦
passe	4 ♠	passe	4 SA
passe	5 ♥	passe	6 ♥...

Le Turc Kortay, en Ouest, ayant entamé la dame de pique, le déclarant a pris avec le roi et a défaussé un carreau. Il a ensuite joué le 10 de cœur, puis le 6 de cœur. Est a pris avec l'as de cœur au deuxième tour et Ouest a défaussé le 6 de carreau. Est ayant contre-attaqué le 5 de carreau, *comment le Français Faigenbaum, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Au second match, les enchères avaient été :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Charnay	Moeller	Kehela	Werdel.
—	1 SA	passe	3 ♥
passe	4 ♥	passe	5 ♣
passe	5 ♥	passe	6 ♥...

N.-S. jouaient le Sans Atout faible (13 à 15).

Même début de coup qu'à l'autre table, mais, après avoir pris avec l'as de cœur au deuxième tour d'atout, Est a rejoué atout. *Comment gagner ce même chelem* contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Malgré la duplication de valeur à pique, il est normal de déclarer le chelem.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble® N° 128

CELUI QUI PEUT JOUE

« ... Et celui qui ne peut pas, écrit », *a dit Bernard Shaw* (1), mutatis mutandis. *Cet aphorisme ne peut s'appliquer à deux ouvrages récents sur le scrabble :* les Clés du scrabble (2) *est de P.A. Sigal, universitaire et (ou mais) joueur classé, et de M. Raineri, nouveau champion francophone par paires. Quant à D. Clere, auteur de* Découvrez et maîtrisez le scrabble, *dont nous rendrons compte prochainement, il est cinquième joueur français.*

Le dictionnaire en vigueur est le « PLI » (« Petit Larousse illustré ») de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	E R S S U K U			
2	K + R A W I U A	USURES	H 3	14
3	R U I + ? V E V	KAWA	G 1	55
4	E T A D X R S	(S)URVIVES	8 A	101
5	R + T S I I E E	EXSUDAT	5 E	91
6	O H ? I A T A	IRRITEES	C 6	70
7	F U I A C N R	(C)AHOTAIS	A 1	80
8	U O N + I N U R	FAKIR	1 E	51
9	U C N U R + M D	NI	6 E	19
10	— A Z E H O T R	DECRU	G 7	18
11	O R + T O L P I	HATEZ	6 J	60
12	R + F E E N N U	LOUPIOT	11 E	36
13	G E S N U N E	ENFOURNE	J 8	71
14	S U N + Q A E E	GENEZ	N 2	30
15	S N A + E I J O	PAQUE	H 11	45
16	N E I O + P S C	JASE (a)	M 3	44
17	N I + B L L L O	ECOPES (b)	8 J	33
18	N L L + M O E E	ABOLI	2 A	19
19	L E + D B T M M	MELON (c)	L 10	22
20	M M D + E G L Y	BELANT	4 J	39
21		DEY	4 C	38
				926

Les Clés du scrabble *s'adresse à deux catégories de lecteurs : les débutants (ou joueurs d'occasion), qui trouveront dans la partie « Initiation » toute la gamme des techniques du jeu, et les joueurs chevronnés, à qui s'adresse la partie « Perfectionnement », consacrée plus particulièrement à la recherche et à la mémorisation des scrabbles et de leurs anagrammes, et aux rajouts d'une lettre : ceux-ci sont intéressants, puisqu'ils permettent de placer un scrabble perpendiculairement à un mot déjà posé (la liste des mots à rajout initial est d'ailleurs la seule faiblesse de l'ouvrage ; il manque, par exemple, les quatre cinquièmes des mots susceptibles de recevoir un rajout H initial). Entre ces deux grands développements, dix parties commentées avec compétence et verve.*

Les Clés du scrabble *est le premier ouvrage important entièrement consacré à la technique du jeu. Autant que le fond, nous avons apprécié le style à la fois précis et élégant qui donne vie à une matière souvent aride. Ainsi nous avons goûté (et noté) l'expression* scrabble à baïonnette, *c'est-à-dire que l'on place parallèlement à une ou plusieurs lettres d'un mot de la grille (signalons toutefois aux auteurs que la graphie* bayonnette, *bien qu'étymologique, n'a pas cours au scrabble). Il est dommage que l'éditeur, vu le prix de l'ouvrage, n'ait pas fait les frais de grilles en couleurs.*

NOTES

(a) JOIES, L8, 50.
(b) CINES, L8, 34.
(c) Certains joueurs voient enfin la lumière...

Résultats : 1. Annie Blanchard, 855 pts ; 2. Pierrette Depouilly, 805 pts.

MICHEL CHARLEMAGNE.

(1) He who can, does. He who cannot, teaches (Maxims for Revolutionists).
(2) Editions du Rocher, Monaco, 78 F.

Préfecture de police de Paris Tournois le lundi à 20 h. 30, 1, rue Massillon.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

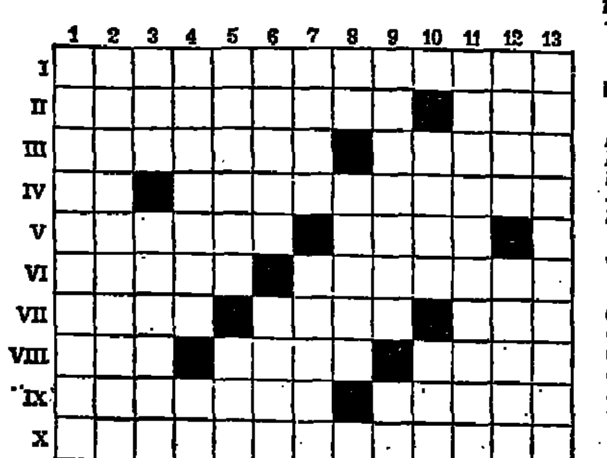
N° 179

Horizontalement

I. Resserrent. — II. Ne ressert pas. En bourse. — III. Souvent le bras droit. Saint-Ouen y est chez lui. — IV. En vigueur. Garde-manger. — V. Mettent à l'abri. Déesse équivoque. — VI. Si elle en avait une, c'est sur sa tête qu'elle porterait sa récompense. Au commencement était le son. — VII. En quantité, mais sans excès. Très renfermé. De droite à gauche, plus contraignante que la coutume. — VIII. Hanté des dieux. Exigea des sacrifices. Un poisson à l'envers et bien à l'étroit. — IX. Dans les rangs. Fait son travail. — X. La mer, parfoi les domine.

Verticalement

1. Une émission très fréquentée. — 2. Baba. — 3. On s'y attache. Tout ce qu'il faut là où il faut. — 4. Ont tout ce qu'il faut là où il faut. En prendre, pas en laisser. — 5. Produit de l'alcool. Parfois c'est une chance. — 6. L'émotion le change. La cave y fut inutile. — 7. Fleuve. Des plans qui se terminent mal. — 8. Pronom. On y parle l'allemand. — 9. Elles sont de tous les rouges. Voyelles. — 10. On a intérêt à l'ouvrir. Sur le champ. — 11. Recherches. — 12. L'Académie lui a conservé un petit rôle. Vient du Mont-Blanc. — 13. Gourmandes.



Solution du n° 178

Horizontalement

I. Embouteillage. — II. Courber. Renom. — III. Hideuses. Seub. — IV. Ange. Titre. La. — V. Née. Fente. Fer. — VI. Toast. Céler. — VII Ecart. Edile. — VIII. [illegible]. Prêteurs. — IX. Rirent. Carrés. — X Spectaculaire.

Verticalement

1. Echangeurs. — 2. Moine. Clip. — 3. Budgétaire. — 4. Orée. Orsec. — 5. Ubu. Tat. Nt. — 6. Testés. Pia. — 7. Ereinter. — 8. Stt. Déçu. — 9. Lr. Récital. — 10. Lésé. Tera. — 11. Ane. Fleuri. — 12. Goule. R.E.R. — 13 Embarrasse.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 179

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. ACDEILT. — 2. BCEIIST. — 3 EEFILNO (+ 1) — 4. AEFISV — 5. EILPSTU (+ 2). — 6. ADEINRS (+ 5). — 7. CEEIMNO. — 8. CEHIMNOR — 9. DEEEIIQTU. — 10 CELRUUS. — 11. EEEILSSSV. — 12. ACDIMNOT. — 13. AACHIR. — 14 APIINOT (+ 1). — 15. ACEEFILM

Verticalement

16 ABDEMNOR (+ 1). — 17. CCDEIL. — 18 AEEILV. — 19. ACEELNOR (+ 1). — 20. ACEIIRS (+ 2). — 21. AADIST (+ 1). — 22 CEEFNNS — 23. EEIILRTU (+ 1). — 24. AAINNRV (+ 1). — 25. AEIILQTU. — 26. CDEIILRU — 27. CEEHOPS (+ 1). — 28. EFINRSU (+ 1). — 29 AAEFPR. — 30. EEEMMNOR. — 31. AEERSUV (+ 1). — 32. AAIPSTU.

(*) Jeu déposé.

Solution du n° 178

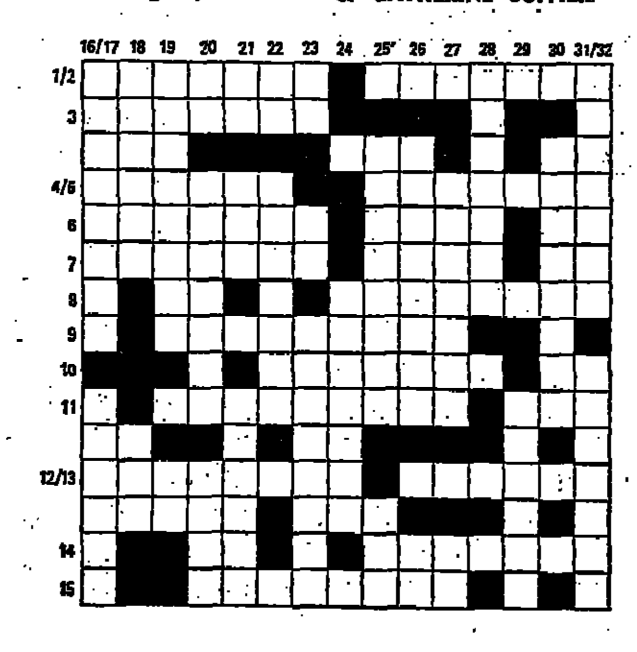
Horizontalement

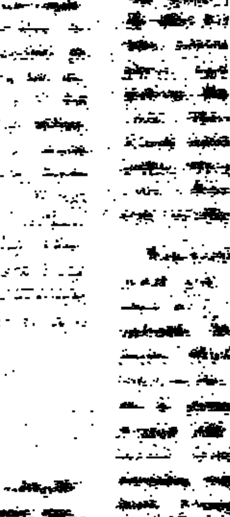
1. ORGASME. — 2. SANGSUE. — 3. SPINALES. — 4. STEPPIQUE (PEPTIQUES). — 5. CRUISER (CIREURS, CRIEURS, SUCRIER). — 6. CEDILLE. — 7. ENOUERA (additif FFSc). — 8. FAISSELLE (récipient pour faire égoutter des fromages ; PLI 82, FASEILLES). — 9. BOITTES. — 10 CITADINE (ACTINIDE). — 11 DIGESTIF. — 12. SHOGUNAL (relatif aux shoguns, anciens chefs militaires japonais). — 13. LEMNACEE. — 14 LOCUSTE (CLOUTES). — 15. AINESSE (ANISEES).

Verticalement

16. OBSCURCI. — 17. CRESYL. — 18. ROTATEUR. — 19. LENTIGO. — 20. ASPICS. — 21. SODIQUES. — 22. INDEFINI. — 23. ESQUIMAU. — 24. NODALE. — 25 IMBECILE. — 26 SIECLES (CISELES, CLISSEE, ECLISSE). — 27. RENSEIGNE (ENSEIGNER). — 28. OESTRUS (TOUSSER, TROUSSE). — 29 GLAIEUL. — 30. TESTACE. — 31. SENSUEL. — 32. SOLFIES (FOSSILE).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE JOFFIER.





Le Monde

culture

MUSIQUE

CARMEN A PÉKIN

Nouveau vent d'espoir

Le rideau est retombé, jeudi 7 janvier, sur la sixième représentation de *Carmen* en chinois, la dernière dirigée par Jean Périsson (qui part conduire la *Neuvième Symphonie* de Beethoven à Shanghaï) et supervisée par René Terrasson, Jacqueline Brumaire et leur équipe (*le Monde* daté 3-4 janvier). Tous ont remporté un grand succès : acclamations, embrassades, photos, tonnerre de l'orchestre, quand Périsson a transmis la baguette de *Carmen* à Mme Zheng Xiaoying, chef de l'orchestre de l'opéra central, qui doit assurer la suite des représentations.

Continueront-elles vraiment après les trois générales publiques et les six premières, qui ont déjà réuni plus de seize mille Chinois, pour la plupart artistes, intellectuels et notables ? L'information circule mal dans ce qui reste toujours un peu la « Cité interdite », les bruits courent, tour à tour pessimistes et optimistes, sans que l'on sache toujours si les milieux « généralement bien informés » méritent pour cette fois leur dénomination. Lundi et mardi, *il semblait que Carmen* fût inéluctablement condamnée comme scabreuse et subversive (*le Monde* du 7 janvier), mercredi, l'espoir reprenait racine et levait rapidement les jours suivants : vendredi matin 8 janvier à l'ambassade de France, M. Lu Peng, directeur du département des arts au ministère de la culture (la plus haute autorité musicale après le vice-ministre), a prononcé un discours d'adieu à l'équipe française particulièrement chaleureux : « Carmen *a enrichi la vie culturelle de la population chinoise. Nous sommes sûrs que la coopération entre les acteurs français et chinois se poursuivra. Nous espérons que vous viendrez souvent accorder des aides à notre travail. Notre coopération se poursuivra toujours.* »

On apprenait peu après qu'une invitation ferme avait été faite aux artistes français de revenir, sans doute pour une remise au point ultérieure du spectacle, et que les techniciens français chargés d'enregistrer *Carmen* pour un disque avaient obtenu l'autorisation d'emporter leurs bandes, à charge pour eux de réaliser une bande définitive dont l'utilisation commerciale sera décidée ensuite d'un commun accord à Pékin.

Certes, les responsables politiques et idéologiques peuvent encore à tout instant baisser *le* pouce *à la* manière romaine. Il semble cependant acquis que Mme Zheng Xiaoying dirigera *Carmen* le 11 janvier au théâtre du Pont-du-ciel, qui a délivré des billets. Les artistes principaux nous ont tous affirmé que leur calendrier *Carmen* allait jusqu'au 25 janvier. Pour parler comme M. de La Palisse, on sera sûr que *Carmen* s'arrête le jour où on ne la jouera plus...

La prudence des autorités chinoises, ou leur indécision, pouvait s'expliquer de diverses manières, outre *les raisons idéologiques* déjà longuement développées ici : nouvelles répétitions avec le nouveau chef chinois, et en l'absence désormais des régisseurs et chefs de chant français ; maladies de certains artistes, qui ont bousculé les répétitions, dispositions à prendre pour alléger un dispositif un peu lourd en vue des tournées prévues en province. De toute manière, une longue pause était prévue après un mois de représentations.

On peut y ajouter des préoccupations plus proprement politiques, reposant sur un freinage indéniable de l'ouverture culturelle d'il y a un an, quand le projet *Carmen* avait été mis en route (actuellement un débat a lieu dans les journaux sur la façon de traiter le thème de l'amour dans la littérature et au théâtre), et sur l'opportunité que voient les Chinois d'assurer ou non le succès des relations culturelles avec la France, à un moment où dans les autres domaines ces relations paraissent quelque peu difficiles.

Avec le temps

Mais il faut revenir à des considérations artistiques, non dénuées également d'intérêt politique : après le triomphe de la création (nullement répercutée par la presse pékinoise), la deuxième représentation a été franchement médiocre, avec une distribution très inférieure à la première, jusque dans les petits rôles. La Carmen de Wang Huiying, idéale incarnation de la Gitane de Mérimée, qui fait naïvement admirer son corps par des mouvements ondulants et voluptueux de jeune chatte, a incontestablement une présence scénique qui peut surprendre dans la Chine actuelle, sans aller bien loin cependant dans la provocation. Mais la belle couleur du timbre disparaît dans cette voix mal posée, dont on ne sait jamais si elle chante juste ou faux, et qui, au dernier acte, est presque chevrotante.

Un agréable Don José (Lin Xinhuan), à la voix joliment colorée, un *peu tenorino, et une Micaela d'une* étoffe vocale parfois aigrelette ne pouvaient dissiper la déplorable impression faite par un Escamillo vulgaire et canardant à plaisir, une Frasquita et une Mercedes inférieures aux premières, tandis que les chœurs et l'orchestre, démobilisés après le triomphe de la création, tombaient dans une médiocrité assez consternante. De quoi démoraliser René Terrasson et Jacqueline Brumaire, en confirmant la fragilité des efforts titanesques qu'ils avaient consenti pour créer une véritable troupe d'opéra, et les autorités chinoises inquiètes, à juste titre, du niveau artistique de leur spectacle.

La troisième représentation retrouvait, heureusement, à peu près l'excellent niveau de la première. Et puis commençait une délicate salade chinoise entre les diverses distributions (décidées par les responsables locaux) pour, d'une part, pallier des maladies inévitables (les chanteurs répètent dans une salle non chauffée, alors qu'il fait, en hiver à Pékin, de zéro à moins quinze, et viennent à leur travail à bicyclette...), d'autre part, faire chanter des artistes prévus dans une troisième distribution, décapitée par l'incapacité d'une autre Carmen (que l'on s'apprête, dit-on, à remettre dans le circuit). Rien de tel pour déstabiliser *une* production.

Pourtant, la représentation de jeudi soir a été brillante avec Carmen n° 2, à la justesse toujours fantaisiste, Don José n° 2, la merveilleuse Micaela, révélation de cette entreprise, et Escamillo (tous deux de la première distribution), qui a acquis une superbe prestance et une juste conscience de ses beaux moyens vocaux, ainsi que les excellents Frasquita et Mercedes n° 1. Les chœurs et l'orchestre surtout se révélaient en grands progrès, et la production *bien rôdée a acquis une* sorte de naturel nouveau, qui en fait un spectacle tout à fait honorable, de nature à rassurer les autorités chinoises.

Quel que soit l'avenir, cette entreprise périlleuse aura été un plein succès. Et même si, pour quelque raison mystérieuse, le spectacle, évidemment conçu pour durer longtemps – il suffit de voir les somptueux costumes de soie du défilé, dessinés par Isabelle Etchéverry, – était brusquement interrompu, il n'y aurait pas lieu de se décourager. Comme le dit M. André Gadaud, directeur de l'association française d'action artistique, *« une graine a été plantée qui avec le temps finira par germer ».* Même un échec n'empêcherait pas de poursuivre l'effort *des relations culturelles. Mais* de la poursuite de *Carmen* à Pékin et dans les provinces dépend sans doute l'avenir de l'opéra occidental en Chine.

JACQUES LONCHAMPT.

EXPOSITIONS

De Van Eyck à Goya

(Suite de la première page.)

Devenu baron Thyssen-Bornemisza par son mariage avec une jeune Hongroise dont le père *l'adopta, Heinrich Thyssen vécut* d'abord en Hongrie, au château de Robonez, jusqu'à ce que l'en chasse la révolution de Bela Kuhn, et, après quelques années passées en Hollande, il se fixe en 1933 en Suisse, où il achète près de Lugano une villa, la Favorita, qui appartenait à un Hohenzollern et qui est devenue le séjour permanent de la collection.

Si Lugano fut pour Heinrich Thyssen un moyen d'échapper à l'Allemagne nazie, qu'il haïssait, c'est néanmoins vers la peinture allemande que s'orientèrent ses premières recherches. *On verra, au Petit Palais, entre* autres raretés, quatre portraits féminins, dont deux sont de maîtres inconnus, dont le troisième, un superbe Altdorfer, dit l'Allemagne de la placidité et du respect, cependant que le dernier, signé de Hans Baldung, évoquerait plutôt cette perversité que, de Cranach à l'expressionnisme, on associe à tort ou à raison à la féminité germanique.

Cranach est d'ailleurs présent avec la *Vierge à l'enfant* curieusement italianisante, et le second baron Thyssen a continué la tradition familiale en achetant récemment à la vente d'un autre baron non moins célèbre dans le monde des arts, Robert von Hirsch, une *Annonciation à Anne et Joachim* de Bernhard Strigel. Nous sommes ici aux antipodes de l'Italie avec cet ange furibond et de vilain museau qui, la canne à la main, *agrippe la coiffe de la malheureuse* sainte Anne pour accélérer la réception du message divin et retourner au plus vite à de moins excédantes occupations.

De l'Allemagne, on passe naturellement à la Hollande et aux anciens Pays-Bas. Dans la section hollandaise, on remarquera surtout les natures mortes de Willem Kalf et de Willem Claesz Heda, qui l'une et l'autre expriment à la perfection les deux versants du genre. D'un côté l'ordonnance intemporelle, l'éclairage magique de ce que la nature et l'art of*frent de plus somptueux. De l'autre,* une coupe renversée, un gâteau entamé, un citron à demi pelé, le temps qui passe sans bruit, Chardin, Manet, un monde d'où le divin lentement se retire alors qu'il est partout présent, même de façon indirecte, dans la salle consacrée aux peintres flamands et néerlandais.

Verte nouveauté

Rien de plus rare, de plus magistral à tous les sens du terme et, outre le Van Eyck déjà cité, on voudrait pouvoir commenter tous *les* tableaux : l' *Adam et Eve* de Gossaert, inspiré avec tant d'expressive naïveté de la gravure de Dürer de 1514, la Vierge *de Petrus Christus, la* Femme au fuseau *de Martin Van Heemskerck, figure monumentale qui tient à la fois de la bourgeoise laborieuse et de la divinité perverse, les Joueurs de cartes* de Lucas de Leyde, première version d'un thème promis à une longue fortune et dont le catalogue (en tous points remarquable) montre à quel degré il est enrichi de symboles et d'allusions historiques qui lui donnent sa mystérieuse densité.

Mais c'est autour de Memling que le public sera sans doute le plus *nombreux, fidèle en cela au goût qu'il* a toujours manifesté pour un peintre que les historiens d'art traitent volontiers avec quelque condescendance. Pourtant, s'il est vrai que les grandes compositions le laissent parfois un peu court, peu d'artistes lui sont supérieurs dans le domaine du portrait : celui de la collection Thyssen, acheté en 1938 à la duchesse de Montrose, est la séduction, la vie même dans sa verte nouveauté. Le personnage semble éclairé de l'intérieur, et le paysage est une sorte d'Eden auquel répond l'offrande du *vase de fleurs posé sur un tapis* d'Orient peint au revers du panneau.

Lugano est à deux pas de l'Italie et, après l'achat en 1930 d'un Titien qui n'est pas le plus beau Titien que l'on ait jamais vu (le Tintoret non plus), la peinture italienne fait une entrée triomphale à la Favorita en 1934 avec le Jeune chevalier *de Carpaccio, qui est lui aussi un portrait, celui de Francesco Maria della Rovere, le neveu du pape Jules II, et à ce titre, bien qu'il n'ait point de barbe au menton, général en chef des troupes pontificales. Vigoureux écho* du Chevalier *de Dürer et véritable mosaïque de fleurs, d'emblèmes et d'oiseaux, le tableau provenait d'une grande collection américaine, comme* le Christ et la Samaritaine *de Duccio, dont il y a une dizaine d'années se défit, on se demande pourquoi, l'un des Rockefeller.*

L'histoire de l'homme d'Etat

Les autres tableaux italiens furent achetés après la guerre, souvent en Angleterre, ainsi le portrait par Piazzetta de *Giulia Lama,* son élève préférée, une *Sainte Famille* inattendue d'ingénuité, de gracieuse inexpérience, de Fra Bartolommeo ou ce portrait d'Antonello de Messine, dont on pourra comparer l'énigmatique fluidité au style dur, heurté, agressif, superviril du Ferrarais Francesco del Cossa. Quelques achats encore de grand prestige comme les deux Canaletto, acquis des princes de Liechtenstein, auxquels on préférera peut-être les délicieuses turqueries de Gianantonio Guardi (le frère *de Francesco), et si Allen Rosen*baum, l'auteur du catalogue, n'a pas tout à fait tort de voir dans *la Bella* de Palma la parfaite expression du sex-appeal victorien, *les Mendiants* de Giacomo Ceruti, un grand peintre longtemps oublié, sont une acquisition splendide qui révèle le grand connaisseur, plus sensible au « chef-d'œuvre inconnu » qu'au second rayon d'une vedette internationale.

Et la France ? Peu de tableaux, mais trois dignes de mémoire : un Lancret, un Fragonard, deux Watteau sur lesquels il y aurait tant à dire que nous y renonçons, une nature morte de Linard devant laquelle on ne peut que s'incliner avec respect, et une *Toilette* de Boucher si parfaite *que devant cette jeune femme, cette* soubrette, ce bougeoir, cette bourse bleue, cette jarretière rose, ces pincettes, ce feu qui pétille et cette théière qui fume, il n'y a qu'à se mettre à genoux.

Restons-y puisque nous entrons dans la salle espagnole, où tout, on s'en doute, embaume la sainteté, à l'exception des deux Goya, dont l'un, le portrait d' *Asensio Julià dans son atelier* (la perle, à nos yeux, de la collection), fut jadis acquis par le baron Taylor pour le musée espagnol de Louis-Philippe. La *Sainte Casilde* de Zurbaran, parée comme une idole et somptueusement drapée dans une robe rouge et brune brodée de fleurs d'argent, témoigne elle aussi, à sa manière de l'hispanisme romantique, puisqu'elle appartint au maréchal Soult, et les deux *Annonciation* de Greco illustrent parfaitement l'évolution du peintre depuis Venise, Véronèse et Tintoret jusqu'à la grande manière sophistiquée et visionnaire des années de Tolède.

Terminons par une anecdote : elle concerne la Vierge de Petrus Christus. Le tableau appartenait à la tante de l'actuel baron et devait lui revenir par héritage. Mais on se brouille et, de toute manière, comment exporter un tel chef-d'œuvré ? Or, quelque temps après la guerre, la tante du baron reçoit la visite d'un « très important homme d'Etat ouest-allemand » qui tombe en extase devant le Petrus christus, extase qui devient concert séraphique lorsqu'il s'entend dire par la vieille dame, qui devait être tout de même un peu bizarre : « Il vous plaît ? Je vous le donne. »

Stupéfait et charmé, l'important homme d'Etat réceptionne, comme on dit, le cadeau. Quelques années *plus* tard, *il a* des problèmes d'argent, il songe à le vendre. Où ? La Suisse est le meilleur marché, et l'importance de l'important homme d'Etat est telle que l'exportation ne pose aucun problème. Le Petrus Christus est donc mis en vente et acheté. Par qui ? Par le baron Thyssen. C'est déjà assez curieux, ce sont des choses qui n'arrivent pas tous les jours, mais enfin cela peut arriver.

Ce qui est, en revanche, tout à fait curieux, c'est le nom de l'important homme d'Etat. Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille, ne cherchez pas, vous ne trouverez pas : l'important homme d'Etat était Konrad Adenauer.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Collection Thyssen-Bornemisza (maîtres anciens), Petit Palais. Jusqu'au 28 mars.

VARIÉTÉS

MORT DE L'AUTEUR DE CHANSONS LOUIS POTERAT

L'auteur de chansons Louis Poterat est mort à Genève le 6 janvier. Il était âgé de quatre-vingts ans.

[Après avoir été journaliste en province, Louis Poterat a fait ses débuts dans les variétés à la fin des années 20. Il est très tôt engagé par la firme Pathé-Nathan pour écrire des chansons de film. Puis il travaille pour les plus grandes vedettes. Ce sera *J'attendrai,* créé par Rina Ketty en 1939 (et repris par Dalida), *Sur les quais du Vieux-Paris,* chanté par Lucienne Delyle, *Tout en flânant,* par André Claveau, *le Billard électrique,* par Edith Piaf. Au total, mille cinq cents chansons, dont beaucoup de succès, mis en musique par divers compositeurs.

Louis Poterat, qui était aussi auteur d'opérettes, a été vice-président de la SACEM de 1961 à 1974.]

■ PRÉCISION. – A la liste des auteurs qui ont collaboré à l'ouvrage sur Antoine Vitez paru aux éditions Jean-Cyrille Godefroy dans la collection « *Toutes les mises en scène* » *(le Monde* du 5 janvier), il convient d'ajouter le nom d'Olivier-René Veillon, également directeur de la collection. Signalons, d'autre part, la prochaine parution chez le même éditeur d'un livre consacré à Patrice Chéreau.

■ Les cinéastes Christian de Chalonge, Laurent Heynemann et Claude Miller viennent de publier un communiqué à propos du Festival de Manille, qui a été récemment contesté par la S.R.F. (Société des réalisateurs de films, *le Monde* daté 6-7 décembre). Ils indiquent que la présence de leur film à cette *manifestation « ne reçoit pas leur* caution ». En effet, expliquent-ils, « les limites du droit d'auteur et les dispositions légales des mandats de vente ne permettent en aucun cas à un réalisateur d'intervenir sur le droit de présentation de son film dans un festival étranger ».

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE CHANTEUR D'OPÉRA, Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30.
L'ILE AUX CHÈVRES, Marie Stuart (508-17-80), 20 h 30.
LE COMBAT DE LA MOUCHE, Lucernaire (544-57-34), 22 h 15.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Brasil Tropical.
Comédie-Française (296-10-20) : 20 h 30 : Les Femmes savantes.
Chaillot (727-81-15), grand théâtre, 20 h : Britannicus.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 ; Dorval et moi ; 21 h 30, le Neveu de Rameau.
TEP (797-96-06) 20 h 30, Le Grand Magic Circus, (le Bourgeois gentilhomme).
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Marionnettes Richard Bradshaw.
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h, Ivan, le Hongrois ; 20 h 30, Branimir Scepanovic ; cinéma-vidéo : 15 h, Takis et Masson ; 18 h, le Candidat ; 19 h, Collections du Musée d'art moderne.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Duchesse d'Amalfi.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 ; West Side Story.

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes parisiens (296-97-03), 21 h : Diable d'homme.
Cartoucherie Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Écrits contre la Commune ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Centre d'Art celtique (258-97-62), 20 h 45 : Évasion. Centre Kiven (523-54-20), 20 h 45 : Vita e morte di Arlechino.
Cité internationale (589-38-69), grand théâtre, 20 h 30 : la Divine Comédie.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Deux-Portes (361-49-92), 20 h 30 : les Fausses Confidences.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h 15 : Tranches de vie.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Motus et Paillasse.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h : la Princesse de Babylone ; 21 h 30 : Attention copyright ; salle II, 18 h 30 : Spectacle Guillevic ; 20 h 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur ; 22 h : Cheese ou la vie en rond.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Ça fait mal quand je touche ? 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30 : Dialogues d'immigrés.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : André Frère ; 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon.
Jardin d'Hiver (262-59-49), 19 h : Partage.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Yerma ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge, 18 h 30 : Ladyablogues. Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Maison des Amandiers (366-42-17), 20 h 30 : Articule.
Marie Stuart (508-17-80), 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna... ?
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : le Journal d'une femme de chambre.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chaud.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Joyeuses Pâques.
Roquette (805-71-51), Petite salle : 20 h 30, Il était trois fois.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
TAI - Théâtre d'Essai (270-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane ; 22 h : Rosine Favey.
Théâtre du Marais (278-03-53) : 20 h 30 ; Henri IV.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : les Joies de la vie ? Pardon Monsieur.
Théâtre Paris 12 (343-19-01), 20 h 45 : les Mentons bleus.
Théâtre du Parvis (633-08-80), 20 h 30 : Écoute le vent sur la lande.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan ; II, 21 h : Aima.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 et 22 h 30 : Christophe Colomb.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : Oh les beaux jours ; Petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre-18 (226-47-47), 22 h : Gaspard.
Théâtre de la Ville (542-79-46), 20 h 45 : Crime parfait.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h 15 : Tohu Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : Demain, j'enlève le noir. — II, 20 h 30 : les Moines en folie ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Connétable (277-41.40), 22 h. : Djalma, J. Arnulf.
Coupe-chou (272-01-73), 20 h 30 : Le Petit Prince, 22 h, Feydeau - Courteline - Labiche.
Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Point Virgule (278-67-03), 22 h 30 : Du ronron sur les blinis.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 : Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-32-82), 19 h : Destressan, C. Epinal ; 20 h 30 : Phèdre.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : Voyager ; 22 h 30 : J.-M. Binoche.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures a 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 8 janvier 1982

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.

Comédies musicales

Eldorado (208-18-76), 21 h, Brel en 100 chansons.
Porte St-Martin (607-37-53), 20 h 30, Violettes impériales.

Le music-hall

American Center (354-99-92), 21 h. : Brian Stavechny.
Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Riou-Pouchain ; P. Font et P. Val.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : G. Pierron chante G. Couté.
Fontaine (874-74-40), 22 h. : Lacombe - Asselin.
Gymnase (246-79-79), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Lucernaire (544-57-34), 20 h 30 : la Fête à Boris ; 22 h 30 : A. Nizet, D. Carmier.
Olympia (742-25-49), 21 h : Renaud.
Palais des Congrès (758-27-68), 21 h. : Gérard Lenorman.
Palais des Glaces (607-49-93), grande salle, 20 h 30 : Les Étoiles ; — petite salle, 20 h 45 : D. Bailly ; 22 h 15 : J.-P. Farré.
Palais des Sports (828-40-90), 20 h 30 : France Gall.
La Tanière (566-94-23), 20 h 45 : Meddur ; 22 h 30 : J. Tricot.
Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h 30 : Ensemble Karumanta.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h. : R. Caldarella, Jacinta.

La danse

Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : Graziella Martinez.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.
Théâtre-18 (226-47-47), 20 h : Ombre d'entre elles.

Les concerts

Salle Gaveau, (21 h. : P. Reach, Y. Chiffoleau (Strauss, Brahms, Beethoven).
FIAP, 20 h 45 : E. Magnan, M.-P. Soma (Chopin).
Radio France, Auditorium 106, 18 h 30 : L. Malgoire, F. Fernandez, N. Spieth (Schütz, Buxtehude, Purcell).

Jazz, pop, rock, folk

Bofinger (272-87-82), 21 h., Stella Al Levitt, A. Jean-Marie, R. del Fra.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : Memphis Slim.
Centre culturel 17 (227-68-81), 20 h 30 : H. Gréco, P.Diouf, S. Chillemi, G. Fernandez.
Cirque d'Hiver (503-47-59), 21 h. : J. Higelin.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : J. Mas, L. Xavier, S. Marne, C. Barry, B. et F. Lapierre.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : Marlène et Sian.
Féeling (271-33-41), 22 h 30 : Steckar Tubapack.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Private life.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : J.-P. Debarbat, C. Barthelemy, P. Blanchard, E. Tocanne.
Maxu-Musicale (238-05-71), 21 h : J. Sicard, D. Lazro, J.-J. Avenel, J.-Y. Colson.
New-Morning (523-51-41), 21 h 30 : Claude Bolling Big Bang.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Wholycats.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : R. Fays trio.
Slow Club (233-84-30) : R. Franc.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : Sechou.

En région parisienne

Cachan, c.c.c. (664-12-15), 20 h 45 : Cher menteur.
Chelles, c.c. (421-20-36), 20 h 45 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
Créteil, Maison des arts A.-Malraux (899-94-50), 20 h 30 : May B.
Gennevilliers, Théâtre (793-63-12), 20 h 45 : la Chute de l'Egoïste Johann Fatzer.
Massy C.P. Baillart (920-57-04), 21 h. : Duo Gutemberg-Delamare.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h 30 : Stratégie pour deux jambons.
Le Vesinet, Cal. (976-32-75), Huit Clos, Petition.
Villeneuve-St-Georges, Th. Municipal (389-21-18), 21 h. : Orchestre de l'Ile de France, Dir. : J. Fournet (Beethoven).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Amour de marin de R. Walsh ; 19 h : Les poings dans les poches, de M. Bellochio ; 21 h, Rétrospective Ivan Passer : Le Désir et la Corruption.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Les Deux Timides, de R. Clair ; 17 h, 10 ans du forum de Berlin (1971-1980) : Pareil pas pareil, de U. Perès ; 19 h, Festival des trois continents (Nantes 1981) : Un conte populaire de K. Mehta.

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN POP, film américain de Ralph Bakshi, v.o. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
ARTHUR, film américain de Steve Gordon, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
RAGTIME, film américain de Milos Forman, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.o. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).
LE ROSE ET LE BLANC, film français de Robert Pansard-Besson, Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Action République, 11e (805-51-33).
SOUHAITEZ NE JAMAIS ÊTRE INVITÉ (Happy Birthday) (*), film américain de John Lee Thompson : v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).
T'ES FOLLE OU QUOI ? film français de Michel Gérard, Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (826-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).
LA CHÈVRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) (*) : Rivoli-Cinéma, 3e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chin., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)
LE LOUP-GAROU DE LONDRES (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français 9e (770-33-88) ; Studio-28, 18e (606-36-07), h. sp.
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-93).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
LA MORT AU LARGE (*) (A., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).

RADIO-TÉLÉVISION

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 2e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

POPEYE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 3e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.C.G. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA REVANCHE (Fr.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 2e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-34).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-41-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e, (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
STALKER (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Cosmos, 6e (544-28-80).
SURVIVANCE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

Vu

L'effet du rock sur les baleines

Voyons, calculons, le rock ça remonte à quand ? Je me rappelle m'être trouvée à l'époque dans le bureau de Bruno Coquatrix à l'*Olympia* avec une brochette de journalistes. Il nous expliquait en quoi ça consistait, d'où ça venait, il nous disait que ça aurait un succès fou, que ça allait relancer le music-hall, l'ouvrir aux jeunes, il jubilait. C'était en 1958... 1959. Il y a près d'un quart de siècle. Ces jeunes-là seront bientôt quinquagénaires. Alors excusez-moi, mais présenter *aujourd'hui à la télé comme* une formidable nouveauté, une audace extraordinaire, une émission hebdomadaire consacrée à des super-vedettes qu'on entend à longueur de journée sur toutes les ondes, à un « son » qui a secoué, qui a bercé, qui a imprégné, toutes ces générations confondues, nos existences, c'est quand même insensé et ça en dit long sur l'absurde, la sotte pusillanimité des précédentes directions.

D'ailleurs, autour de moi, jeudi soir, comme on n'avait pas le temps – il fallait faire ses devoirs – de passer toute la soirée devant le poste, malgré la sympathie amusée suscitée par Antoine de Caunes, on lui a préféré le formidable reportage sur l'Afghanistan programmé juste avant par A 2. On rappliquait de temps en temps, en coup de vent, dans l'espoir de tomber sur les facéties de l'innefable Jacky, et on me laissait, sans regret, en compagnie de Gary US Bond ou d'ici Paris, un groupe en effet assez catastrophique.

Il y avait aussi en avant-première – il passe le 10 janvier *sur une scène parisienne* – un Elvis Costello de plus en plus amoureux du son de sa propre voix, il ne se prend vraiment pas pour un petit tas de crotte. On aurait peut-être pu nous offrir à l'occasion de cette soirée « historique » à marquer d'une croix gravée dans la cire de milliards de 33-tours, d'une affiche un peu plus prestigieuse. *Je ne sais pas, moi, les Stones, par exemple,* ou Bruce Springsteen. Remarquez, la semaine prochaine, il y aura Alice Cooper. Ce sera mieux.

Excellente tribune des critiques, en revanche, critique de disques, de films, d'idées, de tout ce que vous voudrez. Et un grand merci à Léon Zitrone venu, sans craindre le ridicule, les cheveux teints, l'air emprunté d'un *débutant, jouer les présentateurs* à l'ancienne tels qu'ils étaient à ses débuts. C'était assez cocasse.

Ah, j'oubliais ! On a eu droit pour finir à une assez bonne prestation de Michel Lancelot, le premier d'une série de reportages sur des phénomènes qu'on ne s'explique pas. Il s'agissait là du suicide collectif des baleines *constaté depuis quelques mois* sur les côtes africaines et américaines. On en a profité pour parler de Guyane, forcément. Un extraordinaire chasse l'autre.

CLAUDE SARRAUTE.

La mesure du temps

On ne s'attendait pas à un miracle et celui-ci n'a pas eu lieu. La nouvelle émission musicale proposée et présenté par Eve Ruggieri sur Antenne 2 n'est ni pire ni meilleur que les autres. René Koering, directeur de France-Musique, est d'abord venu dire quelques mots de l'ouverture du *Carnaval romain* de Berlioz ou, plus exactement, confirmer les questions-affirmations de son interlocutrice. Ensuite on a entendu l'ouverture joué par l'Orchestre National de France sous la direc*tion de Lorin Maazel qui avait* fait, comme on a pu le voir, l'économie d'un des deux tambours de basques demandés par Berlioz.

Suivaient trois extraits de la symphonie *Roméo et Juliette,* joués dans l'ordre inverse exactement de celui prévu par l'auteur : d'abord la *Reine Mab, ou la fée des songes,* puis la *scène d'amour* et enfin *Roméo seul* suivi du *Bal chez les Capulets.* C'était en outre l'histoire à l'envers mais, comme on dit, cela finit mieux avec le fortissimo du bal qu'avec la conclusion, plus elliptique, du *scherzo de la Reine Mab.* Cela aurait mieux fini encore avec les deux triangles et deux tambours de basques indiqués dans la partition, mais il n'y a pas de petites éconmies.

Restait dix minutes. Trois pour recevoir Eric Lipmann qui vient d'écrire un livre sur Gershwin mais ne joue pas les musicologues pour autaut, deux minutes pour écouter un extrait du *Duc d'Albe* de Donizetti à Florence et poser une question sur cet ouvrage inconnu au futur directeur de l'Opéra de Paris, M. Bogianckino. Cinq minutes enfin étaient accordées à René Koering pour faire l'éloge d'une dizaine de disques exceptionnels, de trois livres parfaits et annoncer les trois concerts du mois à ne pas manquer. *« Si je vous offre quelques minutes de plus, est-ce que vous reviendrez ? »* a demandé, naïve, Eve Ruggieri. René Koering n'a pas dit non mais ceux qui ont écouté jadis « La minute de l'ingénieur Béville » sur France-Inter aux environs de trois heures du matin, savent qu'n peut dire une foule de choses en soixante secondes. Mais voilà, dix minutes, c'est trop long... ou trop court.

GÉRARD CONDÉ

RADIOS LOCALES PRIVÉES

La commission de répartition des fréquences est presque constituée

Tous les membres de la commission chargée de la répartition des fréquences aux radios locales privées ont été pratiquement choisis. Présidée par M. André Holleaux, conseiller d'Etat, ancien directeur du cabinet de M. André Malraux au ministère de la culture, la commission aura pour secrétaire général M. Robert Prot, chargé de mission au cabinet du ministre de la communication.

Les trois représentants de l'Etat seront, pour le ministère de l'intérieur et de la décentralisation : M. Pierre Briand, attaché de presse au cabinet de M. Gaston Defferre, pour le ministère de la communication : M. Pierre Girard, conseiller technique au cabinet de M. Georges Fillioud, et, pour le ministère des P.T.T. : M. Guy Brun, ingénieur en chef de T.D.F., conseiller technique au cabinet de M. Louis Mexandeau.

Le représentant de T.D.F. sera M. Henri Bertod, adjoint au directeur de la planification de T.D.F., *qui avait participé au sous-groupe de* travail de la commission Moinot consacré à la décentralisation du service public et à l'aménagement du monopole. Le représentant de Radio-France sera Mme Corine Fabre, directeur du cabinet de Mme Michèle Cotta.

Les deux représentants de l'Assemblée nationale seront MM. Bernard Schreiner (P.S., Yvelines) et Georges Hage (P.C., Nord). Ceux du Sénat devraient être désignés vers le 13 janvier.

Les trois représentants de la presse écrite seraient M. Roger Bouzinac, directeur général de la Fédération nationale de la presse française (F.N.P.F.) (suppléant : M. Jean-Dominique Prétet, directeur adjoint), M. Jean-Pierre Coudurier, président-directeur général du *Télégramme de Brest et de l'Ouest,* membre du conseil d'administration du Syndicat national de la presse quotidienne et régionale (S.N.P.Q.R.) (suppléant : M. Jean-Claude Gatineau, directeur du syndicat), et, pour l'Union nationale des syndicats de journalistes (U.N.S.J.), notre collaborateur Claude Durieux, chef de la rubrique « presse » au *Monde* (suppléant : M. Philippe Dominique, de l'INA).

Cinq représentants des demandeurs et titulaires des dérogations (radios locales privées et associations) et trois des associations culturelles et d'éducation populaire, qui doivent également siéger dans cette commission, n'ont, pour l'instant, pas encore été désignés.

La mise en place de la commission devrait être confirmée par la publication, dans les prochains jours, des décrets d'application de la loi.

● *En vue de l'installation de la* télévision au Cameroun, les autorités de ce pays viennent de choisir le procédé de télévision couleurs ouest-allemand PAL. Elles ont décidé de confier à la société allemande Siemens le soin d'assurer la construction du centre de production et la mise en place du réseau de transmission, et à la société française Thomson-C.S.F. la charge du réseau de diffusion.

Vendredi 8 janvier

En raison d'un arrêt de travail des techniciens de la Vidéomobile de la S.F.P., plusieurs émissions sont annulées : « Champs-Elysées », de Michel Drucker ; « Toute une vie dans un dimanche », de Patrick Sabatier, et « Dimanche Martin », de Jacques Martin. D'autres émissions pourraient être perturbées.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Théâtre : Un balcon sur les Andes
d'E. Manet. Mise en scène J.-L. Thamin (enregistré au Théâtre de l'Odéon).
1948 : Deux comédiens emprisonnés au chateau d'If pour avoir critiqué le pouvoir royal s'évadent grâce à un bagnard et partent en Amérique latine, où ils découvrent les abus dictatoriaux.
22 h 35 Variétés : Tam Pi-Delam.
Réal : P. Maurin, musique : G. Vignault. Avec la participation des grands ballets canadiens. (Redif.).
23 h 05 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Série : Les nouvelles brigades du Tigre.
Le temps des garçonnes. Réalisation C. Desailly.
1929 : Elliot Ness apprend que Al Capone a décidé de monter un réseau de commerce clandestin en Europe.



21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Tout cela est-il bien convenable ? Avec M.-A. Barbey (*Eros en Helvétie*), M. Segualen (*la Première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*), M. Décaudin (préfacier des *Diables amoureux,* d'Apollinaire), R. Depestre (*Alleluia pour une femme-jardin*), et J.-F. Josselin (pour : *les Fantaisies sexuelles des animaux,* de H. Freedman), P. Valland (pour : *l'Onanisme,* du docteur Tissot).

22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Hitchcock) : Le grand alibi.
Film américain d'A. Hitchcock (1950). Avec J. Wyman, M. Dietrich, M. Wilding, R. Todd, A. Sim (v.o. sous-titrée – Noir – Rediffusion).
Pour sauver l'homme qu'elle aime, accusé de meurtre, une jeune apprentie comédienne se glisse, déguisée, dans l'entourage d'une vedette de music-hall qui est, croit-elle, la vraie coupable. Londres, atmosphère anglaise savoureusement recréée par Hitchcock, jeux subtils de la vérité et du mensonge, de la vie et du théâtre. Jane Wyman a, ici, autant d'importance que Marlène Dietrich, fidèle à son mythe dans le suspense.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 V3 - Le nouveau vendredi : Cambodge. Les enfants d'Angkor.
Jean Kanapa, avec l'aide de l'UNICEF, est retourné au Cambodge, en novembre 1981, pour un bilan de la situation politique, économique et militaire du pays. Il trace un tableau du nouveau système éducatif et de la renaissance de la culture khmère.
21 h 30 Hommage à Maurice Chevalier.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Passeport pour classe de mer.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les collagènes.
20 h, Relecture : Rimbaud.
21 h 30, Black and blue : Vient de paraître.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert, cycle d'échanges franco-allemands (émis de Sarrebruck) : « Les Hébrides », de Mendelssohn, « Symphonie nº 36 », de Mozart, « Symphonie nº 4 », de Bruckner, par l'Orchestre symphonique de Sarrebruck, dir. : H. Zender.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : œuvres de Beethoven, Prokofiev et Szymanowski ; 23 h 5, Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

Samedi 9 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h Trente millions d'amis.
11 h 30 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Fugues à Fugain.
13 h 55, Kick on Raoul, la moto, les jeunes et les autres ; 14 h 45, Micro-show ; 15 h 20, Maya l'abeille ; 15 h 45, Archibald le magicien ; 16 h 5, Sergent Anderson ; 17 h 10, Chapeau melon et bottes de cuir.



18 h 5 TF 1.
18 h 45 Magazine auto moto.
19 h 5 Tout va très bien (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les Paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Droit de réponse de Michel Polac.
Réactions de téléspectateurs de province et de l'étranger à la suite de l'émission du 2 janvier dernier ; et débat sur l'élevage industriel avec la participation notamment du professeur Kastler pour son livre Le grand massacre *et d'Anne Gaillard*
22 h 5 Série : Dallas.
Bobby apprend qu'il va être père et tente de mettre à exécution la plus grande affaire de sa vie.
22 h 55 Magazine d'actualité : sept sur sept.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 30 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
Aiguillette de bœuf aux carottes.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Pilotes.
Le meeting aérien.
14 h 25 Les jeux du stade.
Ski ; cyclisme ; rugby.
17 h Récré A 2.
La bande à Bédé ; La révolte irlandaise.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
Coureurs d'océan : Le Cap-Auckland.
La deuxième étape de la troisième course autour du monde : la traversée de l'océan Indien, avec E. Tabarly.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 C'est une bonne question.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
En direct de l'Espace Cardin.
Avec M. Sardou, A. Souchon, le groupe Police, F. Perrier, I. Adjani, S. Frey.
21 h 40 Série : Les cinq dernières minutes.
L'Impasse des brouillards. Réal. C. Loursais. Avec J. Debary,
Une enquête sur le racket d'un bar et l'assassinat de son propriétaire.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole : l'agriculture allemande.
18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : En direct du passé : année 1458.

19 h 10 journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 La Chartreuse de Parme (3e partie).
D'après Stendhal. Réal. M. Bolognini. Avec M. Keller, G.-M. Volonte, G. Wilson, L. Bose... *La nouvelle idylle de Fabrice éveille la jalousie du comte Mosca. Fabrice, de nouveau fugitif, quitte Parme et se réfugie à Bologne.*
21 h 25 Drôle de cinéma.
raconté par W. Mathan.
Les Marx Brothers, Mae West, Laurel et Hardy, Bop Hope, Bing Crosby.
23 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Vie pratique ; l'Armée du Salut ; Femmes en Israël.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science : la psychiatrie populaire.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Quel dialogue Nord-Sud ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain, en direct de Delhi.
10 h 45, Démarches avec... J. Alvarez et N. Coleno : « Bugatti ».
11 h 2, La musique prend la parole : Le récit et le livret, ou le récit opératique (« le Chevalier à la rose », de R. Strauss).
12 h 5, Le Pont des arts.
14 h, Sons à Manosque.
14 h 5, Californie- Mexique : Une frontière pour deux mondes (Silicone Valley).
16 h 20, Le livre d'or : Au Festival Estival de Paris, H. Barda, piano, interprète Ravel.
17 h 30, Pour mémoire : Les lundis de l'histoire (A la naissance de l'histoire, Grecs et Scythes).
19 h 20, La nuit d'Hermès, de M. Zbar (Prix Italia 1981). Avec le Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio France.
20 h, Express-Liberté, de L. Kobrynski (rediff.).
21 h 55, Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin, Œuvres de Mozart, Stravinski, Chopin, Haydn et Beethoven.
8 h 2, Tous en scène : Broadway.
9 h 7, Actualité du disque.
11 h, La tribune des critiques de disques, œuvres de Fauré, par l'Orch. du Capitole de Toulouse, dir. M. Plasson.
14 h, Concert-lecture, « La théorie harmonique de J.-P. Rameau » (première partie), « Les pièces de clavecin en concert » avec L. Boulay, clavecin, P. Séchet, flûte, J.-L. Charbonnier, viole, J.-P. Burgos, violon.
16 h, Concours international de guitare, Œuvres de Praetorius, J.-S. Bach, M. Nobre, W. Duarte, et M. Moussorgski.
16 h 30, Perspectives du XXe siècle, (en direct de l'Auditorium 105). Œuvres de Magnard et Condé par le Quatuor J. Prat avec J. Bona, basse ; œuvre d'Essyad par l'ensemble instrumental avec L. Laurence, soprano, M. Haniotis, récitant ; dir. A. Myrat.
18 h, Le disque de la tribune, Œuvre de Fauré.
19 h 5, Haute infidélité, Œuvres de Eno, Grippe, Vuh, Kraftwerk.
20 h, Enregistrements historiques, rééditions.
20 h 30, Concert, Échanges internationaux, « Russlan et Ludmilla » de Glinka (ouverture), « Concerto pour piano et orchestre nº 2 » de Prokofiev, « Symphonie nº 5 » de Tchaïkowski, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, avec H. Gutierrez, piano ; dir. Y. Ahronovitch.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : 23 h. Samedi minuit.

A nos lecteurs

Un certain nombre d'exemplaires du *Monde* daté du 8 janvier diffusés dans la région parisienne comportaient, à la suite d'une erreur, les programmes de radio-télévision des 4 et 5 janvier au lieu de ceux des 7 et 8 janvier. Nous présentons nos excuses à ceux de nos lecteurs qui ont été ainsi privés de ce service quotidien.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 9 JANVIER

– *M. Claude Roy* est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L., à 13 heures.
– *M. Yves Montand* est l'invité d'Antenne 2 Midi.

DIMANCHE 10 JANVIER

– *M. Claude Cheysson,* ministre des relations extérieures, est l'invité de l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L., à 18 h. 15.
– *Mme Marie-France Garaud* participe au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

● Les radios libres, leur fonctionnement, leur avenir, seront étudiés par la rédaction d'Antenne 2 dernière du 18 au 24 janvier. Des reportages sur les radios affirmant vouloir respecter la loi (Fréquence-Gay, Radio-Soleil) et de radios « hors-la-loi » (notamment R.F.M., avec une interview de Patrick Meyer) seront présentés au cours de ces journées.

CARNET

Naissances

— Le professeur Jean BARIÉTY et Mme, née Françoise Baldé, laissent à Anne-Sophie, Clément et Marie-Aimée la joie d'annoncer la naissance de

Florence,

le 14 décembre 1981.
77, rue de Monceau,
75008 Paris.

— M. et Mme Michel MOULIN sont heureux d'annoncer la naissance de

Christophe,

le 4 janvier 1982, à Maisons-Alfort.

Mariages

— Mme Germaine Georges-Lévi,
Robert et Nicole Vallée,
font part du mariage, célébré dans l'intimité, de leur petite-fille et fille

Geneviève REY-VALLÉE
avec
Gérard CÉLÉRIER,

et de la naissance de leur arrière-petit-fils et petit-fils

Clément LEFEVRE.

19, rue du Docteur-Blanche,
75016 Paris.

— M. et Mme Robert Marienbach-Delamour et M. et Mme Donald F. Alger,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Edouard et Barbara,

célébré le 28 décembre 1981 à Aurora, Illinois (Etats-Unis).
92150 Suresnes.
80190 Etalon.
Aurora, Ill. 60506.

Décès

— Oran, Paris.
M. et Mme Paul Cohen et leurs enfants,
Mme Pierre Cohen et son petit-fils,
M. Fabien Collin,
M. et Mme Jean Cohen,
M. et Mme Georges Cohen-Lafourcade et leur fils,
M. et Mme Claude Cohen,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente,

Mme Albert COHEN,
née Sariza Saiac,

survenu dans sa quatre-vingt-treizième année, le 6 janvier 1982.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, le lundi 11 janvier 1982, à 14 h. 30.
Rendez-vous à l'entrée principale.

— Mme Pierre Derieux,
son épouse,
Le docteur et Mme Pierre Derieux,
Le docteur et Mme François Derieux,
M. et Mme Claude Coudurier et Marc,
M. et Mme Philippe Laurin, Vincent et Stéphane,
M. et Mme Luc Derieux, Sébastien, Nicolas, Antoine et Dorothée,
M. et Mme Xavier Grenet, Bénédicte, Irène et Emmanuel,
Mlle Anne Derieux,
Le docteur et Mme Jean-Derieux, Bruno, Emmanuelle et Guillaume,
M. et Mme Emmanuel Derieux,
M. et Mme Francis Balle, Agnès, Claire et Catherine,
M. Paul Derieux,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Derieux et Duverger,
Ses collaborateurs et le personnel de la clinique Sainte-Thérèse,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 26 décembre 1981, du

docteur Pierre DERIEUX,
chirurgien,
ancien interne
des hôpitaux de Paris,

réconforté par les sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 29 décembre, en l'église Sainte-Catherine de Villeneuve-sur-Lot.
Cet avis tient lieu de faire-part.
27, rue Jolibeau,
47300 Villeneuve-sur-Lot.

— Lyon, Bordeaux, Castang.
M. et Mme Pierre Othoniel,
Les familles Filleux, Prigent et Quetin-Martinaud,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean FILLEUX-MARTINAUD,

survenu le 6 janvier 1982 à l'âge de soixante et un ans.
L'inhumation aura lieu le samedi 9 janvier au cimetière de Castang (Dordogne).

— Mme René Garin,
son épouse,
Clémence, Laure, Matthieu, Blaise-Julien,
ses enfants,
Mme Albert Sibille,
sa belle-mère,
Son frère et ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs :
M. et Mme Jacques Rougier,
Le professeur et Mme Jean-Paul Garin,
Mme Raymond Dubreuil,
M. et Mme Jean Sibille,
M. et Mme René Fournand,
M. et Mme Misantone,
M. et Mme Marc Sibille,
M. et Mme Alain Isaac,
M. et Mme Léon Sibille,
Mme Claire-Josèphe Sibille,
M. et Mme Yves Boyer,
Dr et Mme Laurent Connet,
Ses neveux et toute sa famille,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. René GARIN,
conseiller référendaire
de la Cour des comptes,

décédé subitement à l'âge de cinquante ans, à Paris, le 23 décembre.
Une messe de funérailles a été célébrée dans l'intimité le 28 décembre à l'église de Charbonnières (Rhône).
33, rue de Verneuil,
Paris-7e.
11, cours de Verdun,
Lyon-2e.
47, cours F.-Roosevelt,
Lyon-6e.

— Nous apprenons le décès, survenu le mardi 5 janvier 1982, du

général Jean JOUBE,

dont les obsèques ont eu lieu, le jeudi 7 janvier 1982, à Bergerac (Dordogne).

[Né le 16 avril 1931, ancien élève de l'École de l'air de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), Jean Joube, pilote de chasse totalisant 3 762 heures de vol et deux cents missions de guerre en Algérie, avait été promu général de brigade aérienne en avril 1981. Après avoir notamment commandé la base aérienne de Cognac entre 1955 et 1957, le général Joube commandait le génie de l'air depuis le 1er juillet 1981.]

— M. et Mme Jean Rousseau,
Le Père Hubert Lepargneur,
M. et Mme Pierre Lambert,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Marie Lepargneur,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Claude Le Rasle et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Lepargneur et leurs enfants,
M. Jean-Pierre Lepargneur,
M. Jacques Lepargneur,
M. et Mme Dominique Lepargneur et leurs enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Menu, Philippe, de Guarny,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jean LEPARGNEUR,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
des Palmes académiques,
professeur et ancien doyen
de la faculté de droit de l'université
de Caen,

survenu le 28 décembre 1981, dans sa quatre-vingt-douzième année, muni des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale en la chapelle de l'hôpital de Pont-l'Evêque.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue de l'Académie,
14000 Caen.

— Les familles Ravisse et Lotte ont la douleur de faire part du décès de

Mme André LOTTE,
veuve du médecin-général Lotte,

survenu le 3 janvier 1982, en son domicile, à Courbevoie.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité.
Docteur Ravisse,
12, rue Victor-Hugo,
78230 Le Pecq.

— M. et Mme Pierre Masquelin,
Mlle Nicole Masquelin,
Le lieutenant-colonel et Mme Michel Masquelin et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Jean MASQUELIN (E.R.),
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 6 janvier 1982, à Nîmes.
5, rue des Chassaintes,
30000 Nîmes.

— Le Centre international de coordination des recherches sur l'autogestion (CICRA) et les membres du conseil de rédaction de la revue « Autogestions »
ont la tristesse d'annoncer le décès de leur ami

Albert MEISTER.

54, boulevard Raspail,
75006 Paris.

— Le président, le bureau, le conseil d'administration, le conseil scientifique, le Centre d'études des mouvements sociaux et tout le personnel de l'Ecole des hautes études en sciences sociales
ont la tristesse d'annoncer le décès brutal, survenu à Kyoto (Japon), de

M. Albert MEISTER,
maître-assistant à l'E.H.E.S.S.

(Lire page 12.)

— Mme Jean-Marie Poylo et ses enfants,
M. et Mme Bernard Poylo et leurs enfants,
Mme Lesser et ses enfants,
ont le regret de faire part du décès de

M. Jean-Marie POYLO,

survenu le 31 décembre 1981.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.
222, rue Félix-Faure,
76000 Le Havre.

— Mme Josette Rabot,
M. et Mme Dimitry Stolitza,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Roland Gillet et leurs enfants,
M. et Mme Paul Rabot,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean RABOT,
médaille de la Résistance,
ancien directeur
de la Banque de la Réunion,
ancien conseiller financier
du gouvernement royal du Laos.

Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu le 6 janvier 1982 à Aubin (Aveyron).
Résidence Courteline,
rue Courteline,
83100 Toulon.
20, avenue Paul-Lécolier,
78170 La Celle-Saint-Cloud.
10-12, rue de Louvain,
92 Courbevoie.

— Madame Guy Rambaud,
son épouse,
M. et Mme Jérôme Guyot et leurs enfants,
M. et Mme Yves Rambaud et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Rambaud et leurs fils,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Marie-Louise Bouchet,
sa belle-mère,
M. et Mme Max Rambaud et leurs filles,
M. et Mme René-Jacques Lafon et leur fille,
M. et Mme Gilbert Bouchet et leurs filles,
ses frère, sœur, beaux-frères, belles-sœurs et nièces,
Mme Josette Blancherie, sa cousine,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy RAMBAUD,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
titulaire de la médaille
de la Résistance,
président-directeur général
de l'Entreprise industrielle,
administrateur-directeur général
de conduites et canalisations,
président
de la Société nouvelle
des établissements
Jules Verger et Delporte,
administrateur
de la Société centrale
de l'uranium et des minerais
et métaux radio-actifs (SCUMRA),
administrateur
du Syndicat des entrepreneurs
de réseaux de centrales
et de l'équipement
industriel électrique (SERCE),
administrateur
du Syndicat professionnel
des entrepreneurs
de travaux publics
de France et d'Outre-mer,
administrateur
de la Fédération nationale
des travaux publics,
conseiller technique
de la Chambre de commerce
et d'industrie de Tulle et Ussel,

survenu à Paris, le 6 janvier 1982, dans sa soixante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 11 janvier 1982, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard à Paris-7e.
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière du Montparnasse, dans la plus stricte intimité.
131, avenue de Suffren,
75007 Paris.

— Le conseil d'administration et le personnel de l'Entreprise industrielle
ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy RAMBAUD,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
de la médaille de la Résistance,
titulaire

leur président,
survenu à Paris, le 6 janvier 1982, dans sa soixante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 11 janvier 1982, à 10 h. 30, en l'église Saint-François-Xavier (place du Président-Mithouard, à Paris-7e).
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière du Montparnasse dans la plus stricte intimité.
29, rue de Rome,
75008 Paris.

— Le conseil d'administration et le personnel de Conduites et Canalisations
ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy RAMBAUD,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
titulaire
de la médaille de la Résistance,

leur administrateur, directeur général,
survenu à Paris, le 6 janvier 1982, dans sa soixante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 11 janvier 1982, à 10 h. 30, en l'église Saint-François-Xavier (place du Président-Mithouard, à Paris-7e).
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière du Montparnasse, dans la plus stricte intimité.
29, rue de Rome,
75008 Paris.

— Le conseil d'administration et le personnel de la Société nouvelle des Etablissements Jules Verger et Delporte,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy RAMBAUD,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
titulaire
de la médaille de la Résistance,

leur président,
survenu à Paris, le 6 janvier 1982, dans sa soixante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 11 janvier 1982, à 10 h. 30, en l'église Saint-François-Xavier (place du Président-Mithouard, à Paris-7e).
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière du Montparnasse, dans la plus stricte intimité.
31, rue de Rome,
75008 Paris.

— Mme Sam Henri Spalter,
son épouse,
Me Sylvia Spalter,
sa fille,
Mme Julia Lifschitz,
sa belle-mère,
M. et Mme Fred Nathusius,
son beau-frère et sa sœur,
Le docteur Henri Dorfmann, le docteur Nicole Dorfmann et leurs enfants,
M. et Mme Robert Nathusius et leurs enfants,
ses neveux et nièces et petites-nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sam Henri SPALTER,

survenu le 7 janvier 1982, à l'âge de cinquante-sept ans.
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, le 11 janvier 1982, au cimetière de Bagneux-Parisien.
Réunion porte principale, à 10 h. 45.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
136, rue Paul-Déroulède,
92270 Bois-Colombes.
82, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Erratum

— Dans l'avis de décès paru le 6 janvier,
il fallait lire :

Mme André BERNHEIM,
née Jeanne Mendel.

Condoléances

— Luigi, Francesca, Carlo, Laura Stringa,
très profondément peinés du décès de leur ami

M. Jean DECOUZON,

s'unissent à la douleur et à la tristesse de sa famille et de ses amis.

— La Société ELSAG (en particulier sa filiale de Paris)
présente à la famille de

M. Jean DECOUZON,

ainsi qu'à ses proches collaborateurs, ses plus sincères condoléances.

— M. Aldo Mazzoni
s'associe à la profonde douleur qui frappe tous les proches de son très cher ami

Jean DECOUZON,

dont il gardera un souvenir ineffaçable.

Anniversaires

— Pour le neuvième anniversaire de la mort de

Mahmoud AL HAMCHARI,
représentant
de l'Organisation de libération
de la Palestine (O.L.P.),

une pensée est demandée à ceux qui ont gardé son souvenir.

— Pour le quinzième anniversaire du rappel à Dieu de

Jean LUC,

son épouse et ses enfants demandent une fidèle pensée à tous ceux qui gardent son souvenir et l'ont aimé.

Messes anniversaires

— Pour le trentième anniversaire de la mort du

maréchal de France
Jean de LATTRE de TASSIGNY,

une messe sera célébrée le samedi 9 janvier, à 17 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides (portes ouvertes), à sa mémoire et à celle de ses soldats.
Elle sera précédée, à 16 heures, par un dépôt de gerbe au monument du maréchal, à l'extrémité de l'avenue Foch, sur la place Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.
Il est demandé aux associations de porter cet avis à la connaissance de leurs membres, des cartes individuelles n'étant pas envoyées cette année.

— A la mémoire du graveur

Robert CAMI,

une messe sera célébrée, le mardi 12 janvier à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Avis de messes

— Une messe sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-La-Salette, le 10 janvier 1982, à 10 h. 45, à la mémoire de

Mme Yvonne VALLAT,
décédée le 18 décembre 1972.

Offices religieux

— Une messe à la mémoire du

général
de la PORTE du THEIL,
ancien commissaire général, et du
général VAN HECKE,

ancien commissaire en chef en Afrique du Nord, puis commandant du 7e chasseurs d'Afrique, et de tous les disparus des chantiers sera dite en la crypte de la chapelle des Missions étrangères, 128, rue du Bac, à Paris-7e, le samedi 9 janvier, à 15 heures.
L'office sera célébré par l'abbé Dixneuf, ancien du groupement 5.

LÉGION D'HONNEUR

Nous terminons aujourd'hui la publication des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur commencée dans notre numéro d'hier.

Promotion du travail

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Gustave Aimedieu, retraité ; Alphonse Augelmann, retraité, ex-porion aux Mines de potasse d'Alsace ; René Barbe, retraité, ex-tonnelier ; Mmes Marguerite Carreau, veuve Crompin, agent dans une école de rééducation professionnelle ; Georgine Déchamps, épouse Debonne, soigneuse de continus à filer ; M. Roger Delamour, retraité, ex-agent d'exploitation aux P.T.T. ; Mlle Christiane Douillard, chef comptable ; MM. Charles Eulry, maître luthier ; Jean Livet, artisan d'art ; Paul Marini, masseur-kinésithérapeute ; Alfred Monterosso, contremaître des musées nationaux ; Pierre Mouquet, retraité, ex-chef d'atelier adjoint dans une cartoucherie ; Edmond Perratone, ex-monteur en chauffage central ; Jean Valentin, retraité, ex-entrepreneur.

Extension du secteur public

Est promu *officier* M. Odulphe Depommier, directeur de coopérative agricole.

Secrétariat d'État chargé des rapatriés

Est nommé *chevalier* :
M. Zaine Bentabed, chef du service d'information d'aide administrative et du conseil.

Fonction publique et réformes administratives

Est promu *officier* :
M. Robert Chelle, administrateur civil hors classe, secrétaire général de l'ENA.
Est nommé *chevalier* :
M. Pierre Noaro, agrégé, conseiller à la direction des études de l'ENA.

Départements et territoires d'outre-mer

Sont nommés *chevaliers* :
Mme Marie Cariou, en religion sœur Yves, religieuse infirmière à Nouméa ; M. Georges Disnard, ancien marin pêcheur à Saint-Pierre-et-Miquelon ; Mmes Pesta Fakailo, veuve Atufele, infirmière à Sigave (Futuna) ; Hélène Teariki, veuve Piriapu, ancien chef de district de Moorea ; M. Antoine, Roger Payet, agriculteur au Tampon (Réunion).

Formation professionnelle

Est nommé *chevalier* :
M. Jacques Decobert, directeur du service Formation continue à Lille-III.

Santé

Est promu *commandeur* :
M. Henri Chiche, médecin, chef de service des hôpitaux de Paris.
Sont promus *officiers* :
MM. Henri Brunias, inspecteur général de la santé ; Albin Deumié, médecin de campagne ; Georges Duhamel, chirurgien hospitalier ; Pierre Morlé, président national du comité de gestion des œuvres sociales des établissements hospitaliers publics ; Jean Papin, médecin de campagne ; Raymond Roque d'Orbcastel, inspecteur général de la santé.
Sont nommés chevaliers :
Mlle Huguette de Barjac, professeur à l'Institut Pasteur ; Mme Mathilde Besset, épouse Poin, ancienne infirmière générale ; MM. Lucien Bonardi, médecin inspecteur départemental de la santé ; René Buissière, président de la Fédération nationale des audioprothésistes spécialistes applicateurs ; Charles-Alfred Cachin, chirurgien honoraire ; Lucien David, chirurgien honoraire ; Mme Colette Fettig, épouse Lewin, médecin inspecteur régional de la santé ; MM. Antoine Geissen, médecin inspecteur régional de la santé ; Gabriel Gorge, directeur général d'un C.H.R. ; Jean Hardy, ancien P.-D.G. de la société Institut Pasteur-Production ; André Lartirigoyen, secrétaire du syndicat général du personnel d'un C.H.R. ; Jean Le Bozec, médecin-chef de service ; René Lefèvre, secrétaire général du Laboratoire national de la santé ; Jean Leleu, pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé ; Maurice Morlon, ancien administrateur d'une amicale de donneurs de sang ; Jean Richon, médecin-chef de service honoraire ; Pierre Viallet, médecin-chef de service d'un centre hospitalier ; Manuel Vitria, dit Emmanuel, doyen des greffés du cœur.

Environnement

Est promu *officier* :
M. Jean Planes, chef de division à l'Agence financière du bassin Adour-Garonne.
Sont nommés *chevaliers* :
M. Guy Boucheron, chef principal du conseil supérieur de la pêche, responsable du laboratoire d'études des eaux de Thonon-les-Bains ; Mme Germaine Debray, épouse Ricou, maître de recherche à l'I.N.R.A. de Rouen, vice-présidente de Nature et Avenir ; MM. Raymond Duguy, conservateur à La Rochelle, directeur de recherche ; Henri Lecharme, agent de maîtrise retraité ; Emile Leynaud inspecteur général de l'environnement ; Mlle Maud Nisbet, chef du laboratoire de chimie des eaux et forêts.

Urbanisme et logement

Est promu *commandeur* :
M. André Herzog, président de la section « urbanisme, architecture et habitat » du Conseil général des ponts et chaussées.
Sont promus *officiers* :
MM. Jacques Choiset, directeur d'une entreprise de travaux publics ; Philippe Daublain, président de l'Union nationale interprofessionnelle du logement ; Raymond Perrier, président de l'Office public d'aménagement et de construction du Puy-de-Dôme.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Julien Arnaud, architecte ; René Bourillon, P.-D.G. d'une entreprise de bâtiment et de travaux publics ; Jean Kugler, directeur de la Fédération nationale des offices publics d'H.L.M. et des OPAC ; Claude Moreau, directeur général d'une entreprise de travaux publics ; Jean Pijuan, président de l'office d'H.L.M. de Vaucluse et de la société d'H.L.M. d'Avignon ; Roger Sabatier, président de l'Union des chambres syndicales du bâtiment et des T.P. du Puy-de-Dôme ; Roger Saubot, architecte.

Anciens combattants

Sont promus *officiers* :
MM. Bernard Bensaken, activités sociales en faveur des anciens combattants ; César Chierici, vice-président départemental de Rhin et Danube ; Mme Renée Duchemin de Vaubernier, veuve de La Gorgue de Rosny, activités sociales au sein des anciens de la 2e D.B ; MM. Guy Genermont, vice-président de l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance ; Léopold Moreau, président de la commission des affaires internationales de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre ; Jean Munier, ancien responsable de groupe du Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés ; Mlle Yvette Verge, activités sociales au sein des anciens de la division Leclerc ; M. René Vion, membre du comité de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Sont nommés chevaliers :
M. Marcel Charrier, membre de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre ; Mme Jeanne Colombane, membre de l'Association des médaillés de la Résistance française ; MM. Marcel Fleureau, président départemental de l'Association des anciens combattants de la Résistance ; Guy Forzy, membre du conseil d'administration de l'amicale des anciens du 2e régiment de spahis algériens ; Jacques Garguet, sous-directeur à l'Office national des anciens combattants ; Georges Guillot, secrétaire départemental de l'Association des combattants volontaires de la Résistance ; Alfred Herpain, membre d'un groupement régional d'anciens combattants ; Marcellin Horus, vice-président délégué d'une union départementale de combattants volontaires de la Résistance ; Yves Jouffa, président d'honneur de l'amicale des anciens internés et déportés du camp de Drancy ; Louis Mercier, combattant volontaire de la Résistance ; Maurice Olivier, président national adjoint de la Fédération des combattants républicains ; Jacques Ravoisier, président d'une section des médaillés militaires ; Roger Rossfelder, ancien combattant du 2e régiment de marche du Tchad ; Ange Taddei, membre de la Fédération des amicales de réseaux Renseignement et évasion de la France combattante.

Déportés et internés de la Résistance

Sont promus *officiers* :
MM. Pierre Contant ; Maurice Genest ; Jules Rousse. Tous internés résistants.
Sont nommés chevaliers :
MM. Jean Baleix ; Marc Henry ; Mme Odette Panser, épouse Guigon ; MM. René Untereiner ; Roger Vinet. Tous internés résistants.

Mer

Est promu *officier* :
M. Noël Luciani.
Sont nommés chevaliers :
MM. André Barnier, chef d'atelier au port autonome de Marseille ; Théophile Jacq, patron pêcheur ; Mme Marie-Jeanne Le Calvez, épouse Guillamet, ancienne animatrice de l'Abri du marin du Guilvinec.

Solidarité nationale

Est promu *commandeur* :
M. Emile Dechirot, président de l'Union générale de la mutualité du Nord.
Sont promus *officiers* :
Mme Marie Boutaud de La Combe, présidente honoraire de l'Amicale des rentiers-viagers ; MM. Marcel Chevalier, inspecteur général honoraire de la Sécurité sociale ; André Jeanson, président du Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion des immigrés ; Jean Thalot, président d'une union départementale mutualiste.
Sont nommés *chevaliers* :
Mmes Marie Max, épouse Laroque, secrétaire général du service social d'aide aux émigrants ; Madeleine Oberkirch, épouse Goettelmann, déléguée régionale de l'Association des paralysés de France ; MM. Henri Poulizac, médecin conseil de la Sécurité sociale ; Pierre Rougerie, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ; Robert Serrault, président d'une section de l'Union des vieux de France ; Jean Subiras, chef de section d'une direction départementale des affaires sanitaires et sociales ; René Teulade, président de la Fédération nationale de la mutualité française ; Georges Verbavatz, chargé de mission à l'administration centrale ; Marius Apostolo, chef du service confédéral C.G.T.-Immigration ; Jean Augustin, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ; Paul Bacquet, vice-président d'une fédération de clubs ruraux du troisième âge ; Adrien Denis, vice-président d'une fédération départementale d'associations de famille ; Maurice Grailles, médecin retraité, animateur d'œuvres sociales ; Mlle Odile Klein, directrice départementale d'équipes d'action contre la traite des femmes et des enfants ; MM. Albert Lévy, secrétaire général du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) ; le rabbin Charles Lichtenstein, directeur d'une œuvre de protection de l'enfance ; Marcel Lonisseau, président d'une société mutualiste.

Commerce extérieur

Sont promus *officiers* :
MM. Jacques Machizaud, vice-président directeur de société ; Jacques Menard, sous directeur d'une société ; André Sellier, conseiller commercial.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Jean-Pierre Bach, directeur d'usine ; Georges Ecard, directeur de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon ; Mme Jeannine Laporte, née Carré, chef de section d'employés d'une société ; MM. Alain Pottier, dit Pottier-Thionville, secrétaire général de la Cofaci ; Pierre Rousselot, directeur de la chambre française de commerce et d'industrie du Maroc ; Edmond Vauclair, huissier-chef du ministère.

Transports

Est promu *commandeur* :
M. Robert Vergnaud, P.-D.G. de la société Air Inter.
Sont promus officiers :
MM. Jacques Bonitzer, ingénieur général des ponts et chaussées ; Pierre Faucheux, directeur à la R.A.T.P. ; Roger Mittner, directeur de la Météorologie nationale.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Maurice Bourderioux, fondateur du syndicat du Nord des artisans et petits transporteurs automobiles ; Jean Felix, agent supérieur à la direction de l'aviation civile ; Jean-Claude Fouque, conducteur principal des travaux publics de l'État ; Guido Grassi, ancien contrôleur à Air France ; André Hégoburu, serrurier, Aéroport de Paris ; Charles Massabieaux, ancien chef de brigade à la S.N.C.F. ; Guy Primault, machiniste receveur principal à la R.A.T.P. ; Jacques Rempillon, agent de maîtrise à l'Aéroport de Paris ; Marius Roche, directeur du centre de recherches et d'applications à la prévention routière ; René Simon, conducteur principal des travaux publics de l'État.

Plan et aménagement du territoire

Est promu *officier* :
M. Henri Heuliez, P.-D.G. de société.
Sont nommés *chevaliers* :
M. Jean Loranceau, conseiller des affaires étrangères, directeur de société ; Mme Raymonde Mathis, née Noël, professeur, vice-présidente du C.E.S. de Midi-Pyrénées, syndicaliste ; MM. Benamin Merchin, P.-D.G. de société ; André Pinçon, expert comptable, maire de Laval ; René Sager, employé de bureau, retraité, syndicaliste.

Recherche et technologie

Sont promus *officiers* :
MM. Henri Bartoli, professeur à l'université de Paris-I ; Claude Bernaud, directeur de division du C.E.A. ; Marius Girodin, P.-D.G. de société.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Jean-Paul Aubert, professeur à l'Institut Pasteur ; Pierre Cantrelle, inspecteur général de recherches de l'ORSTOM ; Robert Chaminade, ingénieur à la division de la physique du C.E.A. ; Robert Clarke, journaliste scientifique ; Jean-Max de Lamare, chargé de mission à la D.G.R.S.T. ; Joseph Djivelekian, ingénieur technicien d'études et de fabrication au centre d'études et de recherches du Bouchet ; Jean-Marie Lehn, professeur au Collège de France.

Coopération et développement

Sont promus *officiers* :
Mgr Marie Berlier, évêque au Niger ; MM. Edmond Menard, coordonnateur de transports des mines de l'Aïr au Niger ; Serge Mignonneau, conseiller technique à la présidence de la République à Abidjan ; Jacques Muller, président d'une société ; Roger Perriard, conseiller technique à la présidence de la République à Abidjan ; Marc Vene, chargé de la réinsertion des coopérants.
Sont nommés *chevaliers* :
Le R.P. Charles Arnould, missionnaire en Haute-Volta ; M. Jean Crétenet, ingénieur à l'Institut de recherches du coton à Paris ; Mme Denise Hachon, chef de bureau au ministère ; MM. Henry-Valère Kiniffo, professeur de pathologie chirurgicale à Cotonou ; Marcel Mandin, chef de bureau au ministère ; Jacques Moity, directeur de la caisse centrale de coopération économique à Djibouti ; Dominique Mori, chef des ateliers à l'université de Dakar ; Gabriel Nicolaï, ancien contrôleur général à la société nationale d'exploitation des eaux du Sénégal.

Économie et finances

Sont promus *officiers* :
MM. Henri Charret, conseiller maître à la Cour des comptes ; Jean Pilot, directeur général de la société commerciale de réassurances ; André Piquard, chef des services d'expansion économique en Autriche.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Robert Barthélemy, chef de fabrication adjoint aux monnaies et médailles ; Yves Bernard, inspecteur des finances ; Abel Bret, ancien président de la Casden-Banques populaires ; Jean Delort, directeur général de société ; Jean Driol, secrétaire général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations ; Bernard Dubois, dit Dubois de Montreynaud, directeur général d'une compagnie d'assurances ; Maurice Gousseau, ancien représentant du personnel au Conseil général de la Banque de France ; Pierre Mestre, agent général d'assurances honoraire ; Mme Solange Roussel, née Poirot, fondé de pouvoirs à la B.N.P. ; MM. Albert Viogeat, administrateur de la caisse d'épargne de Toulon ; Roland Vouette, sous-directeur à l'administration centrale.

Budget

Sont promus *officiers* :
MM. Pierre Lachaud, contrôleur financier ; René Marmoux, trésorier-payeur général du Puy-de-Dôme et de la région Auvergne ; Pierre Uri, économiste.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Roger Darvoy, ouvrier professionnel à la SEITA ; Robert Dredemy, directeur des services fiscaux à Boulogne-Billancourt ; Mme Jeannine Methon, née Salles, receveur des finances à Villefranche-de-Rouergue ; MM. Jean-Claude Renous, sous-directeur à l'administration centrale ; Georges Sabardeil, contremaître au service des alcools à Port-la-Nouvelle ; Serge Vitel, receveur principal des douanes en retraite.

Agriculture

Sont promus *officiers* :
MM. René Chatelain, inspecteur général de l'agriculture ; Ferdinand Deledis, ancien directeur général de société.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Pierre Advocat, ancien bûcheron communal ; Bernard Audigé, président de la chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées ; Pierre Blank, président de l'union régionale de Lorraine des maires des communes forestières ; Etienne Bonamy, agriculteur viticulteur ; Armand Collomb, directeur adjoint à l'office des vins de table ; Mme Alice Debargue, épouse Pichelin, maître ouvrier au lycée agricole de Crézancy ; MM. François Gay, gérant de scierie et d'exploitation forestière ; Jacques Geliot, président de la fédération des sociétés de courses de l'Île-de-France et de la Haute-Normandie ; Yves, Marie Horellou, directeur du travail et de la protection sociale agricole pour la Bretagne ; Noël Lheritier, président de coopérative et syndicats agricoles ; Fleury Mitifiot, président du marché d'intérêt national de Cavaillon ; Jean Perigaud, ingénieur général des eaux et forêts ; Arsène Ragot, ingénieur en chef d'agronomie ; Jean Rebiere, président du syndicat des producteurs de truffes en Périgord ; André Rideau, président du Modef de la Vienne ; Christian Serain, contrôleur des services vétérinaires Nord-Pas-de-Calais-Picardie ; Amédée Thoraval, ingénieur général d'agronomie pour les régions Bourgogne et Franche-Comté ; Raymond Vials, président d'organismes agricoles de l'Aveyron et responsable coopératif.

Commerce et artisanat

Sont promus *officiers* :
MM. Emile Azoulay, P.-D.G. de société ; Gérard Boulot, P.-D.G. de société ; Jacques de Ledoulx, chef du bureau de législation commerciale ; Pierre-Paul Feuerbach, gérant de sociétés.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Louis Baque, ancien maître artisan dessinateur en textile, meilleur ouvrier de France ; Alphonse Caen, dit Garrigou, administrateur d'un groupe de sociétés ; Gérard Cayré, administrateur de sociétés ; Christian Daymard, P.-D.G. de sociétés ; Modeste Della Chiesa, artisan carreleur, président de la chambre de métiers des Vosges ; Charles Gloeckler, président des Patrons pâtissiers-confiseurs, glaciers du Nord ; Adeline Laurent, P.-D.G. de société ; Charles Lyron, pâtissier-confiseur ; Jean Marvier, président de la chambre de métiers du Val-de-Marne ; Pierre Masson, président de la Fédération nationale de la coiffure ; Antoine Simonian, vice-président secrétaire de la chambre de commerce de Toulouse ; Jean Soupe, industriel, vice-président de la Caisse d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles.

Temps libre

Est promu *commandeur* :
M. Alphonse Theeten, vice-président honoraire de la Ligue de l'enseignement.

Tourisme

Sont promus *officiers* :
MM. Lucien Leulier, ancien président national d'une union sportive ; Achille Pahin, président honoraire d'une union artistique et intellectuelle.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Dominique Alunni, président de l'Institut national de formation pour animateurs et personnels de collectivités ; Yaer Ben, dit Marcel Benayer, ancien hôtelier ; René Espiet, hôtelier ; Georges Fraize, président honoraire d'une société sportive ; Jean Gouzy, ancien secrétaire national de la Fédération de l'éducation nationale ; Michel Jacquemain, directeur adjoint d'une compagnie internationale de tourisme ; Albert Martin, directeur régional temps libre-jeunesse et sports ; Maurice Tanche, médecin, inspecteur régional de la jeunesse et des sports.

Jeunesse et sports

Est promu *commandeur* :
M. Georges Berton, président fondateur de l'Union nationale des clubs corporatifs ; ancien trésorier de la Fédération française de football.
Sont promus *officiers* :
MM. Marcel Draghi, président d'un club sportif ; Louis Regnière, ancien secrétaire général d'une ligue départementale de football.
Sont nommés *chevaliers* :
MM. Jules Moisan, inspecteur général de la jeunesse et des sports ; Henri Poumerol, chargé de mission à la direction des informations d'une société de radiodiffusion ; Jean-Marie Zlatiew, président de l'Office national pour le développement de l'équitation.

P.T.T.

Sont promus *officiers* :
MM. Michel Desvalois, inspecteur général des télécommunications ; Robert Riquart, inspecteur général.
Sont nommés *chevaliers* :
M. Albert Badouard, chef de service départemental des postes à Caen ; Mme Jeanine Conty, née Denoix, receveuse à Siorac-en-Périgord (Dordogne) ; M. Louis Gervot, préposé chef à Saint-Nazaire, président national d'Amitié P.T.T. ; Mme Gilberte Guillemaud, née Granger, attaché d'administration centrale ; MM. Lucien Kaiser, directeur adjoint à T.D.F. ; Jean Leray, directeur d'établissement principal des télécommunications à Paris-Massy ; Mlles Suzanne Peyricot, secrétaire administratif ; Marie Senon, contrôleur divisionnaire à Paris-Tri-Montparnasse, ex-responsable syndicale.

Consommation

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Jean Calais, professeur de droit ; François Gustot, directeur du laboratoire coopératif ; Michel Hasselmann, professeur d'université, directeur du laboratoire des fraudes à Strasbourg.

MÉRITE

Grands-croix

Sont élevés à la dignité de *grand-croix* :
MM. Emmanuel d'Harcourt, ministre plénipotentiaire ; Guy Nairay, directeur du cabinet du président de la République de la Côte-d'Ivoire ; André Postel-Vinay, ancien inspecteur général des finances, ancien président de la commission des opérations de Bourse.

Grands officiers

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :
MM. Bernard Beck, premier président de la Cour des comptes ; Jean Bustarret, directeur général honoraire de l'Institut national de la recherche agronomique ; Marcel Carné, réalisateur de films ; Jean-Baptiste Dausset, professeur au Collège de France ; Maurice Hurel, expert aéronautique ; Jean Jurgensen, ambassadeur de France ; Charles Veque, président d'un office public d'H.L.M.

RÉGIONS

LE DROIT LOCAL ÉTANT MENACÉ

La réforme des prud'hommes suscite de vives inquiétudes en Alsace et en Moselle

Après la C.G.C. (le Monde du 8 janvier), trois syndicats ouvriers — la C.F.D.T., F.O. et la C.F.T.C — ont fait connaître, à leur tour, jeudi 7 janvier, leurs réactions au projet de loi sur les conseils de prud'hommes adopté par le conseil des ministres. Alors que la C.G.C. avait considéré comme « un scandale » le fait que les agents de maîtrise et les techniciens ne soient toujours pas inclus dans la section encadrement, la C.F.D.T. qualifie le texte de « succès » parce qu'il répond à ses revendications, notamment pour la fixation à la fin de 1982 de l'élection générale de l'ensemble des conseillers, alors que, selon elle, la C.G.T. y était « opposée ». Celle-ci n'a pas encore précisé sa position.

F.O. et la C.F.T.C. approuvent le projet dans son ensemble, même si cette dernière confédération aurait préféré, à l'instar du C.N.P.F., le maintien du système de l'échevinage. L'organisation patronale, quant à elle, redoute que le projet de loi « n'aggrave les disparités » entre les conseillers représentant les salariés et ceux mandatés par les employeurs : les premiers recevront leur salaire intégral, tandis que les seconds ne continueront de percevoir qu'une indemnité relativement modeste de l'administration. La suppression de l'échevinage suscite de très vives inquiétudes dans l'Est.

De notre correspondant

Strasbourg. — En Alsace et en Moselle, les dispositions particulières héritées des lois françaises antérieures à 1870, des lois dites d'Alsace-Lorraine à caractère local et des lois de l'Empire allemand sont toujours en vigueur. Ainsi, le *« code professionnel »* élaboré en 1900 stipule que, dans les communes de plus de vingt mille habitants, les conseils de prud'hommes sont placés sous la responsabilité d'un magistrat professionnel : l'échevin. La nouvelle loi, si elle est adoptée par le Parlement, supprime cette disposition. *« Le coup est dur,* écrit le *Nouvel Alsacien* du 8 janvier. *Malgré les récentes assurances données par le président de la République, la brèche est ouverte dans le droit local. Il était dit que celui-ci ne serait pas touché. Le voilà qui est menacé d'une disparition d'une de ses parties les plus intéressantes. »*

De fait, le système de l'échevinage a fait la preuve de son efficacité. Syndicats, patrons, chambres consulaires en conviennent volontiers. L'échevin était souvent recruté parmi les présidents de tribunaux au seuil de la retraite, l'expérience étant considérée comme un atout indispensable à la fonction. Pour sa part, M. Recht, doyen des présidents des conseils de prud'hommes, estime que l'échevinage a permis aux Alsaciens et aux Lorrains de ne pas connaître *« une pléthore d'affaires en appel »* comme dans les autres départements de l'Hexagone. Actuellement, les conseils de prud'hommes de Strasbourg jugent un millier de dossiers par an, et les affaires sont traitées en moins d'un mois. *« Aujourd'hui, on veut nous faire croire que l'expérience de trente ou quarante ans d'un magistrat peut être remplacée par dix leçons. C'est comme si, du jour au lendemain, on remplaçait le médecin par une sage-femme »,* dit encore le président Recht.

La C.F.T.C., la C.G.C. et F.O. s'étaient prononcées pour le maintien de l'échevinage, souhaitant une *« véritable concertation »* avant toute modification des dispositions légales actuelles en Alsace et en Moselle. M. André Weber, secrétaire général de la C.F.T.C. d'Alsace, n'hésite pas à dénoncer ce nouveau *« grignotage »* des institutions spécifiques à l'Alsace et à la Moselle. Les Alsaciens ne comprennent pas que l'on reconnaisse un droit à la différence aux Corses et que l'on supprime dans la région les dispositions administratives dont l'efficacité, la conception et l'esprit ont fait leurs preuves.

JEAN-CLAUDE PHILIP.

FAITS ET PROJETS

UN INSTITUT D'ADMINISTRATION EN CORSE.

« Je me félicite qu'une ville de Corse, Bastia, ait été choisie comme le siège d'un Institut régional d'administration. Ce choix était juste et logique alors que la fonction publique est la vocation traditionnelle de nombreux Corses. » Inaugurant, le jeudi 7 janvier, l'I.R.A. de Bastia, M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a-t-il, par ces mots, rendu un hommage indirect à M. Valéry Giscard d'Estaing ? C'est en effet l'ancien président de la République qui avait lui-même, le 8 juin 1978, à Ajaccio, annoncé *officiellement la création d'un I.R.A. en Corse.*

M. Le Pors a été longuement interrogé sur la prime d'insularité, revendication qui avait provoqué, l'année dernière, de nombreux mouvements de grève dans la fonction publique, ainsi que sur la « corsisation » des emplois, un thème cher aux autonomistes, au P.S. et à la C.F.D.T. Le ministre a laissé entendre que le problème de la prime devait être traité globalement et il a noté la *« contradiction entre l'unité du statut de la fonction publique et la spécificité revendiquée à travers le thème de la corsisation des emplois ». « La seule façon de résoudre cette contradiction,* a-t-il dit, *c'est la discussion démocratique, même si le problème est ardu. »* — *(Corresp.)*

PLUS DE ROULETTE A ENGHIEN

Le conseil municipal d'Enghien-les-Bains, dans le Val-d'Oise, dont le maire est M. Jean Moraccini (R.P.R.), réuni le 6 janvier en séance extraordinaire, a adopté, à l'unanimité, un texte adressé au ministre de l'intérieur pour protester contre le retrait de l'autorisation de pratiquer les jeux de contrepartie — roulette et black-jack — au casino municipal.

« Aucun incident ne s'est produit dans le déroulement des nouveaux jeux (...), aucun motif valable n'a été donné pour ne pas renouveler l'autorisation de pratiquer ces jeux », remarquent les élus. *« Bien plus, le maire d'Enghien n'a même pas reçu officiellement notification de la décision négative du ministre »,* ajoute le conseil, qui déplore la suppression de près de cent emplois et demande au ministre de revenir sur sa décision.

CATTENOM, CORDEMAIS : DEUX RECOURS

Les tribunaux administratifs de Strasbourg, d'une part, et de Nantes, d'autre part, ont examiné, le jeudi 7 janvier, plusieurs demandes présentées par des associations de défense de l'environnement tendant à faire annuler les permis de construire de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle) et de la centrale à charbon de Cordemais (Loire-Atlantique).

Dans les deux cas, les avocats des requérants ont fondé leurs demandes sur des irrégularités de procédure et surtout sur les insuffisances des études d'impact présentées par E.D.F.

A Strasbourg, le tribunal a entendu, à titre exceptionnel, un *ingénieur allemand spécialiste de* technologie nucléaire, qui a émis de vives réserves sur le système de refroidissement des quatre réacteurs prévus à Cattenom. Il a affirmé que la R.F.A. n'aurait pas autorisé la construction d'une installation aussi puissante sur son territoire.

Le commissaire du gouvernement a fait remarquer que plusieurs dispositifs exceptionnels avaient été prévus à Cattenom, notamment un barrage pour régulariser le débit de la Moselle, quatre tours de réfrigération et un lac artificiel servant de tampon entre la centrale et la rivière.

A Nantes, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne reproche à E.D.F. d'avoir choisi le déversement direct des eaux de la centrale dans la Loire sans aucune tour de refroidissement. Le commissaire du gouvernement a demandé au tribunal un supplément d'enquête.

● *Cherbourg : port de commerce fermé.* — Le port de commerce de Cherbourg a été fermé au public, jeudi 7 janvier, tandis que des forces de police y prenaient place. Elles seront renforcées dans les prochains jours a annoncé un porte-parole de la préfecture. Cette mesure a été prise après l'occupation d'une grue pendant trois jours par des manifestants antinucléaires. Il n'y aura donc plus de libre accès au port de commerce. *« Les antinucléaires doivent savoir,* a dit le responsable préfectoral, *que les cargos attendus arriveront quoi qu'il advienne car des engagements gouvernementaux ont été pris. »*



INFORMATIONS « SERVICES »

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Retravailler

Retravailler : une préoccupation cruciale pour les mères de famille et, de surcroît, pour les chômeuses. Depuis 1973, Evelyne Sullerot, syndicaliste internationale des problèmes féminins, a créé des stages de formation préliminaires et d'orientation professionnelle. Ceux-ci sont désormais ouverts aux sans-emploi (âge limite : cinquante-cinq ans). Aucun diplôme n'est demandé, mais il est nécessaire de pouvoir lire et écrire le français.

Ces sessions sont organisées tous les jours, du lundi au vendredi, pendant cinq semaines. Les groupes, dirigés par une animatrice spécialisée, comptent vingt à vingt-cinq stagiaires. Le programme comprend deux séries d'exercices : les premiers, à difficultés progressives permettent notamment à chacune de déceler ses aptitudes et d'améliorer des mécanismes mentaux auxquels il est concrètement fait appel dans toute situation professionnelle. Les seconds sont conçus pour favoriser l'insertion dans le monde du travail en enseignant comment se familiariser avec des situations professionnelles inconnues.

Le stage se termine par un bilan. Une conseillère professionnelle du Centre présente un éventail de recyclages, formations, métiers accessibles aux femmes, en fonction de leur niveau et de leur personnalité. Celles-ci sont alors en mesure de faire une « auto-orientation », c'est-à-dire de choisir leur voie, en fonction de leurs aspirations, de leurs contraintes personnelles, de leurs aptitudes et des conditions réelles du marché de l'emploi.

Le financement de ces cours peut être pris en charge partiellement ou en totalité par l'Etat ou par d'autres administrations ou associations. En cas de prise en charge partielle la participation complémentaire de la stagiaire est calculée en fonction du quotient familial.

Ces cours ont lieu à Paris ainsi que dans seize antennes régionales, et aussi en Suisse, à Genève et Zurich.

★ Retravailler : 143, avenue de Versailles, 75016 Paris. Tél. : 525-73-00.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 10 JANVIER

« Art du Mexique », 10 h 15, Petit Palais, Mme Bachelier.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Musée de Camondo », 15 h, 63, rue Monceau, Mme Meyniel.

« Nouveau Val-de-Grâce », place Alphonse Laveran, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Mexique d'hier et d'aujourd'hui », 10 h, Petit Palais (Aproche de l'art).

« L'Assemblée nationale », 15 h, 33, quai d'Orsay (Arcus).

« Mexique d'hier et d'aujourd'hui », 10 h, Petit Palais (l'Art pour tous).

« L'enclos révolutionnaire de Picpus », 15 h, 35, rue de Picpus (Art et histoire).

« Académie française », 15 h, 23, quai Conti (Mme Barbier).

« L'Opéra », 15 h, entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Presse 1881-1944 », 15 h et 17 h : 123, rue Saint-Martin (M. Czarny).

« Antoine Bourdelle », 15 h, 16, rue Antoine-Bourdelle (Mme Ferrand).

« Salon du ministère des finances », 10 h 30, 93, rue de Rivoli (Mme Hager).

« Musée de la légion d'honneur », 15 h, 2, rue de Bellechasse (Mme Haulier).

« Hôtel de Rochechouart », 15 h, 110, rue de Grenelle (Histoire et archéologie).

« De Giotto à Léonard de Vinci », 10 h 30, Musée du Louvre (P.-Y. Jaslet).

« Saint-Sulpice », 15 h, Parvis (Lutèce-visites).

« Le prèimpressionnisme », 10 h, Musé du jeu de paume.

« Saint-Germain des Prés », 15 h, métro Saint-Germain-des-Prés (Résurrection du passé).

« Place des Vosges », 14 H 30, 1, place des Voges (E. Romann).

« Hôtel Crillon » 14 h 45, 10, place de la Concorde (Tourisme culturel).

« Synagogues de la rue des Rosiers. Couvent des Blancs-Manteaux », 16 h, 3, rue Malher (Le Vieux Paris).

« Palais Royal », 15 h, place du Palais Royal (Visages de Paris).

LUNDI 11 JANVIER

« Musée de la chasse », 15 h, 60, rue des Archives (Approche de l'art).

« Peintre du Quattrocento », 14 h 30, Musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« L'île Saint-Louis », 15 h, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôpital Saint-Louis », 15 h, 40, rue Bichat (Mme Hager).

« Les tympans célèbres », 15 h, Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« La Bourse », 11 h 45, métro Bourse (P.-Y. Jaslet).

« Chefs-d'œuvre du Musée », 10 h, Musée du Louvre.

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Chez un restaurateur de cristal », 15 h, 84, quai de Jemmapes (Tourisme culturel).

« L'île Saint-Louis et l'église », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 10 JANVIER

10 h : Grand Palais, Mme V. Bolze : « Les fastes du gothique » (Nouvelle acropole).

15 h : 163, rue Saint-Honoré, Mme L. Maillet : « A la recherche de la vérité », Natya : « Le pouvoir de la double vue ».

15 h 30 : 15 rue de la Bûcherie, colonel Denee : « Tourisme en Afrique du Sud » (Les artisans de l'esprit).

17 h 30 : 11 bis, rue Keppler : « Quelles sont les preuves de la réincarnation ? » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

LUNDI 11 JANVIER

14 h 45 : Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, docteur Y. Pelicier : « Produire sa vie » (Club âge d'or de France).

15 h : 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Hans Memling ».

15 h : 228, faubourg Saint-Honoré, M. le rabbin D. Fahri : « Le judaïsme face à l'occupation romaine à travers la figure de Rabbi Jahanan ben Zaccai » (Amitié judéo-chrétienne de France).

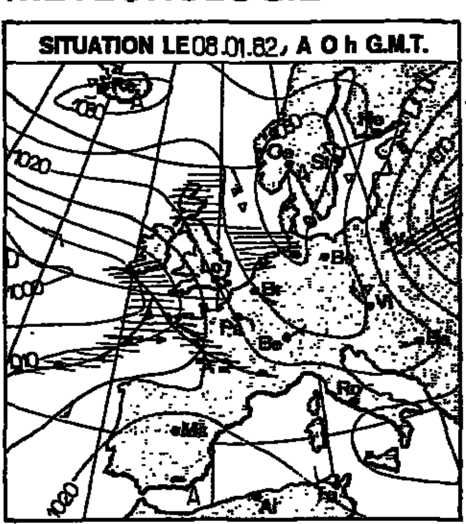
19 h : Musée des monuments français, place du Trocadéro, M. P. Ponsich : « L'abbaye de Saint-Michel de Cuxa » (Centre international d'études romanes).

20 h 30 : 26, rue Bergère, M. J.-L. Siemons : « L'apport original de l'enseignement de Mme Blavatski » (L'homme et la connaissance).

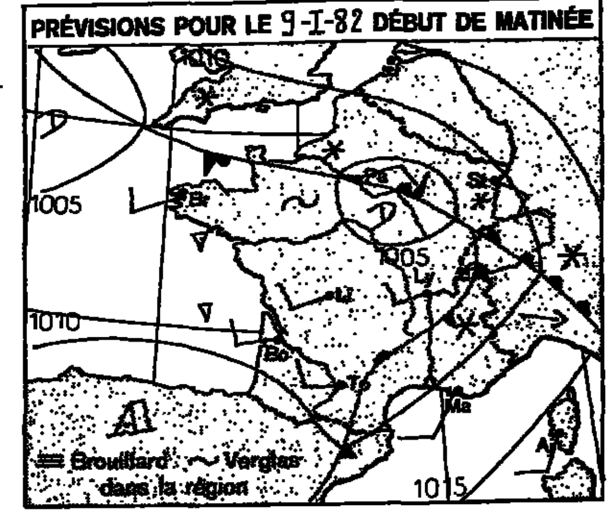
20 h 45 : Centre Huit, 8, rue Porte-de-Buc, Versailles : « Collectif prison-justice ».

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 08.01.82, A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 9-1-82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 9 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 8 janvier à 0 heure et le samedi 9 janvier à 24 heures :

Une perturbation pluvio-neigeuse stagnera sur la moitié nord de notre pays tandis que des masses d'air doux et humide intéresseront le Midi.

Samedi, des régions proches de la Manche au nord du Massif Central, au Jura, aux Vosges et aux Alpes, des chutes de neige se produiront encore et elles pourront avoir une intensité accrue près des côtes principalement, des formations de verglas sont à craindre ; les vents orientés au secteur est seront assez forts et les températures resteront négatives et pourront marquer une nouvelle baisse sur les autres régions, le temps sera doux et médiocre, parfois brumeux le matin mais avec des pluies éparses surtout au voisinage des Pyrénées près du golfe du Lion ; les vents seront modérés de Sud-Ouest.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 8 janvier 1982 à 7 heures de 1 016,4 millibars, soit 762,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8 janvier) : Ajaccio, 17 et 5 degrés ; Biarritz, 21 et 11 ; Bordeaux, 9 et 7 ; Bourges, – 2 et – 3 ; Brest, – 1 et – 1 ; Caen, – 1 et – 4 ; Cherbourg, – 1 et – 4 ; Clermont-Ferrand, – 1 et – 3 ; Dijon, – 3 et – 5 ; Grenoble, 4 et – 4 ; Lille, – 2 et – 4 ; Lyon, – 1 et – 2 ; Marseille-Marignane, 8 et 3 ; Nancy, – 5 et – 7 ; Nantes, – 1 et – 1 ; Nice-Côte d'Azur, 19 et 6 ; Paris-Le Bourget, – 2 et – 4 ; Pau, 20 et 6 ; Perpignan, 22 et 5 ; Rennes, – 1 et – 3 ; Strasbourg, – 4 et – 6 ; Tours, 0 et – 2 ; Toulouse, 18 et 5.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 6 degrés ; Amsterdam, – 2 et – 8 ; Athènes, 17 et 11 ; Berlin, – 6 et – 13 ; Bonn, – 2 et – 10 ; Bruxelles, – 3 et – 5 ; Le Caire, 17 et 13 ; îles Canaries, 25 et 14 ; Copenhague, – 8 et – 13 ; Dakar, 34 et 16 ; Genève, – 1 et – 3 ; Jérusalem, 14 et 7 ; Lisbonne, 15 et 10 ; Londres, 0 et – 3 ; Madrid, 10 et 1 ; Moscou, – 18 et – 23 ; Nairobi, 26 et 11 ; New-York, 5 et 1 ; Palma-de-Majorque, 22 et 5 ; Rome, 16 et 6 ; Stockholm, – 13 et – 16.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PROBABLITÉS POUR LA JOURNÉE DU DIMANCHE 10 JANVIER

Sur le quart Nord-Est le temps restera froid et brumeux et les températures seront sans grand changement. Sur le relief du Centre est et de l'Est les chutes de neige sont encore probables, associées à des températures voisines de zéro degré.

Partout ailleurs, le temps plus doux dominera, et le ciel devrait rester nuageux toute la journée. En fin d'après-midi, une nouvelle zone de pluie devrait arriver sur la Bretagne et les côtes atlantiques.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 7 janvier 1982, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes, le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 240-280 ; Autrans : 15-60 ; Arèches-Beaufort : 140-340 ; Bellecombe : 100-180 ; Bonneval-sur-Arc : 115-160 ; Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs : 135-250 ; Les Carroz-d'Arâches : 80-320 ; Chamonix : 70-400 ; Chamrousse : 100-200 ; La Chapelle-d'Abondance : 45-110 ; Châtel : 70-160 ; La Clusaz : 90-250 ; Combloux : 40-240 ; Les Contamines-Montjoie : 60-250 ; Cordon : 70-160 ; Crest-Voland : 125-250 ; Flaine : 140-420 ; Flumet : 110-190 ; Les Gets : 110-280 ; Le Grand-Bornand : 80-190 ; Les Houches : 50-200 ; Megève : 80-210 ; Les Menuires : 140-200 ; Méribel : 105-230 ; Morzine/Avoriaz : 40-300 ; La Plagne : 200-260 ; Pralognan-la-Vanoise : 120-150 ; Praz-sur-Arly : 100-200 : Saint-François-Longchamp : 100-200 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 120-200 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 10-160 ; Samoëns : 50-320 ; Thollon-les-Mémises : 40-90 ; Tignes : 175-200 ; Val-d'Isère : 220-320 ; Valloire : 90-170 ; Val-Thorens : 230-360 ; Valmorel : 170-200.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 90-150 ; Auron : 120-160 ; Breuil-les-Lannes : 60-80 ; La Colmiane-Valdeblore : 70-110 ; Isola-2000 : 130-165 ; Montgenèvre : 150-200 ; Orcières-Merlette : 210-400 ; Les Orres : 110-140 ; Pra-Loup : 190-230 ; Risoul-1850 : 190-220 ; Le Sauze : 100-250 ; Serre-Chevalier : 150-250 ; Superdévoluy : 100-160 ; Valberg : 80-100 ; Vars : 200-280.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 20-40 ; Les Angles : 40-120 ; Ax-les-Thermes : 20-60 ; Barèges : 10-70 ; Cauterets-Lys : 60-120 ; Font-Romeu : 30-55 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes : 10-100 ; La Mongie : 25-70 ; Saint-Lary-Soulan : 20-100.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 40-80 ; Super-Besse 20-50 ; Super-Lioran : 30-50.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 30-70 ; Les Rousses : 75-150.

VOSGES

La Bresse : 80-100 ; Gérardmer : 30-80 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 80-100.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, téléphone 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

LOTO

TIRAGE N° 1 DU 6 JANVIER 1982

23 38 40 42 48 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 29

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	8	1 492 804,20 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	28	213 257,70 F
5 BONS NUMEROS	1 867	9 594,80 F
4 BONS NUMEROS	113 932	157,20 F
3 BONS NUMEROS	2 195 543	11,70 F

PROCHAIN TIRAGE LE 13 JANVIER 1982

VALIDATION JUSQU'AU 12 JANVIER 1982 APRES-MIDI

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 8 janvier 1982 :

UNE LOI

● Approuvant le plan intérimaire 1982-1983.

UN DÉCRET

● Portant création de la réserve naturelle des îles Lavezzi (Corse-du-Sud).

DES ARRÊTÉS

● Relatif à la taxe parafiscale sur certaines viandes destinées à alimenter le fonds national de développement agricole ;

● Portant création d'une commission d'étude prospective de la condition de la femme militaire ;

● Fixant, pour le baccalauréat de l'enseignement du second degré et le baccalauréat de technicien, les dates et horaires des épreuves d'examen de la session 1982 et de la session 1983 pour les épreuves anticipées de français.

BREF

COLLOQUES

ROUEN ET LE CAMEROUN. — La manifestation économique et commerciale franco-camerounaise Cameroun Tradinvest aura lieu les 4 et 5 février à Rouen. Ces journées seront placées sous la coprésidence de MM. Youssoufa Daouda, ministre camerounais de l'économie et du plan, et Michel Jobert, ministre du commerce extérieur.

★ Port autonome de Rouen, 34, boulevard de Boisguilbert, 76037 Rouen Cedex. Tél. : (35) 88.81.55, poste 431, et Ecole supérieure de commerce de Rouen, boulevard André-Siegfried, 76130 Mont Saint-Aignan. Tél. : (35) 74.35.17-75.94.65.

ÉDUCATION

ASSURANCE DURANT LES CLASSES DE NEIGE. — L'assurance scolaire souscrite au début de l'année continue à jouer pendant la classe de neige, y compris durant le voyage. Il faut évidemment vérifier avant le départ qu'elle n'exclut pas la pratique du ski. Si on n'a pas souscrit d'assurance scolaire ou si l'on n'est pas titulaire — pour ses enfants — d'une assurance contre les accidents, on peut, avant le départ, soit adhérer à un contrat collectif temporaire pour la durée de la classe de neige (cette adhésion peut être proposée par une association de parents d'élèves ou par l'établissement scolaire), soit souscrire individuellement un contrat « sports d'hiver » auprès d'un assureur.

En outre, l'assurance « responsabilité civile familiale », si elle n'exclut pas la pratique du ski, pourra jouer au cas où votre enfant provoquerait un accident.

RÉTROMANIE

FOIRES ET SALONS. — Bordeaux-Lainé (33) : 9-17 janvier. — Le Crès (34) : 15-18 janvier. — La brocante de la porte Champerret, Paris : 21-31 janvier. — Grenoble (Alpexpo) : Les antiquaires européens, 28 janvier — 1er février — Créteil : 28 janvier — 6 février — Paris-Quai d'Austerlitz : Foire aux collectionneurs, 29-31 janvier. Enghien (95) : Antiquaires du Vexin-Val d'Oise, 29-31 janvier. Reims (51) : Les antiquaires aux celliers de Belfond, 30-31 janvier.

VIVRE A PARIS

LE XIIIe ARRONDISSEMENT ET SON HISTOIRE. — L'Université de quartier du treizième arrondissement organise sur le thème « reprendre racine dans le XIIIe » un cycle de conférences et de discussions les 18, 25 janvier, 1er et 8 février. Une promenade historique est en outre prévue pour le samedi 23 janvier. Inscription au cycle : 40 F ; à la promenade : 25 F.

★ 30, rue de la Butte-aux-Cailles, 75013 Paris. Tel : 580-96-17

RÉOUVERTURE DU MUSÉE NOTRE-DAME. — Après d'indispensables travaux de rénovation, le musée Notre-Dame-de-Paris ouvre à nouveau ses portes au public le samedi et le dimanche, de 14 h 30 à 18 h, 10, rue du Cloître-Notre-Dame (4e). Entrée : 6 F.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs et du tourisme » en page 16.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

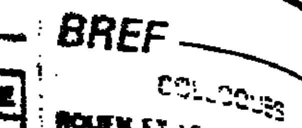
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

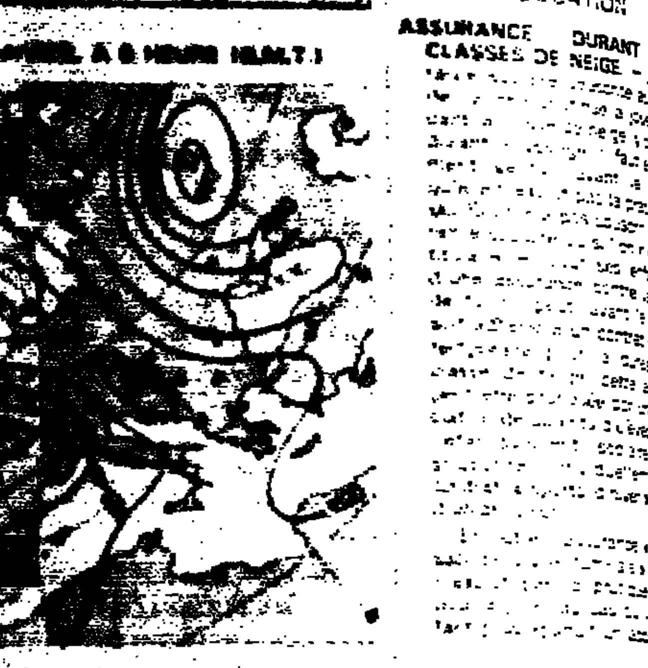
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

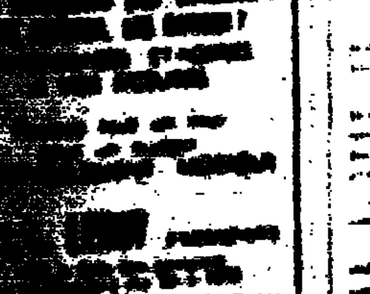
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

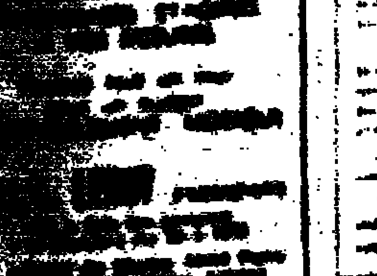












ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col. *	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

emplois internationaux

Société
NORBERT BEYRARD FRANCE
Etudes économiques financières et de génie industriel
Spécialisée dans l'assistance technique aux pays en voie de développement
RECHERCHE

UN ÉCONOMISTE

du niveau du doctorat ayant une bonne formation d'analyste financier et s'intéressant aux problèmes de planification agricole. Une expérience réelle dans ce domaine est demandée. Cet économiste devra pouvoir accepter une mission de longue durée en Afrique francophone. Ecrire avec C.V. et photo Sté Norbert Beyrard France, 68, rue Pierre-Charron, 75008 PARIS.

emplois régionaux

Important Cabinet de Conseils Juridiques recherche
Pour AMIENS (80)
SPÉCIALISTE en DROIT DES SOCIÉTÉS expérimenté.
Pour CAMBRAI (59)
SPÉCIALISTE en DROIT FISCAL.
Situations d'avenir.
Ecrire à P.M.H.P. nº 0000 Y.C. 59.436, B.P. 708 80007 AMIENS CEDEX.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS
110, r. de Flandre 75019 Paris
RECHERCHE pour ses services informatiques implantés à TOURS

ANALYSTE D'APPLICATION

titulaire MIAGE/DUT informatique.
avec expérience professionnelle.
— Nationalité française.
— Libéré obligations militaires.
— Sal. m. brut déb. 5.400 F.
— Sal. an. brut déb. 87.420 F.
— Avantages sociaux.

Envoyer C.V. à C.N.A.V.T.S. Gestion administrative 15, avenue Louis-Jouhanneau, B.P. 0266 37002 TOURS CEDEX.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

VENDS
ALFETTA 2000 L.
gris métal., int. velours noir, vitres teintées électriques, équip. radio-stéréo av. antenne électrique, boîte 5 vit., oct. 1981, 4.500 km, 66.000 F, 331-38-91.

capitaux propositions commerciales

OPPORTUNITÉ UNIQUE

Un des plus grands détaillants du monde spécialisé dans les chemises sur mesure possède une société de magasins à la Défense et des droits de franchise valables en France. La société enseignera le concept, les méthodes et techniques de franchise à un acheteur qualifié. Elle assistera aussi au Salon international de la franchise, à Paris, en mars 1982 ;
Investissement nécessaire : 850.000 FF.
Pour plus d'informations, contacter
K.E. JOHNSON, président T-SHIRTS PLUS INC.
Box 1049 WACO TEXAS 76703 U.S.A.
tél. (817) 662 5050 U.S.A.
ou télexer : T-Shirts Plus 732 723.

travail à domicile

Dame expérimentée cherche tous travaux dactylo à domicile. Téléph. à partir de 18 heures 16 (4) 450-19-84.

propositions diverses

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Canada, Afrique, Amériques, Asie) dem. la revue spéc. MIGRATIONS (L M) 3, rue Montyon - 75425 - Paris Cedex 09.

OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANT CENTRE TECHNIQUE
recherche

DELEGUE REGIONAL Ile de France

INGENIEUR DIPLOME MECANICIEN

Il sera chargé des relations d'aide technique aux entreprises de mécanique de la région et des liaisons avec les organismes de recherche, les établissements d'enseignement et les instances régionales.

Ce poste exige des qualités de contact et une solide expérience acquise à la Direction Technique (bureau d'études et fabrication) d'entreprises de mécanique de moyenne importance.



Adresser C.V., photo et prét. à no18990 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE
- Paris - recherche pour service
MANUTENTION CONTINUE ET LEVAGE

ingénieur

Débutant ou quelques années d'expérience professionnelle en mécanique lourde.
Diplomé AM, IDN, Ecole de Mécanique de Nantes, INSA.
Anglais souhaité.
Adresser c.v., photo et prétentions s/référ. 8622 à Axial Publicité 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

Ecole 10ᵉ arrondissement recherche
PROFESSEURS DE TECHNIQUES COMMERCIALES
(1ʳᵉ G3), 6 h par semaine. Mardi et jeudi, expérience pédagogique exigée. T. 246-41-40.

CONSTRUCTEUR de pavillons individuels région COMPIÈGNE RECH.
CHEF COMPTABLE
pr diriger serv. compt. générale et analytique s mini-ordinateur
LE CANDIDAT DEVRA être de niv. D.E.C.S. et avoir une exp. informatique.
Adresser C.V. et prétentions à Serv. nº 2 B.P. M. du MAZET 186, 75062 Paris Cedex 02.

P.M.E. Exportatrice

PIÈCES AUTOS
au centre de Paris recherche :
1) Un responsable des approv., du stock et du magasin. Le candidat âgé de 30 ans minimum aura une connaissance approf. des pièces autos. Le poste requiert les qualités : soin et méthode.
2) Un Cadre Commercial : acheteur, vendeur connaissant bien les pièces autos. Le candidat âgé de 30 ans minimum sera rompu à ttes questions relatives à l'Exportation. Anglais indispensable. Allemand souh. Possibilité voyages après adaptation.
C.V. dét. + lettre manuscrite sous le nº 1.706. Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

DEMANDES D'EMPLOIS

VRAI ADJOINT POUR GRAND P.D.G.

38 ans, apportant :
- Une formation supérieure complète (droit, Sc. Po.).
- Une expérience de directeur P.M.E. + 50 personnes.
- Une connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, client, française et internationale, marchés étrangers.
- Un esprit de synthèse, créateur et volontaire.
- Anglais + espagnol. Connaissances allemand + italien.

Cherche
Situation d'adjoint à P.D.G. ou D.G. ou poste de directeur dans P.M.I.-P.M.E. ou grande société française ou internationale.
Ecr. s/nº 6.233 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE ADMINISTRATIF

59 ans, ayant occupé poste de secrétaire général, responsabilités financières et sociales.
Apporterait collaboration à entreprise dynamique et solide.
Ecr. s/nº 2.110 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, *5, rue des Italiens*, 75009 Paris.

J.H., 22 ans, Malien, ouvrier, recherche travaux divers, Sidy, 24, rue Rochebrune, Montreuil.

J.F. Journaliste et Attachée de Presse haut niveau, 30 ans, rech. poste responsable service de presse, dans organisme culturel ou social.
Tél. : 337-70-94.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

L'immobilier

appartements ventes

5ᵉ arrdt

ODÉON Environ 70 m², charme, calme, confort. 875.000 F. 522-11-98.

GOBELINS (pr. bd ARAGO). Beau 2 p. cft, de 40 m². BON PLACEMENT, samedi 13-16 h. 67, RUE PASCAL, Paris 5ᵉ.

PANTHÉON, imm. 17ᵉ, bel appt 85 m², décoration époque + Studio 26 m² - 589-48-34.

PANTHÉON
4 P. 110 m². Pierre de taille, asc. Prix 1.050.000 F. Samedi 15-17 h. 198, rue St-Jacques.

Mº MONGE - 2 PIÈCES
Kitchen., bains, w.-c. SOLEIL. Bon imm. BALCON S/SQUARE. PRIX INTÉRESSANT. 15, RUE GRACIEUSE. Samedi, dim., lundi 14 à 17 h.

6ᵉ arrdt

7, RUE GUÉNÉGAUD. Studio raffiné, charme, poutres, cheminée. Samedi Tél. : 14 h/17 h.

7ᵉ arrdt

INVALIDES
Pptaire vend gd living + chbre, cuis. équipée, bains, installation raffinée, r.-de-ch. sur église et cour-jardin: 750.000 F. Vendredi, samedi, de 14 h à 17 h., 14, RUE DE MARTIGNAC.

Mº BAC
BON IMM., S/RUE, CALME. SÉJOUR, SALLE A MANGER, 2 chbres, entrée, cuis., bains. 94 m² + chbre serv. Chf. cent. PRIX INTÉRESSANT. 41, RUE DE VERNEUIL. Samedi, dim., lundi 14 à 17 h.

8ᵉ arrdt

ALMA, 48 m² luxueux pied à terre. Parfait état. 567-22-88.

12ᵉ arrdt

Mº DAUMESNIL
BON IMM., SUR RUE, CALME. 2 PIÈCES + 1 petite. Entrée, cuisine, w.-c., possib. bains. PRIX INTÉRESSANT. 24, RUE DE WATTIGNIES. Samedi, dim., lundi 14 à 17 h.

14ᵉ arrdt

14ᵉ, CITE UNIVERSITAIRE, face parc Montsouris, pptaire vd local 30 m² + 15 m² ss/sol, le tout pouvant être aménagé en studio hab. 791-33-94.

15ᵉ arrdt

JAVEL ou PONT-MIRABEAU Sud, 4 P., cft (bains av. fenêtre). Impeccable. 860.000 F. (possib. service 7ᵉ étage). 577-96-85.

SÉGUR Part. 5 p. + service 120 m², cft, excell. état. 1.090.000 F. 306-59-65.

Mº FÉLIX-FAURE
IMM. RÉCENT, tt conft. Balc. Lv. dble, 2 chbres, cuis., bains. PRIX TRÈS INTÉRESSANT. 156, rue de la Croix-Nivert. Samedi, dim., lundi 14 à 17 h.

16ᵉ arrdt

BOULEVARD MURAT, plein ciel, duplex, 10ᵉ et 11ᵉ étage, 130 m², terrasse 60 m², park. GARBI. 567-22-88.

EXELMANS Particulier vend beau 2 P., s. de bs, 43 m². 390.000 F. Tél. : 524-23-42.

MIRABEAU - Imm. récent, ét. élevé, 3 p., 70 m² + serv. 680.000 F. Samedi 12/16 h. 9, RUE DEGAS.

78-Yvelines

VERSAILLES
Gd. Séj. 35 m² + chbre, s. de bains, cuis., et de plain-pied. Jardin 100 m². Immeuble moderne. Prix 680.000 F. C.I. RAYNAUD, 32, avenue de l'Opéra, 2ᵉ. 742-68-34.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY BORGHESE
immeuble récent, bel appartement de 170 m², 3 chambres, double living, 2 salles de bains, balcon, sur rue et jardin. EXCLUSIVITÉ SANTANDREA Téléph. : 260-67-36 (67-66).

NEUILLY, URGENT
cause départ. 5-6 P. + grand jardin + parking. 7.500 le m². Ce jour de 14 à 18 heures. 41, boulevard d'Argenson.

Mº PONT-DE-NEUILLY
Imm. récent, tt cft, 8ᵉ ét. Vue dégagée sur jardin. Soleil, calme, box. LIV. DBLE, CHBRE, grande entrée, cuisine, bains, 2 w.-c. REFAIT NEUF. Px intéressant. 39, bd d'ARGENSON. Pptaire. Sam., dim., 14 h. 30 à 17 h.

94 Val-de-Marne

LE PERREUX, à vendre : 4 APPTS RÉNOVÉS, tt conft, 124, av. Général-de-Gaulle, sur place, les lundi et samedi, 14 à 17 h. Les autres jours s/rendez-vous : 271-36-01.

locations non meublées offres

Paris

Rue de la POMPE, Paris-16ᵉ. Très beau 6 P., 220 m², 3 bains, nombreux placards, cuisine équipée, chambre service, balcons, cave, park. 14.000 F. ch. comp. Tél. : 503.21.21.

A louer appartements neufs, gar. compris, sans commission.
14, 16, 18, rue REBEVAL PARIS 19ᵉ.

F2	47 m²	.....	1.686,47 F
	51 m²	.....	1.777,34 F
	53 m²	.....	1.822,55 F
F3	63 m²	.....	2.049,27 F
	65 m²	.....	2.088,27 F
F4	78 m²	.....	2.337,16 F

+ charges, chauffage. 35 % environ.
Visite s/place tous les jours de 9 h. 30 à 13 heures, sauf les samedi et dimanche.

Immeuble grand standing. 2 APPTS DE 4 PIÈCES 110 m². Vue sur parc et jardin, cave, parkings. 52/52 bis, r. de Varenne. Visite sur place, gardien. MARABEL S.A. Tél. 331-81-62.

Région parisienne

Prop. loue grand studio avec jardin privatif. 1.600 F., charges comprises. 94 - SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Téléphone : 885-00-46.

locations non meublées demandes

Paris

Etudiant cherche LECOURBE-BALARD, chbre indépendante, claire, même ss conft, loyer min. Ecr. s/nº 6.232 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES. Villas, pav. ttes banl. Loy. garant. 5.000 F. max. 283-57-02.

Part. cherche pour mars 82. Appt 3/4 pièces. Environ 80 m², secteur Maisons-Laffitte, MESNIL-LE-ROI. Prix 2.200 F. 912-09-21, après 19 heures.

appartements achats

RECHERCHE 1 à 2 P., Paris, préf. 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ, 16ᵉ, 9ᵉ, 4ᵉ, 12ᵉ, avec ou sans travaux. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

immeubles

AIX-EN-PROVENCE
Plein centre, quartier Mazarin, 100 m cours Mirabeau.
IMM. d'ANGLE 3 étages de 72 m². 3/4 vide, local r.-de-ch., 40 m², conviendrait profession libérale. Tél. h. r. (90) 92-07-26.

pavillons

GIF-SUR-YVETTE
Prox. ttes comodités, 6 P., 120 m² habitables, 5 chambres, séjour double, s/sol, garage, 600 m² terrain. 840.000 F. Téléphone 928-68-00.

PARC-SAINT-MAUR RER. Pav. récent 7 P., gd cuis., terrasse, gd cft, gar. 2 voitures, jard. 600 m² arborisé. 980.000 F. Samedi et dimanche, 10/18 h. 3, RUE ENTREPRISE.

villas

BURES-SUR-YVETTE
Villa, 10 P., 250 m² habitables. 1.340 m² terrain, 5 chambres, séjour 40 m², bureau, sous-sol complet, garage triple. 1.300.000 F. 928.68.00.

propriétés

AIX-EN-PROVENCE
Proche banl. résident., belle ppté réc. s/1 ha. env., surface habit. 210 m², r.-de-ch. + 1 étage, excel. état, nomb. dépend., 3 gar., mais. gardiens indép., 87 m² habitables C.G.I. POUGETOUX. 246-66-30, 15, R. DROUOT, 75009 PARIS.

SAINT-BRÉVIN-L'OCÉAN
44250 Loire-Atlantique
Micro-climat.
Belle maison ; rez-de-chaussée surélevé avec sous-sol, situé à 800 m de la mer, avec 500 m de jardin.
Sous-sol : garage 2 voitures, atelier 12 m × 4 m, chaufferie. Entrée aménagée.
Rez-de-chaussée : cuisine aménagée, séjour/salon avec cheminée, 2 chambres, salle de bains, w.-c.
1ᵉʳ étage : 2 chambres et grenier sur les côtés, chauffage central dans toute la maison.
Prix : 630.000 F.
Téléphoner après 18 heures : 40-27-46-29.
Pouvant convenir à artisan ou profession libérale.

Région Salbris, grande maison avec parc de 2 ha. B.P. 55. 45240 LA FERTÉ-SAINT-AUBIN. Téléphone : (38) 91-60-62.

viagers

AVENUE KENNEDY
Imm. 1934, gd luxe, VIAGER LIBRE, 2 Têtes, 75-79 ans. 130 m² env. Salon, s. à manger, 2 chbres, 2 bains + chbre de serv. ENTIEREM. REMIS NEUF. 850.000 F. + 8.000 F. rente mensuelle. 227.22.62.

maisons de campagne

Vos WEEK-END sans travaux. Pr. Epernon. Belle maison rurale. 390.000 F. Tél. : 267-00-41.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L. - R.C. - R.M. Constitution de Sociétés Démarches et tous Services Permanence Téléphonique.
355-17-50.

PONT DE SURESNES 1400 m² et 800 m² disponibles, imm. neuf. Possibilité vente.
GEFIC C.T.I.
720-50-90.

VOTRE SIEGE SOCIAL 8ᵉ TELEX - SECRETARIAT CONSTITUTION SOCIETES
AGECO - 294-95-28.

BUREAUX MEUBLÉS
Sièges de Stés av. secrétariat, tél., télex, toutes démarches pour création d'entreprise.
ACTE S.A. 261-80-88 +
BORDEAUX (56) 81-96-90
TOULOUSE (61) 42-14-40.

fonds de commerce

SAINT-DENIS
Vend CAFÉ place du Marché. Tél. : 826-70-02 ou 820-30-27.

Cause santé, vend société gros œuvre Montpellier spécialisée villas. Bon équilibre financier et portefeuille commandes intéressant. Ecr. HAVAS MONTPELLIER Nº 197 700, qui transmettra.

hôtels particuliers

AVIGNON CENTRE
Très bel hôtel particulier classé monument historique, 1 200 m² utiles pour tous usages. Ecrire Philippe 74, Ch. de l'Etang. 94160 SAINT-MANDE. Rens. (1) 686-96-77.

immobilier information

L'AUSTRALIE, LE PAYS AU CLIMAT LE PLUS SAIN POUR INVESTIR

Nous vous proposons des zones résidentielles, des pavillons, des maisons de campagne, des exploitations céréalières, des propriétés de pâturage aussi bien que des entreprises commerciales et industrielles.

Nous vous recommandons d'investir dans cette région côtière de l'Ouest australien en rapide développement, de Bunbury à Espérance.

Pour tous renseignements :
HORST FRANCK PTY. Ltd
31 Collie Street
ALBANY - WESTERN AUSTRALIA 6330
Tél. : 098/41-66-66 - Telex 91926.

l'agenda du Monde

Animaux

Vends chat persan noir. 7 mois. Pédigrée. 2 000 F. 576-45-21 Après 20 h 30

Antiquités

ANTIQUAIRE SPÉCIALISTE Achète comptant au plus haut cours bibelots, tableaux et meubles anciens. Téléphone : sam., dimanche, lundi, 251-47-35. Autres jours : 070-94-02.

VENDS GRANDE ARMOIRE ancienne style Louis XV. Tél : h.b. (43) 23-18-30.

Artisans

POUR TOUS VOS TRAVAUX Rénovations tous corps d'état. Réf. 830-26-91.

Bateaux

Le marché du bateau à Toulon solde av. salon toute une gamme de pêche. Promenade, voiliers, fiftys et vedettes Bénéteau de démons. ou expo. Nous consulter 94/89-10-13.

Vends ketch 10 m fifty marié 79, tt équipé, ét. neuf. Px int. Tél. avant 10 h. 94/25-96-79.

Vends ange de mer 800, 81. Diesel, superéquipé, VHF NEUF. Tél. ap.-midi. 94/41-45-47.

Vends Harmony 9,30 m, 78, Diesel, tr. équipé 3ᵉ cat. survie api cab.AR, 13,5 u. Tél. ap-midi. 94/41-45-47.

Vends voilier start 7, 78. excel. ét., 5 u. Tél. ap.-midi 94/41-45-47.

Vends first 42, bât. d'expo., jamais navigué. Marché du bateau. Tél. 94/89-10-13.

Vends Septentrion neuf ketch, salon de pont, 2 cab. AR, foc à rouleau. Tél ap.-midi 94/41-45-47.

Je recherche Méditerranée tous voiliers et vedettes en bon état, à placer en dépôt-vente sur terrain bordure autoroute Toulon-Marseille. Tél. Marché du bateau après-midi 94-/41-45-47.

Bijoux

Bijoux anciens et occasions Or, argent, plaqué or anciens. Vente - Achat - Echange AU DIAMANT ROSE 84, av. d'Italie, Paris. Mº Tolbiac.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4ᵉ, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

PENDANT 10 JOURS PRIX SACRIFIÉS
BOCAREL. 357-09-46 + 113, av. Parmentier, Paris-11ᵉ.

Cours

Anglais, Mrs Thompson Dipl. d'Oxford Tél. 633-17-16.

Cours d'histoire géographie par prof. agrégé d'histoire. Tél. : 797-40-91.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) - en 1 M., 2.300 F. Paris. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6ᵉ. Ouvert le samedi, 222-44-44.

Débarras

Pour tous vos débarras cave, grenier, appartement. Achat et paiement comptant de la marchandise enlevée. Tél. : 020-35-44 de 14 à 19 h.

Enseignement

Apprendre l'américain à L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, PARIS (14ᵉ)
TÉL. : 633-67-28

Cours de conversation dans la journée et le soir. Pour avancés, cours de civilisation des U.S.A.

Lycéens à partir de 15 ans. Inscr. imméd. Début 11 janvier. Cours privés, prépar. au TOEFL. Cours pour enf. : début 13 janv.

Instruments de musique

Pianos neufs avec la remise de 15 % et 1/4 queue Steinway. 38.000 F., 54, rue Letort, Paris-18ᵉ, tél. : 259-28-94.

SOLDES PIANOS D'OCCASION Prix très intéressant. 258-78-98 av. 9 h ou w.-end, jusq. 15 janv.

PIANOS DROITS et à QUEUE NEUFS ET OCCASIONS
Sélection des meilleures marques européennes, équipées de mécanique Renner. Agence : BOSENDORFER, IBACH, FEURICH, EUTERPE, SCHIEDMAYER, PLEYEL, GROTRIAN-STEINWEG, SCHIMMEL, SEILER. Occasions : Steinweg, Pleyel, Bechstein, Blüthner, etc. 10 ans de garantie ts modèles S.A.V. et livraisons assurés. France et outre-mer.

PIANOS MAGNE
Centre Musical Bösendorfer 17, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 553-20-60.
REMISE 5 % Paiement comptant.

Sanitaires

JACKY ATTALI
Le Saint-Bernard du sanitaire plomberie-chauffage-sanitaire.
Tél. 228-01-98
1, villa Saint-Michel, 75018 Paris.

PRIX EN FÊTE CABINE de douche complète en COULEUR : 2.000 F. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6ᵉ. Ouvert le samedi. Téléphone : 222-44-44.

SANIBROYEUR SFA Complet 2.150 F et si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6ᵉ, ouvert le samedi. Téléphone : 222-44-44.

Maisons de retraite

Château de Champlâtreux repos, retraite 37, allée Bourgoin, SAINTRY (près Corbeil) reçoit personnes valides et semi-valides. Tél. : 075-08-72.

Votre troisième âge dans le parc historique du château d'Ermenonville (Oise), 40 km de Paris, autoroute Nord. Pension à court et long termes. Deux possibilités : le Pavillon Girardin à partir de 200 F/jour T.T.C. La Résidence du Parc à partir de 165 F/jour T.T.C. Retraite, repos, convalescence, soins assurés; parc. Tél. : (16-4) 454-01-49.

Moquettes

INCROYABLE 30.000 m² DE MOQUETTE
en stock à liquider pure laine et synthétique prix de gros, pose assurée. Renseign. Téléph. : 757-19-19.

Vacances Tourisme Loisirs

Loue Le Praz Courchevel stud. 4 pers. s. scol. 1.800 F, h. scol. 1.200 F. 16 (90) 84-07-02 h. rep.

AVORIAZ STATION DE SKI. Appartement luxueux et bien équipé à louer 4 à 5 personnes, très bien situé, face sud, grand balcon. Loyer raisonnable, disp. en janv., févrer et à Pâques. Tél. : Guernsey (0481) 22736 les matins.

Ski 05 P. St-Vincent T3 8 pers. 6-14 ou 21-28 fév. ; 27-3-3/4 : 2.300 F ; 15 j. été : 1.500 F. Téléph. : (91) 71-48-77 soir.

AVORIAZ
Semaine du Festival Fantastique (du 16 janvier au 23). A LOUER 2 PCES, 4-5 pers. 1.300 F. Tél. : 563-44-83.

VACANCES SCOL. de FÉVRIER POUR VOS ENFANTS (6-17 ans) AVEC LE CLUB TINTIN Transport avion - Séjour pens. compl. - Matériel fourni remontée mécanique. Encadrement - Animation. A PARTIR DE 1.365 F (*) T.R.P. en sus
(*) Renseignem., inscript. : TC, 10, rue Fontaine, 75009 PARIS. Téléphone : 526-70-67.

BELLES DEMEURES A ÉCHANGER Tempor. pr vac. en 35 pays. Locat. aussi. Ecr. Inter-service, box 87, Glen Echo MD 20812, U.S.A.

Vêtements

L'HOMME
HABILLE LES HOMMES
77, RUE RIQUET
T. NOR. 51-05 - 75018 PARIS
Métro Marx-Dormoy
VÊTEMENTS SUR MESURES ET PRÊT-A-PORTER SOLDES

Vidéo

MOSAIQUE VIDEO-ACTION
Prêt de vidéo-films
1.200 titres en BETA et VHS
2 formules annuelles :
600 F : 2 vidéofilms/sem.
1.000 F : 1 vidéofilm/jour.
12, rue Petit, 75019 Paris.
241-00-86.

économie

Le projet de loi sur les rapports entre propriétaires et locataires vise à créer un nouveau droit du logement

Le projet de loi sur les rapports entre locataires et propriétaires qu'examinera l'Assemblée nationale du 12 au 15 janvier, et les 22 et 23 janvier, a pour objectif ambitieux et controversé de créer un nouveau *« droit du logement »*. Cette nécessité de *« dire le droit »* dans un domaine où les relations contractuelles ont prouvé leur insuffisance (durée et clauses des baux, révision des loyers, répartition des charges locatives, par exemple) avait été ressentie par le précédent gouvernement : M. Michel d'Ornano, dernier ministre de l'environnement et du cadre de vie, n'avait-il pas fait adopter en conseil des ministres, le 27 août 1980, un projet de loi *(le Monde* du 29 août 1980) qui prévoyait l'obligation de baux initiaux de trois ans, accompagnés d'un état des lieux, la non-révision des dépôts de garantie et la définition précise des charges récupérables par le propriétaire ?

Neuf « points-clés »

Le projet de loi que défendra la semaine prochaine M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, va beaucoup plus loin, notamment en ce qui concerne l'information des locataires, la reconnaissance des associations comme interlocuteurs et l'évolution des loyers. Ce texte a suscité, dès le début de son élaboration, les plus vives réactions de la part des représentants des différents intéressés, propriétaires, administrateurs de biens, agents immobiliers et, bien sûr, locataires. On est actuellement en face de positions « maximalistes » : du côté des locataires, sept organisations nationales (1) réclament en outre l'établissement par la loi d'un « loyer scientifique », tandis que dix organisations professionnelles de l'Ile-de-France (2) ont jugé que la mise en application de ce texte risquerait d'aboutir à la « disparition progressive de l'investissement privé » et que « les locataires seront victimes de textes pourtant élaborés en leur faveur ».

Le projet de loi adopté par le Conseil des ministres le 28 octobre dernier *(le Monde* du 29 octobre) n'avait que peu tenu compte des suggestions de modifications faites par le Conseil d'Etat *(le Monde* du 24 octobre). Avant même de connaître à l'Assemblée nationale les amendements des députés, il a subi ceux de la commission des lois, dont le rapporteur est M. Jean-Marie Bockel, député socialiste du Bas-Rhin. Il nous paraît utile de faire le point des différentes thèses en présence sur les thèmes essentiels de ce projet de loi, le premier du genre depuis la loi de 1948.

Nous avons regroupé autour de neuf « points-clés » les dispositions du projet de loi, qui ne suscitent pas toutes, on le verra, ni la même opposition des propriétaires, ni les mêmes réserves des agents immobiliers et des gestionnaires, ni les mêmes revendications des locataires.

● *La durée du bail.* Le projet de loi prévoit un bail minimun de six ans renouvelable par période triennale, résiliable à tout moment, avec un délai de trois mois, par le locataire au-delà de la première année d'occupation, et chaque année par le propriétaire pour habiter lui-même l'appartement ou y loger ses ascendants ou descendants. Le Conseil d'Etat s'était prononcé pour une durée de trois ans du bail initial, mais le rapporteur de la commission des lois a imaginé un dispositif, adopté par celle-ci et offrant deux possibilités : un bail de trois ans sans faculté de rupture anticipée, et un bail de six ans avec faculté, pour le bailleur, de reprise anticipée pour se loger, et pour le locataire, la résiliation pour circonstance économique grave. La Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM) s'était prononcée pour un bail de trois ans, tandis que l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) souhaitait de simples contrats de louage *« allant de trois à neuf ans, au gré du preneur, le loyer étant modulé selon la durée du bail »*.

● *Les congés abusifs.* C'est toute la querelle du *« maintien dans les lieux »* (qui reste de droit dans les logements soumis à la loi de 1948 et dans le parc H.L.M.) réclamé comme un élément essentiel du droit de l'habitat par la Confédération nationale du logement. C'est aussi la querelle du *« motif légitime et sérieux »* du propriétaire de ne pas renouveler un bail, comme cela est exigé par le projet de loi : outre le non-paiement du loyer et le fait de ne pas *« jouir paisiblement de son logement »*, qui sont des clauses de résiliation classiques, outre la reprise par le propriétaire pour se loger, la vente de l'appartement est-elle un *« motif légitime et sérieux »* de ne pas renouveler le bail ? Ce sera sans aucun doute un des « points chauds » de la discussion parlementaire.

Le ministre a maintes fois affirmé sa volonté de ne pas voir s'instaurer un *« maintien dans les lieux »* et clairement indiqué que, pour lui, la vente de l'appartement était un *« motif légitime et sérieux »* de non-renouvellement d'un contrat de location. La commission des lois l'envisage comme cas de résiliation au bout de trois ans. La FNAIM se contenterait de l'indication précise de la vente parmi les raisons de non-renouvellement, tandis que l'UNPI réclame la suppression pure et simple de toute obligation de motiver un congé, celle-ci entraînant, selon l'organisation des propriétaires, un maintien dans les lieux de fait.

Enfin, du côté des locataires, la C.G.L. souhaite catégoriquement que la loi précise que la vente n'est pas un motif réel, légitime et sérieux, pour deux raisons : la vente n'est qu'une intention et le locataire n'a aucun recours si elle ne se fait pas ; de plus *« admettre qu'un appartement vide peut être vendu plus cher qu'un appartement occupé revient à encourager une opération purement spéculative »* : si l'acquéreur achète pour occuper, il dispose du droit de reprise, et si c'est pour louer à nouveau, il doit garder le locataire.

● *La limitation du dépôt de garantie.* Si le dépôt est prévu dans le contrat, il ne peut être supérieur à deux mois de loyer, n'est pas révisable, et est restitué dans un délai maximum d'un mois, dit le projet. La commission des lois allonge à deux mois le délai de restitution de ces sommes au locataire. La FNAIM souhaite que le dépôt de garantie soit révisé tous les trois ans, et la C.G.L. que son montant soit ramené à un mois de loyer et versé à un fonds spécial producteur d'intérêts pour le locataire.

● *La rémunération des agents immobiliers* (environ un mois de loyer) devrait être à la charge exclusive du propriétaire dit le projet de loi. Cela satisfait tout à fait les locataires et mécontente les propriétaires. La commission des lois préfère que l'on coupe la poire en deux et cette solution a l'aval des agents immobiliers.

● *La répartition des charges locatives.* La liste des charges récupérables sur le locataire sera fixée par décret. Il ne semble pas que ce point doive soulever de grandes controverses, puisque les accords de la commission des charges locatives, dits *« Accords Delmon »* avaient été signés par les représentants des organisations des différents intéressés. Il ne s'agit que de rendre obligatoires des accords encore trop peu appliqués.

● *L'information du locataire* est très largement prévue. Au bail initial fort complet doit être joint un état des lieux, la quittance du précédent locataire (sans mention de nom), le règlement de copropriété le cas échéant. De plus, le propriétaire (ou le gestionnaire, dit la commission des lois) est tenu de fournir annuellement à chaque locataire un décompte par nature de charges et de tenir à sa disposition les pièces justificatives.

● *La révision des loyers des baux en cours.* Elle intervient annuellement à la date anniversaire du contrat et doit être limitée à la hausse de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE, dit le projet de loi. La formulation de la commission des lois est plus souple (*« la révision des baux en cours s'effectue dans les limites de la variation d'un indice mesurant l'évolution du coût de la construction défini par décret et publié par l'INSEE »*), ce qui permettrait au gouvernement de réformer l'indice actuel, peu satisfaisant, sans avoir à modifier la loi.

● *L'évolution des loyers* lors du renouvellement des contrats ou d'une nouvelle location est attachée à des accords de modération annuels conclus au sein de la Commission nationale des rapports locatifs, créée par décret, et ces accords s'imposent de plein droit aux adhérents des organisations signataires. Ils peuvent prévoir une majoration supplémentaire en cas de loyer sous-évalué ou de travaux (à concurrence d'un pourcentage du coût réel des travaux et dans la limite d'un plafond). Ces accords peuvent être étendus par décret à l'ensemble des secteurs concernés (et non plus aux seuls adhérents des organismes signataires). Si aucun accord n'est intervenu quarante-cinq jours avant la date prévue pour l'application des accords de modération, un décret peut fixer le taux d'évolution des loyers. Ce système de « volontarisme obligatoire », peu modifié par la commission des lois, ne déplaît pas, à quelques bémols près, aux locataires, qui, pourtant, souhaitent souvent la redéfinition d'un *« loyer scientifique »*. Mais il hérisse le poil des propriétaires dès qu'il s'agit du loyer d'appartements vides et ne satisfait guère les agents immobiliers.

● *Les conventions collectives* peuvent porter sur la maîtrise des charges locatives, les réparations, l'amélioration et l'entretien des parties communes et des parties privatives, les locaux collectifs résidentiels, les actions d'animation, l'élaboration des contrats-types de location. Valables lorsque les trois quarts des locataires y ont adhéré, dit la commission des lois, de telles conventions, dans un bâtiment ou dans un ensemble d'habitations supposent la reconnaissance, des associations de locataires comme interlocuteurs du ou des propriétaires. Représentant au moins 10 % des locataires, chaque association peut se faire communiquer documents, factures, contrats de fournitures ayant servi à la détermination des charges locatives, et un panneau *d'affichage est à la disposition* des associations. Leurs responsables sont protégés, et les congés qui les concernent doivent être soumis à une Commission départementale du logement (paritaire) également habilitée à préparer des accords collectifs départementaux. Au plan national, il est créé, nous l'avons vu, une commission nationale des rapports locatifs. Ainsi un accord local peut, petit à petit, se généraliser au plan départemental, puis au plan national.

Enfin, dans les immeubles en copropriété, le locataire d'un appartement peut assister à l'assemblée générale, intervenir sur les points à l'ordre du jour, et doit être prévenu de la tenue de cette assemblée.

Cette partie du projet de loi répond aux revendications formulées dès longtemps par de nombreuses *associations de locataires*, comme la Confédération syndicale du cadre de vie (C.S.C.V.), par exemple. S'inspirant largement des conventions collectives du monde du travail, le texte ne va cependant pas jusqu'à envisager des congés rémunérés pour permettre aux représentants d'associations de participer aux travaux des commissions départementales ou nationales.

C'est la partie la plus novatrice du projet de loi. Si elle touche peu les gestionnaires, elle provoque l'indignation de l'UNPI, qui la juge *« une véritable machine de guerre »* qui a pour effet *« d'instaurer et d'entretenir un climat de lutte permanente entre locataires et propriétaires »*.

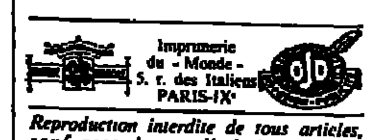
Pour terminer, indiquons que le projet traite également des conditions de l'amélioration des logements,, indique les sanctions pour non-respect de la loi, prévoit des dispositions transitoires et abroge les articles 3 *ter* et 3 *septies* de la loi de 1948 (baux de six ans à loyers libres en cas de mise aux normes minimales de confort), puisque, en cas d'amélioration, les appartements régis par ces articles le seront désormais par la nouvelle loi.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) Confédération générale du logement (C.G.L.) ; Comité national des associations populaires familiales syndicales (C.N.A.P.F.S.) ; Confédération nationale du logement (C.N.L.) ; Confédération syndicale des familles (C.S.F.) ; Union centrale des locataires de France (U.C.L.F.) ; Union féminine civique et sociale (U.F.C.S.) ; Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.).

(2) Il s'agit des représentations régionales en Ile-de-France des organisations nationales suivantes : Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) ; Fédération nationale des promoteurs constructeurs ; Fédération nationale du bâtiment (F.N.B.) ; Syndicat des constructeurs de maisons individuelles (S.C.M.I.) ; Confédération nationale des administrateurs de biens, syndics de co-propriété et experts immobiliers (C.N.A.B.) ; Chambre des experts immobiliers de France ; Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM) ; Chambre des mandataires en vente de fonds de commerce (COTRAC) ; Union nationale indépendante des transactionnaires immobiliers administrateurs d'immeubles, mandataires en vente de fonds de commerce et marchands de biens (UNIT) ; et enfin la Fédération interdépartementale du bâtiment et des travaux publics d'Ile-de-France.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

LOGEMENT

AVANT LE DÉBAT SUR SON PROJET DE LOI

Je n'accepterai pas d'amendements sur les loyers

déclare M. Roger Quilliot

« Au cours de la discussion du projet de loi auquel on a bien voulu donner mon nom, sur les rapports entre propriétaires et locataires, je n'ai pas l'intention d'accepter d'amendements en dispositif d'évolution des loyers. En moyenne, les loyers n'évoluent pas plus vite que le reste, mais les renouvellements de baux sont l'occasion de dérapages de 30 % à 40 %, qui se traduisent par une hausse de 3 à 4 % au niveau de l'ensemble des loyers. Ce n'est pas admissible. Il nous faut juguler l'inflation, et dans le bâtiment, des gains de productivité sont de plus nécessaires, des innovations sont indispensables si nous ne voulons pas avoir un recul de la qualité. »

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, a fait cette déclaration au cours de la conférence de presse qu'il a tenue avec M. Delors, ministre de l'économie et des finances, jeudi 7 janvier, dans la bulle de plastique inaugurée le matin même place du Trocadéro, sur l'esplanade du Palais de Chaillot à Paris. Cette bulle abrite une exposition, « Construire pour habiter », et des « Tribunes de l'habitat » pour le dixième anniversaire du Plan-Construction, organisme interministériel de recherches appliquées au logement. Journées d'études et débats se tiendront jusqu'au 28 janvier.

Les deux ministres ont rappelé les efforts faits depuis six mois pour soutenir l'activité du bâtiment et de la construction neuve et confirmé que quatre cent mille logements avaient été mis en chantier en 1981 grâce au collectif budgétaire et que quatre cent dix mille logements seraient mis en chantier en 1982. « *Les évaluations que j'ai faites sont relativement modérées*, a dit M. Quilliot, *puisque je compte sur vingt-cinq mille mises en chantier dans le secteur libre, s'ajoutant à cent quarante mille prêts conventionnés et à deux cent quarante-cinq mille prêts aidés en location et en accession à la propriété. Cela n'a rien d'une incantation.* »

M. Delors, rappelant que la baisse des taux plafonds d'intérêt pour les prêts conventionnés *interviendrait au 1er février*, a précisé que le mixage des crédits permettrait de passer d'un taux de 17,4 % à un taux situé entre 16,6 % et 17 %. Il a ajouté que 34 milliards de francs seraient dégagés par les circuits bancaires pour financer les cent quarante mille prêts conventionnés prévus et que sur le marché des capitaux seraient trouvés les 12 milliards de francs de plus (soit 46 milliards de francs en tout) pour financer les prêts aidés à l'accession à la propriété.

(Voir page 24 notre dossier sur « Le projet de loi Quilliot ».)

PATRONAT

LE FORUM DE « L'EXPANSION »

A l'occasion du forum organisé, le 7 janvier, par « l'Expansion », M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, s'est expliqué sur ses prévisions et sa politique, exposant ce qu'il est prêt à accorder aux chefs d'entreprise et ce qu'il attend d'eux.

Ses propos ont été bien accueillis par M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F., qui s'est déclaré « agréablement surpris », mais a exprimé ses « inquiétudes légitimes ».

M. Jean Boissonnat, rédacteur en chef de « l'Expansion », a, enfin, commenté les résultats d'un sondage auprès des chefs d'entreprise sur les scénarios pour 1982 et les prévisions économiques pour l'année qui vient de commencer, prévisions qui sont finalement meilleures qu'on ne le craignait.

M. Delors : seule voie possible, celle de l'effort

L'économie française doit courir un marathon ; il ne serait pas bon de la doper par une distribution excessive de revenus : la reprise devra être relayée par l'exportation, l'investissement et un ralentissement des hausses de prix, a déclaré en substance M. Jacques Delors jeudi 7 janvier au « Forum de l'Expansion ».

Après avoir souligné les dangers de la facilité — que représenterait une nouvelle dévaluation du franc — et ceux de solutions précaires, le ministre a confirmé qu'il estimait possible de ramener, fin 1982, le rythme annuel de l'inflation à 10 %. « *Nous vivrons mieux avec une hausse des prix de 10 % qu'avec une hausse de 14 %.* »

Le ministre n'a pas l'intention d'utiliser à nouveau le blocage pour parvenir à un tel résultat. Il a déclaré à ce sujet que les prix industriels resteraient en liberté et que les marges des importateurs allaient être libérées (1).

« *Je m'attaque aux causes les plus évidentes de l'inflation, celles qui pourraient amener des hausses de 17 % à 18 % l'an ou de 14 %, et qui viennent des comportements.* » (...) « *Le changement doit être mené à bonne allure* », a déclaré M. Delors, qui a décrit brièvement ce qu'il était en train de tenter en matière de politique salariale. « *Je ne propose pas de calendrier, mais une approche nouvelle dans ce domaine. Dans le secteur public, deux accords ont été signés qui prévoient au premier trimestre des hausses comprises entre 2 % et 2,75 %. Le problème — mais il n'existe pas dans le secteur public — est d'empêcher que ne se télescopent l'ancien système de fixation des salaires (qui tient compte a posteriori des hausses de prix) et le nouveau qui précède les hausses de prix.* »

Répondant à une question sur le coût pour l'entreprise des projets gouvernementaux sur le temps de travail, M. Delors a déclaré en substance que le partage du travail était une idée contestée mais qui pouvait réussir à quatre conditions : que la loi se contente d'entériner les résultats d'une libre négociation ; que ces négociations portent sur la durée réelle du travail ; que collectivement on travaille davantage, si individuellement on devait travailler moins.

Le ministre a insisté sur la « *nécessaire flexibilité* » dans l'utilisation du matériel des entreprises, contrepartie pour les travailleurs d'une réduction de la durée du travail. Il a enfin proposé que des « *contrats de compétitivité et de développement* » soient conclus au sein des entreprises, dans lesquels seraient inscrits les hausses de salaires pour l'année, les objectifs de réduction de la hiérarchie des salaires, le droit d'expression des salariés...

Après avoir reconnu qu'il avait été « *beaucoup demandé aux cadres ces dernières années* », M. Delors a déclaré que le relèvement des taxes fiscales sur l'essence (TIPP) ne serait pas renouvelé en 1982, mais qu'une nouvelle hausse aurait lieu si le dollar restait élevé, comme le prévoit d'ailleurs le ministre (2).

Abordant le sujet de la fiscalité, M. Delors a dit qu'il fallait faire preuve dans ce domaine « *de prudence et de modestie* », car toutes les réformes entreprises ces dernières années avaient sous-estimé « *les effets pervers* » des modifications apportées. Le ministre n'a pourtant pas écarté la possibilité d'une hausse de la T.V.A. qui permettrait de trouver une solution à la réforme de la taxe professionnelle par exemple, mais sûrement pas de résoudre tous les problèmes posés par les réformes fiscales envisagées ainsi que par l'allégement nécessaire des charges sociales des entreprises.

M. Delors a ensuite vivement critiqué les Etats-Unis, qui, d'un côté, demandent notre soutien dans leur affrontement avec les pays communistes et qui, de l'autre côté, ne font rien pour nous aider en pratiquant des taux d'intérêt très élevés. Le ministre a parlé de « *la myopie des dirigeants américains* », soulignant que la solidarité entre pays devait être totale. Il a, ensuite, fait allusion à la faiblesse du yen, qui se produit « *comme par hasard au moment même où se développe une nouvelle offensive commerciale du Japon* ».

« *Je compte démanteler progressivement le système de contrôle des changes*, a encore précisé M. Delors, *mais seulement au fur et à mesure que l'enfant reprendra des forces.* »

Le ministre, après avoir réaffirmé sa détermination de maintenir le franc dans le S.M.E., a ajouté : « *Il faut se battre dans une maison ouverte, la seule voie possible étant celle de l'effort.* »

(1) Le blocage prend fin le 10 janvier.

(2) Ce qui veut dire qu'aucune hausse « fiscale » supplémentaire ne sera appliquée d'ici à la fin de l'année par rapport à celle qui vient d'intervenir. Cet engagement ne signifie pas que le prix de l'essence restera inchangé à la pompe puisque celui-ci dépend aussi d'autres facteurs (prix de l'OPEP, cours du dollar...).

M. Gattaz : la croissance ne se décrète pas c'est nous qui la ferons

« *Nous avons été agréablement surpris par les paroles de M. Delors* », a déclaré M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F. « *Après les douches froides, tièdes et chaudes des derniers mois, nous avons cru déceler dans les paroles du ministre, qui « semblait » représenter le gouvernement, des vues stratégiques, et même tactiques, qui s'apparentent à celles des petites et moyennes entreprises.* » Affirmant un peu audacieusement qu'il ne connaissait pas de chef d'entreprise qui « *traînait des pieds* » s'il avait des perspectives d'avenir et un marché porteur, M. Gattaz a affirmé : « *Nous ne ferons pas de critique systématique, pas d'opposition générale. Vis-à-vis des pouvoirs publics, nous nous efforcerons de maintenir une « parfaite objectivité », ne pratiquant ni la politique de la main tendue, ni celle de la main refusée, ni surtout celle de la chaise vide, et réagirons toujours avec vigueur aux mesures de nature à menacer nos activités économiques.* »

Commentant le sondage plutôt pessimiste de *l'Expansion*, M. Gattaz s'est montré « *personnellement plutôt optimiste* », exprimant toutefois des « *inquiétudes légitimes* ».

Cette inquiétude se manifeste, d'abord, sur l'avenir de la sous-traitance en France. Craignant que les entreprises nationalisées ne puissent être réellement jugées, par le pouvoir, que sur l'augmentation de leurs effectifs, M. Gattaz évoque le risque de voir ces entreprises gonfler lesdits effectifs au détriment de leurs sous-traitants : cela reviendrait à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Un deuxième sujet d'inquiétude, pour M. Gattaz, est la très grave *crise des profits en 1981*, « *année historique* » : la part des revenus bruts disponibles dans la valeur ajoutée des entreprises n'aura jamais *été aussi basse depuis 1945 (8 %)*.

D'autre part, tout en signalant une certaine convergence de vues entre M. Delors et les chefs d'entreprise, M. Gattaz réaffirme qu'il y aura des mesures « *terriblement défavorables en 1982, les aides supplémentaires de 11 milliards de francs étant compensées, à ses yeux, par 35 milliards de francs de charges additionnelles : prélèvement de la Sécurité sociale, les trente-neuf heures hebdomadaires, la cinquième semaine de congés payés* ».

D'une manière plus générale, le nouveau président du C.N.P.F. a profité de cette tribune pour rappeler « *la responsabilité nationale des chefs d'entreprise dans les problèmes d'emploi et de désemploi* ». Nous pouvons démontrer aux pouvoirs publics que, pour la bonne gestion, l'expansion, l'emploi dans les entreprises, nous sommes plus compétents qu'eux. Au surplus, « *ce n'est pas dans les grands groupes mais dans la multitude des P.M.E. que seront créés les nouveaux emplois, dont la multiplication passe par celle des employeurs* ». Et M. Gattaz de marteler une formule-choc : « *La croissance ne se décrète pas, c'est nous qui la ferons.* »

Le président du C.N.P.F. a également évoqué les « *états généraux de l'entreprise* », qui en 1982 réuniront les artisans, les P.M.E., l'industrie, la distribution les services. « *Nous voudrions réaliser une sorte d'œcuménisme national, opérer une mobilisation pacifique, démontrer que les entreprises françaises sont citoyennes, abaisser les ponts-levis de nos citadelles, les faire connaître au pays, et d'abord à nos propres salariés.* »

Dialoguer

(Suite de la première page.)

En nous rendant ici, nous prouvons notre volonté de dialogue : celle-ci ne saurait être confondue avec une quelconque allégeance : nous voulons surtout être entendus *et écoutés.*

Les représentants du C.N.P.F. demandent à être considérés comme des experts, dont les avis méritent d'être pris en compte. Au président de la République, ils ont voulu rappeler l'extrême gravité de la situation des entreprises, dont le revenu disponible brut est descendu en 1981 à 8 % de la valeur ajoutée, alors qu'il était de 10 % en 1975 — une des années jugées les plus difficiles — et de 12,2 % en 1980. Ils entendaient également attirer l'attention du chef de l'Etat sur le fait que *46 %* des entreprises *qui* ont à investir ne sont pas en mesure de le faire.

Le gros dossier, cependant, reste celui des nationalisations. Non qu'il soit encore temps de les remettre en cause, mais que la place du secteur public doit être clairement définie. Le C.N.P.F. entend que les entreprises nationalisées restent tributaires de la concurrence, et qu'elles soient gérées comme telles. Il redoute au plus haut point l'éclatement de l'économie en trois pôles : celui des mutuelles et des coopératives, celui du secteur public et celui du privé, ce dernier devenant alors le parent pauvre de l'industrie.

Enfin, les représentants du patronat souhaitaient s'expliquer sur un point tout aussi important à leurs *yeux : celui des réformes et du* progrès social. Aucun chef d'entreprise ne peut être contre ces réformes, devait faire valoir M. Gattaz, mais qui survivrait à leur application trop brutale ? Les cent trente mesures du rapport Auroux ne sauraient, sans inconvénient majeur, être mises en œuvre en même temps. Bref, encouragés en cela par l'attitude compréhensive du ministre des finances, les patrons insistent, sinon sur la pause nécessaire du moins sur le « tempo » du changement.

FRANÇOIS SIMON.

AFFAIRES

LE RACHAT DE TEXAS GULF PAR ELF-AQUITAINE

Le gouvernement autorise le groupe pétrolier français à transférer des fonds aux États-Unis

Six mois après l'offre publique d'achat d'Elf-Aquitaine sur la société minière et chimique Texasgulf, les équipes « hydrocarbures » des deux sociétés outre-Atlantique et leurs intérêts chimiques ont été fusionnés. Si cette O.P.A. semble réussie sur le plan structurel et humain, le haut niveau des taux d'intérêt et la chute des cours des phosphates ont rendu l'opération financièrement plus difficile que prévu. M. Delors, s'il vient d'autoriser la maison mère à prendre en charge les dettes de sa filiale américaine, n'en a pas moins demandé que les sorties éventuelles de devises du groupe français soient discutées au cas par cas avec la direction du Trésor.

Une digestion difficile

Gage de libéralisme économique accordé par le nouveau pouvoir peu après son installation, le feu vert donné à Elf-Aquitaine au mois de juin pour le rachat de Texasgulf, société chimique et minière américaine, est regretté par plus d'un responsable du ministère de l'économie et des finances. « *On s'est fait rouler* » avoue l'un d'eux, reconnaissant que, l'opération une fois réalisée, il était difficile à M. Delors de ne pas accepter la remontée de la dette de la filiale américaine du groupe pétrolier français à la maison mère, donc de gérer d'éventuelles sorties de fonds de France. Question de pure forme d'ailleurs, puisque la S.N.E.A. avait garanti les emprunts de sa filiale aux *Etats-Unis*.

L'autorisation de réaliser cette offre publique d'achat était intervenue après l'engagement par l'entreprise qu' « *aucun transfert de fonds n'aurait lieu depuis la France* », les pouvoirs publics l'avaient bien souligné. Mais, outre qu'il était un peu audacieux d'imaginer que les profits de Texasgulf permettrait de payer Texasgulf, la digestion d'une OPA de cette taille — elle aura porté sur un peu plus de 14 milliards de francs — n'est pas toujours très facile à court terme.

La partie américaine de Texasgulf qui, seule, revient à Elf-Aquitaine, aura coûté 2,3 milliards de dollars. Cette somme devait être couverte par la vente de la participation française dans Aquitaine Canada pour 994 millions de dollars et pour 1,3 milliard de dollars par des lignes de crédit ouvertes depuis plusieurs mois en eurodollars. Au prix d'achat s'ajoutaient un impôt de 150 millions de dollars dû au fisc canadien en février 1982 sur la vente d'Aquitaine Canada et une cinquantaine de millions de dollars pour les frais d'acquisition (commission des banques Salomon Brothers et Lazard) et le rachat par Texasgulf des options de son personnel sur des actions participatives. Bref l'opération a coûté 2,5 milliards de dollars. Mais d'ores et déjà les agios des lignes de crédit courent : déjà 100 millions de dollars pour 1981, vraisemblablement quelque 200 millions de dollars en 1982 et les années suivantes.

Il n'est pas douteux que les dirigeants d'Elf-Aquitaine — optimisme excessif ? — ont espéré pouvoir régler ces intérêts en partie sur les bénéfices de Texasgulf et sur des crédits d'impôt.

Les dirigeants qui ne connaissaient de l'entreprise américaine que ce qu'en disaient les documents publics et le vendeur du principal paquet d'actions, la Canadian Devlopment Corporation, s'ils n'ont pas eu de trop mauvaises surprises, n'en ont pas eu non plus d'excellentes : le « cash-flow » de Texasgulf suffit à peine à financer des investissements importants et il ne fallait pas compter sur les 15 % de crédits d'impôt. En outre le cours des phosphates *s'étant effondré* (le bénéfice brut apporté par les phosphates au groupe Texasgulf a chuté de 57 % au second semestre), les résultats de l'entreprise américaine sont nettement moins bons en 1981 que l'année précédente : malgré une hausse du chiffre d'affaires de 48 %, le bénéfice brut aura baissé de 7 %.

Elf-Aquitaine qui, lors de la préparation d'une OPA avortée (Kerr McGee) avait mis de côté pour une telle opération l'équivalent en francs d'un milliard de dollars pourra donc, selon les nécessités américaines, exporter tout ou partie de cette somme outre-Atlantique dans les années à venir. A condition, et c'est ce que précise la lettre de M. Delors, que chaque transfert soit discuté avec le Trésor et intervienne au moins mauvais moment pour la balance des paiements.

Quelle stratégie ?

Ces inévitables difficultés à court terme obèrent-elles la stratégie du groupe à plus long terme ? Cela est moins sûr. La division de Texasgulf — avec séparation des activités canadiennes — est achevée depuis le 4 janvier avec la fin des opérations financières et légales. En matière pétrolière les équipes opérationnelles ont été unifiées dans le courant du mois de novembre entre Texasgulf Oil and Gas et la filiale américaine d'Elf-Aquitaine.

A peine plus de 5 % du personnel — qui a bénéficié il est vrai de multiples avantages — ont préféré quitter l'une ou l'autre société. Quant à la fusion patrimoniale (notamment des permis de recherche des deux sociétés), des cabinets juridiques *étudient les avantages notamment* fiscaux qu'il y aurait à la réaliser.

Dans le secteur chimique Texasgulf Chemicals Company devrait prochainement absorber M. and T., l'entreprise chimique rachetée outre-Atlantique par Elf-Aquitaine en 1977.

Ces fusions structurelles et humaines étant pratiquement réalisées, reste à définir une stratégie.

En matière pétrolière, les deux groupes sont complémentaires. Depuis peu, dans les hydrocarbures, Texasgulf — dont les *réserves actuelles sont modestes* — avait décidé de jouer à faible risque. De nombreux permis dans le golfe du Mexique — dont plus de vingt n'ont encore fait l'objet d'aucun forage d'exploration — lui assurent une rentabilité statistique et immédiate. Ainsi, les *découvertes de 1981 ont-elles* accru légèrement les réserves. Elf-Aquitaine, plutôt à la recherche du « gros coup » pour changer de taille, avait pris des permis plus risqués au large de la côte *californienne ou dans le Wyoming*. Elle a consacré à l'achat de permis quelque 100 millions de dollars en 1982. Le cash flow dégagé par le golfe du Mexique dès 1982-1983 devrait donc permettre d'attendre. Une découverte sur les permis offshore californiens.

Dans le secteur chimique, « *la conjoncture*, dit-on à Elf-Aquitaine, *ne nous a pas fait changer d'analyse, et nous n'avons pas eu de surprise désagréable* ». Avec les réserves de soufre de Texasgulf, le groupe français est le premier soufrier du monde. Mais il faudra trouver de nouvelles réserves puisque Lacq commence à décliner et que la durée de vie des réserves de l'entreprise américaine est inférieure à dix ans. dix ans.

Quant aux phosphates — les réserves sont très importantes — on reste persuadé, rue *Nélaton*, que l'on aura un besoin croissant d'engrais. Qu'importe donc si la croissance de la consommation mondiale est actuellement inférieure de moitié à celle de la production.

Texasgulf reposait en fait sur trois pieds. Outre le pétrole et le gaz, activité récente et encore marginale, et la chimie (mines et usines), une activité minière importante s'était développée, notamment au Canada. Les dirigeants du groupe américain qui disposent pour cinq ans d'une grande autonomie de décision, *chercheront sans doute à se redévelopper* dans ce secteur, alors qu'il a conservé ses équipes, donc son know how. Trouveront-ils un grand écho dans leur maison-mère française où l'on espère plutôt à terme un équilibre hydrocarbures-chimie ?

La rentabilité à long terme de cette O.P.A. n'est pas contestée, même par ceux, notamment Rue de Rivoli, qui aujourd'hui sont irrités des difficultés financières présentes. En revanche, ce qui est moins évident, c'est le bénéfice pour la France de l'opération de son entreprise nationale. Texasgulf *ne contribuera pas à l'approvisionnement* pétrolier de l'Hexagone, et, pour les phosphates, les entreprises françaises se fournissent traditionnellement dans des pays proches (comme le Maroc).

Enfin, pour de nombreuses années, le cash flow de Texasgulf servira exclusivement à financer les activités américaines du groupe. Avant que les Etats-Unis ne deviennent effectivement la plate-forme financière du groupe français, il ne manquera sans doute pas de voix pour affirmer qu'Elf Aquitaine s'est finalement offert une « *belle américaine* ».

BRUNO DETHOMAS.

● *Incertitudes pour l'avenir de la fabrique de poupées Bella.* — Aucune entreprise ne semblant vouloir reprendre Bella S.A., de Perpignan (Pyrénées-Orientales), qui a déposé son bilan à la fin de l'année dernière, l'avenir de la firme paraît compromis. Une délégation du personnel (Bella emploie un millier de salariés) *devait venir à Paris ce vendredi* 8 janvier. Le CIASI (Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles) avait suggéré le dépôt de bilan afin que Bella S.A. soit reprise par une société tierce ; dans un deuxième temps, le CIASI devait *ouvrir un crédit* afin de faciliter le redémarrage de la firme.

ENTENTES

A.E.G.-TELEFUNKEN CONDAMNÉ A 5,7 MILLIONS DE FRANCS D'AMENDE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE.

La *Commission européenne* vient d'infliger une amende de 1,1 million de dollars (5,7 millions de francs) à la société allemande A.E.G. Telefunken, pour l'utilisation pendant plusieurs années d'un système de distribution contraire au traité de Rome. La société a augmenté ses prix de vente à un niveau jugé excessif par la Commission en mettant en place un réseau de distribution spécial baptisé « 5 étoiles » qui a eu pour effet d'exclure de ce réseau les détaillants qui s'opposaient à une telle politique de prix élevés.

Pour la Commission de Bruxelles le délit a été aggravé du fait que A.E.G. Telefunken lui avait effectivement notifié en 1973 la mise en place du réseau « 5 étoiles ». En réalité, la société allemande a appliqué un système totalement différent et, indique la Commission, « contraire aux règles de concurrence de la C.E.E. »

Selon un sondage de la Sofres

91 % DES PATRONS SE DÉCLARENT PESSIMISTES POUR 1982

Les chefs d'entreprise sont loin de voir l'avenir en rose, si l'on en croit un sondage de la Sofres, réalisé à l'occasion du Forum de « l'Expansion », entre le 30 novembre et le 18 décembre 1981, auprès d'un échantillon national de six cent quarante-deux patrons.

Lorsqu'ils pensent à la situation économique en 1982, 55 % d'entre eux se déclarent « plutôt pessimistes » et 36 % « très pessimistes ». On ne trouve que 6 % d'optimistes.

Pour plus de la moitié des chefs d'entreprise interrogés (51 %) leur résultat d'exploitation s'est dégradé en 1981. La quasi-unanimité n'envisagent aucune amélioration en 1982 (4 % seulement comptent accroître leurs effectifs).

Dans une large proportion (80 %), les patrons ont une bonne opinion de M. Jacques Delors, ainsi que de MM. Michel Rocard (56 %) et Pierre Dreyfus (45 %). C'est M. Gaston Defferre qui est le plus mal aimé. 89 % des chefs d'entreprise ayant de lui une opinion plutôt mauvaise.

TRANSPORTS

UN R.E.R. AUTOUR DE PARIS

Le ministère demande que l'on étudie la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire de grande ceinture

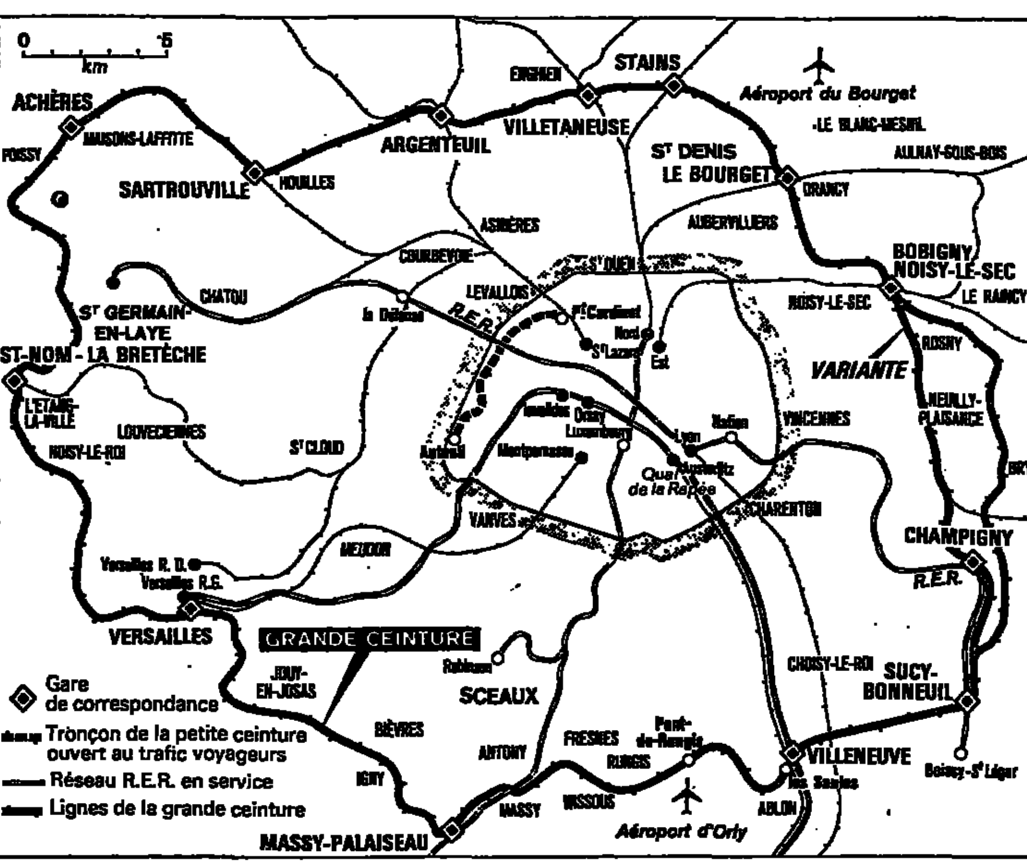
Le ministère des transports va demander à la préfecture de la région Ile-de-France, à la S.N.C.F. et au Syndicat des transports parisiens d'étudier les possibilités d'ouvrir au trafic des voyageurs la ligne ferroviaire, dite de « grande ceinture », qui contourne Paris par Achères, Argenteuil, Le Bourget, Champigny, Villeneuve-Saint-Georges, Massy-Palaiseau et Versailles, et qui ne supporte actuellement, sur l'essentiel de son parcours, qu'un trafic de marchandises.

La création d'un tel service, qui permettrait d'écouler une part des mouvements interbanlieues jusque-là contraints de transiter par la capitale, est réclamée depuis plusieurs années par des élus de la région et par certaines associations, au premier rang desquelles la Fédération des usagers des transports de la région Ile-de-France (FUTRIF), qui demande même l'intégration de la grande ceinture dans le réseau R.E.R.

Selon la FUTRIF, sur dix-huit millions et demi de déplacements quotidiens enregistrés en 1979 en Ile-de-France, onze millions sept cent mille concernaient des liaisons de banlieue à banlieue, dont le besoin croît, par ailleurs, plus vite que celui de relations avec la capitale. Ces quelque 60 % de banlieusards qui n'ont, en principe, pas besoin d'aller à Paris, y sont pourtant contraints par manque de facilités : les transports en commun, qui assurent 59,6 % des déplacements entre Paris et sa banlieue, et 55,8 % à l'intérieur de Paris, n'entrent que pour 13 % dans les migrations entre banlieues. Or, proclame l'association d'usagers, la ligne de « grande ceinture » peut aider à pallier ce déséquilibre. Et à peu de frais.

Construite entre 1877 et 1886, la « grande ceinture » relie entre eux six départements de la région. Alors que, jusqu'en 1935, plusieurs tronçons accueillirent des services réguliers de voyageurs, elle n'est plus actuellement ouverte à un tel trafic que sur la section Versailles-Choisy-le-Roi (partiellement empruntée par le service Orly-Rail), tandis que le tronçon Achères-Sartrouville supporte le trafic « radial » entre Paris et la Normandie. Le reste est affecté au transport de marchandises, la S.N.C.F. utilisant ce circuit pour assurer les liaisons entre ses grandes gares de triage de la région parisienne.

L'ouverture de cette « boucle » aux trains de voyageurs aurait, selon M. Jean Charpy, président de la FUTRIF, un triple effet bénéfique sur la vie de quelques millions de banlieusards : « *Elle permettrait*, dit-il, *tout à la fois de rétablir localement un transport collectif qui existait avant la guerre, alors même que le nombre des usagers potentiels était beaucoup plus réduit, de créer une liaison ferroviaire entre la plupart des départements de la région Ile-de-France, et enfin d'établir une intercommunication entre les différentes lignes des réseaux S.N.C.F. et R.A.T.P. Ainsi, bien des habitants de la région se verraient épargner l'obligation d'aller prendre les trains des grandes lignes dans l'une ou l'autre des gares centrales parisiennes qui se trouveraient, du même coup, décongestionnées.* » On devrait même pouvoir, selon M. Charpy, prendre le T.G.V. à Villeneuve-Saint-Georges, et le futur T.G.V. Sud-Ouest à Massy.



Les problèmes posés par une telle proposition sont avant tout d'ordre technique. Héritière d'une époque où les réseaux français relevaient d'intérêts multiples et disparates, la ligne de « grande ceinture » ne présente pas une physionomie uniforme. Son mode d'électrification en est une bonne illustration : la section sud fonctionne en courant continu de 1 500 volts, les sections est et nord en alternatif de 25 000 volts. Quant à la partie ouest, elle n'est même pas électrifiée. Sauf à envisager une coûteuse électrification en tension unique, la propulsion des trains devrait donc être multimode, entraînant pour le voyageur des ruptures en certains points du trajet. Adaptée à une circulation lourde et lente, l'infrastructure devrait elle-même subir des modifications sensibles (voies, signalisation).

La S.N.C.F. peu enthousiaste

En revanche *l'intégration du* nouveau trafic parmi les nombreux mouvements de trains de marchandises concentrés sur la ligne apparaît tout à fait possible à la FUTRIF. Seule la construction de voies supplémentaires pourrait, selon elle, se révéler nécessaire dans le secteur de Bobigny, qui supporte le trafic le plus dense. De toute façon, la fédération conçoit que, pour surmonter les obstacles, l'ouverture *de la ligne puisse se faire par* étapes. Elle propose en priorité la mise en exploitation de Sartrouville - Noisy-le-Sec *(« où la demande latente des usagers est la plus importante »)* et de Versailles - Achères, qui connaît un trafic marchandises assez réduit.

L'enthousiasme des associations d'usagers ne rencontre qu'un écho mitigé à la S.N.C.F., où l'on souligne tout d'abord que les estimations de trafic voyageurs potentiel de la « grande ceinture » doivent être nuancées : il y a quelques années, une étude portant précisément sur les possibilités de réouverture de la section Versailles-Achères avait conclu à l'absence d'intérêt économique de l'entreprise.

La société nationale a déjà fait quelques comptes qui contredisent ceux de la FUTRIF. Les travaux nécessaires à l'ouverture aux voyageurs du seul tronçon Sartrouville - Val-de-Fontenay (réaménagement des gares, adaptation des voies, création de correspondances avec les radiales S.N.C.F et R.A.T.P.) selon un service cadencé (un train tous les quarts d'heure en pointe, un toutes les trente minutes aux heures creuses) coûteraient 1,5 milliard de francs. Les dépenses — non chiffrées — seraient plus considérables encore sur le tronçon Val-de-Fontenay - Juvisy, où il faudrait créer des infrastructures d'accueil et augmenter le nombre des voies, actuellement proches de la saturation. Enfin, la direction de la S.N.C.F. continue de nier l'utilité d'une mise en exploitation de la partie ouest de la ligne, arguant que les agglomérations desservies n'engendrent pas beaucoup d'échanges réciproques.

La faible fréquentation de la seule section ouverte aux voyageurs, Versailles-Massy-Choisy-le-Roi, précisément desservie selon la formule cadencée du R.E.R., n'incite évidemment pas la S.N.C.F. à l'audace. Mais les associations d'usagers la soupçonnent de manquer d'ardeur à la promouvoir : fréquences mal réparties, difficultés de correspondances et autres avanies découragent, disent-elles, les adeptes potentiels du transport ferroviaire.

Et ils lui reprochent de ne raisonner qu'en termes de gros sous. « *Or, on ne saurait*, dit M. Charpy, *envisager valablement un tel projet d'un strict point de vue de rentabilité économique. Il faut prendre aussi en compte la rentabilité sociale.* » Un langage que le ministre des transports ne pouvait pas entendre sans un certain intérêt.

JAMES SARAZIN.

DE NOUVEAUX AUTOBUS EN BANLIEUE

Si poser des rails en milieu urbain n'est pas chose aisée, il est *plus simple de faire circuler* un autobus sur une route déjà existante. C'est la solution retenue par la R.A.T.P. pour assurer les liaisons radiales autour de Paris. La politique définie par le président de son conseil d'administration, M. Claude Quin, en octobre dernier (priorité aux liaisons interbanlieue par le développement du réseau d'autobus dans les départements de la petite couronne) n'a pu que conforter ce choix *ancien*.

L'inauguration, le jeudi 7 janvier, de la nouvelle ligne 390, qui relie Vélizy - Villacoublay (Yvelines) à Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine), en traversant Meudon-la-Forêt, Clamart, Le Plessis-Robinson, Sceaux et Fontenay-aux-Roses, en est une bonne illustration. 71 000 habitants et 36 000 emplois sont desservis par cette radiale de 12,5 kilomètres. Pour la Régie, l'investissement s'est limité à l'achat de six autobus, soit un coût de quelque 3 millions. Et si le fonctionnement coûtera quelque 7 millions par an, il devrait être couvert — aux conditions actuelles — à 80 % par les recettes fournies par les usagers, ce qui place la « 390 » dans la première moitié des lignes d'autobus classées par ordre de rentabilité.

Ces liaisons radiales de banlieue correspondent à un réel besoin des usagers, même s'il ne justifie pas la coûteuse création d'une ligne de métro. La réussite de la ligne d'autobus 354 dont les 16 kilomètres relient, depuis mai 1980, Epinay à Bobigny, en Seine-Saint-Denis, le confirme : le nombre de ses utilisateurs, près de 11 000 par jour, dépasse de plus de 45 % les prévisions qui avaient été faites lors de son ouverture. Aussi, la Régie entend bien continuer dans cette voie : elle a proposé aux administrations de tutelle la création de trois autres radiales : Bourg-la-Reine-Boulogne (10,5 kilomètres), Antony-Vélizy (12 kilomètres), La Défense-Gennevilliers (9 kilomètres).

SOCIAL

LE GROUPE ÉCLAIR-PRESTIL POURRAIT LICENCIER 950 PERSONNES

Le groupe Eclair-Prestil S.A. (fermetures Eclair) aurait l'intention de licencier 950 personnes sur le 2 000 qu'il emploie encore. *Cette décision a été* annoncée au comité d'entreprise de la firme le jeudi 7 janvier au Petit-Quevilly (Seine-Maritime).

Selon la C.G.T., qui donne cette information, l'usine de Choisy-le-Roi (150 salariés) fermerait ses portes. La moitié de l'effectif de l'usine de Bernay, soit 300 personnes, serait licencié et le personnel de l'établissement du Petit-Quevilly (Seine-Maritime) serait réduit de 500 personnes.

Le personnel de l'usine du Petit-Quvilly a décidé, selon la C.G.T., d'occuper l'établissement.

[Nous n'avons pu joindre ce vendredi 8 janvier la direction pour qu'elle nous confirme cette information et nous donne ses explications.

Elair-Prestil est une filiale (51 %) du groupe britannique Imperial Metal Industries. Elle connaît d'importantes difficultés financières depuis quelques années. *Ses fabrications* étant sévèrement concurrencées par celles du Japon notamment.

A la fin de décembre, le tribunal de commerce de Paris avait prorogé d'un mois le délai de suspension provisoire des poursuites dont la firme était l'objet.]

LA LÉGION D'HONNEUR EST LA PREMIÈRE DÉCORATION FRANÇAISE ACCEPTÉE PAR M. SÉGUY

M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur (*le Monde* du 8 janvier). C'est la première décoration française acceptée par le dirigeant cégétiste qui avait refusé dans le passé une distinction pour faits de résistance qu'on lui avait proposée.

En revanche, M. Séguy avait été décoré l'an dernier, à Moscou, de l'ordre de la révolution d'Octobre. Au siège de la C.G.T., on estime officieusement que la distinction qui vient d'être accordée se veut un hommage à l'organisation syndicale et au rôle de M. Séguy.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	5,7340	5,7380	+ 75	+ 110	+ 115	+ 160	+ 150	+ 270
$ can. ..	4,8305	4,8354	— 19	+ 33	— 55	+ 6	— 207	— 63
Yen (100)	2,5852	2,5894	+ 203	+ 238	+ 346	+ 386	+1043	+1121
D.M.	2,5356	2,5416	+ 103	+ 126	+ 184	+ 211	+ 583	+ 656
Florin ...	2,3129	2,3157	+ 85	+ 109	+ 146	+ 176	+ 476	+ 542
F.B. (100)	14,9086	14,9276	—2103	—1249	—3307	—2068	—6121	—4732
F.S.	3,1385	3,1432	+ 197	+ 233	+ 306	+ 348	+ 950	+1054
L. (1 000)	4,7396	4,7472	— 290	— 229	— 641	— 545	—1981	—1777
£	10,9937	11,0056	— 46	+ 50	— 90	+ 25	— 161	+ 98

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	9 5/8	10 1/8	10	10 3/8	10 1/16	10 7/16	10 1/8	10 1/2
$ E.-U. ..	12 5/8	13 1/8	13 1/8	13 1/2	13 3/8	13 3/4	14 1/2	14 7/8
Florin ...	9 3/4	10 1/2	10 1/4	11	10 1/4	11	10 1/2	11 1/8
F.B. (100)	14 3/4	20 1/4	18 15/16	21 1/2	20 3/16	22	19 1/2	21
F.S.	2 7/8	3 1/8	7 7/8	8 3/8	8 3/16	9/16	8 1/2	8 7/8
L. (1 000)	17 3/4	19 1/4	20 1/4	21 3/4	22 1/8	23 5/8	23 1/2	24 5/8
£	14 1/8	14 7/8	14 3/4	15 1/2	15	15 3/4	15 1/4	16
F. français	14 5/8	15 3/8	14 7/8	15 5/8	15 1/4	16	17 1/2	18 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

CONJONCTURE

M. Michel Rocard a installé la commission de réforme de la planification

M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, a installé, jeudi 7 janvier, la commission de réforme de la planification, que préside M. Christian Goux, président de la commission des *finances* de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 7 janvier). Le rapporteur en est M. Xavier Greffe, professeur à l'université de Paris-I.

La commission comprend en outre les membres suivants :

MM. Michel Barnier, député de la Savoie (R.P.R.) ; José Bidegain, directeur général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain ; Louis-Pierre Blanc, trésorier-payeur général de la région Auvergne ; *Mlle Nicole Briot*, directeur général de l'Institut national de l'audiovisuel ; Mme Denise Cacheux, député (P.S.) du Nord ; MM. Jean Deflassieux, directeur, chargé de la direction des affaires internationales et de la coopération au Crédit lyonnais ; Paul Dubois, directeur du département des synthèses de l'INSEE ; Philippe Herzog, membre du bureau politique du P.C.F. ; Noël Josèphe, président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, député (P.S.) et conseiller général du Pas-de-Calais ; Henry Klipfel, président de l'AFPLANE (planification d'entreprise), directeur de la branche télécommunications et informatique de Thomson ; Bernard Manin, universitaire, spécialiste de la formation historique des sociétés ; Alain Minc, directeur des services financiers de la Compagnie de Saint-Gobain ; Jérôme Monod, président de la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage ; Claude-Alain Sarre, ancien président de l'IDI, président-directeur général du groupe Nobel-Bozel ; Bernard Stasi, ancien ministre (U.D.F.), président du conseil régional Champagne-Ardenne, député (U.D.F.) de la Marne ; Dominique Strauss-Khan, professeur à l'université de Paris-X ; Jean-Pierre Worms, député (P.S.) de Saône-et-Loire.

Le secrétariat est assuré par MM. Bernard Cazes et Georges Chacornac, du commissariat général du Plan.

ÉTRANGER

En R.F.A.

LE CHOMAGE A TOUCHÉ 1,7 MILLION DE PERSONNES EN DÉCEMBRE (+ 14 %)

Nuremberg (*A.F.P.*). — Le chômage a augmenté de 14 % en décembre, touchant 1,7 million de personnes, soit 7,3 % de la population salariée ouest-allemande contre 6,4 % fin novembre. En un an, de décembre 1980 à décembre 1981 le chômage s'est accru de 52 %. Pour l'ensemble de l'année dernière, la R.F.A. a eu, en moyenne, 1,27 million de demandeurs d'emploi, soit 380 000 de plus qu'en 1980 (+ 43 %).

Selon l'Office fédéral du travail, le nombre des personnes détenant un emploi a reculé de 250 000 unités l'an passé par le jeu des licenciements ou des départs à la retraite, alors que, dans le même temps, 200 000 jeunes et travailleurs immigrés se *sont présentés sur le marché* du travail.

Pour 1982, le gouvernement de Bonn prévoit 1,6 million de personnes sans emploi en moyenne, alors que deux instituts de conjoncture (Kiel et Berlin-Ouest) tablent sur 1,75 million. Dans ce cas, il devrait y avoir une pointe saisonnière de 2 millions de chômeurs fin janvier.

Recul de 0,3 % du P.N.B.

Cependant le produit national brut a, en 1981, diminué de 0,3 % en volume, a annoncé le 7 janvier, l'Office fédéral de statistiques. Il avait encore progressé de 1,8 % en 1980 après une expansion de 4,4 % en 1979. En valeur, le P.N.B. a augmenté de 3,8 % en 1981 pour totaliser 1 549 milliards de marks. La récession a été moins forte que prévu : durant l'été 1981, la plupart des experts, ceux de l'administration comme ceux des instituts de conjoncture, tablaient sur un recul du P.N.B. de 1 %.

Il s'agit de la troisième récession de l'histoire récente de la R.F.A., après 1967 (— 0,1 %) et 1975, (— 1,8 %). Pour 1982, la croissance varierait, selon les prévisions, de 0,5 % à 1,25 % ; seul l'Institut de Kiel s'attend à un nouveau recul du P.N.B. Jusqu'ici l'activité économique a été soutenue en Allemagne fédérale par l'exportation.

● *La croissance économique espagnole* en 1981 a été la plus faible des vingt dernières années : selon un rapport de la Confédération espagnole des organisations de chefs d'entreprise (C.E.O.E.), le produit intérieur brut a évolué entre 0 et 0,5 %.

CONJONCTURE

M. Michel Rocard a installé la commission de réforme de la planification

ÉTRANGER

En R.F.A.

LE CHOMAGE A TOUCHÉ 1,7 MILLION DE PERSONNES EN DÉCEMBRE (+ 14 %)

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

7 JANVIER

Nouvel accès de fièvre

Retombée quelques heures plus tôt, la fièvre de hausse a repris jeudi à la Bourse de Paris pour monter de plusieurs degrés. Déjà perceptible la veille en clôture, le mouvement de reprise s'est brutalement accéléré dès l'ouverture. Il s'est ensuite rapidement étendu à tous les secteurs de la cote et à la clôture, l'indicateur instantané de tendance enregistrait une avance de 2,8 % environ.

Mais quelle mouche pique donc la Bourse ? Certains professionnels attribuaient cette fermeté au seul facteur technique. « Le marché », nous expliquait un gérant de SICAV, « a péché ces dernières semaines par excès de pessimisme. Persuadés que la baisse était inévitable, les vendeurs à découvert ont pris de très fortes positions, qu'ils se dépêchent aujourd'hui d'alléger en se rachetant » !Cet élément a sans doute joué et ce d'autant plus, que « l'atmosphère paraît se détendre entre les industriels et les pouvoirs publics », comme l'affirmait un spécialiste.

Mais autour de la corbeille, on disait aussi que certains investisseurs jouaient à nouveau les dividendes pour les « nationalisables » tandis que d'autres tablaient sur un aménagement du service de la distribution, qui pourrait être favorable à la fois aux actionnaires et aux entreprises. Ajoutons enfin que l'optimisme affiché par le responsable « Bourse » de la B.N.P. a produit une excellente impression et que des achats de soutien effectués par quelques grands organismes de placement collectif ont été enregistrés. Deux valeurs ont été réservées à la hausse, Radiotechnique et BIS, qui ont finalement monté respectivement de 13,2 % et de 5,9 %.

La devise-titre a valu un peu plus cher : 6,71-6,74 F contre 6,65-6,73 F.

L'or a baissé. Son prix à Londres a été fixé à 396,25 dollars l'once contre 401,50 dollars. A Paris, le lingot a perdu 840 F à 74 000 F. Le napoléon a peu varié cotant 700 F, puis 700,10 F contre 700,20 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MATRA. — Dans la perspective de l'assemblée générale de la société, qui doit se tenir le 14 janvier prochain, un groupe d'actionnaires, réuni au sein d'une association de défense des actionnaires de Matra (RAMA), a déposé un certain nombre de résolutions qu'elle souhaite soumettre à l'assemblée. Il s'agit, notamment, de faire procéder à une expertise de la valeur réelle des actifs que représente l'action Matra ainsi que de déterminer la valeur intrinsèque des actifs que représente l'action M.M.B. (Multi Médias Beaujon, presse édition). L'association demande également la mise en paiement d'un acompte de 75 % sur le dividende 1981.

Réagissant à cette initiative, le conseil d'administration de Matra, qui s'est réuni le 5 janvier dernier, a, purement et simplement, recommandé à ses actionnaires de rejeter ces résolutions *« considérant que l'intérêt de la société et de ses actionnaires est de faire aboutir l'opération de prise de participation de l'État aux conditions définies par les résolutions qu'il présente lui-même, conditions qui lui paraissent les plus favorables possible ».*

Le conseil d'administration de Matra renvoie ainsi au protocole signé le 12 octobre 1981 entre MM. Mauroy et Lagardère.

CARLSBERG. — La brasserie danoise est la première entreprise de ce secteur à avoir passé un accord de *« savoir-faire »* avec une brasserie de la République populaire de Chine, en l'occurrence la Guangzhou Brewery. Selon l'accord, des ingénieurs chinois pourront se perfectionner à la brasserie de Tai Po (près de Hongkong), propriété d'une filiale de Carlsberg.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	6 janv.	7 janv.
Valeurs françaises	99,5	102,1
Valeurs étrangères	100,3	100,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	89,7	92,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 8 janv.	15 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7/1	8/1
1 dollar (en yens)	221,10	221,85

NEW-YORK

Hésitant

Rendu prudent par la prochaine publication des statistiques relatives au chômage et à la masse monétaire, le marché new-yorkais s'est cantonné dans l'attentisme jeudi, l'indice Dow Jones des industrielles se contentant d'une hausse de 0,76 point pour s'établir à 861,78.

Ce timide redressement, après deux séances de repli consécutives, reste passablement artificiel, soulignent cependant les professionnels, qui le mettent essentiellement au compte d'achats à bon marché. Toujours est-il que les autres indices du marché ont accusé une légère baisse, reflet de la prépondérance des replis sur les gains (656 contre 785, 435 titres reproduisant leurs cours de la veille).

Il est vrai que l'horizon économique demeure assombri par les nombreuses questions que soulèvent tant l'évolution future des taux d'intérêt que la crainte d'une phase de récession plus longue que prévu.

Autant d'éléments qui ont exercé un effet paralysant sur les investisseurs et le volume des échanges s'est trouvé ramené à 43,41 millions d'actions en séance contre 51,51 millions la veille.

Le dernier chapitre de l'épisode Mobil Corp/U.S. Steel s'est achevé au bénéfice de ce dernier, qui prend bel et bien le contrôle de Marathon Oil pour la coquette somme de 6,3 milliards de dollars (contre 7,4 milliards lors du rachat de Conoco par Du Pont de Nemours).

VALEURS	Cours du 6 janv.	Cours du 7 janv. 82
Alcoa	25 1/2	25 3/8
A.T.T.	58 1/4	58 3/8
Boeing	22 3/4	22 3/8
Chase Manhattan Bank	53 1/8	53 1/2
Du Pont de Nemours	37	37
Eastman Kodak	71 3/8	72
Exxon	30 3/8	30 1/4
Ford	17 1/8	17 1/2
General Electric	57 1/4	57 3/4
General Foods	30	30
General Motors	38 1/8	39 3/8
Goodyear	18 7/8	18 7/8
I.B.M.	56 5/8	56 7/8
I.T.T.	29 1/2	28 1/8
Mobil Oil	24 1/8	23 3/4
Pfizer	52	53
Schlumberger	51 1/2	50 1/2
Texaco	32	32 3/8
U.A.L. Inc.	16 1/2	16 7/8
Union Carbide	49 1/4	49
U.S. Steel	28 1/4	28 5/8
Westinghouse	26	26
Xerox Corp.	39 5/8	39 5/8

BOURSE DE PARIS — 7 JANVIER — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	27 80	0 814
5 %	35 10	4 671
3 % amort. 45-54	71	1 315
4 1/4 % 1963	97 20	1 288

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	81 20	85 40 o
Air-Industrie	16 80	....
Allied Harflec	58	56 10
Allobroge	353	339 o
Bongrain S.A.	770	780
Bon-Marché	80	73 o
Boie	547	738 d
Bras. Glac. Int.	500	500
C.G.V.	110 40	109
Chambon (M.)	183	180 d
Chambourcy (M.)	625	....
Champex (Ny)	129 50	119 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	167	....
Aciers Peugeot	86 70	82 30
Actibail	118	122 70
Agence Havas	306	318
A.G.F. (St Cent.)	385	384
A.G.P. Vie	2803	2803

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2000	4,5 % 1973	1990	1998	1998	1998 80
2845	C.N.E. 3 %	2827	2845	2836	2810
476	Air Liquide	465	478	466	470
350	Als. Superm.	317	318	318	316
86	A.L.S.P.I.	87	87	86 90	86
285	Euralrance	276 60	286	286	281 10
620	Europe no 1	595	619	618	607
460	Facom	465	479	481	476
150	Finextel	143	149	149	146
121	Fives-Lille	121 50	122	123	122
295	Penhoet	285	308	308	301 50
285	Pernod-Ricard	279	291	289	291
111	Pétroles (Fse)	116	122	120 10	120 10
157	— (obl.)	151 50	151 50	151 50	151 10
29	— (certific.)	28 05	29 30	29 80	29
134	U.C.B.	138	138	139 50	136
7 50	Usinor	6	6	6	6 10
84 20	— (obl.)	92 60	93	93	93
122	U.T.A.	131 50	122 60	127 10	124 40
173	Valéo	195	192 80	186 50	189
240	Gen. Motors	262	268 50	269	273 50
59	Goldfields	60	59 80	59 80	58 75
84	Harmony	82 80	81 05	81 70	80 55
20	Hitachi	20 90	20 70	20 75	20 75
340	Hoechst Akt.	358 80	356	357 50	361
161	Driefontein Ctd	163 50	163	161 90	164 70
250	Du Pont-Nem.	252	253 50	253 60	252
480	Eastman Kodak	472 90	484 50	480	475
73	East Rand	71 40	71	71	70 35
245	Ericsson	262	268	268	263
200	Exxon Corp.	206	207	207	208 50
119	Ford Motors	115	114	114 60	113
210	Free State	205	203	203 10	204
123	Gencor	122 50	123	122 50	122
376	Gén. Electr.	382 60	384	384	382
48	Shell transp.	49 10	49 40	49 40	49 20
575	Siemens A.G.	595	599	599	598
116	Sony	116 40	117 50	117 50	119
380	Unilever	392 50	397 90	397 90	....
93	Un. Min. 1/10	94	93 50	93 50	95 40
285	Unit. Techn.	285	289	289	289
210	West Deep	215	214	214	211
295	West Hold.	297 60	294 50	296 50	296
285	Xerox Corp.	270 50	269 50	270 10	273
2 57	Zambia Corp.	2 63	2 63	2 63	2 65

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 707	5 744	5 600	5 820
Allemagne (100 DM)	253 940	253 850	246	258
Belgique (100 F)	14 810	14 900	13 100	13 900
Pays Bas (100 fl.)	231 470	231 520	224	235
Danemark (100 krd)	77 880	77 830	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 600	98 880	125	133
Grande-Bretagne (£ 1)	10 985	11 002	10 850	11 250
Grèce (100 drachmes)	9 955	9 920	....	....
Italie (1 000 lires)	4 745	4 745	4 500	4 900
Suisse (100 fr.)	317 200	313 600	310	323
Suède (100 krs)	103 450	103 340	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 180	36 280	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 909	5 888	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 755	8 760	7 600	8 500
Canada ($ can 1)	4 818	4 833	4 670	4 900
Japon (100 yens)	2 603	2 597	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/1
Or fin (kilo en barre)	74700	75000
Or fin (en lingot)	74840	74000
Pièce française (20 fr)	700 20	700 10
Pièce française (10 fr)	504 90	500
Pièce suisse (20 fr)	610 10	620
Pièce latine (20 fr)	559	560
Souverain	672	680
Pièce de 20 dollars	3154	3210
Pièce de 10 dollars	1699	1640
Pièce de 5 dollars	780 50	780 50
Pièce de 50 pesos	3401	3370
Pièce de 10 florins	574	572

SICAV

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

L'ACHEMINEMENT DU GAZ SOVIÉTIQUE EN EUROPE

La société américaine General Electric ne fournira pas les turbines nécessaires au gazoduc

General Electric, la société américaine qui devait être le principal fournisseur de turbines nécessaires au gazoduc qui doit amener le gaz sibérien en Europe, a annoncé, selon le « Financial Times », le 7 janvier, qu'elle ne pourrait fournir sa partie du contrat en raison des sanctions décrétées par M. Reagan à l'encontre de l'U.R.S.S.

Ce pays recherche pourtant auprès des banques ouest-allemandes — avec pour chef de file la Deutsche Bank — un nouveau crédit de 300 millions de dollars pour le paiement des équipements de ce gazoduc.

Du côté français, Gaz de France recevra, à partir du lundi 18 janvier, une mission de Soyougaz Export. L'interrogation des pouvoirs publics sur une éventuelle remise en cause partielle du contrat soviétique aura été de courte durée. L'entreprise nationale affirme n'avoir reçu aucune directive en ce sens de l'Elysée (« le Monde » daté 3-4 janvier).

La décision de General Electric est de nature à gêner considérablement les licenciés européens de la firme américaine, signataire du contrat de fourniture d'équipements destinés à ce gazoduc. La partie turbine des compresseurs avait en effet été affectée à trois sociétés européennes, A.E.G. Telefunken, la firme britannique John Brown et l'italienne Nuovo Pignone. Or celles-ci non seulement utilisent la licence américaine mais doivent recevoir le tiers de leurs composants (principalement les rotors) de General Electric. Alsthom Atlantique, seule entreprise européenne à pouvoir construire des turbines sans aucune participation américaine n'a pour sa part obtenu qu'un petit contrat de fourniture de pièces de rechange (notamment un certain nombre de rotors).

Creusot-Loire, principal contractant français, qui doit fournir vingt-deux des quarante et une stations de compression qui seront nécessaires tout au long des 5 500 kilomètres du gazoduc, dépend de John Brown et d'A.E.G. Telefunken pour les turbines. La firme est donc indirectement concernée.

Certes Alsthom-Atlantique, seul licencié de G.E. à pouvoir fabriquer la totalité des pièces de turbines par elle-même, pourrait bénéficier de ce retrait américain. Mais, outre les délais qui seraient nécessaires pour suppléer ainsi à la société américaine, une telle démarche serait vraisemblablement contraire à l'engagement tacite des Européens de ne pas « *profiter* » des sanctions américaines à défaut de les appuyer.

Le problème serait le même pour Rolls Royce, qui avait aussi soumissionné pour ces turbines et devrait obtenir du gouvernement britannique une autorisation d'exportation.

La décision américaine pourrait donc retarder la construction de ce gazoduc. Les pays européens n'en poursuivent pas moins les négociations pour l'achat de gaz, notamment les Italiens et les Français.

Une délégation de Soyouzgaz Export doit en effet arriver à Paris le 18 janvier pour une nouvelle série de discussions avec Gaz de France. Lors de la précédente, à la mi-décembre, les deux parties étaient tombées d'accord sur la quasi-totalité des modalités du contrat, à l'exception majeure du prix de base.

Elles sont donc bien proches d'une signature, d'autant que l'accord intervenu entre Soviétiques et Allemands de l'Ouest sur ce prix de base doit faciliter la solution.

Une partie du gouvernement s'était inquiétée, après les événements de Pologne, d'un contrat qui, étant données les quantités de gaz soviétique déjà reçues par la France, amènerait notre dépendance gazière à l'égard de Moscou à près de 32 % en 1986-1988. Gaz de France affirme cependant n'avoir reçu jusqu'à présent aucune directive politique, et déclare pouvoir faire la preuve de sa capacité à pouvoir — si besoin était — se passer de cette source d'approvisionnement. — B. D.

LES « CONTESTATAIRES » DE LA C.G.T. N'ENTENDENT PAS FAIRE SCISSION

Les événements de Pologne continuent d'aiguiser les divergences à l'intérieur de la C.G.T. M. Georges Séguy a demandé à M. René Buhl, membre de la commission exécutive et directeur du journal de la confédération *le Peuple*, de lui remettre son mandat de représentant de la C.G.T. au Conseil économique et social, a annoncé le 7 janvier M. Buhl lui-même. L'intéressé considère cette demande comme une « sanction » notamment due à sa position sur la Pologne, contraire à celle de la direction confédérale — sanction qu'il acceptera cependant pour « *ne pas aggraver la crise qui règne actuellement au sein de la C.G.T.* ».

Deux autres membres contestataires de la commission exécutive, MM. Jean-Louis Moynot, communiste, et Pierre Feuilly, socialiste, ont expliqué leur position le 7 janvier. Interviewé à TF 1, M. Feuilly, tout en écartant toute éventualité de scission, a indiqué que lui et ses amis de la « *coordination syndicale C.G.T. pour Solidarité* » demanderaient à la direction confédérale, lors du congrès en juin de « *mettre en accord ses principes et sa pratique quotidienne* ». Pour M. Moynot, « *la droite en France s'est servie des divisions sur la Pologne pour porter des coups à la gauche, mais si la C.G.T. avait pris avec l'ensemble de la gauche la même position, il n'y aurait eu aucun terrain de manœuvre pour la droite* ».

Le numéro du « Monde » daté 8 janvier 1982 a été tiré à 554 401 exemplaires

Le « Nouvel ordre mondial de l'information »

LA DÉMARCHE INTERNATIONALE DE LA FRANCE REJOINT CELLE DE L'UNESCO déclare M. M'Bow

M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, donnait, mardi soir 5 janvier, une réception en l'honneur du départ de son porte-parole, M. Hervé Bourges (nommé directeur de Radio-France internationale), à laquelle assistait notamment M. Pierre Mauroy, plusieurs ministres et de nombreuses personnalités.

« *D'origine et de culture françaises, Hervé Bourges est dans le même temps un citoyen du monde — et, d'abord, un frère du tiers-monde*, a déclaré M. M'Bow. *Très tôt, il épouse la cause de la libération des peuples d'Afrique, au service de laquelle il met, tout à la fois, sa noblesse de cœur et sa finesse d'esprit, ses talents d'écrivain et de journaliste, ses dons d'organisateur et d'administrateur.* »

Le directeur général de l'UNESCO, faisant allusion à la controverse qui s'est engagée, au début de l'année 1981, au sujet du projet de « *nouvel ordre mondial de l'information* » et de la protection des journalistes en mission, a ajouté : « *Il n'y a pas longtemps, Radio-France se faisait, contre l'UNESCO, l'écho d'attaques aussi violentes qu'injustifiées. Dans le fait qu'elle accueille Hervé Bourges aujourd'hui à un poste de haute responsabilité, nous voyons une volonté de changement, d'ouverture et d'objectivité, une disponibilité neuve aux manières d'être et de dire, aux soucis et aux espoirs des différents peuples auxquels elle s'adresse.*

» *Cette démarche est poursuivie au moment où le gouvernement français, à l'inspiration du président de la République, M. François Mitterrand, et sous votre direction, monsieur le premier ministre, déploie une activité internationale fondée sur les principes indissociables du droit des peuples et des droits de l'homme. Cette activité, qui allie l'intelligence à la générosité, qui conjugue le courage et la lucidité (...) rejoint ainsi les efforts que poursuit, depuis sa création, l'organisation que j'ai l'honneur de diriger.* »

● *M. M'Bow reçu par le pape.* — Le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, sera reçu en audience par Jean-Paul II le 9 janvier.

FERMETÉ DU DOLLAR ET DE LA LIVRE

Le dollar s'est montré ferme sur les marchés des changes en fin de semaine, se maintenant aux environs de 2,26 DM à Francfort et de 5,74 F à Paris. La livre sterling a sensiblement monté, dépassant la barre de 11 F à Paris. Sur le marché de l'or, le cours de l'once continue à s'établir un peu au-dessous de 400 dollars.

LE MAUVAIS TEMPS

Inondations dans le centre de la France

Après la pluie, le froid et la neige : alors que la situation restait toujours très préoccupante sur le front des inondations qui affectent certains départements du Centre, les chutes de neige sur une grande partie du territoire français viennent renforcer les inquiétudes. Aux Etats-Unis, la Californie a dû être déclarée zone sinistrée au terme de trois jours de pluies diluviennes : vingt-trois personnes sont mortes.

Maisons inondées et routes coupées dans la Creuse, notamment à Argenton, où deux usines ont dû fermer leurs portes, et au Blanc, où le parc des expositions est sous les eaux ; dans la Vienne, le centre de Montmorillon est submergé ; en Dordogne, de nouvelles inondations, à Montignac, en particulier, envahie par les eaux de la Vézère ; situation difficile pour quelque quarante mille familles domiciliées entre Périgueux et Libourne, l'eau domestique étant impropre à la consommation ; en Seine-et-Marne, des centaines d'hectares sont recouverts par les eaux de la Marne qui avait dépassé, jeudi 7 janvier, sa cote d'alerte, isolant de nombreuses habitations dans les communes d'Esbly, Précy, Isle-les-Villenoy, Montry, etc.

A Poitiers, le Clain a dépassé la cote + 4,20 mètres et inondé de nombreuses caves, tandis que la municipalité de Châtellerault fermait à la circulation les trois ponts sur la Vienne. Enfin, le Rhône a quitté son lit dans la soirée du 7 janvier, à Avignon, et envahi, dans le département de l'Isère, en amont de Lyon, des centaines d'hectares.

Aux dégâts causés par les inondations sont venus s'ajouter les effets du froid. En Bretagne, la circulation routière est devenue très délicate et une dizaine de milliers d'abonnés E.D.F. des régions de Quimper et de Pont-l'Abbé (Finistère) sont privés de courant, des lignes ayant cédé sous le poids du givre et de la glace.

Vingt-trois morts en Californie

Le président Reagan a déclaré, jeudi 7 janvier, la Californie zone sinistrée après trois jours de pluies diluviennes et d'inondations de boue, qui ont enseveli, indique l'A.F.P., quatre-vingts maisons et fait au moins vingt-trois morts, vingt disparus et plus de 200 millions de dollars de dégâts.

Cinq comtés ont été notamment touchés par ces flots de boue et glissements de terrain, du nord de San-Francisco à Santa-Cruz. L'océan a la couleur de la boue à plusieurs kilomètres des côtes. De nombreux ponts ont été emportés. Le fameux pont de San-Francisco, le Golden Bridge, a été fermé pour la seconde fois de son histoire, mercredi. Des autoroutes ont été coupées à la suite de précipitations de plus de 35 centimètres de pluie en vingt-quatre heures.

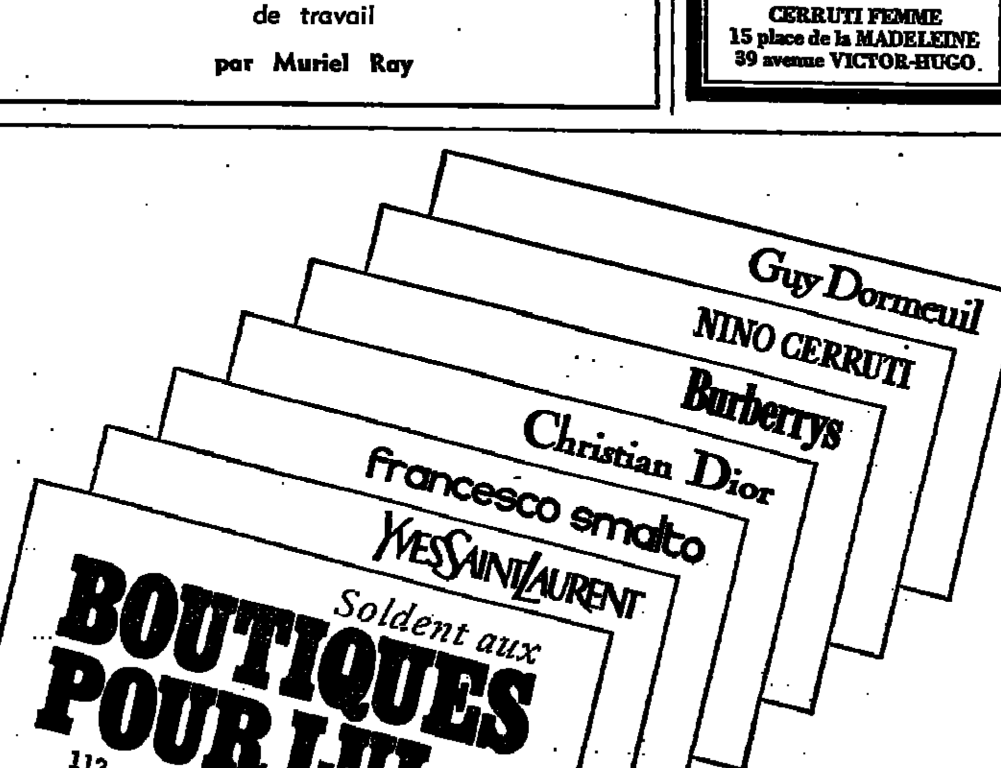
Plus de cinq cents personnes sont sinistrées sur la côte californienne. Au nord de San-Francisco, quatre-vingts maisons on été recouvertes par la boue. Cent cinquante autres habitations ont été sérieusement endommagées. A Ben-Lomond, au nord de Santa-Cruz, à 100 kilomètres au sud de San-Francisco, un pan de montagne a glissé sur une zone habitée : vingt personnes ont disparu.

● *Déraillement d'un train contenant des produits radioactifs en Californie.* — Un train transportant des matériaux radioactifs a déraillé dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 janvier dans le sud de la Californie, a annoncé, ce vendredi, la compagnie ferroviaire Southern Pacific. Contrairement à des premières informations qui faisaient état de victimes, il n'y aurait que cinq blessés, souffrant de fractures ou de contusions. Aucune matière radioactive n'a été répandue, a affirmé la police. Le train, qui a déraillé à 50 kilomètres au sud de Palm-Springs (Californie), était chargé d'uranium et d'americium, un isotope très radioactif qui n'existe pas à l'état naturel. Les autorités ont cependant déclaré qu'aucune présence radioactive n'avait été décelée à proximité de l'accident. (*A.F.P.*)





Demain
LE MONDE DIMANCHE
L'autogestion au quotidien
Les acquis et les difficultés des petits « collectifs » de travail
par Muriel Ray



A B C D E F G